SHOUT
SHARE
IT

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,
OU
HISTOIRE DES OUVRAGES
DES SAVANS DE LA
GRANDE-BRETAGNE:
Pour les Mois
D'OCTOB. NOVEMB. ET DECEMB.
M. DCC. XXXVII.
TOME DIXIEME,
PREMIERE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M. DCC. XXXVII.

TABLE
DES
ARTICLES.

ART. I. LE PHILOSOPHE HONNETE-HOMME, *ou Dialogue entre* Philalethe, *Déïſte Chrétien, &* Théophane, *Juif Chrétien.* Pag. 1

II. Mr. JEAN WATTS; *ſa Lettre au Public ſur les inexactitudes de la Traduction de* l'Hiſtoire de la Chine *entrepriſe par* Mr. Cave. 20.

III. *Refléxions & Maximes nouvelles ſur divers ſujets, par* une Dame. 26

IV. Mr. BENJAMIN-ANDRE' ATKINSON; *ſes Sermons ſur la* Décadence de la Pieté, *& le moyen de la faire revivre.* 29

V. *Catalogue raiſonné des Ouvrages du même.* 57.

VI. *Eſſais & Obſervations de Médecine par une Societé d'Edimbourg;* Second Extrait. 86

VII. Mr. WARBURTON; *Alliance entre l'Egliſe & l'Etat, ou la Néceſſité qu'il y ait une Religion éta-*

établie par autorité publique,
des Loix pénales, &c. 9
VIII. Mr. R. NESBITT; *ſes D*
cours ſur l'Oſtéogenie humain
11
IX. Mr. SAMUEL SCHUC
FORD; *ſon Hiſtoire du Mon*
ſacrée & profane. 12
X. Mr. ROBERT KEITH; *ſo*
Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtiq
d'Ecoſſe: Troiſième Extrait. 16
XI. *Examen de la Conduite du Clerg*
d'Angleterre par rapport aux A
faires d'Etat, depuis la Conquê
juſqu'à la Revolution. 20
XII. *Nouvelles Littéraires.* 21

BIBLIO

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE
ET DECEMBRE MDCCXXXVII.

ARTICLE PREMIER.

The Moral Philoſopher. In a Dialogue between Philalethes a Chriſtian Deiſt, and Theophanes a Chriſtian Jew. In which the Grounds and Reaſons of Religion in general, and particularly of Chriſtianity, as diſtinguiſh'd from the Religion of Nature; the different Methods of conveying and propoſing Moral Truths to the Mind, and the neceſſary Marcks or Criteria on which they *muſt all equally depend; the nature of poſitive Laws, Rites and Ceremonies, and how far they are capable of proof as of ſtanding perpetual obligation, with many other matters of the utmoſt conſequence in Religion, are fairly conſidered and debated, and the arguments on both ſides impartially repreſented.* —— Elihu *in Job.* XXXII. 8. There is Reaſon in Man, and the Inſpiration of the Almighty giveth him Underſtanding. — *London. Printed for the Author.* MDCCXXXVII.

C'eſt-à-dire:

LE PHILOSOPHE HONNETE-HOMME: *ou Dialogue entre* Philalèthe *Déïſte Chrétien*, & Théophane *Juif Chrétien.** Ouvrage *dans lequel on expoſe & on examine ſans partialité le pour & le contre* touchant *les fondemens de la Religion en général, & du Chriſtianiſme en particulier, comme diſtinct de la Religion naturelle:* touchant *les différens moyens de communiquer & de propoſer à l'Eſprit les véritez morales:* touchant *les caractères eſſentiels auxquels ces*

---

* Nous expliquerons en tems & lieu ce que ces titres ſignifient.

ces véritez, quelles qu'elles ſoient, doivent ſe reconnoître: touchant *la nature, l'étenduë & la durée des Loix d'inſtitution, des Rites, & des Cérémonies:* & touchant *pluſieurs autres ſujets de la derniere conſequence en fait de Religion.* —— Il y a de la Raiſon dans l'Homme, & l'Inſpiration du Tout-puiſſant lui donne de l'Intelligence. *Job.* xxxii. 8. —— *A Londres.* Imprimé pour l'Auteur; en 1737. *In octavo.* Pages 450.

Si l'auteur de cet Ouvrage réuſſit dans ſon deſſein, il nous faudra croire déſormais, que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, priſe en général, n'eſt qu'un compoſé de Déïſtes & de Juifs; mais que les Déïſtes ſont les ſeuls véritables Membres de cette Egliſe, & que tous ceux qui ne ſont pas Déïſtes, ne ſont Chrétiens que de nom, Juifs en effet: Que le Chriſtianiſme des Déïſtes eſt une Religion divine, & celui des autres, une Religion humaine, ou même diabolique, parce que tel eſt originairement le caractère du Judaïſme qu'ils conſervent: Que cette diſtinction a eu lieu depuis l'établiſſement de la Religion Chrétienne: Que S. Paul étoit le grand Patriarche des *Libres Penſeurs*, le grand Héraut du Déïſme, le ſeul Prédicateur fidèle de la pure Doctrine de Jeſus-Chriſt; & que les autres Apôtres furent comme les Chefs d'un Parti politique, qui n'adhéroit à Jeſus-Chriſt que dans un eſprit de Judaïſme: Que ce Parti a toujours perſécuté & opprimé l'autre: Que s'il s'eſt diviſé lui-même en différentes Societez ennemies, c'eſt pourtant toujours le même eſprit de judaïſme qui les anime plus ou moins, & qui, ſous différentes formes, reproduit toujours une *Religion de Prêtres*, différente de la ſeule véritable ..... Nous ne ſçavons ce qu'en diront les *Quakers*, qui n'ont ni Prêtres ni Sacremens: l'Auteur ne les nomme point: & peut-être y a-t-il du Quakeriſme dans ſon fait. Le paſſage de Job, cité dans le titre, ne conviendroit pas mal à un Homme qui ſe piqueroit d'enthouſiaſme: & notre Philoſophe paroît un peu s'en piquer dans certains endroits de ſon Livre. Mais quoi qu'il en ſoit des Quakers, ou aux Quakers près, ſi l'on veut, on conçoit facilement qu'un Livre, où de ſemblables paradoxes ſont ſoutenus par un Ecrivain qui a de l'eſprit & du ſçavoir, doit revolter contre lui la plupart des Théologiens Chrétiens. L'Auteur lui-même témoigne réſolument dans ſa Préface, qu'il n'en ſera point ſurpris. Et en effet ce Livre a fait du bruit dès qu'il a paru, & il continue à faire du bruit. Les Déiſtes décidez le vantent comme un Ouvrage excellent: Les Chrétiens indécis en parlent comme d'un Ouvrage redoutable: Et il n'y a perſonne que nous ſçachions, parmi ceux qui ont pris la peine de le lire, qui ne convienne qu'il mérite d'être

tre refuté par quelque habile homme. Auſſi a-t-il déja été attaqué par quatre ou cinq différens Auteurs.

Le premier eſt un Anonyme, qui a intitulé ſon Ouvrage, *La Malhonnêteté du Philoſophe honnête-Homme.** " Si notre Philoſophe [dit-il] „ s'étoit borné à argumenter modeſtement, „ je ne me ſerois jamais permis de rien écri- „ re contre lui qui ſemblât approcher de la „ Cenſure. Mais puiſqu'il a violé toutes les „ loix de la Vérité, de la Bienſéance & de „ l'Honnêteté †, il faut qu'il ſouffre qu'on „ le lui diſe, & qu'on le prouve coupable. „ Les Théologiens, pris *en bloc*, ſont, à ſon „ avis, autant de *Déclamateurs fanatiques, dont* „ *les Diſcours n'ont pas le Sens commun*: Mais „ je lui peux aſſurer, que j'en ai entendu [de „ ces Déclamateurs] qui dans des Diſcours „ faits ſur le champ mettoient plus de bon „ ſens & de liaiſon, qu'il n'en a ſçu mettre,

---

* *The Immorality of the Moral Philoſopher &c.* Chez *Jean Noon*, *au Cerf blanc* dans *Cheapſide*. In octavo *Pages 72*. ſans la Préface.

† C'eſt un reproche qu'il s'eſt fait en quelque ſorte lui-même, & preſque dans les mêmes termes. Car à la page 138. de ſon Livre, après avoir longtems parlé tout ſeul ſous le nom de *Philalèthe*, il ſe fait interrompre tout-à-coup par *Théophane* (c'eſt le nom du ſecond Interlocuteur:) & cela pour ſe faire dire, *De grace*, *Monſieur le Prêcheur*, *arrêtez* .. *vous voilà au-delà de toutes les bornes de la Vérité & de la Bienſéance.*

„ la plume à la main, dans tout ſon Livre.
„ C'eſt la plus ennuyeuſe, la plus confuſe,
„ & la plus extravagante rapſodie que j'aye
„ vû de lieux communs de l'Incrédulité, de
„ falſifications de l'Hiſtoire, de faux expoſez, de vaines répetitions, & d'impertinences.... Et s'il n'y avoit un certain ordre de Lecteurs qui ont une connoiſſance
„ auſſi ſuperficielle que lui de nos Saintes
„ Ecritures, il ſeroit impoſſible que ſes efforts pour décrier la *Bible* produiſiſſent aucun mauvais effet. C'eſt pour les Lecteurs
„ de cet ordre qu'on a cru qu'il étoit néceſſaire de lui répondre. „ Ces paroles font partie de la Préface. Nous y joindrons celles qui font la concluſion de l'Ouvrage. *Je ne connois pas l'Auteur; mais pour ce qui eſt de ſon caractère, il ſemble avoir voulu nous le donner lui-même, dans le portrait de ce* Sophronius *dont il parle à la page 425. Il eſt évident au moins que jamais deux Perſonnages ne ſe ſont mieux reſſemblé.* " *Une légere teinture de tout,*
„ *& une véritable intelligence de rien: Aſſez de*
„ *mémoire, peu de jugement, beaucoup de vanité, & point de candeur.* „

Le ſecond Auteur qui l'a attaqué ne ſe nomme pas non plus; mais on ſçait que c'eſt Mr. . . . . SMITH: car c'eſt lui qui eſt Auteur de la Réfutation des Déïſtes, intitulée *La Cure du Déïſme* *: Et il vient d'en publier une *ſeconde Edition corrigée & conſidérablement augmentée*, où le Philoſophe honnête-Homme, attaqué d'abord par quelques réflexions générales dans la Préface, eſt combattu enſuite par des réflexions plus particulieres, dans un *Appendix* de 72. pages, fait exprès pour lui. Mr. *Smith* s'étoit borné dans la premiere Edition à réfuter Mylord *Shafteſbury*, & Mr. *Tyndal*, qu'il regardoit comme deux Chefs du Parti, ſous la banniere deſquels toutes les forces des Déïſtes étoient raſſemblées. Mais *depuis peu*, dit-il, *il eſt arrivé dans leur Camp une nouvelle troupe d'Enfans perdus; aſſemblage bizarre de je ne ſçai quelles recrûës de rebut & mal-aſſorties*: Et là-deſſus il nous annonce, qu'*ils ſont attaquez régulierement dans l'Appendix de cette ſeconde Edition.*

---

* *The Cure of Deiſm*, &c. Voyez les Nouvelles Lit-

Le troiſième Auteur qui eſt entré en lice, s'eſt nommé. C'eſt Monſieur *Benjamin-André* ATKINSON, Miniſtre Non-Conformiſte. Il a fait imprimer quatre Diſcours ou Sermons, prêchez dans les Mois de May & de Juillet de cette année, ſur *la Décadence de la Pieté* &c., * auxquels il a ajouté un *Appendix, contenant quelques Remarques ſur le Livre intitulé le Philoſophe honnête-Homme.* Nous dou-

---

Littéraires de Juillet, Août & Septembre 1736. *page* 456.

* *The Decay of Practical Religion lamented*, and *the Scripture method for reviving it*, *conſider'd* &c. in octavo. Chez *Farmer*, près de *St. Paul.*

doutons que dans ce genre, & contre un Auteur qui par ſon exemple ſemble inviter les Théologiens à n'uſer avec lui d'aucun menagement, on ait jamais écrit avec plus de menagement & de douceur que Mr. *Atkinſon* dans ce petit Ouvrage. Ce qu'il y a de plus vif, ſe reduit à ces traits, par leſquels il conclut: " On voit clairement que „ notre Philoſophe, dans ſon Canon des „ Saintes Ecritures, n'admet point du tout „ le Vieux Teſtament, & que par ſa manière d'expliquer le Nouveau, il en anéantit une partie très-conſiderable: —— Et „ en vérité, ſi nous voulons renoncer à tout „ ce que le Chriſtianiſme a de particulier; & „ le dépouiller de ſes dogmes les plus excellens, les plus utiles, les plus conſolans... il „ eſt facile de concevoir que les Déïſtes ſe feront Chrétiens. J'aimerois autant qu'on me „ dît: *Abandonnez-moi votre Chriſtianiſme, devenez Déïſte, & nous ne diſputerons plus,* „ *parce que nous ſerons tous du même avis* —— „ *Mais, timeo Danaos & dona ferentes* —— „ *Sic notus Ulyſſes?* —— D'une pareille converſion (ou plutôt *perverſion* & déſertion du Chriſtianiſme) *Bon Dieu délivre* „ *nous!* * „ L'Exorde eſt la modération même. *Tout homme ſans doute doit penſer pour ſoi en matière de Religion, & a droit de publier ſes Sentimens. Je ſuis charmé que la liberté de la*

---

* Alluſion au *Libera nos Domine* de la Litanie.

la preſſe ne ſoit pas plus pour le Chrétien que pour le Déïſte: Et quand je dis Déïſte, *ce n'eſt point pour offenſer notre Philoſophe: Je conſens volontiers à l'appeller un Déïſte Chrétien. S'il n'eſt pas en ſon pouvoir de croire autant que moi & que plusieurs autres, je ne me ſens pas preſſé pour cela d'effacer ſon nom du Catalogue des Chrétiens: quoique ſa Religion paroiſſe reſſembler (pour parler comme lui) à ces étoffes qui ſont moitié fil & moitié laine. Je ſouhaiterois pour ſon intérêt & pour le nôtre, qu'en parlant de certaines choſes que les Chrétiens tiennent pour ſacrées, il ſe fût abſtenu du ton de la plaiſanterie. Il faut cependant que je commence par le louer de ce qu'il nous accorde, &c.* La même modération éclate dans l'Epître dédicatoire au Chevalier *Jean Thompſon*, actuellement Lord Maire de la Ville de Londres. *Votre amour connu pour la paix*, lui dit-il, *ne desapprouvera pas, qu'au lieu de donner dans la furie & dans la violence, je raiſonne tranquillement Votre ferme attachement à la Vertu & à la Liberté, ne vous permettra jamais de tourner contre ceux qui manquent de foi pour la Doctrine Chrétienne, ou pour tel point qu'on voudra de cette Doctrine, un glaive deſtiné à ne réprimer que les Vices qui troublent la Societé civile... Chacun eſt en droit de publier ce qu'il penſe, quoiqu'il fût à ſouhaiter, que ceux qui écrivent des choſes contraires à la manière commune de penſer, ne le fiſſent jamais incivilement, & ne diſſent rien de choquant, ſans néceſſité. Par reſpect pour mon ſujet, auſſi-bien que pour vous,* *Mylord, j'ai évité tout ce qui pourroit irriter. De bonnes paroles & des raiſons preſſantes ſont toujours, ſelon moi, ce qui fait le mieux dans les controverſes de Religion: car je ne ſçaurois nommer un ſeul homme à qui je veuille du mal, &c*

Un quatrième Auteur dont le zèle, quoique moderé, eſt un peu plus vif que celui de Mr. Atkinſon, c'eſt l'Auteur d'un Journal Anglois, * qui a fait un Extrait du *Philoſophe honnête-Homme*, dans lequel il a répandu divers traits, dont le Philoſophe ſans doute ne ſera pas fort content.

Un cinquième Auteur enfin (ſi toutefois il faut le diſtinguer du Journaliſte dont nous venons de parler) eſt un Anonyme, dont ce Journaliſte a rapporté le ſentiment à la fin de ſon Extrait, où il s'exprime en ces termes: *J'ai expoſé ſans partialité les principales idées d'un Ouvrage, dont je puis dire que le Monde Chrétien n'a jamais vû le ſemblable de la façon d'un Ecrivain Chrétien. Il ne m'apartient pas d'en juger définitivement: Mais il vient de me tomber entre les mains le jugement qu'en a porté une Perſonne qui penſe avec beaucoup de liberté ſur les ſujets de cette nature, & qui plaide tous les jours avec chaleur pour la liberté de penſer & de diſputer ſur les matières de la Religion. Voici ſes propres paroles.*

---

* *The Hiſtory of the Works of the Learned*, &c. *for* July 1737. *Article* II.

„ Deux ſortes de gens vantent ce Livre
„ comme un Ouvrage de main de Maître:
„ ceux qui ſe réjouïroient de la chute du
„ Chriſtianiſme, & ceux qui appréhendent
„ cette chute avec plus d'inquiétude qu'ils ne
„ devroient: Les uns mépriſent, & les autres
„ ſemblent oublier la promeſſe prophétique
„ de J. C:* *Je bâtirai mon Egliſe ſur le*
„ *Roc, & les Portes de l'Enfer ne prévaudront*
„ *point contre elle.* Il faut avouer, que ſi elle
„ n'étoit pas un Fort inexpugnable, cette
„ nouvelle Batterie ne ſeroit point à mépriſer:
„ car c'eſt une décharge de tout ce que
„ pouvoient fournir à la colere enflammée
„ de l'Auteur les Magazins réunis du Socinianiſme
„ & de l'Incrédulité. On voit qu'il
„ auroit été propre à s'acquiter d'un meilleur
„ emploi, & il ſemble avoir reçu du Ciel
„ des talens qui auroient pu le faire briller
„ dans la Défenſe de la Vérité & de la Religion;
„ lui attirer du reſpect pendant ſa
„ vie; lui procurer des conſolations à l'heure
„ de la mort; & lui aſſurer l'approbation
„ de ſon Juge, quand il faudra qu'au Tribunal
„ de celui qui eſt nommé pour juger les
„ hommes, il reçoive une Sentence définitive;
„ & lui épargner les terreurs d'une
„ mauvaiſe Conſcience ſur les bords de l'Eternité,
„ le ſouſtraire aux horreurs inconcevables
„ de cette juſte mais terrible
„ condamnation qui a été prononcée d'a-

---

* Matth. XVI. 18.

„ vance, contre des gens d'un caractère
„ dont le ſien (ſelon moi) ne diffère point:
„ *Ceux qui n'ont pas voulu que je regnaſſe ſur eux,*
„ *amenez-les ici, & les tuez devant moi.* Si cet
„ Ecrivain, qui a pris avec ſi peu de raiſon
„ le titre de *Philoſophe honnête-Homme*, vou-
„ loit renoncer à la Foi Chrétienne & au
„ nom Chrétien, il devoit au moins retenir
„ le caractère d'un homme qui a véritable-
„ ment des principes & des ſentimens d'hon-
„ neur: il devoit ſe comporter généreuſe-
„ ment & avec franchiſe; ne pas faire ſem-
„ blant de défendre ou d'établir, ce qu'on
„ voit bien que dans le fond il prétend
„ attaquer & détruire: ne ſe pas déguiſer
„ en Chrétien pour répandre le venin de
„ ſa haine contre le Chriſtianiſme: & ne
„ point paroître du tout en qualité de Diſ-
„ ciple de ſon Sauveur, lorſqu'il ne s'agiſſoit
„ que de blaſphemer contre lui. Ce miſéri-
„ cordieux Sauveur pria pour ſes Bourreaux:
„ & l'on peut ſuppoſer qu'il ne pria pas en
„ vain: Mais à l'égard du perfide & lâche
„ Judas, de ce miſerable qui eut l'impu-
„ dence de le ſaluer & de le baiſer, pendant
„ qu'il le livroit traîtreuſement à ſes Bour-
„ reaux, *Il vaudroit mieux pour un tel hom-*
„ *me*, dit J. C. *qu'il ne fût jamais né.* Je prie
„ Dieu qu'il ne faille pas à la fin en dire au-
„ tant de l'Auteur de cet Ouvrage. Puiſſe-
„ t-il conſiderer d'où il eſt déchu, réflechir
„ ſur ce qu'il a fait, ſe repentir, & trou-

„ ver grace dans ce dernier jour, où il verra
„ que, malgré tous les efforts des Puiſſances
„ Infernales, tout genou doit ſe ployer de-
„ vant Jeſus-Chriſt, & toute langue con-
„ feſſer, volontairement ou non, qu'il eſt
„ le Seigneur. Ces vœux ne ſçauroient être
„ d'un Ennemi: Ce ſont ceux d'un homme
„ qui a vivement à cœur la réputation, l'in-
„ térêt préſent, le ſalut éternel, de cet
„ Ecrivain; & qui eſt affligé de voir un
„ Génie d'un ordre ſi diſtingué, tomber dans
„ un état où il n'y a ni honneur à mériter,
„ ni conſolation ſolide à recevoir. „

Nous ne ſçavons pas ſi le Philoſophe honnête-Homme répondra à tous ces Antagoniſtes: Mais il a au moins répondu au premier par une Brochure de 40. pages, qui a pour titre: * *Défenſe du Philoſophe honnête-Homme contre une Brochure intitulée*, *La Malhonnêteté du Philoſophe honnête-Homme.* C'eſt une Lettre addreſſée à celui qu'elle regarde, & où il eſt traité avec tous les airs de mépris qu'une paſſion irritée peut ſuggerer. Le Philoſophe, dans ſon gros Livre, eſt ſouvent un Rieur qui va juſqu'à faire le Goguenard: mais dans ſa Brochure il ne rit plus, ou c'eſt d'un rire forcé: on diroit preſque en certains endroits, qu'en tâchant encore de rire, il pleure de dépit. Le gros Livre pourroit être intitulé, *le Philoſophe en belle humeur*, & la Brochure, *Le Philoſophe en colere.* On aſſure enfin que Mr. *Morgan*, que la voix publique avoit nommé le Pere de cet Ouvrage, ne veut abſolument pas le reconnoître. Mais ce n'eſt pas pour cela un Enfant abandonné: Et il y a toujours un Parti qui s'intéreſſe pour lui avec tendreſſe & avec zèle.

---

* *A Defenſe of the Moral Philoſopher againſt a Pamphlet intitled* The Immorality of the Moral Philoſopher. *By the Author.* Imprimé à Londres pour J. *Roberts*, dans *Warwick-lane.*

En voilà plus qu'il n'en faut pour rendre nos Lecteurs impatiens de connoître le fonds de la Diſpute: Et nous entreprendrions volontiers de les ſatisfaire ſans délai, ſi cela n'étoit un peu trop difficile pour être fait avec précipitation, & en même tems bien fait. Il faudroit commencer par un Extrait méthodique du *Philoſophe honnête-Homme*: & ſes plus grands Admirateurs conviennent qu'il y manque de l'ordre. C'eſt un Livre à-peu-près comme celui de la *Fable des Abeilles*: un Cahos à débrouiller. L'Extrait qu'en a donné l'Auteur du Journal Anglois dont nous avons fait mention, peut ſuffire pour des Lecteurs qui ſont en état & à portée de juger du Livre par le Livre même. Nous voudrions fournir aux nôtres, s'il étoit poſſible, une Analyſe qui pût tenir lieu du Livre à ceux qui ne le liront pas, & en faciliter l'intelligence à ceux qui le liront. Telle eſt notre idée. Nous l'exécuterons peut-être: Mais ce ne ſera pas cette fois. Nous pouvons néanmoins expoſer dès à préſent cinq

Principes énoncez dans la Préface, leſquels l'Auteur ſemble exiger qu'on lui accorde d'avance, comme autant de thèſes fondamentales de ſon Syſtême.

Premier Principe : " La Vérité morale, Rai-
„ ſon & Convenance des actions *, eſt fon-
„ dée ſur les relations naturelles & néceſſai-
„ res des Perſonnes & des choſes, antéce-
„ demment à toute volonté ou Loi poſitive ;
„ & ne ſçauroit par conſequent être changée
„ par quelque volonté poſitive, Loi, ou au-
„ torité que ce ſoit.

Second Principe : „ La Vérité morale, Raiſon
„ & Convenance de la choſe, eſt l'unique
„ marque ou caractère déciſif à quoi on
„ puiſſe reconnoître une Doctrine comme
„ venant de Dieu, ou comme faiſant quel-
„ que partie que ce ſoit de la véritable Re-
„ ligion.

Troiſième Principe : „ Les dons miraculeux
„ & extraordinaires du ſiècle Apoſtolique †,
„ n'ont jamais été bornez ou attachez à
„ aucune qualité morale, mais les faux Pro-
„ phètes & les faux Docteurs les avoient
„ auſſi-bien que les véritables : Et par con-
„ ſequent il y avoit alors pour les Hommes
„ la même raiſon & la même néceſſité qu'au-
„ jourd'hui, d'examiner & d'éprouver toute
„ Doctri-

---

* En Anglois : *The moral Truth*, *Reaſon and Fitneſs of Actions is founded* &c.

† En Anglois : *The extraordinary Powers and Gifts in the Apoſtolick Age* &c.

„ Doctrine & toute prétention à la Prophétie, par la Vérité morale, Raiſon & Convenance des choſes.

Quatrième Principe: „ L'Infaillibilité & l'Impeccabilité ſont des attributs particuliers „ à Dieu, qui lui apartiennent par un privilège excluſif. Tout Etre qui ne poſſede „ pas la Toute-ſcience, eſt néceſſairement „ ſujet à l'erreur, ou capable de ſe tromper; „ & toute erreur volontaire dans la conduite „ morale eſt vicieuſe ou criminelle: Et par „ conſequent tous les dons miraculeux, ſi „ communs dans le ſiècle Apoſtolique, ne „ rendoient les hommes ni infaillibles, ni „ impeccables, puiſqu'ils ne détruiſoient „ point la liberté, & que ceux qui étoient „ revêtus de ces dons pouvoient en faire un „ bon ou mauvais uſage, autant que d'aucune faculté naturelle ou d'aucun autre talent.

Cinquième Principe: „ Les enſeignemens & „ les préceptes de la Vérité morale & de „ la Juſtice* peuvent être communiquez ou „ propoſez à l'eſprit de différentes manières: ou par la *Raiſon*, dans l'uſage naturel & ordinaire de nos facultez: ou par „ l'*Inſpiration*, c. à d. par une revélation immédiate & perſonelle de Dieu: ou enfin „ par le *Témoignage* autentique de ceux qui

---

* En Anglois: *The Doctrines and Obligations of Moral Truth and Righteouſneſs* &c.

„ ont été ainſi illuminez les premiers & ſurnaturellement aſſiſtez. Mais de quelque „ manière que ces enſeignemens ſoyent communiquez & propoſez, la Religion eſt toujours la même, & ſon évidence ou ſa preuve la même; ſçavoir, la Vérité morale de „ ces enſeignemens, leur Conformité avec „ la Raiſon *, & leur Convenance, entant „ qu'elle paroît telle à l'entendement, en vertu d'un examen déſintéreſſé & d'un jugement impartial de la Raiſon: ſans ce principe la Religion n'aura plus de marques „ véritables, ou de limites fixes; les erreurs „ les plus groſſieres & les impoſtures les „ plus diaboliques pourront être reçues „ comme des Véritez divines. "

Voilà les Principes qui ſont comme le Pilotis, ſur lequel, dans un fonds marécageux & tremblant, notre Auteur éleve induſtrieuſement & avec hardieſſe, un Edifice que nous n'appellerons pas une Tour de Babel (puiſque, pour entrer dans ſes vûës, on devroit plutôt l'appeller, la ſeule Egliſe véritablement Chrétienne) mais que nous pouvons aſſurer que les Chrétiens trouveront eſſentiellement différent de leur Egliſe bâtie ſur le Roc, & ſur le fondement des Apôtres & des Prophètes. On le verra dans la ſuite.

---

* En Anglois: *Reaſonableneſs:* comme qui diroit, *Rationabilité.*

ſuite. Nous nous ſommes fait un devoir, au reſte, de traduire les cinq Principes de l'Auteur auſſi littéralement qu'il nous a été poſſible, crainte de lui faire dire quelque choſe de plus ou de moins qu'il n'a prétendu, dans une Expoſition fondamentale, où il doit avoir peſé ſcrupuleuſement toutes ſes expreſſions, & où il paroît l'avoir fait avec un ſoin qui ſemble aller juſqu'à l'affectation. C'eſt une règle, ſelon nous, que lorſqu'une expreſſion a quelque choſe de ſingulier dans la langue même de l'Auteur qu'on traduit, ſi avec cela le ſujet eſt important, il faut conſerver dans la traduction la ſingularité de l'Original. Il n'y a qu'une exception. C'eſt quand l'Auteur lui-même a expliqué bien clairement en termes communs, ceux où un air de ſingularité peut faire ſoupçonner du myſtère. Mais une première lecture du *Philoſophe honnête-Homme* (& nous n'avons pas encore eu le tems d'en faire une ſeconde) ne nous a rien découvert que nous puiſſions prendre pour une explication bien claire de ce qu'il entend, par exemple, lorſqu'il parle de la *Vérité morale des Actions*. Nous avons obſervé cependant, que les termes de *Vérité morale*, de *Raiſon*, & de *Convenance*, reviennent preſque toujours enſemble, comme des Synonymes qui expriment en commun une même idée générale: Et c'eſt pourquoi, dans le premier Principe, nous avons dit d'après l'Anglois, *la Vérité morale*, *Raiſon & Convenance des Ac-*

tions EST *fondée*, au ſingulier, & non pas, *la Vérité morale, la Raiſon & la Convenance* SONT *fondées*, comme l'auroit peut-être mis un Traducteur puriſte. Cela ſemble nous donner quelque lumiere. Car le terme de *Convenance* eſt uſité & entendu : & celui de *Raiſon* s'entend d'autant mieux, que l'Auteur lui en ſubſtitue quelquefois un autre (*Reaſonableneſs*) qui ſignifie la conformité d'une choſe avec la Raiſon : De ſorte que nous avons lieu de penſer, que par *la Vérité morale des Actions* il a voulu exprimer ce qu'on appelle communément leur *Bonté* morale. Mais ſi c'eſt-là tout ce qu'il a voulu dire, que ne le diſoit-il ? Nous nous arrêterons-là pour le préſent. Si ſes Principes ont beſoin de quelques autres explications, nous les donnerons, ou nous en ferons au moins ſentir la néceſſité dans la ſuite, à meſure que l'occaſion s'en préſentera, dans l'expoſition méthodique de ſon Syſtême.

ARTICLE II.

A Letter to the Public, containing Remarks on the Blunders and Inaccuracies of Mr. Cave's Tranſlation of the Hiſtory of China.

C'eſt-à-dire:

Lettre addreſſée au Public: [*par le Sr. Jean* Watts] *Contenant des Remarques ſur les bevûës & inexactitudes de la Traduction de l'Hiſtoire de la Chine, entrepriſe par* Mr. *Cave.* [1737. De l'Imprimerie de *Jean Watts*, dans *Wild-Court*, près de *Lincoln's-Inn Fields.*]

CEux de nos Lecteurs qui peuvent prendre quelque intérêt aux Traductions Angloiſes des Livres François, ſemblent être en ſi petit nombre, que bien loin de nous aſſujettir à rendre compte de ces Traductions, nous croyons en général n'être pas même obligez de les faire connoître par une ſimple annonce, quoique dans le fond cela pût avoir ſon utilité & ſon agrément; ſoit pour ceux qui s'appliquant à l'Hiſtoire des Livres, ſont bien aiſe de ſçavoir ſi un Livre a été traduit; ſoit pour ceux qui s'intéreſſent à la réputation d'un Auteur, à cauſe de leurs liaiſons avec lui, ou par reconnoiſſance pour le plaiſir qu'ils ont trouvé à le lire, ſont charmez d'apprendre quel ſuccès il a, & quels honneurs on lui rend hors de ſa Patrie. Mais indépendamment de ces réflexions; puiſque nous avons tant fait que d'annoncer dans notre dernier volume de 1736.* la Traduction que l'on doit à Mr. *Brookes* de l'*Hiſtoire de la Chine par le Père du Halde*; nous ne ſçaurions gueres nous diſpenſer de dire un mot d'une autre Traduction du même Ouvrage, à l'occaſion de laquelle il s'eſt allumé une eſpece de guerre, qui n'eſt pas encore tout-à-fait éteinte, entre le Libraire chargé de la première Traduction, qui eſt le Sr. *Watts*, & le Libraire Entrepreneur de la ſeconde, qui eſt le Sr. *Cave*.

Peut-être, au reſte, qu'au lieu de leur donner le titre de Libraire, nous devrions, pour parler bien exactement, leur donner celui d'Imprimeur, qui leur apartient par leur profeſſion: Car la Librairie & l'Imprimerie ſont en Angleterre deux profeſſions diſtinctes & communément ſéparées †: Mais comme il s'agit ici de deux Imprimeurs qui font les Libraires, & qui débitent eux-mêmes les Livres qu'ils impriment, le titre de Libraire eſt celui qui leur convient le mieux dans cet endroit.

---

* *Tome* VIII. *Part.* 1. *Art.* XI. *pp.* 232, 233.

† De-là vient que dans les titres des Livres on trouve tantôt, *Imprimé pour un tel*, tantôt *par un tel*, & quelquefois *pour & par*. Le *pour* apartient au Libraire ou à l'Auteur: Le *par* à l'Imprimeur: & le *pour & par* ou *par & pour* à l'Imprimeur-Libraire, qui débite lui-même ce qu'il a imprimé.

Le *Libraire* donc, Entrepreneur de la ſeconde Traduction, ayant fait ſon poſſible pour décrier la Traduction de l'autre, celui-ci imprima au mois de Décembre 1736. une Lettre addreſſée au Public, contre ſon Aggreſſeur. Nous ne l'avons point vûë. Mais l'Aggreſſeur ayant continué ſes attaques par des Lettres & par des Avertiſſemens qu'il a publiez, non ſeulement dans ce qu'on appelle ici les *Papiers*, & en France les Gazettes, mais juſques ſur la couverture bleuë des Brochures qu'il débite; & ayant à la fin publié auſſi quelques *Cahiers* de la Traduction qui devoit effacer celle de Mr. Brookes; le Libraire intéreſſé à défendre cette Traduction, vient d'imprimer une nouvelle *Lettre addreſſée au Public*, qui nous eſt tombée entre les mains, & qui eſt celle dont nous avons donné le titre à la tête de cet Article.

Ce titre annonce, comme on voit, des *Remarques ſur les bevûës & les inexactitudes de la Traduction entrepriſe par Mr. Cave.* C'eſt une Recrimination, mêlée de diverſes plaintes ſur la malhonnêteté de ſon procedé; & un bel échantillon en même tems de la liberté Angloiſe, avec laquelle Mrs. les Libraires de ce Païs ſçavent ſe dire leurs véritez. Il y eſt repréſenté comme un Impudent fieffé qui a bû toute honte, & comme un Ladre qui eſt inſenſible aux coups les plus flétriſſans. La Traduction qu'il imprime coûtera trois fois autant que la première, & cependant

dant (ſi l'on en croit la *Lettre au Public*) ni l'Impreſſion ni l'Imprimeur ne valent rien, & le Traducteur qu'il employe eſt un Ignorant, qui fait des fautes de *Coſmographie*, des fautes d'*Hiſtoire naturelle*, des fautes de *Botanique*: qui ne ſçait ni le François qu'il traduit, ni l'Anglois qu'il prétend écrire: La Traduction enfin eſt déteſtable, dans tous les endroits qui ne ſont pas pillez de Mr. Brookes.

L'unique défaut que reconnoiſſe dans celle-ci l'Auteur de la *Lettre au Public*, c'eſt qu'elle n'eſt pas complette comme le ſera la nouvelle: Mais encore ne le reconnoît-il que de la bonne façon. " A l'égard des morceaux „ (dit-il) que j'ai omis dans ma Traduction, & au ſujet desquels Mr. *Cave* a fait „ de ſi affreuſes clameurs, vous déciderez „ à préſent ſi j'ai bien fait ou non. Le deuxième Cahier de la Traduction de Mr. *Cave* „ contient un des principaux Articles omis „ dans la mienne: ſçavoir les Voyages du „ Pere *Fontaney* & du Pere *Bouvet*, qui ne „ ſont qu'un Journal ſec & ennuyeux, où vous „ trouvez pour toute inſtruction & pour tout „ amuſement qu'ils ont fait tant de chemin tel „ jour, & tant de chemin tel autre jour: Et „ je puis aſſurer le Public qu'il ne riſquera „ rien, s'il juge par cet échantillon des autres „ Articles que j'ai ſupprimez. Les Lecteurs qui „ connoiſſent l'Ouvrage du P. du Halde, ſont „ ſi bien convaincus de l'inutilité de pluſieurs

„ choſes dont il eſt ſurchargé, que diverſes „ perſonnes de bon-ſens qui ont acheté ma „ Traduction, m'ont blâmé de n'en avoir „ pas retranché encore davantage." Il eſt remarquable que dans toute cette Diſpute les Traducteurs ne paroiſſent point, & ne ſont pas même nommez.

Mr. *Cave* a répondu à la Lettre de Mr. *Watts* dans les Gazettes: Mais content d'en appeller au jugement du Public, il s'eſt ſi peu mis en peine de nier ou de juſtifier les fautes imputées à ſon Traducteur, qu'il n'en dit pas même un ſeul mot: Deſorte que nous pouvons en toute ſureté citer deux ou trois exemples de ces fautes.

La première eſt tirée de la première page de la Préface, où il eſt parlé d'un Voyageur qui, ſelon l'Original François, étoit *ſuivi d'un Chinois à pied, qui lui ſervoit de Valet.* Selon la Traduction de Cave, il étoit ſuivi d'un Chinois *qui lui ſervoit & de Laquais & de Valet.* C'eſt-à-dire que le Traducteur a pris *un homme à pied* & *un Laquais* pour des expreſſions ſynonymes: fondé ſans doute ſur ce que le mot Anglois de *Footman*, qui répond à notre *Laquais*, eſt un nom compoſé, qui dans ſon origine ſignifie proprement *un homme de pied.*

La ſeconde faute que nous citerons, eſt d'avoir rendu *Cinabre* par *Red-lead*; ce qui eſt doublement mal. Non ſeulement le *Red-lead* des Anglois, ou le *Rouge de plomb*, que les Chymiſtes François appellent du *Minium*, eſt autre choſe que le Cinabre *artificiel*; mais il eſt évident encore, que dans les endroits où le Traducteur paroît les avoir confondus, c'eſt d'une production de la Nature, & par conſéquent du Cinabre *naturel* que l'Auteur François a voulu parler. Car où ſont les *Vallées* dont on puiſſe dire *qu'on y trouve du Cinabre* artificiel?

Nous avons vû que les omiſſions de la Traduction du Sr. *Watts* lui ont été reprochées par le Sr. Cave. C'eſt une faute d'omiſſion cependant que la troiſième dont nous ferons mention. " Si nous pouvons (dit la „ *Lettre au Public*) nous en rapporter à „ Mr. *Millar*, ce Botaniſte ſi habile, la *Rhubarbe* eſt une Plante qui juſqu'ici n'a été „ connuë en Europe que très-imparfaitement. „ Notre curieux Traducteur néanmoins „ ſe contente de nous dire, que la „ fleur de cette Plante eſt faite en forme „ de cloche, & il ſupprime ainſi une partie „ très-conſidérable de la deſcription [qui „ ſe trouve dans l'Original:] n'ayant ſçu que „ faire, ſans doute, d'une deſcription qu'il „ n'entendoit pas. „

Nous aurions tort au, reſte, nous autres François, de nous emporter à cette occaſion contre les Traducteurs Anglois de nos Ouvrages. Outre qu'une Traduction, malgré certaines fautes, & même malgré quelques fautes groſſieres, peut-être eſtimable,

mable, à tout prendre, nous aurions peut-être lieu de craindre une *rétorſion.* Car avouons-le de bonne foi: Si les Anglois nous ont jamais maltraitez par leurs mauvaiſes Traductions, nous leur avons bien rendu la pareille par les nôtres.

ARTICLE III.

Refléxions & Maximes Nouvelles ſur divers ſujets. Ecrites par une Dame. A Londres. 1737. *duod. p.* 134.

DANS la Préface la Dame Anonyme explique les motifs qui l'ont engagée à imprimer ſon petit Livre: c'eſt, dit-elle, la curioſité, qui eſt pardonnable à une Femme. *Je veux eſſayer*, ce ſont ſes expreſſions, *ſi les Réflexions d'une Femme qui fait ſon tout de ſa Religion, trouveront moins de Lecteurs, que les ſaletez que certains Hommes ne rougiſſent pas de répandre dans le Public.* C'eſt à cette ſeule curioſité que nous devons ce petit Ouvrage, & non à l'envie que la Dame a de devenir Auteur. Elle en donne trois raiſons; premierement, les ſoins qu'elle apportera pour n'être jamais connuë: 2°. Son ſtile, qui n'eſt rien moins que ſublime, & qui expoſe les ſentimens de ſon cœur. Sa troiſième raiſon eſt, qu'elle donne ce Recueil aux Femmes & non aux Sçavans. De ſorte que, ſelon la Dame Anonyme, il faut effacer de la Liſte des Auteurs, 1. Ceux qui ſe cachent: 2°. Ceux qui ſe ſervent d'un ſtile ſimple & naturel: & 3°. Ceux qui écrivent pour les Femmes.

Outre la curioſité, il y a encore une autre raiſon qui a porté la Dame à publier ſon Ouvrage: c'eſt pour donner le démenti aux Hommes, qui ont affecté de regarder ſon Sexe *comme un amas de colifichets, uniquement deſtinez à les amuſer: & qui ont même pouſſé la ſatyre juſqu'au point de le faire ſervir de démonſtration au Syſtême de Deſcartes; & cela, parce qu'effectivement il ſe trouve parmi leur eſpece des individus manquez, qui ne s'occupent que de la Toilette, du Jeu, du Bal & de l'Opera.* C'eſt ſeulement, ajoute-t-elle, à force de penſer, de reflêchir, & même de ſe taire (ce qui eſt bien plus difficile encore) que les Femmes doivent repouſſer les traits que l'envie leur décoche. Pour donner une preuve ſenſible, que les Femmes ſont quelquefois capables de penſer & de reflêchir, elle publie ſon Ouvrage.

Nous tranſcrirons ici quelques-unes de ces Maximes.

„ La Prudence eſt une eſpece d'Econo-
„ mie, la Diſſimulation une eſpece d'Avarice,
„ & l'Etourderie une eſpece de Prodigali-
„ té.

„ Les biens, les honneurs, la ſanté, tout
„ nous échape. La mort ſeule eſt vraiment
„ à nous. Ce patrimoine ne ſe peut aliéner.
„ Nos Peres nous l'ont tranſmis, & nous le
„ tranſmettrons infailliblement à nos enfans.
„ Heureux mille fois, celui qui s'en aſſure la
„ jouïſſance, par une pratique conſtante de
„ toutes les vertus pendant ſa vie.

„ L'Homme qui rejette la Revélation, eſt
„ un Néant qui refute l'Etre.

„ La Préſomption eſt le précipice de l'eſprit.

„ La Pédanterie eſt le burleſque du ſçavoir.

„ L'Etourderie eſt l'yvreſſe de l'Eſprit.

„ La Ruſe eſt un fantôme d'eſprit.

„ La Simplicité eſt le charme ſecret de
„ tout ce qui nous touche. Un cœur ſimple;
„ des mœurs ſimples; un genre de
„ vie ſimple; un ſtile ſimple; un goût ſimple;
„ La Simplicité eſt le vrai *je ne ſçais quoi.*

„ Rien de plus paſſif qu'un homme qui
„ agit ſans ceſſe.

„ Rien de plus actif qu'un homme parfaitement
„ tranquille.

„ Quelque longue que ſoit la vie d'un
„ homme, il laiſſe toujours des fragmens
„ imparfaits.

„ Une Coquette venge preſque toujours
„ les perfidies d'un mari envers ſa femme. „

En voilà aſſez pour mettre les Lecteurs au fait de la ſimplicité & de la clarté du ſtile de l'Auteur.

A R-

ARTICLE IV.

The Decay *of Practical Religion lamented, and the Scripture Method of reviving it conſider'd. In four Diſcourſes, preach'd the twenty ſecond and twenty ninth of May, and third of July,* 1737. *With an Appendix, Containing a few Remarks on a Book lately publiſhed, intitled,* The Moral Philoſopher. *By* Benjamin Atkinson, *Miniſter of the Goſpel.* London. *Printed for D. Farmer, at the King's Arms in St. Paul's Church-Yard, near Cheapſide.* MDCCXXXVII.

C'eſt-à-dire :

La De'cadence *de la Pieté déplorée, & Refléxions ſur le Moyen de la faire revivre propoſé dans l'Ecriture. En quatre Diſcours,* [ou Sermons] prêchez *le* 22. *de May, le* 29. *du même mois, & le* 3. *de Juillet,* 1737. *Avec un* Appendix, *contenant quelques Remarques ſur un Livre publié depuis peu, qui a pour titre,* Le Philoſophe honnête-Homme. *Par* Benjamin Atkinson, *Miniſtre de l'E-*

vangile. A Londres. *Imprimé pour* D. Farmer, *aux Armes du Roi*, *dans le Cimetiere de St. Paul*, *près de Cheapſide.* 1737. *In Octavo.* Pages 115. *ſans compter l'Epître dédicatoire ni la Préface.*

NOUS avons déja parlé de ce Livre en paſſant, à l'occaſion de celui du *Philoſophe honnête-Homme*; & nous pourrons, à la même occaſion, en parler encore dans la ſuite: Mais cela ne regarde proprement que l'*Appendix*, où le Philoſophe honnête-Homme eſt attaqué, & qui peut être conſideré comme un petit Ouvrage à part, quoiqu'il ait quelque rapport aux *Sermons* auxquels il eſt joint. Ces Sermons, qui peuvent à leur tour être conſiderez comme un Ouvrage à part, feront notre unique objet dans le préſent Article. Ils nous ont paru remarquables par la popularité qui y regne, & qui va *quelquefois* juſqu'à une familiarité que nous tâcherons de repréſenter fidellement, lorſque, pour les faire connoître, nous en traduirons quelques morceaux; mais ſur laquelle il faut auparavant que nos Lecteurs nous permettent de les prévenir par quelques refléxions.

Elle revoltera probablement les Eſprits accoûtumez à regarder la Prédication comme une affaire d'apparat, ou comme un exercice de Rhétorique. Mais peut-être auſſi paroîtra-t-elle mériter de l'indulgence, peut-être même fera-t-elle quelque plaiſir, à ceux qui regardant la Prédication comme une affaire très-ſérieuſe, ont conçu que le ſtile de la Chaire devroit, en général, ne pas différer de celui d'une Converſation grave, ou d'une Delibération importante; ou n'en différer que comme une Delibération ſouverainement importante diffère d'une autre Delibération qui l'eſt moins, & ainſi revenir toujours à ce ſtile d'uſage & propre aux affaires, qui eſt le *Politicos Logos* d'Hermogène, dont Boileau a parlé fort à propos dans ſes Notes ſur le premier Chapitre de Longin. Il eſt vrai que la Prédication ayant quelque choſe de ſolemnel & d'auguſte, qui doit la tirer du pair, les Prédicateurs ont certaines bienſéances particulieres à obſerver dans leur ſtile, contre leſquelles ils péchent quelquefois par un trop grand air de familiarité. Mais ces bienſéances varient. Car outre que la Prédication, vû la varieté des ſujets qu'elle traite, n'eſt peut-être pas une choſe toujours également auguſte, il eſt inconteſtable qu'elle n'eſt pas toujours également ſolemnelle: Qu'elle l'eſt plus ou moins, ſelon le nombre, la diverſité, la qualité des Auditeurs, ou ſelon les différentes relations du Prédicateur avec eux: Et que par conſéquent, les bienſéances fondées là-deſſus ne doivent pas être invariablement les mêmes. Autres ſeront, par exemple, les bienſéances requiſes dans un jeune Prédicateur, qui paroît pour la première fois devant une Cour ſçavante & polie, où il ne connoît preſque perſonne que de nom: Et autres, les bienſéances requiſes dans un Paſteur âgé, qui prêche depuis vingt ans, dans un petit Auditoire Bourgeois, au milieu duquel il paroît en quelque ſorte comme un Pere dans ſa Famille. Nous ne ſçavons pas au juſte, quelles ſont les diſtinctions qu'il faudroit établir ici, pour en tirer une conſequence immédiate en faveur de Mr. ATKINSON: Mais nous ſçavons qu'il a vingt-cinq ans de Miniſtère, & cela parmi les *Non-Conformiſtes.* Ajoûtons, qu'il n'a imprimé ſes Sermons que ſous le titre de *Diſcours:* & que dans certains endroits, où naturellement il auroit parlé de lui-même en Prédicateur qui débite un Sermon à des Auditeurs, il a eu ſoin de s'exprimer en Ecrivain qui préſente un Livre à des Lecteurs. Cela eſt un peu ſingulier; ſur-tout dans un Prédicateur de profeſſion, & qui declare dans le titre général de ſes Diſcours, qu'ils ont été *prêchez.* Mais un peu de ſingularité n'eſt pas ce qui choque en Angleterre: Et dans le fond, pourquoi ne ſera-t-il pas permis à tout homme qui le veut, & qui en eſt capable, de faire un Livre partagé en Diſcours, leſquels, ſans être préciſement des Sermons, contiennent cependant, comme les Sermons, des Refléxions Critiques, Théologiques, Mo-

Morales, Aſcétiques, ſur des Textes de l'Ecriture?

Nous diſons tout ce que nous pouvons, pour faire goûter ce qu'il y a d'eſtimable dans le ſtile familier des Sermons ou des Diſcours de Mr. Atkinſon. Nous voudrions de tout notre cœur avoir auſſi quelque choſe à dire en faveur de ſa Méthode, ou de ſon habileté à mettre ſes matériaux dans l'ordre le plus avantageux. Mais il faut être ſincere: Et quoiqu'en certains endroits il paroiſſe avoir du talent pour l'Economie du Diſcours, il faut avouër que ſa Méthode, à tout prendre, ſeroit bonne tout au plus pour des Sermons actuellement prononcez, dans leſquels le Prédicateur (chargé du poids d'un Miniſtère reglé) ſeroit cenſé avoir été réduit à raſſembler à la hâte ſes refléxions ſur un Texte, ſans avoir des vûës bien nettes, ni un but bien déterminé. Chaque Sermon, il eſt vrai, a un titre particulier qui en détermine le ſujet, ou le Chef principal: Mais c'eſt un Chef, dont les Membres ne ſont bien aſſortis, ni avec lui, ni les uns avec les autres: On trouve dans le premier Sermon, par exemple, des choſes qui, ſelon les titres, devroient être dans le ſecond: & puis dans le ſecond, des choſes qui devroient être dans le premier. Chaque Sermon encore a ſes diviſions & ſes ſubdiviſions bien numérotées, ou marquées autrement par des titres particuliers en lettres Majuſcules: & ſi c'eſt là de l'Ordre (comme en effet on ſe l'imagine aſſez ſouvent) il faudra convenir qu'il y en a beaucoup dans ces Sermons: Mais ſi l'on entend par l'Ordre, un arrangement judicieux des Parties, qui, en les mettant chacune dans leur vrai jour, en les éclairant les unes par les autres, & en les appuyant juſte les unes ſur les autres, donne à leur Aſſemblage cette belle ſimplicité, cet éclat lumineux, & cette liaiſon ſolide, d'où réſulte la plus grande utilité du Diſcours; nous pourrons douter que le zèle de Mr. Atkinſon, tout actif qu'il eſt, lui ait découvert cette ſource d'utilité qui s'appelle l'*Ordre* ou la *Méthode*. On dira peut-être, que ſi c'eſt-là un défaut, c'eſt un défaut Apoſtolique. A la bonne heure. Les reflexions que nous pourrions faire ſur cette Apologie nous meneroient trop loin: Et pour l'amour de Mr. Atkinſon, dont nous reſpectons ſincerement le zèle (qui nous paroît plus Apoſtolique que ſa Méthode) nous voudrions que l'Apologie fût bonne. Mais enfin, que le *dépècement* d'un Diſcours en parties, numérotées preſqu'au hazard, ou diſtinguées par des titres arbitraires, puiſſe être comparé ou non à l'arrangement des Diſcours Apoſtoliques; nous diſons à nos Lecteurs, quelle eſt en général la Méthode de Mr. Atkinſon, afin qu'ils ne s'attendent pas à trouver une analyſe ſuivie de ces Sermons, dans l'Extrait que nous allons en donner.

Les deux premiers répondent aſſez exactement, au moins par le choix des ſujets, aux deux Chefs annoncez dans le Titre du Livre: *La Décadence de la Pieté*, & *le Moyen de la faire revivre.*

LE TEXTE DU PREMIER eſt tiré de Jérémie, Ch. VI. vſ. 29. & 30. *Le ſoufflet eſt brûlé, le plomb eſt conſumé par le feu, le Fondeur a fondu envain, car les méchans n'ont point été ſeparez. On les appellera Argent reprouvé, car l'Eternel les a reprouvez.* ,, Le ,, triſte & déplorable état où la Religion eſt ,, aujourd'hui réduite [dit d'abord le Prédi- ,, cateur] doit juſtifier le choix que je fais ,, de ces terribles paroles. La perverſité ,, & l'incorrigibilité des Juifs repréſente au ,, juſte ce que nous ſommes nous-mêmes ". Et reprenant dans la ſuite cette application: ,, Je me bornerai [dit-il] à deux funeſtes ,, ſymptomes de notre Corruption; ſur leſ- ,, quels nous devons d'autant plus fonder ,, nos juſtes craintes, que ce ſont deux ,, ſymptomes indiquez par Jeſus-Chriſt, com- ,, me des ſignes auxquels on doit reconnoî- ,, tre que les choſes ſont en mauvais état. ,, Je veux parler de ce qu'il diſoit dans la ,, prédiction de la ruine de Jeruſalem: *Com- ,, me l'Iniquité abondera, la Charité de plu- ,, ſieurs ſera refroidie* .... Premièrement ,, donc: l'Iniquité n'abonde-t-elle pas parmi ,, nous? N'y voit-on pas abonder toute ſor- ,, te de méchanceté? Menſonge, Fourbe- ,, rie, Juremens, Sermens profanes & faux

,, Ser-

,, Sermens? Signer des Articles de foi qu'on
,, ne croit pas, eſt un Menſonge, ſelon moi;
,, & une eſpece de Menſonge la pire de
,, toutes, parce que c'eſt le Menſonge de
,, ceux dont nous ſommes en droit d'attendre
,, le plus de reſpect pour la Vérité; &
,, un Menſonge dont ils ſe rendent coupables
,, dans un tems où l'on eſt le plus ſincere,
,, ſi on l'eſt jamais, & où il faut l'être
,, plus que jamais: dans le tems qu'ils
,, vont recevoir les Ordres ſacrez, & declarer
,, qu'ils ſont pouſſez par le St. Eſprit,
,, qui certainement n'inſpira jamais aux
,, Hommes de mentir au nom de Dieu, ni
,, de *parler* ou de ſigner *frauduleuſement pour*
,, *l'amour de lui.* L'Yvrognerie & la Debauche
,, de toutes les ſortes, ſans aucune
,, exception, ſont parmi nous des vices
,, communs, auſſi-bien que la Violation du
,, *Sabbat*, le Mépris de l'Autorité publique,
,, le Mépris de l'Autorité des Parens; &
,, j'allois ajoûter le Mépris même de l'Autorité
,, des Miniſtres, mais la Politeſſe de notre
,, Siècle eſt choquée de ce mot *: contentons
,, -nous de dire, que pluſieurs n'ont

---

* Nous pouvons rapporter à cette occaſion un trait de l'Epître de Mr. Pope au Comte de Burlington, vſ. 147, 148. Il parle d'un Prédicateur doucereux, *qui ne fait jamais entendre aux oreilles délicates le mot d'Enfer*. Sur quoi il y a une Note, qui dit poſitivement que *c'eſt un fait, qu'un Doyen de Peterborough, prêchant à la Cour, menaça les Pécheurs qu'ils ſeroient punis dans un lieu, lequel il ne*

,, pas pour le *Miniſtère* les égards qui lui
,, ſont dûs: Et puiſſe ce manque d'égards
,, ne pas degénérer avec le tems en vrai
,, Mépris! J'avoue avec douleur, que quelques
,, Miniſtres, par leur Imprudence, quelques-uns
,, par leur Ignorance, & quelques
,, autres par leur Hypocriſie, pour ne pas
,, dire par le Déreglement ſcandaleux de
,, leurs mœurs, ont donné lieu au Mépris
,, du Clergé: Mais que le Miniſtère au
,, moins ne ſoit pas mépriſé: Si nous ne
,, devons pas nous *magnifier* nous-mêmes,
,, nous devons *magnifier* notre emploi: notre
,, ambition eſt *d'annoncer Jeſus-Chriſt comme
,, le Seigneur, & nous, comme vos Serviteurs
,, pour l'amour de Jeſus-Chriſt*: Que l'Innocent
,, ne ſouffre pas pour le Coupable, & qu'on
,, admette quelque diſtinction: N'y a-t-il
,, point parmi nous de Miniſtres laborieux,
,, qui ayent un Sçavoir ſolide & de la Piété,
,, qui aiment Dieu & Jeſus-Chriſt & les
,, ames de leurs Freres? Paſſons outre ——
,, L'Incrédulité ne s'accroît-elle pas? Ne
,, gagne-t-elle pas tous les jours du terrain?
,, . . . Un homme d'un goût rafiné,
,, dans le ſiècle où nous ſommes, eſt trop
,, ſage ſans doute pour recevoir quelques
,, lumieres de la Revélation. La Raiſon au
,, dedans, les Ouvrages de Dieu au dehors,
,, voilà qui ſuffit pour le conduire par le
,, che-

croyoit pas qu'il fût décent de nommer devant une Aſſemblée auſſi polie.

,, Aujourd'hui ce n'eſt plus cela. Nous avons au contraire de bonnes loix pour empêcher que le Jour du Seigneur ne ſoit profané. Cependant, l'obſervons-nous comme l'obſervoient alors les Puritains? Ils s'oppoſoient à la profanation de ce ſaint Jour, malgré l'autorité humaine qui en faiſoit une eſpece de devoir *: Et nous, nous négligeons ce ſaint Jour, lorſque les loix de Dieu & celles des Hommes ſe réuniſſent pour en établir la ſanctification....

Puritains, dans la Bibliothèque Britannique, *Tome* VIII. *page* 72. Ces deux recréations au contraire ſont ſpécifiées parmi celles que la Declaration défend: quoiqu'elle autoriſe la Danſe, l'exercice de l'Arc, & certains autres Divertiſſemens. Voyez l'*Hiſtoire des Puritains par Mr.* NEAL, Vol. II. p. 123. & p. 249.

* Les *Puritains* (auſſi-bien que les *Recuſans* ou les Papiſtes) étant nommément exclus par la Declaration même, du nombre de ceux à qui elle permettoit de ſe divertir publiquement le Dimanche; on ne voit pas bien du premier coup d'œil, comment on peut dire, en parlant des Puritains, qu'elle faiſoit de la profanation du Dimanche une eſpece de devoir. Mais au fond cela n'eſt pas inconcevable. L'excluſion affectée des Puritains, ne tendoit qu'à rendre leur Puritaniſme plus remarquable, & par-là plus ridicule, ou plus odieux: De ſorte que cette excluſion même les obligeoit à participer aux divertiſſemens de l'Egliſe dominante, autant qu'elle pouvoit les obliger à démentir ou à abandonner un Puritaniſme dont elle les dégoûteroit.

„ tion .... Jettez les yeux ſur d'autres Peuples, & voyez par quelles déſolations le „ Seigneur a viſité pluſieurs Egliſes célèbres de la Reformation ... Il y a cinquante ans paſſez que la Religion Proteſtante „ eſt abolie en France: Et on a tout lieu „ de croire, qu'une des grandes raiſons qui „ provoquerent le Seigneur à les livrer „ entre les mains de leurs Ennemis, ce fut „ la profanation du Jour du Seigneur, contre laquelle leurs Miniſtres & d'autres „ ames faiſoient des efforts inutiles. Nous „ devrions nous tenir pour avertis. Ils „ vouloient le ſoir du Sabat, après les Exercices publics de la Religion, avoir leurs „ Danſes & leurs Parties de plaiſir, quelque raiſon qu'ait eu St. Auguſtin, à mon „ avis, de dire qu'il aimeroit mieux travailler le Dimanche que ſe divertir: *Mallem* „ *arare quàm ſaltare die Dominicâ.* Il faut „ avouer une choſe cependant qui exténue „ leur crime, mais elle aggrave le nôtre: „ c'eſt qu'ils regardoient l'obſervation du „ premier jour de la ſemaine, ou le Sabbat „ des Chrétiens, comme une affaire de Diſcipline *; au lieu que nous, nous le regardons comme une Inſtitution divine."

Telle

---

* Ou *de Police Eccléſiaſtique*: Il y a dans l'Anglois, *on an Eccleſiaſtical foot.* Voyez les Sections XXV. & XXVI. du Catéchiſme de Calvin. Si c'eſt-la (comme il y a lieu de le croire) que Mr. Atkinſon a pris le ſentiment des Egliſes de France, on doute qu'il l'ait expoſé en termes aſſez précis.

„ Aujourd'hui ce n'eſt plus cela. Nous avons „ au contraire de bonnes loix pour empêcher que le Jour du Seigneur ne ſoit profané. Cependant, l'obſervons-nous comme l'obſervoient alors les Puritains? Ils „ s'oppoſoient à la profanation de ce ſaint „ Jour, malgré l'autorité humaine qui en „ faiſoit une eſpece de devoir *: Et nous, „ nous négligeons ce ſaint Jour, lorſque „ les loix de Dieu & celles des Hommes „ ſe réuniſſent pour en établir la ſanctification....

Puritains, dans la Bibliothèque Britannique, *Tome* VIII. *page* 72. Ces deux recréations au contraire ſont ſpécifiées parmi celles que la Declaration défend: quoiqu'elle autoriſe la Danſe, l'exercice de l'Arc, & certains autres Divertiſſemens. Voyez l'*Hiſtoire des Puritains par Mr.* NEAL, Vol. II. p. 123. & p. 249.

* Les *Puritains* (auſſi-bien que les *Recuſans* ou les Papiſtes) étant nommément exclus par la Declaration même, du nombre de ceux à qui elle permettoit de ſe divertir publiquement le Dimanche; on ne voit pas bien du premier coup d'œil, comment on peut dire, en parlant des Puritains, qu'elle faiſoit de la profanation du Dimanche une eſpece de devoir. Mais au fond cela n'eſt pas inconcevable. L'excluſion affectée des Puritains, ne tendoit qu'à rendre leur Puritaniſme plus remarquable, & par-là plus ridicule, ou plus odieux: De ſorte que cette excluſion même les obligeoit à participer aux divertiſſemens de l'Egliſe dominante, autant qu'elle pouvoit les obliger à démentir ou à abandonner un Puritaniſme dont elle les dégoûteroit.

„ tion .... Jettez les yeux ſur d'autres Peu-
„ ples, & voyez par quelles déſolations le
„ Seigneur a viſité pluſieurs Egliſes célè-
„ bres de la Reformation ... Il y a cinquan-
„ te ans paſſez que la Religion Proteſtante
„ eſt abolie en France: Et on a tout lieu
„ de croire, qu'une des grandes raiſons qui
„ provoquerent le Seigneur à les livrer
„ entre les mains de leurs Ennemis, ce fut
„ la profanation du Jour du Seigneur, con-
„ tre laquelle leurs Miniſtres & d'autres
„ ames faiſoient des efforts inutiles. Nous
„ devrions nous tenir pour avertis. Ils
„ vouloient le ſoir du Sabat, après les Exer-
„ cices publics de la Religion, avoir leurs
„ Danſes & leurs Parties de plaiſir, quel-
„ que raiſon qu'ait eu St. Auguſtin, à mon
„ avis, de dire qu'il aimeroit mieux travail-
„ ler le Dimanche que ſe divertir: *Mallem*
„ *arare quàm ſaltare die Dominicâ.* Il faut
„ avouer une choſe cependant qui exténue
„ leur crime, mais elle aggrave le nôtre:
„ c'eſt qu'ils regardoient l'obſervation du
„ premier jour de la ſemaine, ou le Sabbat
„ des Chrétiens, comme une affaire de Diſ-
„ cipline *; au lieu que nous, nous le re-
„ gardons comme une Inſtitution divine."

---

* Ou *de Police Eccléſiaſtique:* Il y a dans l'Anglois, *on an Eccleſiaſtical foot.* Voyez les Sections XXV. & XXVI. du Catéchiſme de Calvin. Si c'eſt-là (comme il y a lieu de le croire) que Mr. Atkinſon a pris le ſentiment des Egliſes de France, on doute qu'il l'ait expoſé en termes aſſez précis.

TELLE EST LA DECADENCE de la Pieté, déplorée dans le premier Sermon. Le ſecond, qui doit rouler ſur un Moyen d'y remedier propoſé dans l'Ecriture, a pour Texte le 16^e. verſet du III^e. Chapitre de Malachie. *Alors* (c'eſt-à-dire, ſelon l'explication du Prédicateur, dans un ſiècle qui, comme le nôtre, étoit plein d'Incrédules, de Profanes, de Tièdes, & d'Hypocrites:) *Alors ceux qui craignoient le Seigneur, ſe parloient ſouvent l'un à l'autre* ..... Et *ſans doute*, dit Mr. Atkinſon, c'étoit de la Corruption de leur ſiècle qu'ils s'entretenoient: conſultant entr'eux ſur les meſures qu'il convenoit de prendre pour faire revivre la Religion mourante: & ne ſe bornant pas là-deſſus à de froides ſpéculations. Il faut (& c'eſt-là le Moyen propoſé) il faut que les gens de bien d'aujourd'hui s'entretiennent, comme ceux d'alors, de la Corruption du ſiècle. On peut le faire, comme eux, occaſionellement. *La parole dite en ſon tems, eſt comme des Pommes d'or ſur un lit d'argent* *. Un mot en paſſant, prononcé à propos, a produit quelquefois plus de bien qu'un long Diſcours préparé. Mais outre cela, les gens religieux dont parle Malachie, avoient probablement des lieux & des tems marquez entr'eux pour leurs pieuſes converſations, dit notre Auteur: Et c'eſt, ajoute-t-il, ce qu'on a déja imité en quelques endroits avec ſuccès:

---

* Prov. XXV. 11.

ſuccès : „ C'eſt-ce que nous avons commen-
„ cé l'Hyver dernier, & c'eſt-ce que, moyen-
„ nant la grace de Dieu, nous nous propo-
„ ſons de reprendre de bonne heure l'Hy-
„ ver prochain. C'eſt-là, c'eſt-làle Moyen [au-
„ quel il faudra nous attacher, comme à celui]
„ qui promet le plus... car il faut que je
„ l'avoue, je ſuis las de voir la Religion
„ réduite à des formalitez où le cœur n'a
„ point de part. Nous rencontrer une fois
„ la ſemaine avec un petit nombre d'amis
„ ſinceres de la Vertu & de la Pieté: con-
„ verſer librement & cordialement : nous
„ communiquer nos obſervations, nos dou-
„ tes, nos craintes, nos embarras, nos
„ dangers, & nos tentations : lire enſemble
„ quelque Ouvrage de dévotion, & puis
„ nous unir pour prier Dieu : ce ſera paſſer
„ notre tems infiniment mieux qu'au *Caffé*
„ & à la *Taverne*, où l'*Homme* même ſe diſ-
„ tingue ſi peu dans l'Homme, & beaucoup
„ moins encore le *Chrétien*, pendant que les
„ foibleſſes, pour ne pas dire les vices de
„ la Nature humaine, s'y montrent ſous des
„ couleurs très-déſagréables. Sans cela,
„ ou ſans quelque choſe d'approchant, je
„ crois que nous riſquons de ne jamais ra-
„ mener dans nos Aſſemblées ſolemnelles le
„ bon Eſprit [qui doit en être l'ame.] Ce
„ ſont ces Aſſemblées particulieres qui vous
„ remettront dans le goût de la Dévotion
„ du cabinet, qui rétabliront dans vos fa-
„ milles le Culte domeſtique de la Divinité,

„ &

„ & qui vous diſpoſeront à remplir avec „ courage & avec vivacité tous les devoirs de „ la Religion. ”

Cela eſt excellent; pourvû que la Médiſance, l'Orgueil Phariſaïque, l'Hypocriſie, la Superſtition, & le mauvais Quiétiſme ne s'en mêlent pas. Il faut eſpérer que Mr. Atkinſon & les gens de bien qui ont concouru les premiers à l'exécution de ſon louable projet, joignant à la Simplicité de la Colombe, la Prudence du Serpent, & au Zèle de Dieu la Connoiſſance du Monde, prendront toutes les précautions convenables, pour empêcher qu'on ne puiſſe unjour attribuer à leurs Aſſemblées particulieres les mêmes défauts qu'on n'a pas toujours reprochez ſans quelque fondement à celles des *Piétiſtes* en Allemagne, & de ceux qu'on appelle communément les *Fins* en Hollande (*De Fynen.*) Un Auteur Anonymequi écrivoit vers la fin du ſiècle paſſé *, parle de pluſieurs Societez pieuſes qui s'étoient établies de ſon tems, ſoit en Angleterre ou en Irlande, & qui s'aſſembloient fréquemment

---

* Voyez page 15. & 16. du Livre intitulé: *An Account of the Societies for reformation of manners in London and Weſtminſter and other parts of the Kingdom; With a Perſuaſive to Perſons of all rancks to be zealous and diligent in promoting the execution of the Laws againſt prophaneneſs and Debauchery, for the effecting a national reformation* &c. *London. Printed for B.* Aylmer, *at the three Pigeons in Cornhill* &c. MDCXCIX. Volume in octavo d'environ deux-cens pages.

ment pour prier Dieu, pour chanter des Pſeaumes, pour lire l'Ecriture Sainte, pour ſe donner des avis fraternels &c. Il faut que ces Societez ne ſe ſoient pas ſoutenues, au moins à Londres; car on n'en entend rien dire, & Mr. Atkinſon ſuppoſe manifeſtement, qu'il n'y en a point d'autre que celle qui commença ſes Aſſemblées *l'Hyver dernier.* Quoi qu'il en ſoit, les Abus qui ſe ſont ſouvent gliſſez dans ces ſortes d'Aſſemblées; le Scandale que ces Abus, tant imaginaires que réels, ont ſouvent cauſé; & la grande difficulté de prévenir de ſemblables inconvéniens dans de nouvelles Aſſemblées de la même eſpece, ou (ſi l'on veut) du même genre; ſuffiront peut-être pour en éloigner par réflexion, bien des perſonnes qui y entreroient avec ardeur, ſi elles ne ſuivoient que leur premier mouvement. Mais parmi les différentes manières dont on conçoit que la Converſation des gens de bien, citez par Malachie, contribuoit à retarder les progrès du Vice, il y en a une au moins, à l'imitation de laquelle il ſemble que tous ceux qui le peuvent, doivent ſe prêter, ſi leur Charité n'eſt pas réellement trop froide, ou ſi elle n'eſt retenue par des raiſons ſecretes, qu'elle n'avouëroit pas ſans rougir. Il ne s'agit ici, ni de ſe borner à dire un mot en paſſant, quand l'occaſion s'en préſente dans des rencontres fortuites, ni d'aller juſqu'à faire dans les formes des Aſſemblées particulieres : Il s'agit de quelque choſe qui tient le milieu... Mais comme Mr. Atkinſon a traité ce point, & qu'en qualité de Journaliſtes nous ne ſommes point obligez de le traiter nous-mêmes, nous nous contenterons de traduire l'article où il l'a traité. Cela conviendra d'autant mieux, que cela pourra achever de faire connoître ſon ſtile, dont nous ne voudrions pourtant pas qu'on s'occupât au préjudice de l'attention que méritent les choſes.

„ Autant que vous le pouvez [dit-il] „ vous devez avancer le bonheur & le ſalut „ d'autrui, de vos Enfans ſur-tout & de vos „ Domeſtiques, de vos Parens & de vos „ Amis... Etabliſſez chez vous un Culte „ de famille : Inſtruiſez ceux qui dépen„ dent de vos ſoins : Inſtruiſez-les d'une „ manière ſimple & familière, enſorte qu'ils „ puiſſent vous comprendre : Inſtruiſez-les „ des choſes les plus utiles, qui ont le plus „ d'influence ſur la pratique, & au ſujet „ deſquelles tous les bons Eſprits n'ont „ point de diſpute : telles, par exemple, „ que l'Immortalité de l'Ame, la Bonté de „ Dieu, l'Amour du Rédempteur, la laideur „ du Péché, la néceſſité de la Foi, la Re„ pentance, la Sainteté, la Conduite qu'ils „ doivent tenir les uns envers les autres, „ & envers tous ceux avec qui ils ont affai„ re, ſoit Supérieurs, ou Inférieurs, ou „ Egaux. Faites-leur trouver de l'agrément „ dans la Religion, & dans les exercices „ de la Religion. Vous le pourrez, en y

„ mettant de la varieté: [vous avez] le
„ Chant des Pſeaumes & des Hymnes, la
„ Lecture de la Bible, les Queſtions que
„ vous leur ferez ſur ce qui ſera lû, &
„ celles que vous les encouragerez à vous
„ faire eux-mêmes. La Priere dans toutes
„ les formes ne devroit jamais être oubliée.
„ Et après la lecture de la Bible, aux heu-
„ res de loiſir, ſur-tout le ſoir du Diman-
„ che, vous feriez bien de les faire repaſ-
„ ſer ſur les Sermons qui ont été prêchez,
„ & de tâcher d'inculquer dans leur eſprit
„ ce qu'ils ont entendu. En liſant les Sain-
„ tes Ecritures, je penſe que l'Hiſtoire de
„ la Création, contenue dans la Genèſe, &
„ puis, le commencement de l'Exode, four-
„ niront une lecture utile & attachante: On
„ pourra ſauter d'abord le Lévitique & les
„ Nombres; & paſſer à l'établiſſement des
„ Iſraëlites dans le Païs de Canaän, comme
„ il eſt rapporté dans le Livre de Joſué,
„ laiſſant à part tous ces Chapitres qui re-
„ gardent la diviſion des Terres. Soit dans
„ le cabinet, ſoit en famille, on devroit
„ lire ſouvent les Pſeaumes & les Prover-
„ bes. Dans le Nouveau Teſtament, les
„ Evangiles & les Actes ſont ce qu'il y a
„ de plus aiſé & de plus utile. Les Epîtres
„ renferment *des choſes difficiles à entendre*, &
„ il ſeroit à ſouhaiter que l'on commençât
„ par les Epîtres les plus courtes, afin qu'on
„ pût en lire une toute entiere à la fois.
„ Outre la Bible, je vous recommanderois

„ volontiers certains Ouvrages de Pieté,
„ comme les Sermons de l'Archévêque *Tillotſon*, & du Docteur *Samuel Clark*, l'*Oratoire Chrétien* de Mr. *Bennet*, & le Traité
„ du Docteur *Wright* ſur la *Regénération.*
„ Mais ſur-tout, ſoyez des Modeles dans
„ vos Familles: Qu'un eſprit de Religion
„ ſoit répandu dans toute votre Converſation; & que, pendant tout l'intervalle
„ d'un Dimanche à l'autre, la Religion conſerve ſur vous une influence de Souveraine: [enſorte que vous paroiſſiez conſtamment ce que vous devez être: car
„ c'eſt votre devoir que vous] ſoyez ſaints,
„ humbles, *ſevrez du monde*, doux & compatiſſans, d'une humeur patiente & qui
„ ſçache pardonner."

Ce morceau eſt tiré du premier Sermon: mais nous avons cru pouvoir le tranſpoſer ici, parce que de droit il apartenoit manifeſtement au ſecond: Et avant ce morceau il y en a un autre, où le Prédicateur inſinue en paſſant, dans une ſeule ligne, un avis, qui, par une nouvelle tranſpoſition, ſeroit de même à ſa place dans cet endroit. C'eſt que les gens de bien, qui ont à cœur le rétabliſſement de la Pieté, devroient encourager dans leur Converſation le libre exercice du Devoir très-negligé de l'Admonition fraternelle. Au moins ſemble-t-il que ce ſoit-là ce qu'il a en vûë lorſqu'il dit: *Souffrez la parole d'exhortation.*

Le ſecond Sermon finit par une refléxion iſolée, qui, auſſi-bien que la précedente, méritoit de tenir ſon rang parmi les parties intégrantes du Diſcours, & d'y être un peu plus diſcutée qu'on ne la trouve dans l'endroit qu'elle occupe. Telle qu'elle eſt, la voici. ,, Pour contribuer à la Reformation ,, du Genre humain, ce n'eſt pas aſſez de ,, penſer à la Gloire de Dieu; il faut agir ,, pour elle. *Il eſt tems pour toi, Seigneur,* ,, *que tu agiſſes:* C'eſt à quoi revient ce que ,, nos Verſions font dire à David dans un ,, endroit du Pſeaume CXIX. Mais ſelon ,, l'Hébreu il faudroit dire : *Il eſt tems, Seigneur,* ,, *qu'on agiſſe pour toi* * ..... *car les* ,, *hommes ont aboli ta loi* : & j'ajoute, que l'Evangile ,, même ils travaillent à l'abolir..... ,, *Qui eſt-ce*, devrions-nous dire avec le ,, Pſalmiſte, *Qui eſt-ce qui s'élevera pour moi* ,, (& avec moi) *contre ces Ouvriers d'Iniquité*? ,, † Quand les Impies foulent aux pieds ,, la Loi de Dieu, dédaignent ſon autorité, ,, *répandent le mépris ſur le Sang de l'Alliance*, ,, *renient le Seigneur qui les a rachetez......* ,, il eſt tems pour les bons Chrétiens de ,, toutes les Sectes, de mettre à côté leurs ,, petites contentions, & de s'unir contre ,, l'Ennemi commun. *Le Cananéen eſt dans* ,, *le*

---

* Pſ. CXIX. *Hajin.* vſ 126. עת לעשות ליהוה *Il eſt tems pour le Seigneur d'agir* : ou, en conſervant l'arrangement des paroles de l'Original, comme le fait Mr. Atkinſon : *Il eſt tems d'agir pour le Seigneur.*

† Pſ. XCIV. 16.

„ *le Païs.* Hannibal aux portes de Rome „ (*Hannibal ad portas*) reconcilia les Ro„ mains diviſez. Et quand le Déïſme eſt à „ nos portes, Chrétiens! & quand l'Enne„ mi fait ſes efforts pour nous arracher l'An„ cien Teſtament, pour nous enlever le „ Nouveau, par des explications qui le ré„ duiſent à rien; continuerons-nous toujours „ à nous amuſer à de curieuſes ſpécula„ tions, à diſputer ſur le ſens précis d'un „ petit nombre de Textes difficiles? . . . . „ Uniſſons-nous dans la cauſe commune de „ Dieu & de Jeſus-Chriſt, de la Vertu & „ de la Pieté, de ces Points eſſentiels du „ Chriſtianiſme ſur leſquels tous les Chré„ tiens ſages ſont d'accord: Et au lieu d'en„ tretenir parmi nous des diſputes chagri„ nes & furieuſes, CAR ENFIN NOUS „ SOMMES TOUS FRERES, entrete„ nons de concert un eſprit de Pieté & „ de Charité. . . . Par-là nous ferons une „ Apologie vivante de la Vérité du Chriſtia„ niſme. —— La grande différence [dit „ notre Auteur dans un des Diſcours ſui„ vans] La grande différence entre un „ Homme & un autre Homme, c'eſt celle „ qui conſiſte en ce que l'un eſt *Bon*, & l'au„ tre eſt *Méchant*; *l'un ſert Dieu, & l'autre ne* „ *le ſert pas* *. Il y a pluſieurs diſtinctions: „ Les uns ſont ſçavans, les autres igno„ rans: Les uns riches, les autres pauvres:

---

* Mal. III. 18.

,, Les uns puiſſans & conſtituez en dignité,
,, les autres réduits à l'obéïſſance: Les
,, uns Maîtres, & les autres Serviteurs:
,, Les uns Parens, les autres Enfans: Mais
,, toutes ces diſtinctions ne ſont que pour
,, un tems: elles ne ſe rapportent qu'à cette
,, mourante vie, qui peut finir à chaque
,, inſtant, & qui ſurement finira bien-tôt:
,, La principale différence, encore une fois,
,, la plus grande & la plus durable, c'eſt
,, que les uns ſont Bons & les autres Méchans.
,, En fait de Religion, il y a des
,, diſtinctions conſidérables. Ce ſont des
,, Payens, des Juifs, des Mahométans, des
,, Chrétiens: Et entre ceux-ci, ſoit pour
,, les noms, ſoit pour les choſes, ce ſont
,, encore des diſtinctions conſidérables: Les
,, uns ſont Papiſtes, les autres Proteſtans;
,, & parmi ces derniers, vous avez des Calviniſtes
,, & des Luthériens; des Arminiens,
,, des Ariens, & des Sociniens; des Epiſcopaux,
,, & des *Presbytériens*, des *Congrégationaux*,
,, des *Antipædobâtiſtes* *, des
,, Quakers, des noms différens, des opinions

---

* On conſerve ici les expreſſions de l'Auteur. Les *Antipædobâtiſtes* ſont ceux que nous appellons communement Anabâtiſtes: Et les *Congrégationaux*, ceux qui ſont plus connus ſous le nom d'*Indépendans*. Les Presbytériens, les Congrégationaux, & les Antipædobâtiſtes, forment ce qu'on appelle *Les Non conformiſtes des trois dénominations*. Ils ſont unis à certains égards.

,, nions ou des croyances différentes; mais ,, qui ne le ſont pourtant pas aſſez, pour devoir nous diviſer en autant de Societez ,, particulieres. Ou s'il eſt difficile que cela ſoit autrement, nous devrions au moins, ,, malgré la différence des lieux deſtinez au ,, Culte & de quelques autres circonſtances, TACHER DE CONSERVER L'UNITE' DE L'ESPRIT DANS LE LIEN ,, DE LA PAIX. Prenez les gens où vous ,, voudrez, & nommez-les de tel nom qu'il ,, vous plaira; tous ceux qui ſont véritablemens Bons, ſont d'accord entr'eux ſur plus ,, d'articles qu'il n'y en a pour les diviſer, ,, & ſur des articles plus importans que ,, ceux qui les diviſent: Mais ſi vous prenez un homme de bien & un méchant ,, homme, quelqu'unis qu'ils ſoient extérieurement par la Croyance & par le nom ,, de leur Secte, vous trouverez toujours ,, entr'eux *une différence eſſentielle & fondamentale*; vous les trouverez auſſi différens ,, que les tenèbres & la lumiere, que le Vice & la Vertu. Car la vie d'un méchant ,, homme n'eſt autre choſe qu'une négation ,, pratique, non-pas de tel ou tel article ,, particulier, mais de toute ſa Confeſſion de ,, Foi: Il renonce l'autorité de Dieu, il ,, l'uſurpe, il gouverne lui-même à ſa fantaiſie une Ame, dont l'empire devoit être ,, reſervé, comme une choſe ſacrée, au *Pere* ,, *des Eſprits.* Quand verrons-nous dans ce ,, Monde le tems heureux, où tous les gens ,,

„ de bien ſe trouveront plus rapprochez les „ uns des autres que les Controverſiſtes trop „ animez ne ſe l'imaginent dans la chaleur „ de la diſpute! Je me ſouviens d'un mot „ excellent du digne Mr. *Boyle*, parlant des „ Calviniſtes & des Arminiens: *Les uns font* „ *la Grace irréſiſtible*: [ce qui la rend néceſ„ſairement particuliere:] *& les autres l'é„tendent à tout le Genre humain: Leur but eſt* „ *le même, ils veulent faire honneur à la Grace*: „ *Et s'ils ſont ſinceres, je crois que Dieu, les* „ *regardant comme gens de bien, les jugera plus* „ *favorablement ſur leurs différens Syſtémes les* „ *uns & les autres, qu'ils ne ſont portez à ſe* „ *juger reciproquement eux-mêmes*. . . . . . La „ différence entre les Bons & les Méchans „ ſubſiſtera, quand toutes les autres différen„ces auront ceſſé. Diſtinction du Sçavant „ & de l'Ignorant, diſtinction du Riche & „ du Pauvre, diſtinctions continuelles de „ noms en fait de Religion: encore un peu „ de tems, & toutes ces diſtinctions ſeront „ englouties par la grande & finale diſtinc„tion des Bons & des Méchans. *Matth*: „ XXV. 37 —— 46. „

En voila aſſez, non ſeulement pour faire connoître l'eſſentiel de l'Ouvrage, & pour juſtifier ce que nous avons avancé, ſoit touchant le ſtile de l'Auteur, ſoit touchant ſa méthode; mais encore pour donner une idée de ſa manière de penſer ſur les Controverſes Théologiques, & du caractère qu'il aura à ſoutenir dans la diſpute où il s'eſt engagé contre *le Philoſophe honnête - Homme.* Nous pourrions en demeurer-là, & ne rien dire du troiſième Diſcours, ni à plus forte raiſon du quatrième, qui eſt celui d'où nous avons tiré tout ce qu'on vient de lire au ſujet de la différence des Bons & des Méchans. Nous croyons néanmoins que deux ou trois Reſléxions détachées, extraites de ces deux derniers Diſcours, ne déplairont pas à nos Lecteurs.

Première Reſléxion. ,, Ces mêmes gens de ,, bien que Dieu appelle ſes *Joyaux* *, ſont ,, ſouvent maltraitez & mépriſez par un Monde aveugle & corrompu. *Le Monde ne les ,, connoît pas* †. Ils y ſont comme des Princes déguiſez dans un Païs étranger: Leur ,, grandeur y eſt inconnuë, leur mérite n'y ,, eſt pas goûté. ,, *Page* 64.

Seconde Reſléxion. ,, Dans l'Economie pré- ,, ſente, il eſt quelquefois très-difficile de ,, diſtinguer les Bons d'avec les Méchans, ou ,, ceux qui craignent Dieu, de ceux qui ne ,, le craignent pas. Il y a de ſi grands ,, reſtes de Corruption & de Folie dans les ,, gens de bien, & certains Scelerats en im- ,, poſent par de ſi belles apparences, que ,, nous ſommes obligez de ſuſpendre notre ,, jugement ſur la différence de leurs carac- ,, tères. Lorſqu'un homme de bien eſt tom- ,, bé dans le peché, & principalement lorſ- ,, qu'il a commis quelque choſe de ſcanda- ,, leux, par où il donne priſe, non ſeulement ,,

---

* Mal. III. 17.

† 1 Jean III. 1.

,, ſur lui même, mais qui pis eſt, ſur la Reli-
,, gion, pendant qu'un Hypocrite ruſé évite
,, adroitement tout ce qui pourroit nous
,, ſcandaliſer ; nous ſommes naturellement
,, portez à blâmer l'Homme de bien &
,, à louer l'Hypocrite. . . . . Qui eſt-ce
,, [toutefois] qui a certainement détermi-
,, né, quelles ſont au juſte les fautes ou les
,, infirmitez compatibles avec le moindre
,, dégré de la Grace ? Ou, juſques à quel
,, point un demi Chrétien peut-il pouſſer la
,, Vertu, & n'être cependant qu'un demi-
,, Chrétien, qu'un homme *à-peu près perſua-*
,, *dé*? * . . . . . Telle eſt la nature humaine,
,, lors même qu'elle eſt ſanctifiée par l'Eſ-
,, prit & par la Grace de Dieu, que nous
,, avons toujours beſoin de juger les uns des
,, autres avec beaucoup d'indulgence : Car,
,, à juger rigoureuſement, *qui eſt-ce qui pour-*
,, *ra être ſauvé*? † Dieu veuille avoir pitié de
,, nous . . . & nous apprendre à juger plus
,, équitablement des autres ! ,, *Pages* 79--81.

Troiſième Refléxion. ,, *Ne jugez de rien*
,, *avant le tems* ‡ —— Il faut *que le Froment*
,, *& l'Yvroye croiſſent enſemble juſqu'à la Moiſ-*
,, *ſon.* ⸸ —— *Le Fils de l'Homme envoyera ſes*
,, *Anges, qui ôteront de ſon Royaume tous les*
,, *ſcandales* § —— Le tems de la ſéparation
,, des Bons & des Méchans n'eſt pas enco-
,, re

---

* Act. XXVI. 28.

† Matth. XIX. 25.

‡ 1 Cor IV. 5.

⸸ Matth. XIII. 30.

§ Matth. XIII. 41.

„ re venu: & c'eſt aux Anges du Fils de „ l'Homme qu'il apartiendra de la faire, „ quand il les aura envoyez pour cet effet. „ N'entreprenons pas de rendre l'Egliſe plus „ pure que ne la vouloit Jeſus-Chriſt: On „ y verra juſqu'à la fin, & des Perſonnes & „ des choſes qui ſcandaliſeront. *De douze* * „ *que je vous ai choiſis, n'y en a-t-il pas un* „ *qui eſt un Diable*? Et il en étoit un réel„ lement. Si vous ne voulez vous joindre „ à aucune Egliſe, juſqu'à ce que vous trou„ viez une Egliſe entierement purgée du „ mélange des Hypocrites, ce n'eſt point „ ſur la Terre qu'il faut en chercher une à „ laquelle vous puiſſiez vous joindre. LES „ EGLISES LES PLUS PURES ONT „ LEURS TACHES ET LEURS DEFAUTS. „ Les Hypocrites peuvent même y être „ d'un grand uſage. „ *Pages* 84--86.

CET OUVRAGE, au reſte, n'eſt pas le premier que l'Auteur ait donné au Public. Sans compter la Feuille hebdomadaire, intitulée *The Old Whig*, à laquelle j'ai ouï dire qu'il avoit part, auſſi-bien que Mr. *Foſter*, le même dont on a parlé plus d'une fois dans la Bibliothèque Britannique; il a publié en différens tems pluſieurs autres Piéces, dont on ne ſera pas fâché de trouver le Catalogue. Ce ſera la matière de l'Article ſuivant.

---

* Jean VI. 70.

AR-

ARTICLE V.

Catalogue des Ouvrages de Mr.

BENJAMIN ANDRE' ATKINSON.

I.

LA première Piece que Mr. Atkinſon ait fait imprimer, eſt une Confeſſion de Foi, qu'il prononça en public le ſeptième de Janvier 171$\frac{2}{3}$, jour de ſon Ordination. Ces ſortes de Confeſſions ſont en uſage dans les Ordinations Preſbytériennes, & précedent la cérémonie de l'Impoſition des mains. La doctrine de Mr. Atkinſon, telle qu'il l'expoſe dans ſa Confeſſion de Foi, eſt conforme à celle de l'Egliſe d'Ecoſſe: & ſur cet expoſé de ſa Doctrine, les Auditeurs, ou les Lecteurs les plus orthodoxes, furent ſans doute contens de lui au commencement de ſon Miniſtère. Mais en 1719. les Miniſtres Non-conformiſtes de Londres & des environs ayant formé une eſpece de Synode, à l'occaſion des troubles ſurvenus parmi leurs Freres d'*Exéter*, touchant l'Arianiſme, & quelques-uns ayant propoſé à l'Aſſemblée un Formulaire que pluſieurs ne voulurent point ſigner; Mr. Atkinſon, qui étoit du nombre de ces derniers, eut lieu de croire qu'on le ſoupçonnoit, ou d'appréhender au moins qu'on ne le ſoupçonnât; ſur l'article de la Trinité : Deſorte que, pour diſſiper les ſoupçons, ou pour les prévenir, il fit réimprimer alors ſa Confeſſion de Foi, avec une Préface datée du 19. de May, où il proteſte devant Dieu, qu'il ne croit pas s'être éloigné en rien de la Foi qu'il avoit profeſſée en préſence de pluſieurs témoins, lors de ſon Ordination: „ quoique j'avoue [*ajoute-„ t-il*] qu'au lieu de ſouſcrire à des expreſ„ ſions choiſies par d'autres hommes, auſſi „ faillibles que moi-même, j'ai toujours „ mieux aimé exprimer ma Croyance, ou „ dans mes propres termes, leſquels tout „ le monde conviendra que je ſuis plus ſûr „ de bien entendre, ou dans les termes „ que le Saint-Eſprit nous a enſeignez: Et „ ſi quelqu'un ſouhaite que je m'explique ſur „ un Texte comme celui-ci, *Moi & le Pere „ nous ſommes un*; je déclarerai très-volon„ tiers, que je crois que ce Texte emporte „ une Unité de nature auſſi-bien que de con„ ſentement. . . . . Les raiſons [*dit-il un „ peu plus bas, parlant au nom des autres qui „ étoient dans le même cas que lui*] les raiſons „ qui nous ont empêché de ſigner l'Ecrit „ qu'on nous préſenta le troiſième de Mars... „ ont été communiquées au Public *: &

---

* Il y a pluſieurs Piéces qui furent publiées dans ce tems-là pour & contre: Celle dont Mr. Atkinſon veut parler, eſt apparemment la même qui a pour

,, tous les Eſprits libres de préjugez ſont
,, convaincus (je m'aſſure) que notre refus
,, de ſouſcrire. . . s'accordoit parfaitement
,, avec les principes de la Reformation
,, en général, & avec ce que nous maintenons
,, ſpécialement comme Proteſtans Nonconformiſtes,
,, *Que notre Religion c'eſt la*
,, *Bible, & rien de plus.* Quant à moi en particulier,
,, je croyois la ſignature d'autant
,, moins néceſſaire, que je n'avois jamais été
,, ſoupçonné de rien qui reſſemblât à l'Arianiſme. . .
,, D'ailleurs cette ſignature étoit
,, une affaire tout-à-fait déplacée dans ce
,, tems-là. . . . Et j'avoue que, ſelon mon
,, petit génie, cette même ſignature, telle
,, qu'elle fut alors propoſée & ſoutenue, me
,, paroiſſoit établir un Ecrit humain comme
,, une Regle de Vérité: Choſe à laquelle je ne
,, pouvois condeſcendre, crainte que je ne
,, ſemblaſſe taxer l'Ecriture Sainte d'imperfection

pour titre: *An authentick Account of ſeveral things done and agreed upon by the Diſſenting Miniſtres lately aſſembled at Salters-Hall* &c. Imprimé à Londres pour *Jean Clark* &c. en 1719 Brochure in octavo de 32. pages Entr'autres traits contre la Signature il y a celui-ci: *Si nous devons être ſoupçonnez d'Arianiſme, par cela ſeul que nous refuſons de ſigner, ne pourrons-nous pas, avec autant de raiſon, quand nous y aurons conſenti, être ſoupçonnez d'Hypocriſie? Ce ſera le moyen de paſſer dans le Monde pour des Ariens & pour des Affronteurs par deſſus le marché.*

„ fection & d'obſcurité ſur des points abſo-
„ lument néceſſaires au ſalut: Ce qui ſoit
„ dit toutefois ſans prétendre reprocher au-
„ cune mauvaiſe intention à ceux qui ont
„ ſigné. Je ſuis entierement perſuadé que
„ nous ſommes tous d'accord; ſoit à regar-
„ der l'Ecriture comme notre unique regle,
„ par laquelle chacun doit juger pour ſoi-
„ même; ſoit à recevoir le Dogme de la
„ glorieuſe Trinité comme un Dogme très-
„ certainement contenu dans l'Ecriture: &
„ j'eſpere que, nous aimant toujours comme
„ Freres, nous tâcherons *de conſerver l'Uni-*
„ *té de l'Eſprit dans le Lien de la Paix.* " Tels ſont les ſentimens de Mr. Atkinſon, & nous nous faiſons un plaiſir de les publier. Son attachement pour l'Orthodoxie, comparé avec ſa modération pour les Hétérodoxes, ſervira à faire voir, malgré le préjugé encore trop commun parmi les Théologiens, qu'on peut être très-moderé ſans être hérétique: Et ce même attachement de Mr. Atkinſon pour l'Orthodoxie, comparé avec ſon grand éloignement pour la ſignature, ſera la preuve vivante d'une autre vérité qu'il n'eſt pas moins important de répandre dans le Monde: c'eſt qu'il eſt poſſible de ne point aimer les Formulaires, & d'être cependant très-orthodoxe. Mais voilà des refléxions, & nous n'avions promis qu'un Catalogue, où l'on ne s'attendoit apparemment qu'à de ſimples titres. Voici celui de la Brochure dont nous parlons.

Mr. Atkinſon's Confeſſion of his Faith, deliver'd at his Ordination, Janu. the 7th 171$\frac{2}{3}$. *Now reprinted by his Order, with a ſhort Preface; to ſatisfy the world, That he has not in the leaſt given in to any new notions concerning the ever bleſſed Trinity in Unity, but ſincerely believes that there is one onely living and true God, and hat this God is Father, Son, and Holy Ghoſt.* Imprimé à Londres pour *Richard Ford*, à l'enſeigne de l'Ange, proche *Stocks-Market.* 1719. In octavo *Pages* 24.

II.

Le ſecond Ouvrage imprimé de Mr. Atkinſon eſt un Sermon, prêché à Londres dans l'Egliſe Non-conformiſte de *Salters-Hall*, devant une Aſſemblée des *Societez pour la Reformation des mœurs*, le 29. de Juin 1726; & publié peu de tems après, à la requiſition de l'Aſſemblée.

A Sermon preach'd to the Societies for Reformation of manners at Salters-Hall, on Monday, June 29, 1726. *&c.* A Londres. Chez Emanuel *Matthews*, à l'enſeigne de la Bible, dans *Pater-noſter-Row.* 1726. Brochure in octavo, de 28. pages; avec une Epître dédicatoire à *Jean Thompſon*, alors *Alderman & Sherif*, & en dernier lieu *Lord Maire* de la Ville de Londres.

Il ſeroit trop long d'expliquer ici en détail ce que c'eſt que les *Societez pour la Reformation des mœurs.* Il ſuffira de dire en général, 1°. Que ce ſont pluſieurs Societez particulieres, qui commencerent à ſe former ſous le regne de *Guillaume* & de *Marie:* & dont le but eſt principalement de veiller, comme tout ſujet de l'Etat eſt en droit de le faire, à l'obſervation ou à l'exécution des Loix établies par le Gouvernement contre les Profanateurs du Dimanche, contre les Yvrognes, contre les Jureurs & les Blaſphémateurs, contre ceux qui tiennent ou qui fréquentent des maiſons de Débauche &c:

2°. Que ces Societez ont certains jours marquez, où elles ſe réuniſſent dans une Aſſemblée générale, en préſence de laquelle un Prédicateur, nommé d'avance pour cet effet, prononce un Sermon ſur quelque ſujet rélatif au but de leur inſtitution: Et que comme ces Societez ſont compoſées de Nonconformiſtes auſſi-bien que d'Anglicans, outre les Sermons qui ſe font par des Prédicateurs Anglicans dans l'Egliſe paroiſſiale de *St. Mary le Bou*, il s'en fait auſſi un tous les ans par quelque Miniſtre Non-conformiſte dans l'Auditoire de *Salters-Hall*, l'un des principaux Auditoires des Presbytériens, & celui où Mr. Atkinſon (comme je l'ai dit) prononça en 1726. le Sermon dont on vient de lire le Titre:

3°. Enfin, que ces Societez, quoique fort approuvées d'une partie de la Nation, & encouragées par les Puiſſances, ont eu & ont encore tous les jours des contradictions ou des cenſures à eſſuyer, non ſeulement de la part de ceux qui aiment la licence, ou qui, ſans l'aimer, regardent peut-être comme trop rigoureuſes à certains égards les loix, à l'exécution deſquelles ces Societez font profeſſion de veiller; mais encore de la part d'une infinité de gens, qui ſemblent avoir pour principe, qu'un zèle reformateur dans les Particuliers eſt toujours un zèle faux & hypocrite, ou du moins un zèle indiſcret & inutile; que chacun doit ſe borner à ſe regler ſoi-même, ou tout au plus à regler ſa Famille; & que ſe mêler de gouverner le Public, ſans y être obligé par les devoirs d'un emploi public, c'eſt donner dans un défaut peu différent de celui que St. Pierre condamne, lorſqu'après avoir dit, *Que nul de vous ne ſouffre comme Meurtrier*, *comme Larron*, *comme Malfaiteur*, il ajoûte, *comme curieux des affaires d'autrui.* 1 Pierre IV. 15.

Ces paroles font partie du Texte de Mr. Atkinſon: Et voici ce qu'il dit dans ſon Diſcours, ſur l'application odieuſe qu'on peut faire de ces paroles aux Societez pour la Reformation des mœurs.

,, Quelques-uns diront peut-être, & nous ,, ſçavons qu'on l'a dit plus d'une fois: *Si* ,, *vous n'êtes pas des Meurtriers*, *des Larrons*, ,, *des Malfaiteurs*, *au moins êtes vous-de ces brouil-* ,, *lons*, *de ces curieux remuans Eſprits qui s'in-* ,, *gerent dans les affaires d'autrui.* Mais à cela ,, on répond: Qui eſt-ce qui vous accuſe de ,, la ſorte, ſi ce n'eſt ceux qui ſont malins

,, & corrompus, ou foibles & ignorans? ,, Les crimes dont vous convainquez des ,, Pécheurs ſcandaleux, & ſur leſquels vous ,, fondez vos pourſuites, ne ſont-ils pas ,, proſcrits par les Loix, & divines & humaines? ..... *Caïn* penſoit-il juſte quand ,, il repliquoit: *Suis je le gardien de mon Frere*? Cela eſt-il écrit pour nous propoſer ,, ſon exemple, ou pour nous inſtruire à ſes ,, dépens? *Tu ne haïras point ton Frere dans* ,, *ton cœur: Tu reprendras abſolument ton Prochain, & ne ſouffriras point de péché en lui:* ,, C'eſt une Loi de Dieu: *Levit.* XIX. 17. ,, Dieu prétendoit-il, en la donnant, rendre ,, les Hommes des Brouillons? . . . Jeſus-Chriſt & les Apôtres étoient-ils des Brouillons, parce qu'ils étoient aſſez bons pour ,, travailler à un ouvrage auſſi plein de ,, difficultez que celui de reformer le Monde? Eſt-ce faire le perſonnage d'un Brouillon, que *de faire ſes efforts pour ramener un* ,, *homme qui s'égare de la Vérité* [Jaq. V. 19.] ,, & *d'arracher un tiſon de l'embraſement*? [Amos ,, IV. 11.] St. Jaques ne nous aſſure-t-il pas, ,, Ch. V. vſ. 20. que c'eſt ainſi qu'*on ſauve* ,, *une ame de la mort, & qu'on couvre une multitude de péchez*? .... La *Charité*, cette ,, Vertu qui eſt la gloire de notre Religion, ,, *la Charité* [ſelon St. Paul, 1 Cor. XIII. 5.] ,, *ne cherche point ſon intérêt particulier*, ou elle cherche auſſi celui du prochain: & conformement à ce principe, l'Apôtre nous

,, dit quel eſt notre devoir: *Ne regardez pas*
,, [*uniquement*] *chacun à ſon intérêt particulier*,
,, *mais auſſi à l'intérêt des autres.* Philip.
,, II. 4. Ne ſeroit-ce pas un opprobre à notre
,, Nation, que d'avoir en même tems
,, les meilleures loix & les plus mal exécutées?
,, Si les loix établies contre l'Irréligion
,, & contre les déſordres de toute eſpece,
,, ſont bonnes, il eſt donc néceſſaire
,, qu'elles ſoient miſes en exécution: Mais
,, comment le Magiſtrat connoîtra-t-il ceux
,, qui péchent publiquement contre ces loix,
,, s'il n'y a perſonne qui ſe charge généreuſement
,, du ſoin d'avoir l'œil ſur ſes voiſins? . . . . "

Mr. Atkinſon remarque dans un autre endroit, qu'on a voulu décrier ces Societez comme autant de bandes de vils Délateurs, *quoiqu'il y ait eu un tems*, ajoute-t-il, *où l'on étoit Délateur aux dépens de la tranquillité publique, ſans croire que cela fût ſi infâme:* Sur quoi il cite ces paroles d'un Auteur Anglois: *S'emparer du bien des autres, ou extorquer d'eux des amendes conſiderables, comme certains Délateurs avoient coûtume de le faire, ſans autre cauſe que la différence des Religions, c'eſt-là, ſelon moi, ce qui doit être un ſcandale pour tout le Monde: Mais ſupprimer des Maiſons de débauche, mais faire enſorte que ceux qui ſe font un jeu de jurer, de prononcer des imprécations, & de profaner le Dimanche, ſoient punis ſelon la teneur des loix, & pour leur propre bien; c'eſt-là en* *vérité ce qui, bien loin d'attirer des reproches, devroit inſpirer de la vénération* [*].

Un autre Auteur, dans un Ouvrage que j'ai cité ci-deſſus à l'occaſion d'autre choſe [†], & qui fut publié dès l'an 1699, pour donner une idée des Societez dont il s'agit, rapporte, que ceux qui s'étoient mis ſur le pied de dénoncer les coupables, prévoyant bien ce que la calomnie en pourroit dire, ils s'étoient comportez avec tant de prudence, qu'on oſoit défier le Monde, de prouver qu'ils euſſent jamais retiré le moindre profit de leurs dénonciations, dans les cas mêmes où ils y auroient été autoriſez par les termes de la Loi. Mr. Atkinſon ſuppoſe néanmoins, comme une choſe de fait & de notoriété publique, que les Societez pour la Reformation des mœurs ont été accuſées, d'être elles-mêmes auſſi corrompues dans le fond que le reſte des hommes, & d'avoir bien ſçû trouver leur compte à faire le métier de Délateurs. Mais il en appelle là-deſſus aux Mémoires qu'elles ont ſoin de publier tous les ans; à leurs Statuts, par leſquels elles ſe défendent de toute vûë d'interêt; aux dépenſes reglées qu'elles ſont obligées de faire; aux autres dépenſes qui ſurviennent caſuellement; aux procedures dont elles payent les fraix; & à leur méthode conſtante de remettre aux Pauvres de la Paroiſſe les recompenſes que la Loi accorde aux Dénonciateurs.

---

[*] *Occaſional Paper* Vol. III. No. XII. p. 16, 17.

[†] *An Account of the Societies for Reformation of manners* &c. p. 13, 14. On peut voir le titre du Livre plus au long, ci-deſſus, au bas de la page 44.

La queſtion la plus importante, ce ſemble, au ſujet de ces Societez, ſeroit de ſçavoir quel en eſt le ſuccès, ou quel bien elles ont produit. Or „ nous apprenons [*dit l'Au-„ teur anonyme que j'ai déja cité*] nous apprenons qu'elles ont déja fait punir plu-„ ſieurs milliers de coupables pour leurs Ju-„ remens & pour leurs Imprécations.... & „ que nos *Connétables*, depuis un certain tems, „ ont peine quelquefois à ſurprendre un „ ſeul Jureur dans diverſes ruës & dans di-„ vers marchez, où l'on entendoit jour & „ nuit, il y a peu d'années, des juremens „ & des imprécations horribles: Qu'elles „ ont fait faire un exemple de quantité „ d'Yvrognes & de Profanateurs du Di-„ manche, dont quelques-uns, il y a peu „ d'années, faiſoient en quelque ſorte du „ Dimanche un jour de marché: Que plu-„ ſieurs Maiſons de débauche, qui ne va-„ loient gueres mieux que ſi c'avoient été „ autant de Reſervoirs ou de Nids pleins „ de Voleurs, de Rogneurs d'argent, de „ faux Monnoyeurs &c., ont été entiere-„ ment ſupprimées: Que quelques milliers „ de perſonnes de mauvaiſe vie ont été ren-„ fermées, miſes à l'amende & fouettées,

„ de ſorte que vers le quartier de la Tour,
„ & dans pluſieurs de nos ruës, la Ville a
„ été conſidérablement purgée de cette engeance
„ peſtiferée de *Coureuſes de nuit* dont
„ on étoit infeſté...: Qu'on en a envoyé
„ juſqu'à trente & quarante par ſemaine à
„ Bridewell [*fameuſe Maiſon de correction*] &
„ qu'elles y ont été ſi bien diſciplinées, que
„ pluſieurs d'entr'elles ont mieux aimé ſe
„ faire tranſporter en Amérique pour y gagner
„ leur vie honnêtement, que de s'expoſer
„ par une vie diſſolue à être diffamées
„ & punies, à tomber dans la pauvreté, à
„ ruiner leur corps à commettre toutes ſortes
„ de crimes, à périr peut-être la corde
„ au col. . . . . Je dois même ajouter, que
„ par les ſoins de la *Societé originale*, compoſée
„ de certains *Gentilshommes*, il s'eſt fait
„ de bien *plus grandes choſes* que tout ce
„ qu'on vient de lire: Mais il ne m'eſt pas
„ encore permis de les publier. Ce que je
„ puis dire cependant, c'eſt que les efforts
„ de ces Meſſieurs ne ſe ſont point bornez
„ à la Ville de Londres, ni même au Royaume
„ d'Angleterre, mais ſe ſont étendus
„ juſques en Irlande, où . . . . il y a actuellement
„ dans la Capitale *pluſieurs Societez de Reformation*, qui de-là ſe répandent
„ en diverſes parties du Royaume (comme
„ je le ſçai par des mémoires que j'ai entre
„ mes mains) & ſont encouragées par Son
„ Excellence le Comte de Galloway, par
„ un

„ un des Juges Royaux d'Irlande, par Monſeigneur l'Archévêque de Dublin, par un „ bon nombre d'Eccléſiaſtiques, & par la „ plus ſaine partie des Magiſtrats & des *Gentilshommes* de cette même Ville. Il y a une „ de ces Societez, qui a pour Membres les „ Miniſtres de la plûpart des Paroiſſes de Dublin, des Evêques pleins de pieté, l'illuſtre Archévéque, & diverſes autres Perſonnes de condition: dont quelques-uns „ ont montré un zèle qui ne manqueroit „ pas, s'il pouvoit être le même partout dans les trois Royaumes, de produire bien-tôt une révolution glorieuſe, où „ l'Etat prendroit une face toute nouvelle. „ Leur zèle, malgré les divers obſtacles „ qu'on pouvoit attendre des complots de „ ceux qui aiment le Vice, ont eu tant de „ ſuccès à Dublin dans l'eſpace de deux „ ans, que la profanation du Dimanche.... „ en eſt preſque entierement bannie: les Femmes de mauvaiſe vie y ſont recherchées „ avec tant d'exactitude, & punies avec tant „ de ſevérité, que là, comme en Angleterre, „ elles prennent le parti de ſe tranſporter „ dans nos *Plantations*: Les Jureurs y ſont tellement décriez, qu'il eſt rare d'entendre un „ ferment dans les ruës:.... Le vice, en „ un mot, craint de ſe montrer, & en a „ honte, dans les mêmes lieux, où quelques „ années auparavant il marchoit la tête levée & comme en triomphe. On nous aſſure enfin, que nous avons dans cette affai-

„ re le concours de l'Ecoſſe. . . . . Et la „ derniere Lettre du Roi au Parlement de „ ce Royaume, parle des progrès qu'ils ont „ fait dans le deſſein qu'on y avoit for- „ mé de prendre des meſures efficaces „ pour décourager le Vice & l'Irréli- „ gion. . . . . . * ”.

Voilà ce que diſoit du ſuccès des Societez pour la Reformation des mœurs en MDCXCIX, un Auteur anonyme, il eſt vrai, mais dont le Livre eſt muni d'une approbation honorable en forme de Lettre, ſignée par vingt-neuf Seigneurs temporels, par neuf Prélats, & par ſept Juges Royaux. Voici à préſent ce que dit Mr Atkinſon ſur le même ſujet en MDCCXXVI.

„ Les ſuccès que Dieu vous a déja donnez, doivent plus que contre-balancer tous „ les reproches dont vous avez été chargez, ſans le mériter, par les Patrons & „ les Avocats du Vice. Si vous n'avez pu „ bannir le Libertinage du Païs, vous l'avez „ réduit au moins à s'y cacher dans des retraites: Et c'eſt avec plaiſir que je lis, *Que „ non ſeulement pluſieurs Pécheurs ont été retirez „ de leur méchant train de vie par les efforts de „ ces Societez*; *mais que quelques-uns, par une „ converſion ſemblable à celle de St. Paul, ſe ſont „ joints avec elles pour ſeconder un deſſein qu'autrefois ils traverſoient* †. . . . . Le dernier „ Mé-

---

[*] *Account of the Societies &c.* pp. 21-25.

[†] *Occaſional Paper* Vol. III. No. XII.

„ Mémoire que vous avez publié, & qui „ eſt le trente-&-unième, par lequel on „ peut juger de ce que les Societez ont fait, „ nous aſſure, que du premier de Décembre „ 1724. au premier de Décembre 1725, elles ont pourſuivi ou aidé à pourſuivre des „ Coupables..... juſqu'au nombre de 2506. „ Et en comptant ceux qu'elles ont pourſuivis à Londres ou aux environs, pour „ les ſeules cauſes de Débauche & de Profanation, [*only for Debauchery and Prophaneſs*] pendant l'eſpace de trente-quatre ans, il ſe trouve que leur nombre total monte à 91899. Il y a lieu de ſe „ flatter, que parmi tant de gens atteints & „ convaincus par votre moyen, quelques-uns au moins auront auſſi été ramenez de „ leurs égaremens."

III.

Le troiſième Ouvrage de notre Auteur parut chez Richard *Ford*, à l'enſeigne de l'Ange, proche *Stoks-Market*, en 1728. Ce ſont *trois Lettres* addreſſées à un Ami, dans leſquelles il établit & maintient, contre le fameux Thomas WOOLSTON, le ſens littéral *de trois miracles* de l'Evangile, qui ſont,

1°. L'Eau changée en vin aux nôces de Cana:
2°. Les Acheteurs & les Vendeurs chaſſez du Temple par J. C. avec un fouet:
3°. Les Diables chaſſez du Corps de deux Poſſédez.

Tout ce que je puis dire de plus au ſujet de ce Livre, c'eſt qu'il faut qu'il ſe ſoit aſſez bien vendu, puiſque le Libraire qui l'a fait imprimer n'a pas pu m'en fournir un Exemplaire. Ce que j'ai dit des matières que l'Auteur y traite, eſt tiré du Titre de l'Ouvrage, tel que je le trouve dans un Catalogue à la fin d'un autre Livre de Mr. Atkinſon.

A Vindication of the litteral ſenſe of three Miracles of Chriſt. I. *His turning Water into Wine.* II. *His whipping the Buyers and Sellers out of the Temple.* III. *His exorciſing the Devils out of the two Men. Againſt the Objections of Thomas Woolſton*, B. D. *in his firſt and fourth Diſcourſes of the Miracles of our Saviour. In three Letters to a Friend.*

Je donne le titre au long, afin qu'on ne le confonde pas avec celui d'un autre Ouvrage contre Woolſton, imprimé pour le même Libraire, & qui eſt auſſi intitulé, *A Vindication of three Miracles*, ou *Défenſe de trois Miracles de Jeſus-Chriſt*, mais dont l'Auteur eſt Mr. *Nathanaël* LARDNER, & où les Miracles qu'il examine ſont, la Réſurrection de la Fille de *Jaïrus*, la Réſurrection du Fils de la Veuve de *Naïm*, & la Réſurrection de *Lazare*.

Il ne ſera pas inutile au reſte de ſçavoir, que ſur ce dernier Miracle, Woolſton a été refuté encore par le Docteur *Guillaume* HARRIS, dans un *Appendix* à ſon Livre intitulé, *The reaſonableneſs of believing in Chriſt*, *and*

and the unreaſonableneſs of Infidelity: ou *Diſcours pour prouver qu'il eſt raiſonnable de croire en Jeſus-Chriſt, & qu'il n'eſt pas raiſonnable d'être Incrédule.* Le Docteur Harris eſt un Miniſtre Presbytérien qui a de la réputation, & Mr. Atkinſon eſt de ſes Amis. Woolſton attaqué par ces deux Meſſieurs, les traita à ſa manière aſſez cavalierement, dans une *Apologie* ou *Vindication*, ainſi que porte le titre Anglois, imprimée peu de tems après leurs deux Ouvrages: les accuſa de n'être pas moins pour la perſécution que le Clergé de l'Egliſe dominante; & leur reprocha leurs diſpoſitions à cet égard, non ſeulement comme peu Chrétiennes, mais comme contraires à leur propre intérêt en qualité de Presbytériens, les Incrédules ne devant être conſiderez, ſelon lui, que comme *des Freres Non-conformiſtes.*

IV.

Mr. Atkinſon, qui vers ce tems-là faiſoit imprimer un petit Ouvrage plein de ſentimens de Tolérance, ſaiſit cette occaſion de répondre en peu de mots, tant pour ſon ami que pour lui-même. Cet Ouvrage (le quatrième qu'il ait publié) eſt une eſpece *d'Epître Catholique*, addreſſée *aux Chrétiens de toutes les Communions,* en date du 25. d'Août de l'année 1729, & qui parut avant la fin de cette même année, quoique le titre porte 1730: ſuivie d'une *Apoſtille*, dans laquelle il s'explique ſur ce que Woolſton avoit dit contre lui & contre le Docteur Harris.

Catholick Principles, or St. Paul's Worſchip, Faith, Hope, and Practice, Recommended to Chriſtians of all Perſuaſions.... With à Poſtſcript, te vindicate ſome Diſſenters Mr. Woolſton hath miſrepreſented as Advocates for perſecution. Brochure in octavo de 39 pages, imprimée à Londres, pour le même Libraire que la précedente.

L'Ouvrage même conſiſte en Refléxions ſur ces paroles du diſcours de S. Paul à Félix: „ Je reconnois devant vous, que „ ſuivant cette voye qu'ils appellent Héréſie, „ je ſers le Dieu de mes Peres; croyant „ tout ce qui eſt écrit dans la Loi & dans „ les Prophètes: & ayant cette eſpérance en „ Dieu, qu'il y aura (comme ils en conviennent eux-mêmes) une Réſurrection „ des morts, ſoit pour les Juſtes, ſoit pour „ les Injuſtes: En vertu de quoi je m'exerce toujours à conſerver une Conſcience „ qui ne me reproche rien, ni à l'égard de „ Dieu, ni à l'égard des hommes." *Act.* XXIV. 14–16.

Pour donner une idée nette des refléxions de l'Auteur, il faudroit les ranger ſous deux Chefs principaux qui ſont très-diſtincts, quoiqu'il ſemble abſolument les avoir confondus.

Il y en a qui tendent à faire voir aux Chrétiens de chaque Secte, que quelque avantage qu'ils prétendent avoir ſur les autres par leur Orthodoxie, ils ſeront téméraires de s'en féliciter, tant qu'ils negligeront (comme ils ne le font que trop) de profeſſer tous les articles de la declaration de St. Paul. Non ſeulement l'Apôtre faiſoit profeſſion de ſervir le Dieu de ſes Peres, ſuivant la voye que les Juifs appelloient Héréſie, ou ſuivant les nouvelles lumieres de la Foi Chrétienne: Non ſeulement l'Apôtre faiſoit profeſſion de croire tout ce qui eſt écrit dans la Loi & dans les Prophètes, comme ſimple matière de foi ou de ſpéculation: Non ſeulement il croyoit, ainſi que les Phariſiens, la Réſurrection des morts: Mais cette même Réſurrection qu'il faiſoit profeſſion de *croire*, il faiſoit auſſi profeſſion de l'*eſpérer*, & d'en conſerver l'Eſpérance par une attention active & conſtante à ne rien faire qui, en excitant les reproches de ſa Conſcience, lui pût ôter le droit d'eſpérer comme un bien, la Réſurrection qu'il croyoit comme une Vérité. ,, On a fait tant ,, de bruit dans l'Egliſe au ſujet des *Articles* ,, *de Foi:* Je ſuis ſurpris qu'on ait ſi peu ſongé à dreſſer des *Articles d'Eſpérance.* L'Eſ,, pérance eſt-elle une diſpoſition dont il ,, ſoit ſi peu parlé dans l'Ecriture? (Voyez: ,, *Romains* V. 2, 5. VIII. 24. XV. 4, 13.) ,, Un Scélerat peut croire tout ce qui eſt ,, écrit dans la Loi & dans les Prophètes: ,, il peut *croire* qu'il y aura une Réſurrection: ,, Mais il n'y a que l'homme de bien qui ,, puiſſe *l'eſpérer.*" St. Paul diſoit, je l'eſpere:

re : Mais auſſi diſoit-il, je me donne de la peine, je matte mon corps, je m'aſſujettis comme un Athlète à un regime difficile, je me diſcipline, ἀσκῶ . . . διαπαντὸς, je m'*exerce*, & m'exerce *toujours*, à conſerver une Conſcience ſans reproche, Salomon dit (Prov. XIV. 32.) *que le Juſte a de l'Eſpérance au jour de ſa mort* : Mais Salomon ne le dit que du *Juſte*. Telles ſont en ſubſtance les refléxions de la première eſpece que j'ai indiquée.

Celles de la ſeconde eſpece tendent à perſuader aux Chrétiens de toutes les Sectes, que ſi d'un côté ils ne donnent pas aſſez aux Articles de ſentiment & de pratique, ils donnent trop de l'autre aux Articles de ſpéculation, ſur leſquels ils ſont diviſez en tant de Communions différentes, quoique les gens de bien de ces différentes Communions ſoient tous d'accord ſur les Articles énoncez ici par l'Apôtre ; ce qui devroit ſuffire, ſelon notre Auteur, pour les réunir tous dans une ſeule & même Communion. Il y a des choſes abſolument néceſſaires, & d'autres qui ne le ſont pas. Mr. Atkinſon voudroit de l'Unité dans celles-là, de la Liberté dans celles-ci, & de la Charité dans les unes & les autres : enſorte que toutes les controverſes ſe traitaſſent à l'amiable, & que nous fuſſions tous ſur le pied de nous *dire la Vérité en Charité* : [ἀληθεύοντες δὲ ἐν ἀγάπῃ . . . . *Eph.* IV. 15.] Je declare volontiers, dit-il, que je ſerois auſſi prêt à ſouffrir le Martyre pour la Charité, que pour l'Article de Foi le plus fondamental. St. Paul ſervoit le Dieu de ſes Peres ſelon la voye que le Dieu de ſes Peres lui avoit montrée par Jeſus-Chriſt: Et cette même voye, les Juifs oſoient l'appeller d'un nom, dont il eſt vrai que le ſens injurieux n'eſt pas toujours déterminé, mais qui naturellement ſe prend pour une injure dans cet endroit, & qui d'ailleurs ſemble avoir conſtamment un mauvais ſens dans les *Epîtres*: C'eſt le nom d'*Héréſie*. Quelle temérité dans ces Juifs! ſe recrieront ici tous les Chrétiens: Et faudra-t-il avouer que les Chrétiens eux-mêmes ont ſouvent été coupables les uns envers les autres d'une temérité peu différente? Mr. Atkinſon *eſt fâché* de faire un pareil aveu: Mais il eſt obligé, dit-il, de le faire. Cependant, ſi nous puiſons dans l'Ecriture nos idées touchant l'Héréſie, nous trouverons (pourſuit-il) qu'il eſt très-difficile de prononcer un homme Hérétique à cauſe de ſes opinions. Voyez *Tite* III. 10, 11. „ Un Homme „ peut ſe tromper ſur un point conſidérable, „ & avec cela être agréable à Dieu. Si malgré ſon erreur, j'ai lieu de croire qu'il aime ſincerement J. C. je ſerai le dernier de „ tous à l'appeller Hérétique, ou à le traiter „ comme tel. . . . On convient qu'il y a „ des Articles fondamentaux du Chriſtianiſme: Mais je ne puis m'empêcher de penſer qu'ils ſont en bien petit nombre, & „ qu'ils ſe préſentent clairement d'eux-mêmes dans l'Ecriture pour ſe faire apper-

,, cevoir ſans peine à toute perſonne, qui
,, avec la capacité ordinaire, a le cœur
,, droit. Les points douteux & conteſtables
,, qui, comme autant de Livrées,
,, diſtinguent les différens Partis du Chriſtianiſme,
,, ne doivent point trouver place
,, ici; car à ce compte les Articles fondamentaux
,, ſe multiplieroient exceſſivement,
,, & on ſe trouveroit réduit à dire,
,, que des Chrétiens pleins de piété diffèrent
,, fondamentalement les uns des autres.
,, ... St. Paul met les Héréſies au
,, nombre *des œuvres de la Chair*, Gal. V.
,, 20, 21. J'en conclus, qu'aucun homme véritablement
,, homme de bien ne peut être
,, coupable d'Héréſie, quoiqu'il puiſſe ſe
,, tromper comme le reſte des Hommes. S'il
,, ſe trompe en quelque point conſidérable,
,, ou il reviendra de ſon erreur, ſelon les
,, promeſſes de Dieu. . . . *Pſ.* XXV. 9. &
,, *Jean* VII. 17. . . . ou ſon erreur ne ſera
,, en aucune manière préjudiciable à ſon ſalut.
,, Ce qui arriva à St. Paul, nous fait voir
,, que les plus gens de bien & les plus utiles
,, peuvent être pourſuivis comme Hérétiques,
,, par des gens qui ſont eux-mêmes
,, les plus grands Hérétiques. Prenons garde
,, à ne taxer légerement d'Hypocriſie aucun
,, Particulier, ni à plus forte raiſon aucune
,, Societé entiere. Je connois des gens
,, dont les principes tendent à détruire la
,, Pieté; mais leur cœur & leur vie ſont
,, directement contraires à leurs principes:

„ A Dieu ne plaiſe qu'à cauſe de leurs Er-„ reurs, toutes dangereuſes qu'elles ſont, je „ les veuille juger Hérétiques! . . . . . On „ ne doit point attendre, & [par conſé-„ quent] on ne peut gueres ſouhaiter une „ réunion avec Rome: Mais outre qu'on „ peut ſouhaiter une réunion de tous les „ Proteſtans, qui ſeroit très-praticable, vû „ celle qui s'eſt actuellement pratiquée en „ certains lieux entre les Luthériens & les „ Calviniſtes; je crois que chez les Catho-„ liques Romains même, nous devons bien „ diſtinguer entre la Cour de Rome & l'E-„ gliſe Romaine, entre certains Peuples „ Papiſtes & autres Peuples qui le ſont „ auſſi. Il s'en faut beaucoup, qu'à l'égard „ du Pape on ſoit auſſi bigot en France „ qu'en Eſpagne ou en Italie: Et je ſuis per-„ ſuadé que parmi les Papiſtes ignorans & „ moderez, il y en a quantité dont le cœur eſt „ droit, qui ſe reglent en conſcience ſur ce „ que leurs ténèbres leur laiſſent entrevoir „ de la lumiere Evangelique, & qui ſont „ agréables à Dieu. . . . . . „ Les Confeſſions de Foi, & tels autres Ouvrages ſymboliques, peuvent avoir leur utilité: Mr. Atkinſon en convient: Mais il les voudroit moins étendus, & qu'on en retranchât tous les Articles ſur leſquels l'Ecriture ne s'explique point clairement. St. Paul *croyoit tout ce qui eſt écrit dans la Loi & dans les Prophètes:* Voilà ſa Confeſſion de Foi. Cette Confeſſion

ſion étoit *Scripturaire :* elle rouloit ſur ce qui étoit écrit dans la Loi & dans les Prophètes. Elle étoit *complette* : Elle embraſſoit tout ce qui étoit écrit. Mais en même tems elle étoit *courte* & conçûë en termes généraux : ſemblable en cela à toutes les autres Confeſſions de Foi rapportées dans les Livres Sacrez. Voyez *Matth.* XVI. 16. *Marc.* VIII. 29. *Luc.* IX. 20. *Jean* IX. 35-38. *Rom.* X. 9, 10. & 1 Cor. XV. 3, 4. Notre Auteur, à cette occaſion, dit un mot des Canons du premier Concile de Jeruſalem, & les compare avec ceux des Conciles ſuivans: Mais cela n'eſt point diſcuté comme cela mériteroit de l'être: Et le manque de diſcuſſion eſt un défaut aſſez général dans les Ouvrages de Mr. Atkinſon. Il ne doit pas trouver mauvais qu'on s'en plaigne. On reconnoît qu'il penſe judicieuſement & utilement. Sans cela on ne ſe plaindroit peut-être pas de ce qu'il repréſente ſes penſées d'une manière ſuperficielle. On voudroit toujours que des penſées judicieuſes & utiles fuſſent bien développées, & que celui qui les propoſe ſe donnât la peine de lever les difficultez, ou qu'il eût l'art de les prévenir. Les Peres du premier Concile de Jeruſalem ſe bornerent à quatre Articles, & ces quatre Articles étoient *néceſſaires*: Cela eſt vrai, & l'on voit bien où cela tend. Mais cela ne prouvera jamais rien contre les Conciles poſtérieurs, tant qu'on n'aura pas juſtifié celui-là ſur la néceſſité qu'il attribue à quatre Articles, qui ne paroiſſent certainement pas tous quatre (au moins du premier coup d'œil) plus néceſſaires que cent autres dont les Conciles ont temérairement ſuppoſé la néceſſité. Les difficultez qu'on peut faire là-deſſus ſont connues de tout le monde: & la véritable ſolution de ces difficultez n'eſt nullement ſi commune, que Mr. Atkinſon n'eût dû la fournir directement ou indirectement à ſes Lecteurs. C'eſt cependant ce qu'il a négligé.

Nous n'en dirons pas davantage ſur ce que nous avons appellé ſon *Epître Catholique*: Il eſt tems de dire un mot de l'*Apoſtille* contre Woolſton. Quoique Mr. Atkinſon ne ſoit pas d'humeur à regarder les Incrédules de profeſſion comme des Freres Non-conformiſtes, *je ſouhaiterois de tout mon cœur*, dit-il, *que le Gouvernement voulût permettre à cet homme qui parle avec tant de jactance, de défendre, s'il le peut, ſes Diſcours ſur les Miracles de Jeſus-Chriſt*. . . . . Et avant que d'en venir à cette Déclaration, qui termine ſa réponſe, il ſe juſtifie, & juſtifie le Docteur Harris, par des citations de leurs deux Ouvrages contre Woolſton, par leſquelles il paroît, que dans ces Ouvrages mêmes ils avoient eû ſoin de prévenir ſes plaintes par des ſentimens bien marquez de Charité & de Tolérance. On aura peut-être de la peine à concevoir après cela, comment Woolſton a pû leur reprocher un eſprit de perſécution. Mais au

fond

fond c'eſt un myſtere qu'il n'eſt point du tout impoſſible d'expliquer. On ſçait que cet homme avoit une impudence particuliere, laquelle je penſerois volontiers qui étoit en lui une eſpece de maladie: Si avec cela il ſoupçonnoit véritablement ſes deux Antagoniſtes d'être animez d'un eſprit perſécuteur contre lui, il n'y aura plus de myſtère: Or on pourroit fort bien préſumer qu'il les en ſoupçonnoit, par cela même qu'il les croyoit tolérans en général. Cela paroîtra paradoxe, mais cela ne l'eſt point. C'eſt un fait, que cette Tolérance Chrétienne, dont la ſeule idée répand naturellement un air de joye ſur le viſage de tant de gens de bien, fait ſecouer la tête & froncer le ſourcil à d'autres, & particulierement aux zèlez & aux habiles de deux Partis conſidérables. Les uns ſont les zèlez & les habiles du Parti *Catholique-Romain*: Ils traitent de Théologiens politiques, ceux d'entre les Proteſtans qui font profeſſion de Tolérance: Ils conçoivent que cette Tolérance tend à rendre le Proteſtantiſme rédoutable par la réunion des diverſes Societez Proteſtantes. Les autres ſont les zèlez & les habiles du Parti *Déïſte*: Ils ſe mettent dans l'eſprit, que tous ces Chrétiens tolérans, dont on leur vante quelquefois la Charité, ne voudroient réunir toutes les Egliſes Chrétiennes, que pour former une Ligue capable d'abîmer le Déïſme.

V. Le

V.

Le cinquième Ouvrage de notre Auteur eſt une Réfutation du fameux TYNDAL: dont le titre eſt:

Chriſtianity not older than the firſt Goſpel-promiſe, in Answer to a Book entidled, Chriſtianity as old as the Creation &c. Brochure in octavo, de 77. pages, avec une Préface de VI. A Londres. Chez *Ford.* MDCCXXX.

L'Auteur y ſoutient, contre le Livre du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, que le Chriſtianiſme n'eſt pas plus ancien que la première promeſſe Evangelique, faite à nos premiers Parens après leur chute. C'eſt tout ce que nous dirons de cet Ouvrage à préſent, parce que nous aurons peut-être occaſion d'en parler une autre fois.

VI.

Et nous nous contenterons par la même raiſon de donner le titre du ſixième, qui eſt une ſuite du précedent.

Scripture Hiſtory, Præcepts, and Prophecy, vindicated. Being the ſecond Part of Chriſtianity not older than the firſt Goſpel-promiſe, *in Answer to Chriſtianity as old as the Creation* &c.

C'eſt-à-dire:

Apologie pour l'Hiſtoire, les Préceptes, & les Prophéties de l'Ecriture: ou ſeconde Partie du Chriſtianiſme pas plus ancien que la première Promeſſe Evangelique: *En réponſe au Chriſtia-*

niſme auſſi ancien que le Monde. A Londres chez Ford. MDCCXXXI. In octavo. Pages 116. pour le Livre, & VII. pour la Préface: datée du Mois de Novembre 1730.

VII.

Le ſeptième Ouvrage de notre Auteur ne nous eſt connu que par le titre; qui eſt: *Cloſet Devotion recommended in two Sermons &c.* C'eſt-à-dire : *La Dévotion du Cabinet recommandée en deux Sermons*, *prononcez* le 10. d'Octobre MDCCXXXI.

VIII. & IX.

Le huitième Ouvrage de Mr. Atkinſon & le neuvième, ſont deux Sermons de controverſe, l'un *ſur la Perfection de l'Ecriture Sainte*, prêché le 26. de Janvier $173\frac{1}{2}$: L'autre, *ſur le Droit de juger chacun pour ſoi-même*, prononcé le 29. de Février de la même année: auquel l'Auteur a joint *quatre Corollaires contre les Catholiques Romains*, *& pour la Réunion de tous les Proteſtans.* Ces deux Sermons ſont dédiez au *Duc de* NEWCASTLE: Le premier par une Epître, & le ſecond par une ſimple Inſcription : après laquelle vient une *Dédicace* d'un ſtile fort familier. *A la Societé de Chrétiens qui s'aſſemble pour ſervir Dieu à* St. Thomas l'Apôtre *dans Londres.* C'eſt l'Egliſe où les deux Sermons ont été prêchez. Ces Sermons ſont du nombre de ceux que firent, d'un commun accord,

cord, il y a quelques années, les Miniſtres Presbytériens de Londres, à l'occaſion de la Lettre circulaire, que Mylord Evêque de Londres avoit publiée touchant les progrès du Papiſme: & quoiqu'ils renferment bien de choſes aſſez communes, ils ſont tels que nous pourrions en extraire des morceaux qui ſe liroient ſans doute avec plaiſir: Mais ce Catalogue eſt déja trop long.

Le titre du premier Sermon eſt: *The Holy Scriptures a perfect Rule, and Papiſh Objections answerd* &c. A Londres chez *Ford* 1735. 8. *pp*. 40.

Le titre du ſecond: *A judgment of private diſcretion explained and aſſerted.* A Londres, chez le même, la même année: 8. *pp*. 26. ſans la *Dédicace.*

X.

Le dixième Ouvrage eſt un Sermon ſur le Mariage de S. A. R. Monſeigneur le Prince de Galles, avec la Princeſſe de Saxe-Gotha: Prononcé le 2. de May 1736. & dédié à Leurs Alteſſes Royales.

Good Princes Nurſing Fathers and Nurſing Mothers to the Church. A Sermon preached... on the Mariage of his Royal Highneſs the Prince of Wales &c. A Londres, chez *Ford.* 8. *pp*. 25.

XI.

Le dernier Ouvrage de notre Auteur eſt celui dont nous avons donné l'Extrait dans l'Article précedent de cette Bibliothèque.

VI. ARTICLE.

MEDICAL ESSAIS and *Obſervations, reviſed and publiſhed by a Society in Edimburg, Volume* IV. C'eſt-à-dire: Eſſais & Obſervations de Médecine, revûs & publiez par une Societé d'Edimbourg. A Edimbourg 1737. *quatrième Volume, folio* pp. 512. *ſans la Table des Matières.* Second Extrait.

ARticle XV. *Hiſtoire d'une Playe faite avec un Fer rouge, & penétrant dans le Baſſin: Par Mr. André* WILLISON, *Médecin à Dundée.* L'Auteur ne rapporte l'Hiſtoire de cette Cure que pour faire voir, qu'il ne faut pas abandonner les cas qu'on croit les plus déſeſpérez, tel qu'étoit celui-ci. Mr. Williſon guérit en ſix ſemaines cette Playe qu'il jugeoit mortelle, en n'employant que des remedes très-connus & très-ordinaires à la vérité, mais menagez avec toute la prudence poſſible.

Article XVI. *Pierre de la Veſſie, dont le noyau étoit une Aiguille: Par Mr. André* BROWN, *Chirurgien à Dalkeith.* Cette Pierre, que rendit une petite Fille d'environ quatre ans, avoit ceci de particulier, que l'Aiguille, qui la traverſoit en biais, n'étoit pas entierement couverte de ſa ſubſtance, mais qu'on en voyoit les deux extrêmitez, qui ſortoient chacune de la longueur d'une ligne. On ne ſçait comment cette Aiguille avoit penétré dans la Veſſie.

Article XVII. *Aneuriſme*: *Par Mr.* A. MONRO. La deſcription de l'Opération qui a été faite pour la guériſon de cet Aneuriſme, confirme ce que l'on a vû expliqué au long, & prouvé dans les Articles XV, XVI, & XVII. du ſecond Volume de ces Eſſais; outre cela on trouve ici une nouvelle idée de l'Auteur pour perfectionner ſon Opération. Dans cette vûë il propoſe, qu'auſſi-tôt que l'inciſion longitudinale eſt faite, après qu'on a ôté le Polype & le Sang, le bras du Patient étant un peu ployé, l'Opérateur ſaiſiſſe avec le pouce & le doigt indice de la main gauche l'Artère humérale; qu'il la pince vers ſa partie poſtérieure, & qu'il pouſſe ſon Aiguille tout contre ſes ongles; ce qui le conduit ſûrement pour éviter le Nerf; car il peut aiſement le diſtinguer de l'Artère par le tact: & le bras étant dans cette poſture, il lui eſt facile d'attirer l'Artère tellement en dehors, qu'il ne puiſſe rencontrer le Nerf.

Ainſi l'Opération de l'Aneuriſme, qui ſuivant la deſcription que les Chirurgiens en avoient donnée, ſembloit très-délicate, difficile, ennuyeuſe & précaire, peut s'exécuter facilement & ſans danger, en ouvrant toute la tumeur à une fois, & enſuite en mettant la ligature autour de l'Artère, comme on vient de le décrire.

Ar

Article XVIII. OEDEME *du genou: Par le même.*

Article XIX. *Obſervation d'une partie du Cartilage de la jointure du Genou oſſifiée & ſeparée: Par le même.* Cette obſervation ſervant à éclaircir un phénomene qui a embaraſſé l'Auteur de l'Article ſuivant, nous aurons occaſion de l'expliquer plus au long.

Article XX. *Lettre de Mr.* T. SIMSON, *Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de St. André, à Mr.* Monro, *ſur une Tumeur extraordinaire du genou; avec quelques Remarques ſur les Oedemes des jointures.* La maladie dont Mr. Simſon detaille dans ſa Lettre un exemple avec beaucoup d'exactitude, eſt une de ces Enflures que les Anglois appellent *white* SWELLING, c'eſt-à-dire, *Enflure blanche*, dont la cure eſt très-longue & très-difficile. Un Païſan eut pendant pluſieurs mois de la peine à marcher, cauſée par une douleur au genou gauche; quand la douleur étoit la plus violente, il ſentoit quelque choſe de dur au-deſſous de la rotule, ordinairement vers le dedans de la jambe, & quelquefois du côté oppoſé; & la douleur ne ceſſoit, que lorſqu'en frottant avec la main, il faiſoit diſparoître ce corps dur: les parties d'alentour étoient un peu tumefiées, comme il arrive toujours dans les *Tumeurs blanches.* Mr. Simſon ſentant ce corps au travers des tégumens, crut qu'il étoit logé dans la membrane adipeuſe, & qu'il feroit aiſé par une inciſion de l'en tirer. Le Malade de s'étant enfin réſolu à l'opération, le Médecin fut fort ſurpris, après avoir coupé la peau & la graiſſe, de trouver une membrane très-forte, qui renfermoit la tumeur, & dans laquelle étoit placé ce corps flottant; cependant il ouvrit ce ſac, dont il ſortit quatre onces, au moins, de Sinovie, avec le corps dur; il étoit de la même figure, mais plus grand, qu'une fêve de Haricot; il ſembloit d'abord entierement cartilagineux, mais en ſe ſéchant, il ſe retira, & on apperçut aiſément que c'étoit un Os, couvert d'un Cartilage. Les ſuites de cette opération furent terribles; & le Malade n'en fut quitte qu'un an après. Mr. Simſon laiſſe aux autres à deviner, d'où pouvoit provenir cet Os, qui ne tenoit à rien? Dans l'Article qui précede celui-ci, Mr. Monro, en envoyant la Lettre de Mr. Simſon à ceux qui publient ces Recueils, leur apprend, qu'il trouva un Os tout ſemblable dans l'articulation du genou d'une femme qu'il diſſequa en 1726, avec cette différence, que celui-ci pendoit par un ligament de demi-pouce de long du côté de la partie externe du *Tibia*. En ſeparant l'Os de la cuiſſe du *Tibia*, il vit que ce ligament ſortoit du bord externe du Cartilage qui couvre la cavité externe du *Tibia*, & que vers le dedans il manquoit une partie du Cartilage du *Tibia* de la même figure que ce petit Os. Il eſt aſſez probable que celui dont Mr. Simſon fit l'extraction, avoit la même origine. C'eſt à l'irritation que cauſoit ce corps étranger, que notre Auteur attribue l'amas de la Sinovie & les autres Symptomes de cet accident.

Article XXI. *Hiſtoire d'un Ulcere de la jambe: Par Mr.* A. MONRO.

Article XXII. *Remarques ſur les Amputations des grandes extrêmitez: Par le même.* Malgré la perfection où l'on prétend que la Chirurgie eſt parvenuë de nos jours, voici une des opérations les plus importantes, dans la pratique de laquelle notre judicieux Auteur trouve pluſieurs fautes très-conſiderables, qu'il donne les moyens d'éviter. Il enſeigne auſſi, comment on peut rendre cette opération plus ſûre, & procurer une plus prompte guériſon de ſes ſuites que par la méthode ordinaire. Nous rapporterons quelques-unes de ces Remarques, bien fâchez d'être obligez d'en omettre le plus grand nombre; car il n'y en a aucune dont la connoiſſance ne fût utile au public.

Mr. Monro remarque, qu'en liant les vaiſſeaux, on doit engager dans le nœud auſſi peu de Fibres muſculaires, de Tendons & de Ligamens qu'il eſt poſſible; & que le Chirurgien feroit mieux de ne paſſer ſon Aiguille que dans la ſubſtance celluleuſe, dans laquelle l'extrêmité de l'Artere eſt ſituée: car les fils approchant avec plus de force les côtez de l'Artère, lorſque la ſubſtance, qui eſt entre deux, eſt molle & mince, que lorſqu'elle eſt dure & épaiſſe, on cauſe moins de douleur en évitant les parties nerveuſes;

il y a une moindre déperdition de ſubſtance, lorſque les parties liées viennent à tomber; & les nœuds ſe ſeparent plus vîte & plus aiſement: l'on évite pluſieurs autres inconveniens par cette méthode, & l'on ne doit pas craindre que la ligature gliſſe ſur l'extrêmité de l'Artère; car ſi-tôt qu elle eſt faite, la ſubſtance celluleuſe qui eſt au-delà du nœud, communiquant encore avec les cellules voiſines, s'enfle & devient plus ferme & plus dure; ce qui empêche le fil de gliſſer. Si ce fil eſt plat, comme il doit l'être, il ne peut couper l'Artère. Il ne faut pas craindre de ſerrer trop la ligature, ſur-tout ſi le vaiſſeau n'eſt pas des plus gros; car plus la ligature eſt ſerrée, & plus vîte elle ſe ſepare, & la cure en eſt d'autant plutôt achevée. En coupant les fils de la ligature bien courts, ils ne s'attachent point à l'appareil, & on n'eſt point en danger de les tirailler en le levant, & de dechirer les extrêmitez des Artères, ou de faire gliſſer les nœuds de deſſus. Le Chirurgien, après avoir lié les vaiſſeaux qui donnent dans le tems de l'Amputation, fera bien de reveiller ſon Patient par quelque cordial, & enſuite d'examiner avec ſoin, ſi le ſang ne ſort pas par quelque autre endroit, afin de lier auſſi ces vaiſſeaux avant d'appliquer l'appareil. Si les grands vaiſſeaux ſont bien liez, on ne doit rien appliquer ſur la playe que de bonne charpie bien molette: c'eſt un abſorbent fort doux, qui ne cauſe aucune douleur

leur à la playe, & par la corruption des liqueurs qu'elle imbibe, elle devient un ſupuratif excellent & très-ſûr. Mais il faut bien ſe donner de garde de redoubler les extrêmitez des fils de la charpie, comme on a coûtume de faire; ce qui rend les extrêmitez des plumaceaux plus épais & plus durs, & la preſſion inégale qu'ils font ſur la playe produit pluſieurs mauvais effets.

L'Auteur, après ces remarques, prouve très-ſolidement, & confirme par des expériences, que l'on court riſque de cauſer une Hémorrhagie en ſerrant trop fortement l'appareil; outre l'Inflammation & même la Gangrène qui peuvent en être les ſuites. Il n'eſt pas néceſſaire non plus que ceux qui doivent ſouffrir une Amputation ſoient ſaignez devant & après l'opération, ainſi que les François le pratiquent, ſouvent fort mal à propos. Notre Auteur prouve fort bien, que ces évacuations ne ſont utiles que pour les perſonnes pléthoriques, & qu'elles conviennent beaucoup mieux après la cure & de tems en tems, qu'immédiatement devant & après l'opération. Si on leve le premier appareil le premier, le ſecond, le troiſième, & même le quatrième jour après l'opération, il eſt encore attaché à la playe, & l'on ne peut l'en ſeparer ſans beaucoup de douleur, & ſans faire ſaigner la playe; ainſi on fait beaucoup mieux d'attendre pour cela juſques au ſeptième jour, lorſque la ſuppuration eſt bien avancée. Rien ne contribue plus à hâ-

hâter la cure, que de panſer rarement la playe, & de différer les panſemens juſques à ce qu'une demangeaiſon incommode s'y faſſe ſentir.

Si le Patient eſt d'un tempérament paſſablement bon, & qu'il ſoit bien traité; de la Charpie ſéche, & de tems en tems la Pierre infernale pour manger les chairs baveuſes, ſont les ſeuls remedes néceſſaires pour une guériſon entiere, ſans que l'os s'exfolie; ce qu'il faut empêcher autant qu'on peut, ſi l'os eſt ſain.

Article XXIII. *Eſſai ſur les Fiévres nerveuſes: dans une Lettre de Mr. Ebenezer* GILCHRIST *Médecin à Dumfreis, à Mr.* J. STEVENSON, *Médecin à Edimbourg.* La maladie qui fait le ſujet de ce Traité, a été depuis pluſieurs années très-commune, & preſque toujours fatale dans la Grande-Bretagne. Nous ne déterminerons pas, ſi l'on doit attribuer ces fâcheux évenemens ou à la nature de ce mal, qui reſiſte le plus ſouvent à tout ce que l'Art peut lui oppoſer, ou à l'ignorance où l'on eſt encore des remedes qui lui ſont propres. Cet Eſſai paroît très-propre à donner des lumieres utiles ſur ce ſecond article; & nous en donnerions volontiers l'abregé, ſi l'on pouvoit abreger un Diſcours, dont on ne peut rien rétrancher que d'eſſentiel à l'intelligence de la matière, qui eſt preſque neuve.

Article XXIV. *Remarques ſur le traitement des Fiévres intermittentes: Par Mr. Alexandre*

THOMSON, *Médecin à Montroſe.* Ces Rémarques de Mr. Thomſon ſont le fruit d'une expérience de vingt ans. Elles ſont d'autant plus importantes, qu'elles ont pour objet une maladie très-fréquente, & pour la cure de laquelle on ſe croit bien fondé à employer le Quinquina: mais, notre Auteur nous avertit que ce remede, quelque excellent qu'il ſoit, cauſe d'étranges deſordres, ſi la matière morbifique n'eſt en grande partie chaſſée par les Vomitifs, avant de ſe ſervir de ce Spécifique. Le point eſſentiel que notre Auteur communique au Public, c'eſt de donner le Vomitif dans le tems que cette matière eſt dégagée, & qu'elle coule vers l'eſtomac, ce qui arrive au commencement du paroxyſme. Un autre avantage de cette méthode, c'eſt que par l'action du Vomitif, & le choc violent qu'il donne à toutes les parties, cette matière eſt detachée avec plus de facilité, & l'accès, eſt de beaucoup diminué, s'il n'eſt pas entierement prévenu. Le ſuccès a toujours répondu à cette théorie, & a engagé l'Auteur à continuer dans cette pratique pendant vingt années: ſeulement lorſque le froid de l'accès eſt très-court, & qu'il eſt ſuivi d'un tremblement violent, ſans aucun mal d'eſtomac, il attend à donner le Vomitif que ce mal d'eſtomac ſe faſſe ſentir dans le chaud de la Fiévre. Car, dans le tems que la matière morbifique eſt pouſſée vers l'eſtomac, & y cauſe ces eſpeces de nauſées, la moitié ou le tiers même de la doſe d'un Emétique fera plus d'effet, qu'une doſe entiere, lorſque, dans l'intermiſſion, cette matière eſt tellement mêlée avec les autres humeurs du corps, qu'il eſt très-difficile de l'en ſeparer. Souvent un Vomitif donné avec ces précautions, emporte la maladie, & s'il revenoit un ſecond accès, il ſeroit ſi affoibli par une ſeconde doſe, qu'il ne ſeroit preſque pas ſenſible; après quoi le quart de la doſe ordinaire de Quinquina ſuffit pour achever la cure, & prévenir les rechutes. L'Auteur fait voir enſuite, par pluſieurs exemples, le danger de donner le Quinquina avant la coction & l'évacuation de la matière qui cauſe la Fiévre.

Article XXV. *Lettre de Mr. André* WILLISON, *Médecin à Dundée à Mr.* MONRO, *ſur des Tremblemens irréguliers qui ſuivirent la guériſon d'une Fiévre intermittente.* Mr. Monro ayant publié pluſieurs cas * paralleles à celui-ci, qui avoient reſiſté à tous les remedes, Mr. Williſon s'eſt cru obligé, pour le bien du public, d'inſerer dans ce Recueil la méthode qui lui a réuſſi dans un Tremblement ſemblable, & procedant de la même cauſe. La Lettre eſt ſi courte & ſi utile que nous la traduirons en entier.

„ Au mois de Juillet 1733, une fille d'en-
„ viron

---

* Voyez *Philoſophical Eſſays.* Vol. 2. Article XIX.

,, viron trente ans, d'une diſpoſition pléthorique, qui avoit eu pendant trois mois ,, une Fiévre tierce, dont un Jardinier arrêta les accès par le moyen de quelques ,, herbes, vint me conſulter. Elle étoit ,, alors ſaiſie très-ſouvent d'un Tremblement ,, violent de tout le corps, qui duroit longtems. Quelquefois ces Tremblemens agitoient ſa tête avec tant de violence, que ,, deux hommes ne pouvoient la retenir; ,, en d'autres tems, un de ſes bras, ou tous ,, les deux, étoient ainſi attaquez. Son ,, pouls étoit mol & languiſſant, mais ſes ,, veines paroiſſoient bien remplies. Elle ,, n'étoit point alterée; elle n'avoit aucun ,, appetit; & ſes regles n'avoient point paru ,, depuis trois mois. Elle ſçavoit quand ces ,, Tremblemens devoient la prendre, & ,, quelles parties ils devoient ſaiſir; car elle ,, diſoit qu'elle ſentoit venir un vent froid ,, dans ces parties. Dans les intervalles de ,, ſes Tremblemens elle étoit aſſoupie, & ſi ,, diſpoſée à s'endormir, qu'elle ſeroit tombée de ſa chaiſe, ſi elle n'y avoit été retenuë.

,, Je la fis ſaigner aux chevilles des pieds, ,, & lui ordonnai deux Vomitifs de moutarde *: mais comme elle ne s'en trouvoit ,, pas

---

* Nos Lecteurs ſeront peut-être bien aiſe d'apprendre ce que c'eſt qu'un *Vomitif de Moutarde.* On fait une eſpece de bouillie avec la fleur de Mou-

„ pas beaucoup mieux, je lui conſeillai d'eſſayer les Bains froids, & de ſe bien frotter les extrêmitez en en ſortant. Après „ avoir exécuté cette ordonnance chaque „ jour, pendant deux ſemaines, elle vint me „ remercier, en me diſant, qu'elle étoit parfaitement guérie de tous les ſymptomes „ de ſon mal.

Article XXVI. *Manie cauſée par la calloſité de la Pie-mere : Par Mr. Edward* BARRY, *Médecin à Cork & Membre de la S. R.*

Article XXVII. *Epilepſie, provenant d'une cauſe extraordinaire: Par Mr. Thomas* SHORT, *Médecin à Sheffield & Membre de la S. R.* L'accès commençoit toujours à la jambe, & en un moment gagnoit la tête & le reſte du corps. Quoiqu'il ne parût rien à cette jambe, l'Auteur ne laiſſa pas de plonger un Scalpel à l'endroit où commençoit la convulſion, & ayant penétré environ deux pouces, il trouva un petit corps dur, qu'il ſepara des muſcles, & qu'il coupa avec ſes ciſeaux: il ſe trouva que c'étoit un petit Ganglion, de la groſſeur d'un gros pois, ſitué ſur un Nerf. Si-tôt qu'il fût enlevé, la Malade fut delivrée de ſon accès, & s'écria qu'el-

---

Moutarde & de l'eau chaude, dans laquelle on a diſſous un peu de Sel commun: on en prend une bonne cuillerée, & quelquefois deux, delayées en de l'eau tiede, le matin à jeun; cela opere bien comme Vomitif, & c'eſt un excellent remede dans la plûpart des maladies où les Nerfs ſont attaquez.

qu'elle étoit guérie, & n'a jamais eu aucune attaque depuis, quoiqu'avant ſa guériſon elle en eût trois ou quatre par jour. Le ſuccès de cette entrepriſe enhardira peut-être à en tenter de ſemblables, qui ne ſeront pas moins heureuſes.

Article XXVIII. *De la cure des Ulceres du Poumon par la Saignée: Par............*

Article XXIX. *Amas de matière vuidé par les Selles: Par Mr. Jaques* JAMIESON, *Chirurgien à Kelſo.*

Article XXX. *Hydropiſie extraordinaire, cauſée par des Stéatomes qui occupoient tout l'Omentum: Par Mr. A.* MONRO. Sans le ſecours des figures il ne ſeroit gueres poſſible de faire entendre ce cas.

Article XXXI. *Obſtruction totale de la Valvule du Colon: Par Mr. Thomas* SHORT, *Médecin à Sheffield, & Membre de la S. R.* Cette Obſtruction cauſa la mort du Patient. A l'ouverture du corps on trouva la Valvule du Colon entierement fermée, & environ la largeur de deux doigts de cet Inteſtin étoit degénéré en une ſubſtance dure & ſolide, au-deſſous de laquelle il n'y avoit point d'excremens. Les petits Boyaux étoient livides & fort enflamez.

Article XXXII. *Enfant né ſans Anus ni Rectum: Par Mr. J.* JAMIESON, *Chirurgien à Kelſo.*

Article XXXIII. *Sang caillé extravaſé ſur la Matrice, & Remarques ſur l'épaiſſeur de ce Viſcere, après un travail laborieux: Par Mr.*

J. PAISLEY, *Chirurgien à Glaskow.* La Femme qui fait le ſujet de cet Article, mourut, après avoir été ſix jours en travail, ſans avoir pu accoucher, par la negligence de la Sage-femme. Mr. Paiſley en l'ouvrant, trouva la ſurface externe de la Matrice couverte d'un caillot de Sang, épais d'un quart de pouce, & qui étant ſeparé & étendu ſur une table, étoit long d'un pied & un quart, & large d'un pied; mais il ne put decouvrir d'où ce ſang procedoit: il ſoupçonne cependant que cet épanchement doit arriver dans un travail difficile, par la violente compreſſion de la Matrice, dont le ſang peut s'échaper par les pores dilatez du corps même de cette partie. Comme ce phénomene n'a jamais été obſervé, l'Auteur a cru qu'il ſeroit utile d'en inſtruire le public, afin que les gens du métier y faſſent attention.

Quant à l'épaiſſeur de la Matrice, ſur laquelle on diſpute encore; l'Auteur la trouva d'un demi pouce dans les endroits les plus minces, & beaucoup plus grande vers le fond.

ARTICLE VII.

The Alliance between Church and State &c. C'eſt-à-dire: *L'Alliance entre l'Egliſe & l'Etat, ou la Néceſſité & les juſtes rai-*

ſons qu'il y ait une Religion établie par Autorité publique, & des Loix pénales; demontrées par la nature & le but des Societez Civiles, ſur les Principes fondamentaux du Droit de la Nature & des Gens, en trois Parties; dont la premiere traite des Societez Civiles & Religieuſes; la ſeconde d'une Egliſe Nationale; & la troiſième des Loix pénales; à Londres, imprimé pour Fletcher Gyles, A. 1736. in 8. pagg. 173.

L'Auteur de ce petit Traité, Mr. Warburton, Miniſtre de l'Egliſe Anglicane, s'eſt déja fait connoître avantageuſement, par pluſieurs Brochures qu'il a données au public. Son but dans celle-ci, eſt de prouver la néceſſité de conſerver au Clergé Anglican ſes Privileges. Pour cet effet il examine d'abord l'origine des Societez Civile & Religieuſe, leur nature, leur but, & les rélations qu'elles ont entre elles.

La plupart des Théologiens prétendent, que ce qui a engagé les hommes à s'unir en Corps, & à former des Societez, étoit le ſentiment de leurs beſoins, & la vûë de ſe procurer mutuellement pluſieurs avantages: Hobbes au contraire a ſoutenu, que c'étoit la méchanceté des hommes, dont l'état naturel eſt un état de guerre, & qui, s'il n'y avoit point de frein pour les retenir, rempliroient tout de carnage & d'horreur. Notre Auteur ne va pas ſi loin que Hobbes; mais il ne croit pas non plus avec quelques Théologiens, que la vûë de ſe procurer mutuellement pluſieurs avantages, ait engagé les hommes à former des Societez: ſelon lui, elles ont été établies pour être un remede contre l'injuſtice, & on a choiſi des Magiſtrats d'un commun conſentement pour autoriſer cette maxime générale, Que des Créatures d'un même rang, & d'une même eſpece, nées pour jouïr des mêmes avantages de la nature & de l'uſage des mêmes facultez, ont tous des droits égaux.

Le deſir, dit-il, de leur propre conſervation, qui eſt le plus néceſſaire & le plus vif de tous les deſirs, eſt imprimé aux Animaux par un inſtinct naturel, & à l'Homme par ce même inſtinct aidé de la raiſon; mais ſoit que ce ſoit la faute de quelque nature plaſtique, qui ne ſçauroit ſe contenir dans de juſtes bornes, ſoit l'abus que les hommes font de leurs libertez, l'envie de ſatisfaire ce deſir entraîna un déluge de maux, de violences, de rapines, de meurtres: on ne crut jamais avoir pourvû ſuffiſamment à la conſervation de ſes propres droits, qu'on n'eût privé les autres de la jouïſſance des leurs. A la vérité les Loix naturelles condamnoient ces excès, & dictoient qu'il falloit punir ceux qui les commettoient; mais l'exécution de ces Loix étoit ou entre les mains de la Perſonne offenſée, qui puniſſoit trop ſévèrement l'injuſtice qu'on lui avoit faite, ou entre les mains de tous, l'offenſe ayant été générale : de ſorte que les particuliers ne ſe mettoient point en peine de ce qui ne les regardoit pas directement & immédiatement, ou enfin, ceux qui vouloient exécuter les Loix, n'avoient pas aſſez d'autorité & de force pour le faire, & pour punir les coupables. Les violences & les injuſtices ſe multiplierent par-là à un tel point, que les hommes furent forcez de chercher quelque remede : ils formerent pour cet effet des Societez, & établirent des Magiſtrats, afin d'avoir des Arbitres communs, aſſez impartiaux pour juger des Actions ſelon les Loix & la regle du Droit, & revêtus d'aſſez de pouvoir pour les mettre en exécution.

Cette origine des Societez Civiles fait voir quel eſt leur but & leur nature : c'eſt de mettre en ſureté la vie & les biens d'un chacun. Notre Auteur le prouve 1. Parce que ceux qui ont formé des Societez, doivent néceſſairement s'être propoſé une fin particuliere & déterminée, & non pas une fin générale & vague, & un bien que la Societé ſeule pouvoit procurer. Cette fin étoit de ſe garantir de l'oppreſſion, d'aſſurer la tranquillité publique & le bonheur de chaque particulier, & non pas de ſe procurer mutuellement pluſieurs avantages. Car un mal qu'on ſent actuellement, tel qu'étoient les violences & les injuſtices, fait plus d'impreſſion ſur notre Eſprit qu'un bien qu'on eſpere; & il eſt plus facile de decouvrir les moyens de remedier à l'un, que de ſe procurer l'autre. 2. L'idée de ces avantages qu'on ne connoiſſoit pas encore par expérience, ne pouvoit qu'être fort obſcure, puiſque la plupart des hommes qui en jouiſſent, penſent peu que c'eſt à la Societé qu'ils en ſont redevables, parce qu'elle ne les leur procure pas d'une manière directe & immédiate.

Mr. Warburton paſſe à examiner l'origine & le but des Societez Religieuſes. La Religion eſt le commerce que nous avons avec Dieu: elle conſiſte dans les ſentimens que la contemplation de ſa nature & les relations que nous avons avec lui, nous inſpirent; mais ces ſentimens ne ſe manifeſtent-ils pas par des Actes extérieurs, & la Religion n'eſt-elle qu'une eſpece de Philoſophie Divine dans l'Eſprit, de ſorte que ceux qui la profeſſent, forment bien un Corps ſpirituel & myſtique, mais nullement une Societé Religieuſe & viſible ? Notre Auteur répond à cette queſtion, qu'une telle Religion peut bien être celle des Eſprits purs; mais que l'homme étant compoſé d'une ame & d'un corps, ſa Religion doit unir les méditations intérieures de ſon Eſprit & les accès extérieurs de ſon Corps. Il fait voir que le tempérament du corps a beaucoup d'influence ſur les paſſions de l'ame, & que l'expérience a comme demontré, que la Religion des Myſtiques, qui ont negligé les actes du Culte extérieur, ſous prétexte de commerce immédiat avec la Divinité, degénere en Indifférence & Froideur, ou en Fanatiſme & en Enthouſiaſme, ſelon que leur tempérament eſt phlegmatique ou ſanguin. Il remarque que la néceſſité de pourvoir aux beſoins & aux commoditez de la vie nous engage à un commerce continuel avec les objets matériels & ſenſibles; que ce commerce produit l'habitude, & que l'habitude nous empêche de nous occuper uniquement de contemplation immédiate, & de méditations continuelles. Il ajoute enfin, qu'il eſt néceſſaire de faire une profeſſion extérieure de la Religion, & de rendre graces à Dieu en public des biens qu'il accorde à tous en commun. C'eſt cette Profeſſion & ce Culte qui ont donné naiſſance aux Societez Religieuſes.

Le but de ces Societez eſt, de conſerver la pureté des ſentimens intérieurs de nos cœurs, & des actes extérieurs de notre Culte. Pour préſerver la pureté de nos ſentimens ou des dogmes de la Religion, il falloit dreſſer des Articles de Foi, les reduire en Formulaire, & n'accorder la communion de l'Egliſe qu'à ceux qui en feroient profeſſion: & pour diriger les actes de notre Culte, & pour empêcher qu'ils ne degéneraſſent en ſuperſtitions puériles, il étoit néceſſaire d'inſtituer diverſes Cérémonies, & de choiſir certaines perſonnes pour y préſider, & pour veiller à ce qu'il ne s'y introduiſît rien de puéril, de ſuperſtitieux & de profane.

Notre Auteur conclut de tout ceci, que puiſque les Societez Civile & Religieuſe ont une différente origine & un but différent, elles doivent être néceſſairement deux Societez diſtinctes: & indépendantes l'une de l'autre. Les Papiſtes font dépendre l'Etat de l'Egliſe; les Eraſtiens, l'Egliſe de l'Etat: les Presbytériens voudroient regler l'exercice du pouvoir Civil ſur des Maximes ecléſiaſtiques; & les *Free-thinkers*, gouverner l'Egliſe par des Maximes d'Etat: les Trembleurs aboliſſent entierement l'Egliſe; & les Sociniens ſuppriment la charge du Magiſtrat Civil. La ſource de toutes ces erreurs, eſt qu'on ne conçoit pas comment les mêmes perſonnes peuvent être membres de deux Societez diſtinctes.

Mr. Warburton, pour les refuter, ſoutient que l'Egliſe & l'Etat ſont deux Societez diſtinctes, dont nous ſommes membres, ſans qu'à cauſe de cela il y ait *Imperium in Imperio.* Pour le prouver, il avance deux propoſitions: la 1. Que le Magiſtrat Civil, entant que Magiſtrat, n'a aucun droit de ſe mêler de ce qui concerne la Religion: La 2. Que l'Egliſe n'eſt pas en droit d'uſer de contrainte. Le but des Societez Civiles eſt de mettre en ſureté nos biens & nos perſonnes, & non pas de pourvoir au ſalut de nos ames. Tout ce qui regarde ce ſalut, n'eſt donc pas du reſſort du Magiſtrat, & il n'a aucun droit d'impoſer la créance de certains Dogmes, ou de veiller à la conſervation de la pureté de la Morale. A la vérité il eſt de l'intérêt auſſi-bien que du devoir des Magiſtrats, de faire enſorte que ces trois Dogmes fondamentaux de la Religion Naturelle; Qu'il y a un Dieu; Que par ſa Providence il gouverne le Monde; & Qu'il y a une différence eſſentielle entre le bien & le mal moral; ſoient enſeignez & reçûs par-tout: non parce que ce ſont des Dogmes de la Religion, qu'il faut croire néceſſairement ſi l'on veut être ſauvé, mais parce qu'ils ſont la baſe & le lien des Societez Civiles. Tous les hommes étoient libres pour former des Corps de Societez. Pour établir des Loix qui ſerviſſent de fondement à leur union, & pour depoſer leur autorité entre les mains des Magiſtrats, il falloit leur conſentement commun; mais quelle aſſurance pouvoient-ils donner qu'ils ne s'en retracteroient pas? Leur parole ſeule n'en étoit pas un garant ſuffiſant, il falloit donc inventer un lien plus fort. Ce lien c'eſt un ferment ſolemnel; & ce ferment ſuppoſe manifeſtement la créance de ces trois Dogmes. La Morale n'eſt pas non plus du reſſort des Magiſtrats. Qu'on liſe toutes les Loix civiles; elles défendent certaines actions, & infligent des peines à ceux qui les commettent; non entant que ces actions ſont vicieuſes & contraires aux Loix naturelles, ni entant qu'elles ſont des pechez qui offenſent Dieu; mais entant que ce ſont des crimes qui tendent à la deſtruction de la Societé. Enfin cette Maxime fondamentale, obſervée dans toutes les Loix Civiles, Que la punition d'un crime doit être plus ſevère, à proportion que le penchant qui y entraîne eſt plus fort, ſeroit manifeſtement injuſte, ſi les Magiſtrats puniſſoient le crime comme étant un péché, & non pour prévenir par la ſevérité ſes influences funeſtes ſur la Societé.

Mais ſi l'Etat n'a aucun droit de ſe mêler de ce qui concerne la Religion, l'Egliſe auſſi n'a aucun pouvoir coërcitif La principale fin qu'une Societé Religieuſe ſe propoſe, eſt le ſalut des ames; & la fin ſubordonnée, la conſervation de la pureté du Culte Divin. Un pouvoir coërcitif ne contribue en rien au ſalut des ames, parce que ce ſalut ne dépend pas des actions extérieures du Corps, qui ſont ſeules l'objet d'un tel pouvoir, mais des diſpoſitions intérieures du cœur: & pour conſerver la pureté du Culte Divin il ſuffit que l'Egliſe ait droit d'exclure & d'excommunier ceux qui ne veulent pas s'y conformer. Un plus grand pouvoir ſeroit injuſte & dangereux: injuſte, parce que par la loi de la Nature chacun a le droit de ſervir Dieu ſelon le dictamen de ſa propre conſcience. En excluant de la Societé Religieuſe ceux qui ne veulent pas ſe conformer au Culte établi dans cette Societé, on ne leur ôté pas ce droit, au contraire on leur donne occaſion de l'exercer;

mais ſi cette excluſion & excommunication étoit accompagnée de la perte de leurs biens, de leur réputation ou de leur vie, la Loi de la Nature ſeroit violée. Un tel pouvoir ſeroit encore dangereux, parce qu'il les forceroit de demeurer membres d'une Societé à laquelle ils renoncent, & de faire des actes extérieurs, ſans que les ſentimens du cœur y répondent, ce qui eſt un acte d'Hypocriſie.

Après avoir établi comme un Principe inconteſtable, que l'Egliſe & l'Etat ſont deux Societez diſtinctes & indépendantes l'une de l'autre; notre Auteur paſſe à faire voir dans la ſeconde Partie de ce Traité, qu'il y ait entre elles une Alliance ou un Accord libre. Comme il eſt de l'intérêt de l'Etat que la pureté de la Religion ſoit conſervée, & que cependant il n'a aucun droit de s'en mêler, il appelle l'Egliſe à ſon ſecours; & l'Egliſe n'ayant aucun pouvoir coërcitif, ſe met ſous la protection de l'Etat. Trois motifs engagent l'Etat à chercher cette Alliance: 1. Elle eſt néceſſaire pour conſerver la pureté de la Religion: 2. Pour la rendre utile à la Societé: 3. Pour prévenir les inconveniens qui naîtroient de l'indépendence de la Societé Religieuſe: & l'eſpérance de trouver dans l'Etat une protection puiſſante contre toutes ſortes de violences, porte l'Egliſe à accepter cette Alliance; d'où il s'enſuit, que l'article préliminaire & fondamental de cet Accord mutuel, eſt que l'Egliſe employe au ſervice de l'Etat tout ſon crédit, & que l'Etat protege l'Egliſe.

En vertu de cet article, l'Egliſe eſt devenue dépendante de l'Etat; & l'Etat, en s'engageant à proteger & à défendre l'Egliſe, lui a accordé trois Privileges: 1. Des fonds ſuffiſans pour l'entretien de ſes Miniſtres: 2. Le Droit d'envoyer ſes Repréſentans à l'Aſſemblée des Etats, ou au Parlement: 3. Une Juriſdiction Eccléſiaſtique avec un pouvoir coërcitif. Lorſque les Miniſtres de la Religion ne ſont entretenus que par les contributions volontaires du Peuple, ils ſont indépendans de l'Etat, & comme ils dépendent en quelque ſorte de ceux qui fourniſſent à leur entretien, ils ont en récompenſe un grand aſcendant ſur leur Eſprit: l'exemple des Moines mendians dans l'Egliſe Romaine le fait voir aſſez. Pour rompre cette union entre le Clergé & le Peuple, & pour rendre le premier dépendant de l'Etat, il étoit néceſſaire d'aſſigner des fonds pour l'entretien du Miniſtère, & preſque parmi tous les Peuples on a approprié à cela les dîmes. Dieu qui, dans la République d'Iſraël, a formé lui-même l'Alliance entre l'Egliſe & l'Etat, a ordonné de payer les dîmes aux Levites: ce qui prouve qu'elles ſont dûës aux Miniſtres de la Religion, tout comme les Taxes que les Souverains levent pour le ſuport du Gouvernement Civil, & la défenſe de l'Etat, leur ſont dûës.

Le ſecond avantage qui revient à l'Egliſe de ſon Alliance avec l'Etat, eſt le Droit d'avoir part au pouvoir légiſlatif, & d'envoyer des députés à l'Aſſemblée des Etats; car l'Egliſe, en ſe dépouillant de ſon indépendence, & en ſe mettant ſous la protection de l'Etat, n'a pas prétendu devenir par-là l'eſclave de l'Etat; & les Loix ſont mieux reſpectées, lorſqu'elles ſont faites par les Repréſentans de l'Etat & de l'Egliſe. Notre Auteur conclut de-là, que les Evêques ont ſéance au Parlement, non en qualité de Barons, mais en qualité de Repréſentans de l'Egliſe Anglicane. Un troiſième avantage que cette Alliance procure à l'Egliſe, c'eſt d'avoir ſa Juriſdiction, avec un pouvoir coërcitif. Cette Juriſdiction s'exerce par les Cours Eccléſiaſtiques ou les Cours des Evêques. Notre Auteur obſerve ici: 1. Que cette Juriſdiction ne s'étend point aux matières de ſpéculation, ni aux cauſes criminelles, moins encore aux cauſes civiles, parmi leſquelles il faut comprendre les cauſes Matrimoniales & les cauſes Teſtamentaires; mais qu'elle a uniquement pour but la Reformation des mœurs: 2. Que la forme des procédures dans les Cours Eccléſiaſtiques doit être ſemblable à celle des Tribunaux Civils, & reglée par les maximes des Loix municipales de l'Etat: 3. Qu'il y a Droit d'appel des Cours Eccléſiaſtiques aux Tribunaux Civils dans tous les cas: 4. Que l'établiſſement des Cours Eccléſiaſtiques n'empêche pas que le Clergé ne ſoit juſticiable devant les Tribunaux Civils.

De-là Mr. Warburton paſſe aux avantages qui reviennent à l'Etat de ſon Alliance avec l'Egliſe. Le Magiſtrat Civil, dit-il, eſt devenu le Chef ſuprême de l'Egliſe, par la protection qu'il lui accorde. Cette Suprématie conſiſte en trois choſes: 1. En ce qu'aucun Miniſtre de l'Egliſe établie par les Loix, ne peut exercer ſes fonctions ſans la permiſſion & l'approbation du Magiſtrat: 2. En ce qu'aucune Aſſemblée Eccléſiaſtique, Convocation ou Synode, ne peut ſe tenir ſans un congé exprès du Magiſtrat: 3. En ce qu'aucun membre de l'Egliſe nationale ne peut être excommunié ſans le conſentement du Magiſtrat.

La derniere partie du Traité de notre Auteur roule ſur la Loi du Teſt. Il fait voir qu'il étoit néceſſaire que dans chaque Etat il y eût une Egliſe établie par autorité publique, & que par-tout où il y a une telle Egliſe, il faut néceſſairement qu'il y ait une Loi de Teſt, qui engage ceux qui ont l'adminiſtration des affaires publiques, à déclarer ſolemnellement qu'ils ſont membres de l'Egliſe ainſi établie. Il remarque que dans les endroits où il y a pluſieurs Societez Religieuſes, l'Etat doit prendre ſous ſa protection, & établir comme Egliſe nationale, celle qui eſt la plus nombreuſe, & qui par conſequent peut employer le mieux ſon crédit au ſervice de l'Etat; mais qu'il doit en même tems accorder aux autres une Tolerance entiere; d'où il conclut: 1. Qu'il eſt juſte que l'Egliſe nationale en Angleterre ſoit l'Egliſe Epiſcopale, & en Ecoſſe l'Egliſe Presbytérienne: 2. Que quoique l'Alliance entre l'Egliſe & l'Etat ſoit perpétuelle, elle n'eſt pas irrévocable; c'eſt-à-dire, elle ſubſiſte tandis que l'Egliſe établie par les Loix continue à être la prédominante: car, ſi elle diminuoit juſqu'à ne pouvoir remplir la condition de l'Alliance, qui eſt de s'employer au ſervice de l'Etat, l'Etat ſeroit obligé de faire une Alliance nouvelle, avec la Societé Religieuſe qui ſeroit devenue la plus nombreuſe. C'eſt ainſi que l'Alliance entre la Religion Payenne & l'Empire de Rome étant diſſoute, celui-ci s'unit avec l'Egliſe Chrétienne; & que du tems de la Reformation, le parti Proteſtant étant devenu le plus nombreux en Angleterre, l'Egliſe Proteſtante devint l'Egliſe nationale.

Mais s'il y a une Egliſe établie par les Loix, qui ait conſenti d'avoir pour Chef ſuprême le Magiſtrat Civil, à condition d'en être protegée; il faut néceſſairement que le Magiſtrat, pour maintenir l'Egliſe dans la Puiſſance de ſes Droits, établiſſe une Loi du Teſt, par laquelle les membres des autres communions ſoient exclus de l'adminiſtration des affaires publiques: autrement la Protection accordée à l'Egliſe nationale deviendroit peu ſûre, & les membres des autres communions ſe voyant au Timon des af-

affaires, chercheroient à ruiner l'Egliſe établie, pour mettre à ſa place celle dont ils ſont membres.

Mr. Warburton répond enſuite à quelques objections. La principale eſt, qu'on ne doit punir perſonne pour ſes Opinions, & qu'ainſi c'eſt une Violation manifeſte de la Loi de la Nature, de priver quelqu'un de ſes Droits naturels, parce qu'il eſt d'une certaine communion. Notre Auteur diſtingue entre punir & reprimer: il avouë qu'on ne doit punir perſonne pour ſes Opinions; mais ſi ces Opinions ſont dangereuſes, on doit les reprimer: un Athée par exemple, qui renverſe les fondemens des Societez Civiles, doit être banni de ces Societez; un Papiſte, qui reconnoît le pouvoir que le Pape s'arroge de dépoſer les Rois, ne peut être toleré en Angleterre; un Anabâtiſte Allemand, qui croit que c'eſt un péché d'infliger des peines capitales, doit être exclus de la Magiſtrature; & un Quaker, qui eſt perſuadé qu'une guerre défenſive eſt criminelle & défendue par les Loix de l'Evangile, ne devroit pas avoir la liberté de demeurer dans des Places frontieres expoſées aux attaques des Ennemis. On eſt donc en droit de reprimer ceux qui maintiennent de certaines Opinions; & c'eſt préciſement-là le deſſein de la Loi du Teſt. On ſçait que certaines gens ont formé le deſſein de renverſer l'Egliſe; on ſçait qu'ils ne ſçauroient faire réüſſir leur deſſein, à moins qu'ils n'ayent part à l'adminiſtration des affaires publiques : voilà pourquoi on fait la Loi du Teſt, qui les rend incapables de cette adminiſtration ; non pour les punir, mais pour les empêcher de mettre leur deſſein en exécution. D'ailleurs il paroît par les Loix de la Préſcription & le Droit de Chaſſe, que ſouvent les beſoins particuliers d'une Societé demandent qu'elle faſſe des Loix municipales , qui ſont contraires au Droit de la Nature & des Gens.

Sur ce que quelques - uns diſent, que les Loix pénales ſont une invention moderne des peuples Barbares & du Gouvernement des Gots ; notre Auteur cite Stobée, qui dit qu'à Athènes il y avoit une Loi du Teſt, & que chaque Citoyen, avant que d'avoir part à l'adminiſtration des affaires publiques, étoit obligé de prêter un ſerment, par lequel il s'engageoit à défendre la Religion établie par les Loix. Ce ſerment commençoit par ces paroles, ΑΜΥΝΩ ΔΕ ΥΠΕΡ ΙΕΡΩΝ, *Je défendrai les Autels* ; & finiſſoit par celles ci, ΙΕΡΑ ΤΑ ΠΑΤΡΙΑ ΤΙΜΗΣΩ. *Je me conformerai au Rit national.*

Nous paſſons pluſieurs autres Remarques de Mr. Warburton. Celles que nous venons d'indiquer, ſuffiſent pour faire voir qu'il a traité ſon Sujet avec clarté & avec préciſion : nous ſouhaiterions ſeulement qu'il eût confirmé par des monumens Hiſtoriques, ce qu'il dit ſur l'Origine des Societez , & ſur le Traité d'Alliance entre l'Egliſe & l'Etat, & qu'en général il eût éclairci ſes principes par des faits.

ARTICLE VIII.

Human Oſteogeny explained in two Lectures, read in the Anatomical Theatre of the Surgeons of London. July the firſt and ſecond, anno 1731. *in which not only the beginning and graduel increare of the Bones of human Fœtuſes are deſcribed; but alſo the nature of* OSSIFICATION *is conſidered, and the general notion*, that all Bones are formed from Cartilages, *is demonſtrated to be a miſtake. By* ROBERT NESBITT, *M. D. Fellow of the Royal College of Phyſicians, and of the Royal Society, and Reader of Anatomy of Surgeons Halle.* London, 1736.

C'eſt-à-dire:

Diſcours ſur l'Oſteogenie humaine, lûs au Théâtre Anatomique des Chirurgiens de Londres, le premier & le ſecond de Juillet 1731; dans leſquels on décrit non ſeulement le commencement & l'accroiſſement des Os du Fœtus humain, mais où l'on conſidere auſſi la nature de l'OSSIFICATION, & où l'on demontre la fauſſeté du principe reçû, *que les Os ſont formez des Cartilages.* Par M. R. Nesbitt, Docteur en Médecine, Membre du College Royal des Médecins de Londres, & de la Societé Royale, & Lecteur d'Anatomie au Théâtre des Chirurgiens. *A Londres*, 1736: 8. *pp.* 170.

NOus ne croyons pas qu'il nous convienne d'entrer dans un grand détail ſur un Ouvrage de cette eſpece; quelque bon qu'il ſoit en ſon genre, la matière dont il traite intéreſſe directement un trop petit nombre de gens, outre que ſans l'aide des Figures il ſeroit fort difficile de faire entendre ce que les deſcriptions de notre Auteur ont de particulier: car il ſeroit très-inutile de repéter aux Anatomiſtes ce qui ſe trouve dans les autres Livres qui ont traité de la Génération des Os. Notre Auteur ſe plaint que cette partie de l'Anatomie a été fort negligée; que cependant il ſeroit important de la mieux connoître, ſur-tout pour la cure de pluſieurs Maladies des Os, & en particulier de celle qui afflige les enfans, appellée *Rachitis* *. Il ſe propoſe de donner un Traité de ces Maladies, fondé ſur les obſervations que la diſſection lui fournira.

---

* On dit ordinairement que les Enfans ſont nouez lorſqu'ils en ſont attaquez.

nira. Nous ne doutons pas que l'exécution ne réponde à l'utilité de l'entrepriſe ; & nous ſouhaitons que Mr. Nesbitt nous donne bientôt l'occaſion d'en rendre compte au public.

Nous nous bornerons à préſent à rapporter la manière dont notre Auteur refute le ſentiment reçu ſur l'Oſſification, & dont il établit le ſien.

On croit communément que les Os ſont premiérement des Cartilages, & qu'enſuite, par l'addition d'un Suc oſſifiant, & par la preſſion, ils ſe changent peu-à-peu en Os, & en prennent la dureté ; mais Mr. Nesbitt entreprend de prouver que ce ſentiment n'eſt qu'un préjugé, qui n'a aucun fondement dans la nature.

Il obſerve en premier lieu, que pluſieurs Os ſont formez entre deux membranes, ſans la moindre apparence de Cartilage. Il ne nie pas cependant à ceux qui ſont d'un ſentiment oppoſé au ſien, que quelques-unes de ces membranes reſſemblent ſi fort * à des Cartilages, que Kerckringius lui-même, tout grand Anatomiſte qu'il étoit, aſſure poſitivement que ce ſont des Cartilages ; & il ajoute †: „ Nous trouvons la plupart de ces Os (formez dans des membranes) lors même qu'ils ſont preſque „ entierement formez, ſi exceſſivement minces,

---

* Page 15.

† Pag. 39.

„ ces, ſi petits & ſi menus, qu'une ſubſtance cartilagineuſe de la même grandeur „ n'auroit pas plus de ſolidité que les membranes entre leſquelles ces Os ſont produits.

En ſecond lieu, il s'attache à refuter * ceux qui ſoutiennent l'opinion ordinaire, & pour y mieux réüſſir, il ſuppoſe que ſes Adverſaires ne ſçavent point qu'il y ait des liqueurs qui circulent dans les Cartilages, avant & dans le tems même qu'ils s'oſſifient, & qu'ils croyent qu'il n'entre dans la compoſition des Os que les mêmes parties qui formoient les Cartilages. Il prouve fort bien à ces gens-là qu'ils ſe trompent, parce que la partie oſſifiée n'a pas aſſez diminué pour qu'on puiſſe attribuer ſa dureté à l'exhalaiſon des liquides & au deſſéchement des ſolides; outre † que les Os produiſent plus de cendres que les Cartilages, lorſqu'on brûle les uns & les autres.

3°. Souvent les Cartilages ſont plus mols, & les Os plus durs qu'à l'ordinaire; cependant notre Auteur n'a jamais trouvé aucunes particules ou fibres qui fuſſent dans un état mitoyen entre le Cartilage & l'Os; d'où il conclut, que la ſubſtance la plus molle n'eſt pas changée par dégrez en la plus dure: & c'eſt la principale preuve ſur laquelle il s'appuye. On ne ſçauroit lui faire voir un Cartilage dans

---

* Page 30.

† Pag. 33.

dans cet état mitoyen: cela eſt vrai; mais fera-t-il voir des Membranes, où ce changement graduel ſoit ſi manifeſte dans ſes progrès, que la Membrane ne ſoit plus Membrane ſimple, ni Os non plus, mais quelque choſe d'entre deux; état inconnu juſques ici aux Anatomiſtes & aux Naturaliſtes?

4°. Si on oppoſe à Mr. Nesbitt que les Os trempez dans le Vinaigre reprennent leur état de Cartilage; il répond * que cette expérience ne prouve point que la ſubſtance de l'Os puiſſe avoir changé de nature; mais ſeulement que le Vinaigre emporte les parties cretacées de tout ce qu'il peut penétrer: car il ne reſte d'un Os qui a trempé dans le Vinaigre que les Membranes ſur leſquelles l'Acide n'a pû agir. Il remarque à cette occaſion, que les Os les plus ſolides des *Fœtus* perdent dans le Vinaigre, ſi on a ſoin de le renouveller de tems en tems, un peu plus des deux tiers de leur poids; & les plus ſpongieux, comme les Vertebres, en perdent près de quatre cinquièmes. Ce qui fait voir que par cette experience la plus grande partie de l'Os eſt détruite à la vérité, mais qu'elle n'eſt pas changée, ainſi qu'on le prétend; & la Membrane qui reſte n'a rien de la Solidité uniforme d'un Cartilage, au contraire elle eſt molle & ſpongieuſe.

Le ſentiment de notre Auteur ſur la queſtion dont il s'agit, eſt qu'il y a dans le

---

* Pag. 31.

Sang *, ou dans un Liquide qui en eſt ſeparé, un Suc oſſifiant, dont les parties conſtituentes ne ſont pas viſibles; & † que, lorſque la Nature veut former un Os entre des Membranes, ou au dedans d'un Cartilage, elle trouve le moyen de faire couler vers cette partie une plus grande quantité de ces Liquides que dans un autre tems; ce qui enfle ſi fort les vaiſſeaux qui étoient inviſibles auparavant, qu'ils peuvent admettre les globules rouges du Sang; ce qu'on apperçoit conſtamment par-tout où une Oſſification commence. On peut ſentir dans ce Sang, avec la pointe d'un couteau ‡, des parties oſſeuſes & ſablonneuſes, qui ont été formées ⟂ par l'attraction & l'aſſemblage des particules du Suc oſſifiant, qui ont été arrêtées, avec les autres Liquides groſſiers, au commencement des vaiſſeaux préparez à recevoir les liqueurs refluantes. „ Le Sang „ étant propre à former des Membranes déliées, les parties membraneuſes d'un Os, „ qui agiſſent comme une eſpece de glu, „ pour lier enſemble ces particules, & ces „ fibres, s'il y en a quelques-unes qui ne vien„ nent pas des Membranes des vaiſſeaux „ même, elles ſont formées par leur cohé„ ſion autour des particules cretacées d'une „ partie du Fluide, dans lequel elles avoient „ été produites, & dans lequel elles étoient „ con-

---

* Pag. 27. † Pag. 17, 25. ‡ Pag. 18. ⟂ Pag. 28.

„ contenuës ”. Ainſi les Membranes & les Cartilages ſervent comme des lits *, dans leſquels les parties oſſifiantes ſont depoſées, mais ſans ſe mêler † avec les parties du Cartilage, ou ſans que les fibres de l'un ſoient une continuation des fibres de l'autre. Ce qui paroît évidemment en laiſſant tremper dans l'eau, pendant long-tems, un Cartilage qui renferme un Os, & enſuite en le fendant en deux; car ſi-tôt qu'on a coupé les grands vaiſſeaux qui entrent dans la ſubſtance de l'Os, il ſe ſepare du Cartilage auſſi aiſement qu'un Gland quitte ſon godet: & l'on apperçoit un poli dans la ſubſtance de l'Os & celle du Cartilage, qui montre manifeſtement qu'il n'y a point d'union entre les fibres des deux ſubſtances. Tandis que les Os croiſſent ‡ au dedans des Cartilages, ceux-ci ſont comprimez & étendus, ce qui, joint à la preſſion qu'ils ſouffrent d'ailleurs, & à la quantité de Liquides qu'ils reçoivent, empêche que les Sucs nourriciers n'y entrent facilement; ils diminuent continuellement, & on peut dire qu'enfin ils ſont entierement détruits.

ARTICLE IX.

The Sacred and Prophane Hiſtory of the World connected, from the Creation of the World,

---

* Pag. 10, 38. † Pag. 21. ‡ Pag. 34. 35.

World, to the Diſſolution of the Aſſyrian Empire at the Death of Sardanapalus, and to the Declenſion of the Kingdoms of Judah and Iſrael, under the Reigns of Ahaz and Pekah C'eſt-à-dire: *Hiſtoire du Monde, Sacrée & Profane, depuis la Création, juſqu'à la Deſtruction de l'Empire des Aſſyriens à la Mort de Sardanapale, & juſqu'à la Décadence des Royaumes de Juda & d'Iſraël, ſous les Regnes d'Achas & de Pekach. Par Mr.* SAMUEL SCHUCKFORD, *Chapelain Ordinaire de Sa Majeſté Britannique.* Tome III. A Londres chez Knaplock, 1737. *in* 8°. *pag.* 504, ſans la Préface, qui en contient 35. *

LA Préface que Mr. Schuckford a miſe à la tête de ce Volume, mérite quelque attention. Il y examine comment les Juifs comptoient les Années dans un tems où l'Aſtronomie leur étoit parfaitement inconnue. Si, en entrant dans le Païs de Canaan, ils n'avoient pas eu quelque Méthode pour fixer la longueur de l'Année d'une manière à-peu-près exacte, il leur auroit été impoſſiſible de célébrer leur Fêtes ſolemnelles dans un tems convenable. Les Payens ne faiſoient alors l'Année que de 360. jours, de ſorte qu'elle étoit trop courte de cinq jours & preſqu'un quart. Si les Juifs euſſent été dans le même Syſtême, il ſeroit arrivé au bout d'un petit nombre d'Années, qu'ils auroient été obligez de célébrer la Pâque avant qu'il y eût des Agneaux propres à manger, & d'offrir les premiers fruits de leurs Moiſſons avant que les Bleds fuſſent mûrs. Moïſe vécut aſſez long-tems pour avoir été temoin d'un pareil inconvenient. Il fut encore près de quarante ans avec les Iſraëlites après avoir inſtitué leurs Fêtes; leſquelles, au bout de cet eſpace de tems, ſe ſeroient rencontrées plus de 200. jours plutôt qu'il ne falloit *. Cependant nous trouvons que les Iſraëlites ont célébré leurs Fêtes chacune dans le tems qui lui étoit propre: d'où il ſuit qu'ils doivent avoir eu quelque Méthode pour reduire l'Année à-peu-près à ſa véritable longueur. Mais, quelle peut avoir été cette Méthode? C'eſt-ce qu'il n'eſt pas aiſé de déterminer. Mr. Schuckford nous donne là deſſus un Syſtême nouveau & ingénieux, mais qu'il propoſe avec cette modeſtie & cette défiance qui ſient ſi bien aux véritables Sçavans: nous allons tâcher de donner à nos Lec-

---

* Voyez l'Extrait *du I. Vol. dans le* Journal Litéraire, *Tom. XV.*, 1. *P. pag.* 1, *&c.* & celui du II. *Vol. là même Tom. XIX.* 1. *P. pag.* 1. *&c.*

---

* Car 40. multiplié par 5. & preſque un quart, fait preſque 410.

Lecteurs une idée diſtincte de ce qu'on trouve ici ſur ce ſujet.

Dans les directions que Moïſe donne aux Iſraëlites pour regler le tems auquel ils devoient célébrer leurs Fêtes ſolemnelles, „ il
„ leur ordonne d'obſerver le mois *Abib*, c'eſt-
„ à-dire le mois auquel les Epis meuriſ-
„ ſent [*]: ce mois devoit *être le commencement*
„ *des mois*, *le premier mois de l'Année* [†]. Le
„ quatrième jour de ce mois, vers le ſoir,
„ ils étoient obligez de manger la Pâque [‡].
„ Le jour ſuivant, c'eſt-à-dire le quinze du
„ mois, étoit le premier jour des Pains ſans
„ levain [⸸]; & ce qu'il faut bien remar-
„ quer, le premier jour des Pains ſans
„ levain devoit toujours être un jour de
„ Sabbat, comme on peut l'inferer du ver-
„ ſet onzième du XXIII. Chap. du Leviti-
„ que, où il eſt ordonné au *Sacrificateur*, *de*
„ *tournoyer la poignée des premiers Fruits de la*
„ *Moiſſon le lendemain du Sabbat.* Or ſuivant
„ Joſephe [§], on offroit ainſi les premices de
„ la moiſſon le ſecond jour des Azymes,
„ ou Pains ſans levain: d'où il ſuit que le
„ jour précedent, c'eſt-à-dire le premier
„ des Azymes, étoit un jour de Sabbat";
ce qui fait voir que le premier, le huit, le quin-

---

[*] Deut. XVI. 1. [†] Exod. XII. 2.

[‡] Là-même, 6-8. Levit. XXIII. 5.

[⸸] Levit. XXIII. 6.

[§] Antiq. Liv. III. Ch. X. p. 162. du 1. Vol. de la Traduction de Mr. d'Andilly.

quinze, le vingt-&-deux, & le vingt-&-neuf du premier mois, étoient des jours de Sabbat. Chaque mois étoit compoſé de trente jours, ni plus ni moins: Car Moïſe compte cent cinquante jours pour cinq mois complets, depuis le dix-ſeptième jour du ſecond mois juſqu'au dix-ſeptième du ſeptième mois *. Suppoſant donc que le vingt-&-neuf du premier mois étoit un jour de Sabbat, on trouve que le vingt-&-ſix du ſixième mois étoit auſſi un jour de Sabbat.

Venons au ſeptième mois, & remarquons, avec notre Auteur, que Moïſe eut ordre de dire aux Enfans d'Iſraël: *Au ſeptième mois, le premier jour du mois, il y aura repos* † *pour vous.* „ Il s'agit ici de ſçavoir, ſi ce repos, „ ou ce Sabbat, devoit tomber ſept jours „ après le dernier Sabbat du mois précedent, & être un des Sabbats ordinaires; „ ou ſi c'étoit un des jours ordinaires de la „ ſemaine, mais que, par un ordre particulier, il falloit célébrer ſolemnellement. La „ queſtion ſe réſoudra aiſement, ſi l'on „ conſidere ce qui étoit ordonné pour ce „ mois. Le dixième jour devoit être un „ jour de Propitiation, ... *En ce jour-là*, „ dit Dieu, *vous ne ferez aucune œuvre* ‡. Cet „ ordre auroit été inutile, ſi le dixième „ jour de ce ſeptième mois eut été un jour

---

* Gen. VII. 11, 24, & VIII. 3, 4.

† Il y a *Sabbat* dans l'Hébreu. Levit. XXIII. 24.

‡ Là-même, 28, 29.

„ de Sabbat, ſuivant le cours ordinaire des „ ſemaines. . . . d'où il ſuit que le dixième „ jour du ſeptième mois n'étoit pas un jour „ de Sabbat: cependant c'en devoit être un, „ ſuivant le cours ordinaire des ſemaines: „ car le vingt-&-ſixième du ſixième mois „ étant un jour de Sabbat, le troiſième, & „ par conſequent le dixième du mois ſuivant auroient été auſſi des jours de Sabbat, ſi quelque Reglement particulier n'avoit pas alteré la ſuite ordinaire des jours „ de Sabbat. „

Ce Reglement, ſuivant Mr. Schuckford, c'eſt l'ordre même de célébrer le Sabbat le premier jour du ſeptième mois; & comme il croit qu'il devoit toujours y avoir ſix jours entre un Sabbat & l'autre, il en conclut qu'on ajoutoit deux jours au ſixième mois, afin que le premier du ſeptième fût un jour de Sabbat.

Ceci ſe confirme par l'établiſſement de la Fête des Tabernacles, qui devoit commencer le quinzième jour du ſeptième mois; le premier & le huitième jour de cette ſolemnité devoient être des jours de Sabbat *.

Le vingt-&-neuf du même mois étoit donc auſſi un jour de Sabbat; d'ou il ſuit que le 26. du douzième mois étoit auſſi un jour de Sabbat, & le dernier de l'An, le quatrième jour de la ſemaine. Mais comme

---

* Levit. XXIII. 39.

me le premier jour du premier mois devoit toujours être un jour de Sabbat, ainſi que nous l'avons vû ci-deſſus, notre Auteur croit qu'on ajoutoit auſſi deux jours au dernier mois, comme on faiſoit au ſixième : de ſorte que, ſuivant ce Syſtême, l'Année étoit compoſée de cinquante-&-deux ſemaines complettes, c'eſt-à-dire, de 364. jours.

Cette manière de compter l'Année n'étoit pas encore aſſez exacte. Une Année de 364. jours eſt plus courte d'un jour & preſque un quart, que l'Année Aſtronomique: ce qui, au bout de quarante ans, auroit produit une différence de près de cinquante jours. De ſorte que, lorſque les Iſraëlites entrerent au Païs de Canaan le dixième jour du premier mois, ils n'auroient pas trouvé les Orges prêts à couper; il s'en ſeroit fallu de plus d'un mois & un tiers: il faut que Moïſe ait ajouté quelque autre Reglement aux précedens, afin que les Fêtes ſolemnelles tombaſſent toujours à-peu-près au tems marqué pour les célébrer. Ce Reglement, ſuivant Mr. Schuckford, ſe trouve au XVI. Chap. du Deuteronome, verſ. 1. *Pren garde*, ou *obſerve le mois que les Epis meuriſſent, & fai la Pâque à l'Eternel ton Dieu, car au mois que les Epis meuriſſent, l'Eternel ton Dieu t'a fait ſortir de nuit hors d'Egypte* A la fin de l'Année les Iſraëlites devoient publier le tems des Fêtes ſolemnelles pour l'Année où ils alloient entrer *. Le moyen de le faire avec quelque exactitude, étoit d'examiner ſi les Orges étoient aſſez avancez pour pouvoir être coupez au bout de quinze jours: s'ils trouvoient qu'ils ne le fuſſent pas, ils ajoutoient quelques jours à la fin de l'Année, afin de ne pas commencer le premier mois, qu'ils ne puſſent eſpérer de couper les Orges le quinze: & Mr. Schuckford croit que cette addition étoit toujours d'une, de deux, ou plus de ſemaines entieres, afin que le premier de l'an fût un jour de Sabbat. C'eſt ainſi que, ſans aucune ſcience humaine & ſans Aſtronomie, ils ont pû regler l'Année avec toute l'exactitude dont ils avoient beſoin. „Ils n'avoient „ qu'à *lever les yeux*, une fois tous les vingt „ ans, & regarder ſi les champs étoient „ *blancs pour moiſſonner* †; avant que de pro„ clamer le commencement du premier „ mois, ils n'avoient qu'à examiner, dans „ combien de tems la moiſſon ſeroit prête. „ Ce qui, avec la ſuite des Sabbats dont „ nous avons parlé ci-deſſus, étoit ſuffiſant „ pour regler tout ce qui regardoit, ſoit „ la Religion, ſoit l'Etat. De ſorte que „ les Iſraëlites n'ont point été obligez „ de travailler à fixer les Equinoxes, ou à „ decouvrir les regles du mouvement des

---

* Levit. XXIII. 4.

† Jean IV. 35.

,, Corps céleſtes, n'y de s'attacher à l'étude des Sciences humaines, qui ont conduit les autres Nations à l'Idolâtrie: & c'eſt-là, ajoute notre Auteur, ce qui me porte à croire, que la Méthode que j'ai expliquée, eſt celle que Dieu jugea à propos de préſcrire aux Iſraëlites par le moyen de Moïſe".

Monſr. Schuckford ne connoît, dit-il, qu'une objection de quelque poids que l'on puiſſe propoſer contre ſon Syſtême. Les Iſraëlites étoient obligez de célébrer le commencement de chaque mois d'une manière ſolemnelle *; & il paroît qu'ils ſe ſont acquittez de ce devoir avec beaucoup d'exactitude dans les jours les plus malheureux, auſſi-bien que dans les plus heureux. Et dans la ſuite des tems ils ont reglé le commencement du mois par la Nouvelle Lune. Cette pratique étoit déja en uſage lorſque l'Auteur de l'Eccléſiaſtique écrivoit ſon Livre; car il obſerve, que *les Fêtes ſont aſſignées ſelon la Lune* †. Les Auteurs Juifs ſoutiennent que Moïſe a établi cette pratique, & que les Iſraëlites l'ont obſervée depuis leur ſortie d'Egypte. Les LXX. ſemblent auſſi avoir été de cette opinion; car ils traduiſent preſque toujours *les commencemens des mois*, par *Nouvelles Lunes*, *νεμενία* ou *νεομενία*, terme conſtamment uſi-

---

Nombr. XXVIII. 11. † Eccleſ. XLIII. 7.

uſité par les Auteurs Payens, pour déſigner les Fêtes qu'ils célébroient au renouvellement de la Lune. On a ſuivi les LXX. en cela dans la Traduction Angloiſe de la Bible, auſſi-bien qu'en pluſieurs endroits de la Françoiſe. Si les Iſraëlites ont en effet reglé le commencement de leurs mois par la Nouvelle Lune, tout le Syſtême de Mr. Schuckford tombe en ruine. Le ſçavant Doyen Prideaux * a expliqué au long, comment les Juifs comptoient l'Année dans les derniers tems. Elle étoit compoſée de douze mois *Lunaires*, alternativement de 29. & de 30. jours chacun: & pour faire accorder l'Année *Solaire* avec cette Année *Lunaire*, on y ajoutoit un mois tous les deux ou trois ans. Il faut que les Iſraëlites ayent toujours compté l'année à-peu-près de cette manière, du tems de Moïſe & depuis, s'il eſt vrai qu'ils ayent obſervé les Nouvelles Lunes, qu'ils ayent reglé par-là le commencement de leurs mois, & célébré leurs Fêtes ſuivant ces obſervations. Mais, répond Mr. Schuckford, il faut remarquer en premier lieu, que Moïſe ne paroît pas avoir eu la moindre idée de cette Méthode de regler le commencement des mois par le renouvellement de la Lune. Suivant lui, cinq mois faiſoient cent cinquante jours *, au lieu que s'il eût entendu des mois Lunaires, ils n'auroient pû faire tout au plus que 148. jours. De plus il paroît, que l'Année des Juifs n'étoit que de douze mois du tems de David & de Salomon. Car ſi l'Année eut été alors de treize mois tous les deux ou trois ans, le nombre des Chefs établis par David †, & des Officiers nommez par Salomon ‡ pour lui fournir des Proviſions, n'auroit pas été ſuffiſant: car il n'y en avoit que douze, & chacun n'étoit obligé de ſervir qu'un mois de l'Année: d'où il ſuit, dit notre Auteur, que l'Année n'avoit jamais alors plus de douze mois. C'eſt auſſi de quoi les plus ſçavans Ecrivains conviennent. „ On ne ſçauroit jamais prouver, dit „ l'Archévêque Uſſerius ⟂, que les Hébreux „ ſe ſoient ſervi de mois Lunaires avant la „ Captivité de Babylone ". Le Pere Petau ſemble croire, qu'ils ne s'en ſont point ſervis avant qu'ils fuſſent tombez ſous la Domination des Princes Syro-Macédoniens §.

---

* Dans la Préface de la premiere partie de ſon excellent Ouvrage.

En ſecond lieu, il n'y a point d'apparence, dit Mr. Schuckford, que Dieu ait commandé aux Iſraëlites de regler les mois de l'Année par la Lune, ni de célébrer leurs Fêtes

---

* Gen. VII. 12, 24. Ibid. VIII. 3, 4.

† 1 Chron. XXVII. ‡ 1 Rois IV.

⟂ Chronol *Préface au Lecteur. Voyez auſſi* Scaliger, Emend. Temp. *p.* 151.

§ Petav. Rationar. Temp. *Part.* 2. *Lib.* 1. *c.* 6.

tes un certain jour de la Lune. Un pareil commandement pouvoit les faire tomber dans l'Idolâtrie, bien loin de les en éloigner. Lorſque Dieu leur donna la Loi, il ne leur *fit voir aucune reſſemblance de* lui-même, *de peur qu'élevant leurs yeux vers les Cieux, & qu'ayant vû le Soleil, la Lune, & les Etoiles, & toute l'Armée des Cieux, ils ne fuſſent pouſſez à* ſe *proſterner devant elles, & à les ſervir* *. „ Il paroît, ajoute notre Auteur, que les „ Nations, leſquelles les Iſraëlites devoient „ chaſſer, adoroient ces fauſſes Divinitez, „ de la manière qui eſt ici décrite; & il „ n'y a pas d'apparence que les Iſraëlites „ ayent été *requis de faire ainſi à l'Eternel leur „ Dieu* †: Il eſt bien plus raiſonnable de „ croire, que Dieu leur enſeigna une Mé„thode de compter leurs mois, qui n'avoit „ pas le moindre rapport aux Superſtitions „ Payennes ". On trouve une pareille oppoſition dans pluſieurs points que l'Auteur ſpecifie, ajoutant qu'il paroît par divers articles de l'Ancienne Loi, qu'elle étoit deſtinée à ſeparer le Peuple Juif de tous les autres Peuples, de ſorte qu'il n'eſt point du tout probable, qu'ils ayent eu ordre de commencer leurs mois avec la Lune, qui étoit adorée des Payens comme une grande Divinité. „ J'oſe dire, ajoute Mr. Schuck„ford, que cette *beauté du Ciel* ‡, *Lucidum „ cœli*

---

* Deut. IV. 19. † Deut. XII. 31.
‡ Eccleſ. XLIII. 9.

„ *cœli decus* [*], *ſiderum Regina* [†], comme Horace l'appelle, *cette Reine des Cieux* [‡], *la magnificence des Aſtres* [⸸], n'a point été la „ Directrice des Fêtes Religieuſes établies à „ l'honneur du Dieu d'Iſraël: il eſt bien „ plus naturel de croire, que ſon Peuple élu „ fut inſtruit à ſuivre une méthode plus „ ſimple pour regler les mois de l'Année, „ & une méthode, qui fixant le commencement de chaque mois, d'une manière „ qui n'avoit aucun rapport fixe au mouvement des Corps céleſtes, fit voir évidemment, que les Fêtes qu'ils célébroient, „ ils ne les célébroient qu'à la gloire du „ Seigneur.

En troiſième lieu, il eſt vrai que l'Auteur de l'Eccléſiaſtique remarque, par rapport à la Lune, que *les Mois prennent leur nom d'elle* [§]. Mais, dit fort bien Mr. Schuckford, cela peut être vrai dans la Langue Grecque [§§], auſſi-bien que dans l'Angloiſe [**]. Mais dans l'Hébreu, ces deux mots n'ont aucun rapport entre eux [††].

---

[*] *Carmen Seculare.*

[†] Là-même.

[‡] Jeremie VII, 18.

[⸸] Eccleſ. XLIII, 9.

[§] Là-même, Verſ. 8.

[§§] Μῆν *un mois*, peut venit de μήνη, *la Lune*, par contraction, quoique, ſuivant Mr. Schuckford, il y ait plus d'apparence, que μήνη vient de μῆν.

[**] *Month*, un mois, vient peut-être de *Moon*, la Lune.

[††] ירח ou לבנת ſont les mots qui ſignifient *la Lune*, & חדש ſignifie *un mois*.

I 5

En quatrième lieu, on ne ſçauroit trouver, ni dans les Livres de Moïſe, ni dans aucun endroit du Vieux Teſtament, que les Iſraëlites ayent jamais obſervé le premier jour de la Nouvelle Lune dans la célébration de leurs Fêtes. Ceci ſemble un paradoxe, lorſqu'on en juge par la Verſion des LXX. ou par la plûpart des Traductions en Langues modernes, dans leſquelles on rencontre ſouvent les mots de *νȣμενία* ou *νεομενία*, *Nouvelles Lunes*; mais Mr. Schuckford fait voir, que l'expreſſion Hébraïque qu'on a ainſi traduite ſignifie, non *la Nouvelle Lune*, mais *le commencement du mois*, ou *des mois* *. Et ſi l'on veut ſe donner la peine d'examiner tous les paſſages de l'Ancien Teſtament, où dans les Verſions on trouve *la Nouvelle Lune*, ſous l'idée de Fête ou de Solemnité, on verra que dans l'Hébreu il n'eſt point fait mention de la Lune, mais du premier jour, ou du commencement du mois: ce qui ſuffit pour refuter ceux qui prétendent, que les Juifs ont obſervé le rénouvellement de la Lune, pour commencer par-là chaque mois de l'Année.

Mr. Schuckford nous dit, qu'il avoit d'abord deſſein de refuter dans cette Préface, ceux qui prétendent que Moïſe n'eſt pas l'Auteur du Pentateuque: mais, comme dans le cours de ſon Ouvrage il a eu occaſion de répondre en paſſant à leurs principales objections, il y a cru devoir éviter des répetitions inutiles. Cependant il examine ici quelques difficultez qu'il n'avoit pas rencontrées dans ſon chemin, & qui mériteroient quelque réponſe: & du reſte il nous renvoye à Spinoſa * pour les objections, & à Mr. le Clerc † pour les ſolutions.

---

* בראשי חדשיכם. Voyez Nomb. X. 10. XXVIII. 11. où nos Verſions portent, *le commencement de vos mois*, quoique dans d'autres endroits, comme Eſaie I. & ailleurs, on ait traduit la même expreſſion par *Nouvelles Lunes*.

Ce troiſième Volume de l'Ouvrage de Mr. Schuckford renferme, en trois Livres, l'Hiſtoire des Iſraëlites, depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la Mort de Joſué, avec ce que l'on peut découvrir de l'Hiſtoire profane durant le même période de tems.

Le premier Livre, qui eſt le dixième de tout l'Ouvrage, s'étend juſques au ſéjour de Moïſe ſur la Montagne, où il demeura quarante jours & quarante nuits ‡.

A peine les Enfans d'Iſraël furent-ils entrez dans le deſert, qu'ils manquerent d'eau, ou s'ils en trouverent, elle étoit ſi amère qu'ils n'en purent point boire. Dieu ordonna à Moïſe de jetter d'un certain bois dans

---

* *Tract. Theologico-Polit. in parte altera, p.* 8. Cap. 8.

† Dans ſa Diſſertation à la tête de ſon Commentaire ſur le Pentateuque.

‡ Exod. XXIV. 12-18.

dans cette eau; ce qui la rendit douce [*], & les Iſraëlites appellerent ce lieu-là *Mara* [†], qui ſignifie amer. On ne trouve point ce nom dans les Auteurs profanes; cependant ils nous apprennent qu'il y avoit des Lacs d'eau amère ou ſalée préciſement dans les lieux où les Iſraëlites étoient alors. Diodore de Sicile [‡] obſerve, qu'il y avoit des eaux amères à une petite diſtance de la Ville d'*Arſinoé*. Strabon [⊥] dit la même choſe, & Pline [§] fait mention d'un Canal, qui s'étendoit depuis le Nil juſques aux *Fontaines amères*. Suivant la ſituation que Diodore de Sicile & Strabon donnent à la Ville d'Arſinoé, elle doit avoir été proche de la Ville nommée Suez aujourd'hui, & peu éloignée des Fontaines amères dont parle Pline. Et il eſt aiſé de comprendre, ajoute Mr. Schuckford, que les Iſraëlites voyagerent juſques-là. Car de la Mer rouge ils allerent dans le deſert de Sur, & comme faute d'eau ils ne purent pas continuer leur route vers le Païs de Canaan, ils retournerent du côté de l'Egypte, où ils eſpéroient de trouver de l'eau en abondance, & vinrent à Mara ſur la côte de Suez.

---

[*] Exod. XV. 25.

[†] Là-même, verſ. 23.

[‡] Diod. Sic. Lib. 3. pag. 120.

[⊥] Geogr. Lib. 17. pag. 804.

[§] Hiſt. Nat. Lib. VI. Cap. 29.

L'Hiſtorien Joſephe * a prétendu expliquer d'une manière naturelle ce changement de goût qui arriva dans les eaux de Mara; il dit, que Moïſe „ commanda aux Iſraëlites de tirer une grande partie de l'eau „ de ce puits, & les aſſura que celle qui y „ reſteroit ſeroit bonne à boire. Ils obéï„ rent, & reçurent enſuite l'effet de la „ promeſſe qu'il leur avoit faite.

Notre Auteur ne ſçauroit goûter ce ſentiment de Joſephe. Il le refute, en remarquant 1. Que le récit de Joſephe ne s'accorde point avec ce que les Auteurs profanes, auſſi-bien que Moïſe, nous apprennent du Païs où les Iſraëlites étoient alors. L'Hiſtorien Juif le repréſente comme un Païs ſec & aride, où il n'y avoit point d'eau: au lieu que, ſuivant Moïſe, les Iſraëlites ne manquoient point d'eau, mais de bonne eau propre à boire. De même Strabon † convient qu'il y avoit pluſieurs Lacs dans ce Païs, mais que l'eau en étoit autrefois amère, & qu'avec le tems les habitans trouverent moyen de la rendre douce, en faiſant enſorte que ces Lacs euſſent communication avec la Riviere ‡.

Notre Auteur demande en 2. lieu, Comment il eſt poſſible qu'en tirant une partie de l'eau,

---

* Antiq. Liv. III. Ch. I. pag. 120. 123. du 1. Tome de la Traduction de Mr. d'Andilly.

† Liv. XVII. p. 804.

‡ Il entend apparemment le Nil.

l'eau, on ait fait perdre au reſte ce goût amer & minéral, qui lui étoit vraiſemblablement communiqué par la Terre même à travers laquelle l'eau paſſoit?

L'Auteur de l'Eccléſiaſtique explique la choſe d'une autre manière: il prétend que le bois que Moïſe jetta dans l'eau amère, la rendit douce par une vertu Phyſique. *L'Eau*, dit-il *, *n'a-t-elle pas été rendue douce par le bois, pour faire connoître ſa vertu à l'homme?* Mr. Schuckford refute ce ſentiment, en remarquant, qu'il n'eſt pas probable que Moïſe ait fait jetter un arbre entier dans le Lac; il y a plus d'apparence qu'il n'y jetta qu'une petite branche: mais quand même il y auroit jetté un arbre entier, conçoit-on qu'un arbre, quelque grand qu'il fût, ait eu aſſez de vertu pour rendre douce l'eau d'un Lac? S'il y a eu des Arbres douez d'une pareille vertu, les Naturaliſtes, comme Strabon, Diodore de Sicile, & Pline, qui ont tous parlé des eaux amères de ce Païs-là, n'ont eu au moins aucune connoiſſance de ces Arbres merveilleux: le plus court donc, c'eſt de recourir ici au Miracle & à la Puiſſance de Dieu. Le bois jetté dans ces eaux amères ne fut point la cauſe Phyſique qui les rendit douces; ce ne fut tout au plus qu'une cauſe occaſionnelle.

En ſuivant les Iſraëlites dans leurs routes, &

---

* Eccleſ. XXXVIII. 5.

& dans leurs divers campemens au deſert, Mr. Schuckford ne laiſſe paſſer aucun évenement conſidérable ſans l'accompagner de quelques remarques curieuſes, qui contiennent preſque toutes des explications heureuſes, & quelquefois un peu hardies, de divers paſſages de l'Ecriture. Voici un exemple des dernieres.

Hamalé ayant attaqué les Iſraëlites, ceux-ci le défirent, & Moïſe bâtit un Autel à l'Eternel pour être un mémorial de cette victoire, qui avoit été miraculeuſe: *Il dit auſſi, parce que ſa main a été levée ſur le Trône de l'Eternel, l'Eternel aura guerre contre Hamalec d'âge en âge* *. Il faut avouër que la premiere partie de ce paſſage eſt très-obſcure; auſſi les Commentateurs ſont-ils très-embarraſſez pour donner un ſens raiſonnable aux termes de l'Original, ou y il a,

כי-יד על-כס יה מלחמה ליהוה בעמלק

Mr. Schuckford explique ce paſſage en y faiſant un léger changement. Il remarque qu'il eſt dit dans le Deuteronome, que la raiſon pour laquelle les Hamalekites devoient être entierement détruits, c'eſt qu'ils avoient attaqué les Iſraëlites †. Il croit donc que la même raiſon eſt alleguée dans le paſſage de l'Exode en queſtion, & qu'il faut le lire de cette manière :

---

* Exod. XVII. 16. † Deut. XV. 17. 18. 19.

כי	יד	על	כם	יתי	מלחמת
quia	manus i. e. ejus	contra	vos	erit	bellum

ליהוה	בעמלק
Jehovah	Amalec contra

C'eſt-à-dire, mot à mot, *Parce que* ſa *main* a été *contre vous*, *l'Eternel aura guerre contre Hamalec.* Le changement fait ici dans le Texte eſt bien peu conſidérable ; rien n'étoit plus aiſé que d'écrire בם au lieu de כם tant les Lettres ſe reſſemblent : il peut auſſi être arrivé très-facilement qu'on ait oublié le dernier י dans יתי ; & cette petite correction donne un très-bon ſens au Texte : *Parce qu'Hamalec s'eſt declaré contre vous , l'Eternel aura guerre contre lui d'âge en âge.* J'avouë qu'on peut faire quelques petites difficultez grammaticales contre cette explication ; mais notre Auteur les leve dans une note marginale, d'une manière qui nous paroît ſatisfaiſante : nous y renvoyons le Lecteur, afin de ne pas charger notre Extrait d'une critique ennuyeuſe.

Il eſt dit au XXIV. de l'Exode * que *Moïſe*, *Aaron*, *Nadab*, *Abihu*, *& les ſoixante-&-*

---

* Verſ. 9. 10.

& dix Anciens d'Iſraël monterent ſur la montagne, où ils virent le Dieu d'Iſraël. Comment cela eſt-il poſſible, puiſque Dieu eſt inviſible de ſa nature; & que nul ne vit jamais Dieu, ni ne le peut voir? Et d'ailleurs Moïſe lui-même déclare en un autre endroit, que les Iſraëlites n'avoient vû aucune reſſemblance de Dieu lorſqu'il leur donna la Loi? Voici comment notre Auteur ſe tire de cette Difficulté.

,, Il faut remarquer, que Moïſe ne dit ,, point, que les Anciens d'Iſraël virent le ,, Dieu inviſible: ſon expreſſion eſt, qu'ils ,, *virent le Dieu d'Iſraël* *. En effet, *nul des* ,, *hommes n'a vû le Dieu inviſible, ni ne le* ,, *peut voir* †. Mais, le Dieu d'Iſraël, cette ,, Perſonne divine, qui dans l'Ancien Teſtament eſt ſi ſouvent appellée *le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob*, eſt pluſieurs fois apparû aux Iſraëlites, *a été fait chair* dans les derniers ,, tems, & *a habité* environ trente-trois ans ,, *parmi* les hommes.

Après avoir ſuivi l'Hiſtoire des Iſraëlites juſqu'au ſéjour de Moïſe ſur la Montagne, Mr. Schuckford nous donne la partie de l'Hiſtoire profane, qui ſe rapporte à-peu-près au même tems: & comme il ne rencontre

---

* Il n'y a pas *Jehovah* dans l'Hébreu, mais *Elohim*.

† 1 Tim. VI. 16. Coloſſ. I. 15.

tre preſque que des Fables dans ſon chemin, il tache de démêler ce qu'il y a d'hiſtorique d'avec ce qu'il y a de faux; ce qu'il fait avec autant d'eſprit que d'érudition: nous en allons donner quelques Exemples.

Du tems des Machabées, il fut *trouvé par écrit, que ceux de Sparte & les Juifs* étoient *Freres, & qu'ils* étoient *de la race d'Abraham* *. Sur quoi notre Auteur remarque que Lelex, qu'il prouve avoir été un peu plus ancien que Moïſe, étoit originaire d'Egypte, d'où il ſortit vers le tems de l'invaſion des Paſteurs: il établit des Colonies en divers lieux, dans la Carie, dans l'Ionie, au mont Ida proche de Troye, & enſuite en la Grece dans l'Acarnanie, dans l'Etolie, dans la Béotie, & enfin dans la Laconie. Comme pluſieurs Egyptiens quitterent leur Païs lors de l'invaſion des Paſteurs, Mr. Schuckford croit que divers Iſraëlites, accablez ſous le joug de l'eſclavage, ſe mirent ſous la conduite de Lelex, un d'entre eux, & obtinrent enfin un établiſſement dans la Laconie, c'eſt-à-dire, dans le Païs dont Lacedémone ou Sparte fut enſuite la capitale. De-là vient que Pauſanias † trouva que les Lacedémoniens étoient originaires d'Egypte, & que du tems des Machabées on découvrit que ceux de Sparte & les Juifs étoient Freres.

---

* 1 Machab. XII. 21. † In Attic. cap. 39.

Notre Auteur s'étend beaucoup ſur l'Hiſtoire de Créte, où le Jupiter des Grecs regnoit du tems de Moïſe. On dit que Saturne, le Pere de Jupiter, devoroit ſes enfans dès qu'ils étoient nez, & que Jupiter ſeul en échapa par l'artifice de Rhée ſa Mere, qui fit avaler une pierre à Saturne au lieu de ce fils, qu'elle fit élever par les Curètes. Dans la ſuite tous les enfans de Saturne reparoiſſent ſur la ſcene, Jupiter lui ayant donné un Breuvage, qui lui fit dégorger ceux qu'il avoit avalez. Voilà la Fable : voyons comment Mr. Schuckford s'y prend pour y trouver quelque choſe d'hiſtorique.

,, Saturne, dit-il, fut le premier en Créte ,, qui établit quelques régles de temperance ,, parmi ſes Sujets *: peut-être jugea-t-il à ,, propos de commencer par ſa propre famille. On trouve que dans la génération ,, ſuivante la connoiſſance des alimens propres aux enfans fut regardée comme une ,, ſcience digne d'être étudiée, & qu'il y ,, eut des Directeurs nommez exprès pour ,, prendre ſoin de la nourriture des enfans †. Suppoſant donc, que Saturne ait ,, formé quelque projet approchant, & qu'en ,, conſéquence d'un pareil projet, il ait ôté ,, ſes enfans à leur Mere dès qu'ils étoient ,, nez, pour les faire nourrir & élever dans ,, un païs étranger; cela aura ſuffi pour ,, don-

---

* Diod. Sic. *Lib. V. pag.* 231. † Là-même *pag.* 235.

„ donner lieu à la Fable de Saturne dévorant
„ ſes enfans. La figure qu'ils firent dans la
„ ſuite eſt une forte preuve, qu'ils avoient
„ eu une meilleure éducation, que celle
„ qu'on pouvoit leur donner dans l'Iſle de
„ Créte en ce tems-là. Rhée fit élever Jupiter
„ par les Curètes, & envoya une pierre
„ enveloppée dans les hardes de l'enfant,
„ au lieu où Saturne avoit commandé qu'on
„ l'envoyât lui-même. Jupiter étant devenu
„ grand, fut trouver ſon Pere, qui jugea
„ auſſi à propos de faire révenir ſes autres
„ enfans des païs étrangers, où il les avoit
„ envoyez pour y être élevez; de-là vient que
„ comme on avoit dit qu'il les avoit dévorez,
„ on ajouta enſuite qu'il les rendit de
„ nouveau. Cette imagination des Mythologiſtes
„ eſt ſans contredit extravagante; mais
„ les emblêmes les plus abſurdes ou les plus
„ ridicules, leur paroiſſoient des fictions ingénieuſement
„ inventées, pour déguiſer les
„ actions les plus ſimples & les plus communes
„ de la Vie civile.

Tout le monde ſçait la Fable de Promethée, qui deroba, dit-on, le feu du Ciel, & enſeigna aux hommes l'Art de le conſerver & de s'en ſervir, ou qui, ſuivant d'autres Auteurs, forma l'homme, & l'anima avec le feu qu'il avoit derobé du Ciel. Il fut attaché au mont Caucaſe, ou une Aigle lui devoroit le cœur, qui récroiſſoit de nuit, à meſure qu'il avoit été dévoré pendant le jour. Au bout de trente ans, Hercule tua l'Aigle, & délivra Promethée. Mr. Schuckford croit, qu'on a mêlé enſemble dans cette Fable des évenemens arrivez à deux différentes Perſonnes. Il remarque, après Diodore de Sicile *, qu'il y a eu en Egypte des hommes illuſtres, qui ont porté les mêmes noms que pluſieurs perſonnes diſtinguées parmi les Grecs ; ainſi les premiers ont eu leur Promethée, auſſi-bien que les derniers.

Celui des Grecs a demeuré en Créte ſous le regne de Jupiter. Ce Prince avoit fait de très-bons reglemens : entre autres il avoit établi diverſes perſonnes pour enſeigner différens Arts ; ſon fils Vulcain, par exemple, enſeignoit l'art de forger des Armes ; ſa fille Minerve enſeignoit les Arts libéraux, tels qu'on pouvoit les enſeigner alors. Mais perſonne ne pouvoit rien enſeigner que par l'autorité publique. Promethée s'aviſa de vouloir apprendre aux Crétois ce qu'il ſçavoit. Euſébe dit †, que la Fable de Promethée formant l'homme doit ſon origine au ſoin qu'il prit de tirer les hommes de l'état d'ignorance où ils croupiſſoient, & Platon ‡ nous apprend, ce qu'il faut entendre par le feu du Ciel qu'il deroba, & avec lequel il anima l'homme : c'étoit les Arts que Vulcain & Minerve enſeignoient. La Science eſt le feu & la vie de l'homme ; & quoiqu'il

---

* Lib. I. pag. 8. † In Can. Chron. an 332.
‡ In Protag. pag. 224.

qu'il n'y ait que Dieu, qui ait *formé l'homme de la poudre de la terre, & ſoufflé dans ſes narines une reſpiration de Vie*, de ſorte que *l'homme fut fait en ame vivante* *; cependant, ce qu'on dit de Promethée, pris dans le ſens qui vient d'être expliqué, eſt aſſez ingénieux. On voit par-là en quoi il offenſa Jupiter, & pourquoi Jupiter le punit: c'eſt qu'il vouloit enſeigner ſans être autoriſé par le Souverain.

Il fut, ſuivant notre Auteur, relégué ſur quelque montagne inculte, appellée *Caucaſe*, où il fut contraint de demeurer, juſques à ce que Jupiter le rappella quelques années après. Les Géographes placent le Mont Caucaſe entre le Pont Euxin & la Mer Caſpienne. Mais, Mr. Schuckford ne croit pas que Jupiter ait voulu reléguer Promethée ſi loin: il croit qu'il y avoit dans l'Iſle de Créte une montagne appellée Caucaſe: Dans la ſuite pluſieurs peuples ayant emprunté les noms de leurs Dieux des habitans de cette Iſle, peuvent auſſi en avoir emprunté les noms de diverſes montagnes, villes, & rivieres. Du tems d'Alexandre on plaçoit le Mont Caucaſe dans les Indes †, comme auparavant on l'avoit placé en Aſie.

Pour ce qui eſt de l'Aigle qui dévoroit le cœur de Promethée, cela ne regarde point le Promethée de Créte, mais celui d'Egypte:

---

* Gen. II. 7.

† Strabo, Lib. XV. pag. 688.

te: c'étoit un des Rois du Païs *. De ſon tems le Nil avoit un nom qui ſignifie une Aigle †, & comme ce fleuve étoit ſujet à de grandes inondations, qui ruinoient le Païs, ces malheurs jettoient ce Prince dans une grande mélancholie ‡; voilà l'Aigle qui lui devoroit le cœur. Hercule l'Egyptien, car il y en a eu trois, dont le plus ancien étoit d'Egypte; Hercule, dis-je, fit faire des digues, qui empêchant les inondations du Fleuve, ſauverent le Païs. C'eſt ainſi qu'il delivra Promethée du chagrin & des inquiétudes qui le dévoroient nuit & jour ⊥. Ce fait ayant été rapporté dans les Annales d'Egypte, a donné lieu aux Mythologiſtes Grecs, de feindre qu'une Aigle devoroit continuellement le cœur ou le foye de Promethée, jusqu'à ce qu'il fut delivré par Hercule.

Le Livre XI. commence par l'Hiſtoire du Veau d'or, & finit par l'établiſſement d'Aaron dans la charge de Sacrificateur.

Lorſque Moïſe fut deſcendu de la Montagne, il fut indigné de l'Idolâtrie dans laquelle le peuple étoit tombé, & réſolut, par l'ordre de Dieu, de le punir d'une manière exemplaire. Cette punition eſt rapportée dans le XXXII. de l'Exode §. L'Hiſtoi-

---

* Diod. Sic. Lib. I. p. 8. † Là-même, p. 11.
‡ Là-même. ⊥ Diod. Sic. Lib. I. p. 11.
§ Verſ. 26. 27. 28.

toire en commence ainſi: *Moïſe vit que le peuple étoit denué, car Aaron l'avoit denué pour être en opprobre parmi leurs ennemis* *. Suivant cette Verſion, il ſemble que ces paroles faſſent alluſion aux bagues d'or, dont Aaron avoit *denué* les Iſraëlites: mais on ne comprend pas bien, comment cela pouvoit les mettre en opprobre parmi leurs ennemis. La Traduction Angloiſe offre un ſens un peu différent: on y lit, que *Moïſe vit que le peuple étoit nud, car Aaron l'avoit rendu nud.* Ce qui, par une Métaphore aſſez naturelle, peut ſignifier *déſarmé.* Cependant Mr Schuckford ne croit pas que ce terme exprime toute la force de l'Original. Il remarque que le mot פרע ſignifie originairement *rendre libre, mettre en liberté*: Moïſe l'employe en ce ſens au V. de l'Exode verſ. 4. De-là ce terme a été pris pour marquer la liberté dont le peuple jouïſſoit aux jours de Fêtes, & enſuite pour les jours de Fêtes mêmes; c'eſt le ſens de ce mot au V. Ch. des Juges, verſ. 2. Il eſt vrai qu'on n'y trouve rien de ſemblable dans notre Verſion, non plus que dans l'Angloiſe: car voici comment on a traduit ce paſſage; *Beniſſez l'Eternel de ce qu'il a fait de telles vengeances en Iſraël.* On a peut-être traduit ainſi, parce que le mot de l'Original ſignifie *venger* dans la langue Chaldaïque. Mr. le Clerc traduit, *Iſraële in libertatem aſſerto. Iſraël étant mis en liberté.* Mais notre Au-

---

* Vers 25.

Auteur croit qu'il faut traduire, *célébrez le Seigneur en ſolemniſant ſes Fêtes*: les expreſſions de l'Original ſont

בפרע פרעות בישראל
Iſraël in ferias feriando in

Quoi qu'il en ſoit, Moïſe trouva le Peuple célébrant une Fête dans une grande liberté. Il n'y a pas ſimplement כי פרע ce qui auroit été aſſez pour exprimer qu'ils étoient en liberté, ou qu'ils célébroient une Fête, mais il y a כי פרע הוא: ſur quoi notre Auteur remarque, que le pronom *hou* a ſouvent une emphaſe particuliere, à laquelle les Commentateurs n'ont pas fait aſſez d'attention; il ſignifie qu'une perſonne fait une choſe *de ſa tête* & *de ſon propre mouvement*, ſans commandement & ſans ordre. Ceci donne le moyen de lever une difficulté qui s'offre naturellement à l'eſprit lorſqu'on lit l'Hiſtoire de Balaäm. On y voit que Dieu lui dit: *Si * ces hommes viennent t'appeller, leve-toi & va-t'en avec eux*: Et cependant *la colere de Dieu s'enflamma contre lui, parce qu'il s'en alloit.* On ne comprend pas pourquoi Dieu ſe ſeroit courroucé contre un homme qui ne faiſoit que ce que Dieu lui-même lui avoit permis de faire. Mais Mr. Schuckford remarque ,qu'il n'y a pas ſimplement dans l'Hébreu, כי-הולך, *parce qu'il s'en alloit*, mais כי-הולך הוא, *parce qu'il s'en alloit de ſon chef*, c'eſt-à-dire, ſans attendre que les Seigneurs de Moab vinſſent l'appeller. Peut-être que s'il ne ſe fût pas tant preſſé, ces Seigneurs, qui étoient des principaux du Païs, ſe feroient rebutez, & s'en feroient retournez chez eux ſans lui. Mais les offres qu'ils lui avoient fait, lui tenoient au cœur; il craignoit de perdre la recompenſe qu'on lui avoit propoſée: ſon avarice & ſon ambition le porterent à ſe hâter d'aller trouver les Seigneurs de Moab, & ſans attendre qu'ils revinſſent chez lui le matin, il ſe leva de bonne heure, & s'en fut chez eux *de ſon chef*; & voilà ce qui le rendit coupable, & ce qui *enflamma la colere de Dieu contre lui.*

---

* Il y a dans notre Verſion (Nomb. XXII. 20.) *puiſque ces hommes ſont venus t'appeller*; Mais la Verſion Angloiſe, que nous avons ſuivie ici, nous paroit plus conforme à l'Hébreu, où il y a אם-לקרא *s'ils viennent.*

Suivant ces Remarques ſur le ſens du verbe *Parabh* & du pronom *hou*, voici comment notre Auteur explique ou paraphraſe le paſſage en queſtion: „ Moïſe trouva que
„ le Peuple n'étoit point ſur ſes gardes, ni
„ en état de ſe défendre, étant diſperſé çà
„ & là dans la plaine où ſe célébroient leurs
„ jeux, chacun agiſſant à ſa fantaiſie, ſans
„ ſuivre les ordres ou la direction de leurs
„ Officiers. Aaron les avoit denuez, ou
„ déſarmez, de ſorte qu'ils n'étoient pas en
„ état de ſe défendre ſi l'ennemi les eut

„ attaquez; & c'eſt ainſi qu'*ils auroient été en* „ *opprobre à leurs ennemis*, s'ils fuſſent venus „ tomber ſur eux dans ces jours de deſordre „ & de libertinage “.

Cette explication ne plaira pas ſans doute, à ceux qui croyent que Moïſe trouva le Peuple réellement nud. Pour prouver cette opinion, ils remarquent que les anciens Egyptiens conſacroient un Veau d'or à une de leurs Divinitez *; ce que les Iſraëlites, dit-on, auront probablement imité. De plus, Plutarque & Diodore de Sicile † inſinuent, qu'il ſe commettoit des choſes fort indécentes dans les Cérémonies Religieuſes des Egyptiens; & il y a un paſſage dans Hérodote ‡, d'où il ſemble que l'on puiſſe conclure, qu'on célébroit en Egypte de certains jeux, d'où les Iſraëlites auront pû emprunter cette pratique de danſer nuds, dont on croit qu'il s'agit ici.

Sur quoi Mr. Schuckford remarque: 1. Qu'il eſt vrai, que le paſſage d'Hérodote inſinue quelque obſcenité, que cet Hiſtorien n'a pas voulu rapporter au long; mais il faut ajouter beaucoup à ſon recit, pour en tirer quelque conſequence en faveur de l'opinion pour laquelle on le cite: 2. Quand même on pourroit ſuppoſer, qu'Hérodote ait dé-

---

* Plut. in Lib. de Iſid. & Oſirid. p. 366.

† Plut. *ibid.* p. 378. Diod. Sic. *Lib.* 1. *p.* 13.

‡ *Lib.* 2. *c.* 61.

décrit une Danſe obſcène, pareille à celle qu'on impute aux Iſraëlites, cependant le fait auquel l'Hiſtorien fait alluſion, auſſi-bien que les Danſes obſcènes des Fêtes d'Iſis & d'Oſiris, ſont poſtérieures au tems de Moïſe. Elles furent, dit-on, inſtituées, par Iſis, & ne commencerent à être en uſage, que lorſque les Egyptiens rendirent un Culte religieux aux Héros déifiez; ce qui n'arriva que pluſieurs années après la mort de Moïſe: 3. Quoique les Peuples ayent introduit des obſcenitez abominables dans leurs Cérémonies religieuſes, ce n'eſt pourtant que par dégré qu'ils ſont parvenus à ce point d'impieté; & il n'y a aucun lieu de croire, que les Egyptiens ayent été aſſez corrompus dans ces premiers tems, pour avoir donné aux Iſraëlites l'exemple d'une Danſe telle qu'on la ſuppoſe: Et quand même ils l'auroient fait, peut-on concevoir qu'Aaron ait été aſſez deſtitué de tout ſentiment de modeſtie & de Religion, pour les imiter à cet égard-là?

Il y a des Sçavans qui prétendent, que ſi les Iſraëlites n'avoient point adoré le Veau d'or, Dieu ne leur auroit point donné la partie cérémonielle de la Loi. Au commencement, dit-on, Dieu ne *leur avoit point parlé ni donné de commandement touchant les Holocauſtes & les Sacrifices* *; mais il *leur donna* ſes *Statuts, & leur fit connoître* ſes *Ordonnan-*

---

* Jerem. VII. 22.

nances, *leſquelles ſi l'homme accomplit*, *il vivra par elles* *; y ajoutant ſeulement ſes *Sabbats*, *pour être un ſigne entre* lui *&* *eux*, *afin qu'ils connuſſent qu*'il eſt *l'Eternel* †. On remarque là-deſſus, que les dix Commandemens & les Loix qui ſuivent juſqu'à la fin du XXXIII. Chap. de l'Exode, s'accordent avec cette deſcription des Prophètes, & ne ſont en effet que des Loix morales, d'une telle nature, que *l'homme qui fait ces choſes*, *vivra par elles* ‡, ſans qu'il ſoit obligé de pratiquer d'autres Loix. Mais quand les Iſraëlites ne voulurent point *accomplir* les *Ordonnances* de Dieu, lorſqu'*ils eurent rejetté ſes Statuts*, *&* *profané ſes Sabbats*, lorſque *leurs yeux furent après les Idoles* ⊥, alors *la Loi* cérémonielle *fut ajoutée à cauſe des Transgreſſions* §, & Dieu, outre ce qu'il leur avoit ordonné d'abord, *leur donna auſſi des Statuts qui n'étoient pas bons*, *&* *des Ordonnances par leſquelles ils ne vivroient point* **; ſçavoir ces préceptes poſitifs & cérémoniels que Moïſe eut ordre de leur préſcrire alors. Tel eſt le Syſtême de pluſieurs Auteurs; Syſtême que l'on trouve expliqué dans les Conſtitutions Apoſtoliques ††.

M. Schuckford le refute au long. Il remarque d'abord, que le fait ſur lequel on voudroit

---

* Eſech. XX. 11. † Verſ. 12.
‡ Rom. X. 5. ⊥ Eſech. XX. 24.
§ Gal. III. 19. ** Eſech. XX. 25.
†† Liv. VI. Chap. 19, 20.

droit établir ce Syſtême, eſt abſolument faux: ſçavoir que les Loix cérémonielles n'ont été données qu'après que les Iſraëlites eurent adoré le Veau d'or. Les Chapitres XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, & XXXI. de l'Exode, prouvent évidemment que le fondement de tout le Culte cérémoniel étoit déja établi par l'ordre exprès de Dieu, avant que les Iſraëlites ſe fuſſent corrompus en adorant le Veau d'or. En ſecond lieu, lorſque Dieu renouvella la Loi après ce crime du Peuple, il n'ordonna rien qui parut nouveau, rien qui ne fût conforme à ce qu'il avoit commandé auparavant; il ne fit que completter la Loi, dont il avoit déja donné la ſubſtance en abregé.

En troiſième lieu, les paſſages qu'on allegue en faveur du Syſtême en queſtion, ne prouvent point ce qu'on prétend. St. Paul ne parle point de la Loi cérémonielle, par oppoſition à la Loi morale, mais en général de toute l'Economie légale, qu'il dit avoir été établie à cauſe de la corruption du genre humain.

Pour ce qui eſt du paſſage d'Ezechiel, Mr. Schuckford fait voir, par une eſpece d'Analyſe de tout le Chapitre XX, que ceux à qui Dieu donna des commandemens qui n'étoient pas bons, ne ſont pas les mêmes, que ceux qui avoient reçû la Loi cérémonielle, mais ceux qui vivoient du tems des Juges, ou même plus tard. Il entend par ces *Statuts qui n'étoient pas bons*, & *ces Ordonnances par leſquelles ils ne vivroient point*, les abominations des Payens, que les Iſraëlites imiterent dans la ſuite; comme par exemple, lorſqu'*ils prirent leurs fils & leurs filles*, & *les ſacrifierent pour être conſumez* *. Il eſt dit que Dieu leur donna *ces Statuts*, parce qu'*il les abandonna à la dureté de leur cœur*, *pour marcher ſelon leurs propres conſeils* †; de même qu'il eſt dit que Dieu endurcit le cœur de Pharaon, quoique Pharaon lui-même endurcit ſon cœur: Ou bien, on peut dire que Dieu leur donna ces Statuts, parce que, pour les punir, il les livra entre les mains de leurs ennemis, qui obligerent les Iſraëlites à imiter leurs Sacrifices abominables.

Nous n'avons donné que le précis de l'Explication de Mr. Schuckford. Pour en bien juger, il faut examiner toutes ſes remarques & toutes ſes preuves, qu'il auroit été trop long de rapporter ici.

Notre Auteur continue dans le Livre XI. l'Hiſtoire des Iſraëlites juſqu'à la conſpiration de Coré, Dathan & Abiram. Il vient enſuite à l'Hiſtoire profane. Il tâche de fixer le tems auquel Seſoſtris vécut. Pluſieurs Auteurs l'ont cru contemporain de Moïſe; mais Mr. Schuckford le place beaucoup plus tard. Il examine après cela qui étoit le Pharaon qui perit dans la Mer rouge en pourſuivant les Iſraëlites ; & pour le decouvrir, il fait diverſes obſervations: 1. Sur une ancienne Chronique d'Egypte, dont Syncelle a conſervé quelques fragmens: 2. Sur les deux *Tomes* de Manethon: 3. Sur le Catalogue d'Eraloſthines: 4. Sur quelques extraits de Manethon rapportez par Joſephe: 5. Sur la Chronique de Jules l'Africain: 6. Sur celle d'Euſebe: 7. Sur celle de Syncelle: 8. Sur celle du Chevalier Marsham. Le reſultat de toutes ſes recherches eſt, qu'Apophis, un des Rois des Paſteurs, qui regna 36. ans & ſept mois, & dont la mort tombe vers l'an du monde 2520 , eſt le Pharaon qui pourſuivit les Iſraëlites, & qui perit dans la Mer rouge.

---

* Eſech. XVI. 20.

† Pſ. LXXXI. 13.

Le XII. Livre, qui eſt le troiſième & dernier de ce Volume, commence à l'an 40. après la Sortie d'Egypte *, lorſque les Iſraëlites arriverent au deſert de *Tſin* †, & s'étend juſqu'à la mort de Joſué ‡.

Mr. Schuckford s'arrête beaucoup ſur l'Hiſtoire du Serpent d'Airain. Le Chevalier Marsham prétend qu'il n'y eut rien de miraculeux dans la guériſon des Iſraëlites à l'occaſion de ce Serpent. Il ſemble avoir cru, que la morſure des Serpens brûlans n'étoit pas mortelle; & que Moïſe n'éleva le Serpent d'Airain que pour amuſer le Peuple,

---

* L'An du Monde 1553. † Nomb. XX. 1.

‡ Notre Auteur la place l'An du Monde 2578.

ple, & le tranquilliſer par l'eſpérance d'une prompte guériſon, juſques à ce que le venin s'étant diſſipé de lui-même, la maladie fut guérie : qu'alors Moïſe, pour mieux établir ſon autorité parmi eux, leur fit entendre, que leur guériſon avoit été opérée par une vertu ſecrette du Serpent d'Airain. Marsham prétend que les enchantemens, quelque vains qu'ils ſoient en eux-mêmes, étoient fort en uſage parmi les Hébreux; ce qu'il prétend prouver par quelques paſſages de l'Ancien Teſtament. Notre Auteur le refute fort au long, par un grand nombre de remarques, que nous ne ſçaurions rapporter ſans tomber nous-mêmes dans une longueur exceſſive.

On trouve enſuite l'Hiſtoire de Balac & de Balaäm; nous avons déja dit un mot de ce dernier *. Mr. Schuckford prouve ici, que le Miracle de l'Aneſſe qui parla, n'a rien d'impoſſible en lui-même.

Nous ſommes ſurpris que notre Auteur, qui a ſoin d'expliquer en paſſant les paſſages difficiles qu'il rencontre, & qui les explique pour l'ordinaire aſſez ingénieuſement, ne diſe rien du fameux oracle de Balaäm †; il nous ſemble que cet oracle méritoit bien que Mr. Schuckford l'examinât avec ſa ſagacité ordinaire.

A l'égard de Balaäm, il fait pluſieurs remarques,

---

* *Pag.* 149. & ſuiv. † Nomb. XXIV. 16. &c.

ques, pour prouver qu'il étoit un véritable Prophète inſpiré de Dieu, & non pas un Enchanteur ou un Magicien, comme pluſieurs perſonnes l'ont cru. Lorſque les meſſagers de Balac vinrent vers lui, il s'addreſſa d'abord à Dieu, non à Baal, ou à quelqu'autre fauſſe Divinité des Nations Idolâtres, mais à l'Eternel, à Jehovah *. La ſeule choſe qui pourroit faire douter qu'il ait été un véritable Prophète, c'eſt qu'il eut recours *à des enchantemens* †. Mais, dit Mr. Schuckford, quoique le Peuple ne connût point ſur quoi étoit fondé l'art des Magiciens pour produire des prodiges & des oracles, cet art étoit pourtant, à l'égard des Sçavans, l'effet de l'étude, & une ſcience naturelle, qui, quoique fauſſement *appellée Science*, étoit cependant regardée comme véritable & réelle. Et comme *Moïſe avoit été inſtruit dans toute la Sageſſe des Egyptiens* ‡, bien qu'il n'en pratiquât pas les regles qui étoient la baſe & le fondement des fauſſes Religions; de même, quoique Balaäm fût attaché au Culte du vrai Dieu, cependant, en qualité de Sçavant, il pouvoit avoir quelque connoiſſance de ce qui étoit réputé *Science* en ce tems-là. Et comme Saul, *quoiqu'il eût ôté du païs les Devins, & ceux qui avoient l'Eſprit de Python* ⟂, ne laiſſa pas que de conſulter la Pythoniſſe de Hender, lorſque l'Eternel eut refuſé de lui répondre *; de même Balaäm, deſirant ardemment de faire ſa cour à Balac, & trouvant que les réponſes du vrai Dieu ne s'accordoient pas avec le deſir de ſon cœur, a pû être tenté d'éprouver quel ſeroit le ſuccès des Arts magiques ſi eſtimez de tous les Payens: mais il fut bien-tôt convaincu par ſa propre expérience, qu'il n'y avoit *point d'enchantemens contre Jacob, ni de devination contre Iſraël* †.

---

* Nomb. XXII. 8. 13, 18, 19. &c.
† Nomb. XXIV. 1. ‡ Actes VII. 22.
⟂ 1 Sam. XXVIII. 3.

La mort de Moïſe a donné lieu à pluſieurs rêveries des Rabins, fondées, ſuivant notre Auteur, ſur la manière dont cette mort eſt rapportée dans l'Hébreu. Il eſt dit que *Moïſe mourut, ſuivant le mandement de l'Eternel, & il l'enſevelit dans la Vallée. . . . . . & perſonne n'a connu ſon ſepulcre jusqu'à aujourd'hui* ‡. Cet *il* ne peut ſe rapporter qu'à *l'Eternel*; d'où les Juifs ont conclu que Dieu lui-même enterra Moïſe, & qu'il cacha ſon ſepulcre, de peur que les Iſraëlites ne fuſſent tentez de lui rendre un Culte religieux. Mais notre Auteur remarque, que les LXX. ont traduit ici par le plurier *ἔθαψαν ἀυτὸν*, *ils l'enſevelirent*: & il croit fermement, qu'il y avoit originairement dans l'Hébreu ויקבּרן, mais que les Copiſtes ayant oublié par inadvertance la derniere Lettre, ont écrit ויקבּר. Ce furent donc, ſuivant Mr. Schuckford les Iſraëlites eux-mêmes qui enterrerent Moïſe; & la remarque ajoutée à la fin du Verſet, prouve ſeulement, que comme on ne mit point d'Inſcription ſur ſon ſepulcre, on ne ſçut plus dans la ſuite en quel lieu il avoit été enterré.

---

* Verſ. 6. &c.

† Nomb. XXIII. 23.

‡ Deut. XXXIV. 5. 6.

Nous remarquerons ici, qu'il y a des Sçavans qui croyent que le corps de Moïſe reſſuſcita même avant qu'il fût corrompu, & que ce Légiſlateur a été reçû dans le Ciel en corps & en ame: ils prouvent ce ſentiment par la Transfiguration de J. C. & feu Mr. Bernard, qui l'a rapporté dans ſes Nouvelles de la République des Lettres *, le trouvoit plus que probable.

Mr. Schuckford fait un long & magnifique éloge de Moïſe, où il le défend contre les Déïſtes, qui ont oſé le comparer à Minos, à Licurgue, & aux autres Légiſlateurs Payens; prétendant que, comme eux, il n'a agi que par une politique purement humaine. Notre Auteur fait voir qu'en pluſieurs occaſions Moïſe a agi d'une manière tout-à-fait oppoſée à la prudence humaine, & qui auroit été très-condamnable, s'il n'eût eu un ordre exprès de la Divinité, ou ſi une Révélation ne l'eût aſſuré du ſuccès.

Après la mort de Moïſe, Joſué fut chargé de conduire le Peuple. Il envoya des Eſpions à Jericho, que *Rabab la paillarde* cacha chez elle. L'Auteur de l'Epître aux Hébreux a loué cette Action. *Par la foi*, dit-il *, *Rabab la paillarde ne perit point avec les incrédules*, *ayant recueilli les eſpions en Paix.* Il ſemble pourtant que cette action ait été un crime d'état, puiſqu'il n'eſt pas permis aux particuliers de donner retraite à ceux qui ſont envoyez par les ennemis.

---

* Avril, 1709. *p.* 448. Dans l'Extrait du Livre de Nicolas Gurtler, intitulé *Origines Mundi, &c.*

Mr. Schuckford remarque là-deſſus, que ſi on examine bien les actions de ceux dont l'Auteur ſacré fait l'éloge, on trouvera qu'ils ont agi en conſequence d'une révélation expreſſe de la Divinité : ils croyoient ce que Dieu leur révéloit, & regloient là-deſſus leurs actions. On doit donc préſumer, que Rahab eut auſſi une révélation particuliere, & c'eſt-ce qui la diſculpe entierement.

Mais notre Auteur va plus loin; il croit que non ſeulement Rahab, mais même les habitans de Jericho en général doivent avoir eu quelque révélation, quelque ordre de la part de Dieu, à quoi ils refuſerent de ſe ſoûmettre. Il n'y a pas τοῖς ἄπιϛοις, *avec les incrédules*, mais τοῖς ἀπειθήσασι, *avec ceux qui furent déſobéïſſans*. Or comment peut-on ſuppoſer, que ceux de Jericho furent déſobéïſſans, à moins qu'on ne ſuppoſe auſſi, que Dieu leur avoit fait quelque commandement qu'ils refuſerent d'obſerver ?

Joſué, après avoir paſſé le Jourdain, rétablit l'uſage de la Circonciſion, qui avoit été negligée dans le deſert. Notre Auteur examine comment les Iſraëlites ont pû negliger un commandement auſſi exprès que celui de la Circonciſion ; commandement donné à Abraham pour lui & pour ſa poſterité, & renouvellé dans le deſert? Mais il remarque, que ce commandement ne fut renouvellé que dans le cours de la ſeconde année après la ſortie d'Egypte : or les Iſraëlites n'oſoient rien entreprendre en matière de Religion, ſans un ordre exprès de Dieu, ſurtout après la punition exemplaire de Nadab & Abihu ; de ſorte que ne ſçachant comment ſe conduire à l'égard de ceux qui n'avoient point été circoncis, & n'ayant aucun ordre particulier ſur ce ſujet, ils negligerent entierement la Circonciſion ; & nous ne voyons pas qu'ils ayent été blâmez en aucune manière de cette negligence. Ce fut Dieu *qui roula enfin de deſſus eux l'opprobre d'Egypte* *. Ils avoient long-tems regardé l'incirconciſion comme un opprobre ; mais le malheur étoit, que Dieu ne leur avoit encore donné aucun ordre, pour leur apprendre quand & comment ils devoient s'en délivrer.

---

* Hébr. XI. 31.

Il y a des Auteurs qui s'imaginent, que lorſqu'il eſt dit que Dieu roula de deſſus les Iſraëlites l'opprobre d'Egypte ; cela ſignifie, que les Egyptiens regardoient avec mépris ceux qui étoient circoncis : d'où l'on conclut, que la Circonciſion eſt une Cérémonie originaire d'Egypte, & que c'eſt des

---

* Joſué V. 9.

Egyptiens que les Juifs l'ont empruntée. Mais notre Auteur, qui avoit déja refuté cette opinion dans ſon premier Volume *, remarque ici, que l'*opprobre d'Egypte* ſignifie tout le contraire de ce qu'on lui fait ſignifier: c'eſt, non ce qui rendoit les Iſraëlites odieux, mais ce qui étoit un deshonneur pour les Egyptiens; non ce que ceux-ci pouvoient reprocher aux autres, mais ce qu'on pouvoit leur reprocher à eux-mêmes. Ainſi l'Hirondelle eſt appellée

—— Cecropiæ domus
Æternum opprobrium †.

L'opprobre éternel de la maiſon de Cecrops. Lors donc qu'il eſt dit que Dieu *roula de deſſus les Iſraëlites l'opprobre d'Egypte*, cela ſignifie, qu'il ôta de deſſus eux ce qui rend les Egyptiens odieux. Les Iſraëlites regardoient comme un opprobre, une honte aux Egyptiens de n'être pas circoncis.

Notre Auteur examine enſuite quatre queſtions aſſez importantes, mais que nous nous contenterons d'indiquer. 1. Les Iſraëlites avoient-ils ordre de détruire entierement les Nations qui habitoient les Païs que Dieu devoit leur donner pour Héritage? On répond ici que non. 2. Leur étoitil permis de traiter alliance avec ces Peuples? Mr. Schuckford ſoutient l'affirmative. 3. La Ligue qu'ils formerent avec les Gabaonites, étoit-elle contraire à ce que Dieu leur avoit commandé? Notre Auteur prétend qu'elle l'étoit. 4. Enfin il examine la conduite du Peuple Juif envers ces mêmes Gabaonites.

---

* Voyez Journal Litéraire, *Tom. XV.* 1. *Part. pag.* 25. *& ſuiv.*

† Horat. Carm. *Lib. IV. Od. XII.*

Le Miracle du Soleil & de la Lune qui s'arrêterent, eſt rapporté, dit Mr. Schuckford, d'une manière qui ne s'accorde point avec ce qu'on connoît préſentement du Syſtême du monde. On ſçait que ce n'eſt point le mouvement du Soleil ni de la Lune qui fait le jour & la nuit, mais le mouvement de la terre ſur ſon Axe. . . . Mais pour diſculper l'Hiſtorien ſacré, il ſuffit que le fait ſoit rapporté ſuivant ce qui paroît à nos yeux, ou ce que les Mathématiciens appellent un mouvement rélatif. D'ailleurs, du tems de Joſué, & long-tems après, les hommes n'ont eu aucune connoiſſance de la véritable Aſtronomie; de ſorte que ſi Joſué eut parlé du mouvement de la terre, il auroit decrié par-là ſon Hiſtoire, en s'exprimant d'une manière toute oppoſée aux préjugez univerſellement reçûs. Quoique l'*Ecriture ſoit divinement inſpirée*, ce n'eſt que dans les choſes qui ſont *profitables à enſeigner*, *à convaincre*, *à corriger*, *&* *à inſtruire* *; mais non pas pour nous apprendre la Philoſophie, ni pour ſa-

---

* 2 Tim. III. 16.

ſatisfaire notre curioſité ſur des ſujets de Phyſique : & pour ſoutenir notre Foi & nos Eſpérances, il ſuffit que Dieu ait tellement dirigé les Auteurs ſacrez, qu'ils n'ayent rien écrit qui puiſſe préjudicier à notre Salut : dans le reſte il leur a laiſſé une pleine liberté, & a permis qu'ils s'exprimaſſent, non ſuivant la vérité Philoſophique des choſes, qui leur étoit quelquefois inconnue, mais ſuivant ce qu'elles paroiſſoient à leurs yeux, ou aux yeux du Vulgaire.

Si le miracle rapporté par Joſué étoit vrai, il faut, dit-on, qu'il ait été apperçû par tous les Peuples du Monde ; on devroit donc en trouver quelques traces dans les Auteurs Payens. Auſſi Mr. Schuckford prétend-il, que c'eſt à ce miracle que la Fable de Phaëton doit ſon origine. Il remarque auſſi, que l'on trouve dans l'Hiſtoire de la Chine, que ſous le regne de l'Empereur Yao le Soleil fut dix jours ſans ſe coucher, tellement qu'on commença à craindre que toute la terre ne fût embraſée *; & Mr. Schuckford trouve par un calcul Chronologique, que le Miracle de Joſué doit être arrivé l'an 75. du regne de Yao.

Si c'eſt la Terre qui s'eſt arrêtée, comme notre Auteur le croit ; il faut que ce Miracle ait été accompagné de pluſieurs autres, pour prévenir les dangereuſes ſuites du repos

---

* Martinii Hiſtor. Sinic. *Lib. I. p.* 37.

pos ſubit de la terre: mais, comme Mr. Schuckford le remarque très-bien, il n'eſt pas plus difficile au Maître de l'Univers de produire pluſieurs Miracles, que d'en produire un ſeul.

Cependant, s'il nous eſt permis de propoſer ici une conjecture, qui du reſte n'eſt pas nouvelle *, nous remarquerons, qu'on peut expliquer d'une manière très-ſimple, comment un jour a pu paroître auſſi long que deux du tems de Joſué, ſans que ni le Soleil, ni la Lune, ni la Terre, ſe ſoient arrêtez dans leur mouvement réel, & ſans que ce Miracle ait été apperçû ailleurs que dans le Païs de Canaan.

On ſçait que le Soleil & la Lune paroiſſent ſur l'Horizon avant qu'ils ſoient levez & après qu'ils ſont couchez, à cauſe de la refraction que les rayons ſouffrent en paſſant au travers de l'air; c'eſt cette même refraction qui fait qu'on y voit clair avant que le corps du Soleil paroiſſe, & après qu'il ne paroît plus. Il ſuffiſoit donc d'augmenter la convexité de l'air, pour augmenter la refraction, & par conſequent pour faire que le jour durât plus long-tems. Notre Auteur qui paroît avoir lu les Commentaires de Mr. le Clerc, ne dit pas un mot de cette conjecture; peut-être ne lui paroît-elle pas fondée; nous en abandonnons le jugement au Lecteur. Le

---

* On la trouve dans le Commentaire de Mr. le Clerc ſur Joſué X.

Le reſte de ce Livre contient l'Hiſtoire des Iſraëlites juſqu'à la mort de Joſué. On trouve ici le partage de la terre de Canaan, & pluſieurs remarques qui tendent à prouver, que Joſué eſt l'Auteur du Livre qui porte ſon nom, & à réſoudre les difficultez qu'on peut faire ſur ce ſujet.

Le public doit ſouhaiter avec nous, que Mr. Schuckford ait aſſez de loiſir pour finir bien-tôt cet Ouvrage, qui eſt certainement très-intéreſſant & très-utile.

ARTICLE X.

Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique d'Ecoſſe, par Mr. R. Keith. *Troiſième & dernier Extrait.* (*On peut voir le premier dans la premiere Partie du Tome VIII. de cette Bibliothèque, pag.* 1. *& ſuiv. & le ſecond dans la ſeconde Partie du Tome IX. pag.* 312. *& ſuiv.*)

Le troiſième & dernier Livre de ce premier Volume renferme l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ou plutôt des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe, depuis l'an 1560. juſqu'à l'an 1568.

On a vû dans notre premier Extrait, comment la Reformation fut établie en Ecoſſe par le Parlement, qui tint ſes ſéances dans le Mois d'Août 1560. Les Prélats & les

Catholiques avoient eſpéré que le Roi & la Reine * envoyeroient un Commiſſaire pour préſider en leur nom dans cette Aſſemblée. L'Archévêque de St. André † avoit demandé que la Commiſſion de celui que leurs Majeſtez envoyeroient fût tellement reſtreinte, qu'il ne fût permis au Parlement, ni de revoquer aucun Acte paſſé auparavant, ni de faire aucun changement dans l'Etat ou dans la Religion, ni de rien décider qui pût porter le moindre préjudice à aucun des trois Etats du Royaume. C'étoit proprement demander que l'on ne reformât pas la Religion. Auſſi les Prélats voyant que la Reine n'avoit point envoyé de Commiſſaire, & que le Parlement travailloit à établir la Reformation, ,, furent frappez comme d'un ,, coup de foudre, & perdirent entierement ,, courage. Ils avoient mis toute leur eſpé- ,, rance dans les ordres & les reglemens ,, qu'ils attendoient de France ; ils ſouffri- ,, rent avec une inſenſibilité ſtupide que ,, leurs ennemis fiſſent tout ce qu'ils vou- ,, loient dans le Parlement, ſans ſonger ſeu- ,, lement à proteſter contre les procedures ,, irrégulieres de cette Aſſemblée.

On nous donne ici une Lettre de l'Archévêque de St. André à celui de Glaſgow, datée du 18. Août 1560. c'eſt-à-dire, lorſque

---

* On ſe ſouviendra que le Roi François II. Epoux de la Reine d'Ecoſſe, vivoit encore alors.

† Il étoit de la Famille des Hamiltons.

que le Parlement étoit encore aſſemblé Le Prélat s'y plaint beaucoup de la conduite du parti Proteſtant, qui avoit dépouillé les Evêques de toute leur autorité, & ne vouloit pas ſouffrir qu'on dît la Meſſe, ni qu'on célébrât aucune partie du Service divin ſuivant l'uſage de Rome. „ Ne devroit-„ il pas ſuffire aux partiſans de cette nouvelle „ opinion, d'avoir une pleine liberté de „ Conſcience, ſans forcer les autres à em-„ braſſer les mêmes ſentimens, & ſans ban-„ nir ou ſans priver de leurs Bénefices, ceux „ qui ne vouloient pas les imiter "? Sur quoi voici la remarque de Mr. Keith. *Ce Prélat auroit dû faire cette Refléxion plutôt; & lorſqu'il avoit le pouvoir en main, il auroit dû lui-même accorder la liberté de Conſcience aux autres. Mais on voit que ceux qui ſont les maîtres, de quelque parti ou Religion qu'ils ſoient, agiſſent tous de la même manière: ils veulent toujours emporter tout avec hauteur.* Cette Refléxion n'eſt que trop bien fondée; le parti perſecuté devient ordinairement perſécuteur, dès qu'il a le deſſus. On y en voit un exemple dans cette même Lettre de l'Archévêque de St. André, ſi tant eſt qu'on puiſſe ajouter foi à ce Prélat. „ Tous les „ nouveaux Prédicateurs, dit-il, tachent „ publiquement dans leurs Sermons à per-„ ſuader la Nobleſſe, d'employer les voyes „ de fait, de maſſacrer tous ceux qui ne „ veulent pas concourir avec eux & em-„ braſſer leurs opinions: ils ſe plaignent amè-

„ rement du Duc *, de ce qu'il ne vouloit „ pas commencer le premier, ni donner des „ ordres pour me † forcer de faire comme „ eux, ou pour employer les plus grandes „ rigueurs contre moi, pour me maſſacrer, „ ou du moins pour me condamner à une „ priſon perpétuelle.

Après la levée du Parlement qui s'étoit tenu au mois d'Août 1560. & qui avoit établi la Reformation, le Conſeil nomma des Commiſſaires pour reformer & regler la Diſcipline Eccléſiaſtique. Le fameux Jean Knox fut un des Commiſſaires; & il nous apprend, qu'après avoir fini le Livre de la Diſcipline, ils le communiquerent à la Nobleſſe, qui l'examina pendant plûſieurs jours. Mr. Keith, qui dans tout le cours de ſon Hiſtoire voudroit nous perſuader, que la Reformation d'Ecoſſe s'eſt faite contre le gré de la plûpart des Nobles, ſemble s'inſcrire en faux contre le fait que Knox avance. Pour cet effet il remarque, que „ dans la „ Préface du Livre de la Diſcipline il eſt „ dit, que la Commiſſion donnée aux Miniſtres par le Grand Conſeil pour dreſſer „ un plan de Diſcipline, eſt datée d'Edimbourg le 29. Avril 1560., & qu'à la fin du „ Livre on trouve cette date: d'Edimbourg „ le 20. Mai 1560. Comment accorder cela „ avec

---

* De Chaſtelleraut, alors Chef du Conſeil.

† C'eſt l'Archévêque de St. André qui parle.

„ avec ce que Knox aſſure, que la Commiſ-„ ſion fut donnée après la levée du Parle-„ ment, puiſqu'il ſe ſepara à la fin d'Août „ 1560 "? J'avouë qu'il n'eſt pas aiſé de lever cette difficulté: peut-être que la Mémoire de Knox ne l'a pas bien ſervi; peut-être auſſi qu'il y a quelques fautes dans les dates qu'on vient de rapporter. Quoi qu'il en ſoit, que peut-on conclure de-là contre le fond du narré de Knox? La Commiſſion fut peut-être donnée avant la tenuë du Parlement, & confirmée & renouvellée enſuite, lorſque la Reformation eut été établie par ce ſouverain Conſeil de la Nation. Knox dit lui-même, que le Livre de la Diſcipline fut examiné de nouveau par le Parlement qui s'aſſembla en Janvier 156$\frac{0}{1}$.

On trouve dans l'Hiſtoire manuſcrite de l'Archévêque Spottiſwood un fait aſſez particulier, touchant la manière dont on forma le Plan de la Diſcipline. „ Durant ce tems-„ là *, dit-il, les Miniſtres s'attacherent „ à dreſſer un Plan de Police Eccléſiaſtique, „ pour regler l'ordre qu'on devoit obſerver „ dans la manière de prêcher, dans l'admi-„ niſtration des Sacremens, dans l'élection „ des Paſteurs, dans les moyens de pour-„ voir à leur ſubſiſtance, & dans toutes les „ autres choſes qui ont du rapport à la Diſ-„ cipli-

---

* C'eſt à-dire, dans le tems qui s'écoula depuis le Parlement tenu en Août 1560, juſqu'à celui de Janvier 156$\frac{0}{1}$.

„ cipline. Le ſoin de dreſſer ce Plan fut
„ commis à Mr. Jean Spottiſwood, Surinten-
„ dant de la Lothiane, à Mr. Jean Whlocks,
„ Surintendant de Glaſgow, à Mr. Jean Win-
„ rame, Sous-Prieur de St. André, à Mr.
„ Jean Douglas, Recteur de l'Univerſité de
„ St. André, & à Mr. Jean Row & Jean
„ Knox, Miniſtres. Pluſieurs d'entr'eux é-
„ toient d'avis qu'on retînt l'ancienne Po-
„ lice, en retranchant ſeulement les abus
„ qui s'y étoient gliſſez: ils repréſenterent
„ qu'ils n'étoient point autoriſez à s'établir
„ une nouvelle Egliſe, mais ſeulement à
„ reformer l'ancienne, & à la remettre dans
„ l'Etat de perfection dont elle étoit dechûë.
„ La prudence exige, diſoient-ils, qu'on ne
„ faſſe qu'auſſi peu de changemens qu'il eſt
„ poſſible; parce que les moindres change-
„ mens dans l'Etat ou dans la Religion ſont
„ dangereux, & lorſqu'une fois l'autorité du
„ Gouvernement eſt relachée, il eſt difficile
„ de la raffermir. Cependant cet avis ne
„ prévalut point. Jean Knox avoit alors
„ tout crédit: la police la plus oppoſée au
„ gouvernement Eccléſiaſtique de Rome
„ lui paroiſſoit la meilleure; il voulut à
„ toute force établir une diſcipline ſembla-
„ ble à celle qu'il avoit vûë à Geneve. Les
„ autres Commiſſaires s'étant laiſſé entraî-
„ ner à ſon opinion, on dreſſa un projet de
„ Diſcipline, conformement à ſes idées, &
„ on le préſenta au Parlement ‟.

Le Livre de la Diſcipline ayant été imprimé depuis, Mr. Keith nous y renvoye, & ſe contente d'en rapporter quelques paſſages, pour faire voir ce qu'il y déſapprouve le plus. Nous n'en traduirons qu'un ſeul, en faveur de ceux qui ne connoiſſent pas ce Livre.

„ C'eſt avec une extrême douleur que „ nous apprenons, que quelques Gentils„ hommes ſont à préſent auſſi durs envers „ leurs Tenanciers, que les Papiſtes ont „ jamais été; ils en exigent les Dîmes, & „ tout ce qu'on avoit coûtume de payer à „ l'Egliſe: de ſorte que la Tyrannie Papale „ a ſeulement changé de main, étant main„ tenant exercée par les Seigneurs & autres „ poſſeſſeurs des Terres. . . . Les Gentils„ hommes, Barons, Comtes, Seigneurs, „ & autres, doivent ſe contenter de vivre „ des rentes qui leur ſont juſtement dûës, „ & permettre que l'Egliſe ſoit rétablie dans „ ſes Droits & ſes libertez. . . . Les ſom„ mes néceſſaires pour entretenir les Mini„ ſtres de la Parole de Dieu, les Pauvres, „ & les Ecoles, & pour tous les autres „ fraix qu'exige la manutention de l'ordre „ & de la Diſcipline de l'Egliſe, doivent ſe „ lever ſur les Dîmes: ſçavoir la dixième „ gerbe de toute ſorte de Grains: la Dime „ du Foin, du Chanvre & du Lin, le di„ xième Poiſſon, le dixième Veau, le dixiè„ me Agneau, le dixième Poulain, & la Dî„ me de la Laine. Et comme nous ſçavons „ que les Dîmes levées d'une manière rai-

„ ſonnable, ainſi qu'on vient de le voir, ne „ ſont pas ſuffiſantes; nous croyons que tous „ les biens deſtinez à entretenir l'Hoſpita- „ lité, ſoit dans les Villes ſoit à la Campa- „ gne, qui apartenoient aux Prêtres, Cha- „ noines, Colleges, Chapellenies, Couvens „ d'Hommes ou de Femmes, & tous autres „ biens ſemblables, doivent auſſi être rete- „ nus pour l'uſage de l'Egliſe ou des Egliſes „ qui ſont dans les Villes & Paroiſſes où „ ces biens ſont ſituez ".

Il eſt dit dans ce même Article, qu'on établira des Diacres d'année en année, dans chaque Paroiſſe, pour recueillir les Dîmes & les autres revenus Eccléſiaſtiques; mais qu'ils ne pourront point en diſpoſer ſans l'ordre des Miniſtres & des Anciens. Voici ſur tout cela les Refléxions de Mr. Keith.

„ On s'étoit plaint autrefois que l'Egliſe „ poſſedoit des biens trop conſiderables: „ & peut-être que la plainte n'étoit pas tout- „ à-fait mal fondée. . . . . Mais on a dit „ auſſi, & peut-être avec autant de fonde- „ ment, que n'eût été l'envie que la poſ- „ ſeſſion des biens Eccléſiaſtiques excitoit „ contre ceux qui étoient élevez aux plus „ grandes Dignitez dans l'Egliſe, on n'auroit „ pas vû la Nobleſſe ni les autres Parti- „ culiers travailler avec tant de zèle à ren- „ verſer l'ancien établiſſement de la Reli- „ gion. Knox, qui étoit un des principaux „ Auteurs des nouveaux Reglemens, croyoit „ que tous les biens qui avoient jamais

„ apartenu à l'Egliſe, devoient lui être „ conſervez, avec cette différence ſeulement, „ qu'il ſubſtituoit des Diacres choiſis tous „ les ans, aux anciens & légitimes propriétaires de ces biens. . . . Peut-être croyoit-„ il, que tous ceux de ſon parti étoient auſſi „ déſintéreſſez que lui-même. Mais il trou-„ va bien-tôt qu'il s'étoit trompé “.

Il eſt vrai que le Conſeil approuva le Livre de la Diſcipline, & promit d'en faire obſerver les Reglemens: mais ce fut une promeſſe ſans effet. „ Knox s'imaginoit qu'il „ lui ſeroit auſſi aiſé d'obtenir de nouveaux „ Actes de Parlement, & de nouvelles Char-„ tes pour transférer à ſes Diacres annuels „ le droit des anciens propriétaires des „ biens Eccléſiaſtiques, qu'il lui étoit aiſé „ de déclamer contre la corruption du „ Clergé. Mais il fut forcé de reconnoître „ ſon erreur, lorſqu'il vit que ces *bonnê-„ tes* gens, qu'il appelloit des *Saints*, . . . „ vouloient à peine lui accorder à lui-mê-„ me de quoi vivre, dès qu'ils ſe furent une „ fois emparez des biens de l'Egliſe. Les „ Nobles voulurent bien permettre à Knox „ de reformer les abus *Spirituels* de l'Egli-„ ſe, mais ils eurent ſoin d'en reformer „ eux-mêmes les *abus temporels*. Et la véri-„ té eſt, qu'ils les reformerent ſi bien, qu'ils „ ne laiſſerent rien de ſuperflu au Clergé; „ ils firent plus, ils ne lui laiſſerent pas mê-„ me le néceſſaire “.

En effet le Parlement ne jugea pas à propos d'autoriſer le Livre de la Diſcipline, principalement en ce qui regardoit la diſpoſition des biens Eccléſiaſtiques : de ſorte que le projet de Knox échoua, au moins à cet égard. Auſſi trouve-t-on ici, que dans preſque toutes les Aſſemblées générales de l'Egliſe d'Ecoſſe, il y eut des Miniſtres qui ſe plaignoient de l'inſuffiſance de leurs gages, & qui en demandoient l'augmentation.

La premiere Aſſemblée générale de l'Egliſe d'Ecoſſe ſe tint à Edimbourg le 20. Décembre 1560. On voit ici la Liſte des Membres qui y aſſiſterent, & la plûpart des Réſolutions qui y furent priſes : voici quelques-unes des plus conſidérables.

„ Puiſque les Mariages au ſecond, troiſième &c. dégré, quoique défendus par „ le Pape, ſont permis par la Loi de Dieu, „ les Etats du Royaume * feront ſuppliez „ de faire une Loi pour les permettre.

„ Les Elections des Miniſtres, Anciens „ & Diacres ſe feront publiquement dans „ l'Egliſe, & on les proclamera le Dimanche avant le jour de l'Election.

„ On priera le Parlement & les Seigneurs „ du Conſeil, de faire punir ſévèrement ceux „ dont on leur préſentera la Liſte †, & tous „ les autres Idolâtres & ſuppôts de l'Idolâtrie ". Quoi-

---

* *C'eſt-à dire*, le Parlement.

† C'étoit des Catholiques-Romains, des Prêtres qui diſoient la Meſſe, & des perſonnes qui ſouffroient qu'on la dit chez eux.

Quoique le Parlement ſe ſoit aſſemblé au mois de Janvier ſuivant, il ne paroît pas qu'on y ait rien fait par rapport à la Religion, ſi-non de rejetter, ou plutôt de ne pas autoriſer le Livre de la Diſcipline.

La ſeconde Aſſemblée générale ſe tint à Edimbourg le 26. de Mai 1561. Il y fut réſolu de préſenter une Requête au Conſeil pour le prier:

De ſupprimer l'Idolâtrie dans tout le Royaume & de punir les Idolâtres:

De pourvoir à l'entretien des Surintendans, d'en établir un plus grand nombre, & de décerner des peines contre ceux qui mépriſent leur autorité, & qui leur déſobéïſſent:

De prendre des meſures contre ceux qui abuſent des Sacremens:

Que les Cours de Juſtice ne donnent point d'ordre pour payer les Dîmes à qui que ce ſoit, que les Paroiſſiens n'ayent retenu préalablement entre leurs mains la ſomme ordonnée pour les Gages du Miniſtre; & que tout pareil ordre déja donné, ſoit declaré nul & revoqué:

Qu'on faſſe punir ceux qui achettent ou font venir des Bulles de Rome, ou qui veulent s'y conformer en Ecoſſe.

On dreſſa là-deſſus une Requête au nom de toute l'Aſſemblée, mais qui ne fut pourtant préſentée que par des Laïques. Cette *humble* Requête a quelque choſe de ſi particulier, que nous croyons devoir la traduire ici : elle ne doit point être ſuſpecte puiſque Mr. Keith la donne telle qu'il l'a trouvée dans l'Hiſtoire de Knox.

„ Nous ſupplions vos Seigneuries, & tous „ ceux qui ſont maintenant aſſemblez avec „ vous en Conſeil, de conſiderer, que nous „ avons compris par de très-bonnes rai„ ſons, ce que cette pernicieuſe Génération „ de l'Antichriſt Romain prétend exécuter „ dans ce Royaume. Ils veulent établir de „ nouveau leur Idolâtrie, & reprendre un „ empire abſolu ſur nos conſciences : Ils „ veulent nous obliger, nous les bons ſujets „ de ce Royaume, & ceux que Dieu dans „ ſa miſericorde nous a ſoûmis (ſous l'au„ torité de notre Souveraine,) à ſuivre leurs „ deſirs en toute choſe. L'Honneur nous „ engage & la Conſcience nous porte à dé„ couvrir à vos Seigneuries les plus profonds „ ſecrets de nos cœurs : *C'eſt que nous, les „ Barons & les Gentilshommes qui faiſons pro„ feſſion de croire en Jeſus-Chriſt dans ce Ro„ yaume, ſommes réſolus de ſacrifier tous les „ biens temporels que Dieu nous a accordez & „ nos vies mêmes, plutôt que de ſouffrir que ces „ Tyrans, ces chiens muets, reprennent leur em„ pire ſur nous & ſur ceux que Dieu nous a „ ſoûmis.* C'eſt pourquoi nous ſupplions „ très-humblement vos Seigneuries, de don„ ner de ſi bons ordres, que nous ne „ ſoyons pas obligez de tirer encore l'épée, „ que nous avons remiſe entre vos mains „ (après que Dieu eût donné la Victoire à

,, vos Seigneuries & à nous) que l'Evangile de
,, Dieu ſoit publié & prêché dans ce Royaume;
,, que les véritables Miniſtres ſoient
,, entretenus honorablement; que l'Idolâtrie
,, ſoit ſupprimée, & que ceux qui en ſont
,, coupables ſoient punis ſelon les Loix Divines
,, & humaines. En quoi faiſant, vos
,, Seigneuries nous trouveront non ſeulement
,, ſoûmis & obéïſſans en toute choſe
,, permiſe & légitime, mais auſſi toujours
,, diſpoſez à ſoûmettre tous les rebelles
,, à votre autorité, laquelle nous reconnoiſſons
,, être juſte entre vos mains, dans
,, l'abſence de notre Souveraine: Suppliant
,, vos Seigneuries, d'examiner avec attention
,, & ſans partialité ce petit nombre d'Articles,
,, & de nous faire tenir, par le moyen de
,, nos Freres que nous vous avons députez,
,, une Réponſe, qui faſſe voir que vos Seigneuries
,, ſont dignes des poſtes, auxquels
,, (après pluſieurs dangers) vous avez été
,, élevez par la miſericorde de Dieu. *Et que*
,, *ces Ennemis de Dieu ſoient aſſurez, que ſi vos*
,, *Seigneuries n'y mettent pas ordre, nous ſçaurons*
,, *nous-mêmes, dans peu de tems, prendre de*
,, *telles meſures, qu'ils ne ſeront plus en état de*
,, *faire ce qu'il leur plaît, ni de vivre ſur le travail*
,, *de ceux qui ne leur doivent rien.* Que
,, cependant vos Seigneuries n'attendent de
,, nous qu'une humble obéïſſance en Dieu;
,, mais encore une fois, *que les Papiſtes ſoient*
,, *aſſurez, que nous ſommes determinez à ne plus*
,, *ſouffrir leur orgueil, ni leur Idolâtrie*".

Le Parlement qui s'aſſembla en Mai 1561. fit un Acte, à la requête de l'Egliſe, par lequel il étoit ordonné de démolir les Abbayes & les Couvens, & de détruire tous les monumens d'Idolâtrie qu'il pouvoit encore y avoir dans le Royaume.

La Reine, à ſon arrivée *, fit dire la Meſſe dans ſa Chapelle, *ce qui cauſa*, dit Mr. Knox, *une très-vive douleur aux Freres.* Ils eurent une plus grande mortification encore, lorſqu'ils virent les trois Freres naturels de la Reine, quoique Proteſtans, prendre ſon parti dans cette occaſion, & ſoutenir qu'il étoit juſte de permettre, au moins pour un tems, qu'elle ſuivît la Religion dans laquelle elle avoit été élevée, & qu'elle croyoit la ſeule véritable. On publia là-deſſus un Arrêt du Conſeil, défendant à tout le monde de moleſter, de quelque manière que ce fût, les Domeſtiques de Sa Majeſté, ſoit dans ſon palais, ſoit ailleurs. Le Comte d'Arran, jeune-homme imprudent, & pouſſé peut-être par d'autres, dit publiquement, qu'il ne pouvoit pas ſe ſoûmettre à cet Arrêt; il publia même une Proteſtation, declarant, que ſi quelqu'un des Domeſtiques de la Reine ſe rendoit coupable d'Idolâtrie, & particulierement s'il aſſiſtoit à la Meſſe, l'Arrêt du Conſeil ne devoit point le mettre à couvert, non plus que s'il eut commis un meurtre;

---

* Au Mois d'Août 1561.

tre; attendu que le meurtre n'eſt pas plus abominable devant Dieu que l'Idolâtrie. C'étoit-là ſans doute, non ſeulement manquer de reſpect pour la Reine; c'étoit témoigner encore qu'on connoiſſoit bien peu l'Eſprit de douceur & de tolérance, ſi fortement recommandé dans l'Evangile. Knox lui-même s'exprima dans un Sermon d'une manière qui ne marquoit pas beaucoup de moderation: *Une ſeule Meſſe*, dit-il, *m'effraye plus*, *que ſi un millier d'Ennemis étoient entrez les armes à la main dans le Royaume*, *pour renverſer la Religion de fond en comble.*

Quoique la Reformation fût établie, on avoit permis à ceux du Clergé Romain qui avoient des Bénéfices, de les conſerver: mais ces Eccléſiaſtiques craignant de les perdre bien-tôt, trouverent une voye pour en conſerver au moins une partie. Ils cederent toutes leurs rentes, leurs maiſons, leurs terres, & en général tous les biens d'Egliſe, à quelques Grands de leurs patrons ou de leurs amis, à la charge d'en recevoir une certaine ſomme par an. Les Grands trouverent moyen de ſe faire confirmer enſuite ces Donations ou Ceſſions par le Parlement. C'eſt ainſi que la meilleure partie des Biens Eccléſiaſtiques paſſa entre les mains des Laïques; & ce fut-là ſans doute ce qui fit échouer le projet propoſé dans le Livre de Diſcipline dont nous avons parlé ci-deſſus.

Le 10. Septembre 1561. le Conſeil donna un Arrêt pour prévenir ces Donations, &

pour empêcher qu'on ne fît venir des Commiſſions de Rome pour les autoriſer ou les confirmer. Cependant on établit dans la ſuite des Evêques & des Abbez titulaires, auxquels on donna non ſeulement les biens de l'Egliſe, mais même le pouvoir d'en diſpoſer à leur gré. Notre Auteur en rapporte un exemple remarquable; c'eſt celui d'Alexandre Campbell, de la famille des *Ardkinlas*, qui fut pourvû de l'Evêché de Brechin. Il y avoit cette clauſe dans ſes Proviſions: *Ac cum poteſtate ſibi, dare & diſponere ſingula beneficia (tam Spiritualitatis quam temporalitatis) dignitatis, aut alia infra Dioceſin Brechinen. nunc vacan. aut quando eadem vacare contigerit, quæ prius donationi Epiſcoporum Brechinen. pertinuerunt*; avec pouvoir de donner & d'aliéner tous les Bénéfices, tant Spirituels que temporels, &c. Ces Proviſions, qui ſont accordées par le Roi Henri & la Reine Marie, ſont datées du 6. Mai 1566, & on trouve dans les Regîtres du Sceau privé une permiſſion datée du 7. Mai 1567, par laquelle la Reine accorde à cet Evêque la liberté de voyager hors du païs pendant ſept ans: il paroît auſſi par les Regîtres de la famille des *Panmures*, que cet Evêque étudioit encore à Geneve l'an 1573; par où l'on peut juger, qu'il n'étoit encore qu'un enfant lorſqu'il fut pourvû de ſon Evêché. Il ſçut très-bien faire uſage du pouvoir qui lui étoit donné; car, il aliéna la plus grande partie des terres & des Dîmes de ſon Evêché en faveur du Comte d'Argile, ſon Patron, par le crédit duquel il avoit ſans doute été élevé à cette dignité.

La plûpart des biens de l'Egliſe ayant été ainſi aliénez, on ne doit pas être ſurpris que les Gages des Miniſtres ayent été très-modiques; la plus forte Penſion n'alloit pas au-delà de 300. Marcs, argent d'Ecoſſe. De-là vient que dans toutes les Aſſemblées générales de l'Egliſe d'Ecoſſe, on voit des plaintes ſur le peu de ſoin qu'on prenoit de l'entretien des Miniſtres. Notre Auteur donne la plupart des Actes paſſez dans ces Aſſemblées: nous ne rapporterons que ceux qui nous paroiſſent les plus remarquables.

Dans la cinquième Aſſemblée générale, qui ſe tint à Edimbourg le 25. Décembre 1562, il fut réſolu que deſormais on ſuivroit une méthode uniforme par toute l'Ecoſſe dans l'adminiſtration des Sacremens, dans la ſolemniſation du Mariage, & dans la Sepulture des morts, conformement au *Livre de Geneve*; c'eſt-à-dire, à la Liturgie de l'Egliſe Angloiſe établie à Geneve. Il fut auſſi ordonné qu'aucun Miniſtre, ni aucune perſonne ayant charge dans l'Egliſe, ne connoîtroit déſormais des cauſes touchant le Divorce: excepté ſeulement les Surintendans, & ceux qui ſeroient commis par eux.

On ſe plaignit dans la même Aſſemblée, que l'Idolâtrie avoit été rétablie en divers lieux, & on propoſa de préſenter une nouvelle Requête à la Reine ſur ce ſujet; mais comme on n'avoit point reçu de réponſe à celles qu'on avoit déja préſentées, on jugea à propos d'attendre ce que feroit le Parlement, qui devoit s'aſſembler au mois de Mai ſuivant, & dont on eſpéroit de recevoir ſatisfaction.

En effet le Parlement fit un Acte contre l'Idolâtrie, & quelques autres Actes pour l'entretien des Miniſtres, & pour prévenir l'aliénation des biens Eccléſiaſtiques; mais ce dernier fut peu exécuté, comme il paroît par l'exemple de l'Evêque de Brechin que nous avons rapporté.

Dans la ſixième Aſſemblée générale, tenuë à Saint-Johnſton le 25. Juin 1563, il fut réſolu que chaque Surintendant donneroit ordre, dans ſon diſtrict, aux Echevins & aux Clercs des Villes & des Bourgs, d'envoyer déſormais des députez aux Aſſemblées générales. Nous remarquerons ici, que pluſieurs des principaux Seigneurs du Royaume aſſiſtoient preſque toujours à ces Synodes. Mr. Knox fut chargé dans celui-ci, de dreſſer un Formulaire d'Excommunication.

L'Aſſemblée du 25. Juin 1565. réſolut de préſenter une Requête à la Reine, pour la prier de reformer divers abus. Ils demandoient: 1. Que la Meſſe, l'Idolâtrie papale, & toute autorité du Pape fuſſent entierement ſupprimées, non ſeulement par rapport aux Sujets de l'Etat, mais auſſi par rapport à Sa Majeſté elle-même; & que la véritable Religion fût reçuë, autoriſée & aprouprouvée par tout le Royaume, & par Sa Majeſté: 2. Qu'il fût pourvû efficacement à la ſubſiſtance des Miniſtres, pour l'avenir auſſibien que pour le préſent; que les Bénéfices vacans depuis le mois de Mars 1555., ou qui viendront à vaquer déſormais, ſoient donnez à des perſonnes habiles, capables de prêcher la Parole de Dieu, & de s'acquitter de tous les devoirs du Miniſtère; & que les Evêchez, Abbayes, Prieurez, Doyennez, Prévôtez, & autres Bénéfices auxquels pluſieurs Egliſes ſont annexées, ne ſoient plus donnez à une ſeule perſonne, mais que chaque Bénéfice ayant cure d'Ames, ait ſon Miniſtre particulier, & qu'il ſoit en poſſeſſion des terres apartenantes à ſon Egliſe, & du Presbytère, afin qu'il puiſſe réſider dans ſon Bénéfice: 3. Que perſonne n'ait la permiſſion d'enſeigner la jeuneſſe, ſoit en particulier, ſoit publiquement dans les Ecoles, Colleges, ou Univerſitez, qu'il n'ait premierement été examiné & trouvé capable par les Surintendans ou par les Viſiteurs des Egliſes, & admis par eux: 4. Que tous les biens, toutes les rentes qui ont apartenu aux Monaſteres, Abbayes, &c. ſoient reſtituez pour l'entretien des Pauvres & des Ecoles: 5. Que tous les crimes horribles qui ſe commettent dans le Royaume, comme l'Idolâtrie, les Blaſphêmes, la violation du Sabat, les Sortileges, les Enchantemens, l'Adultère, l'Impureté, la fréquentation des lieux de débauche, le Meurtre, &c. ſoient ſévèrement punis : 6. Que l'on faſſe quelque Reglement pour ſoulager les pauvres Laboureurs, touchant le payement déraiſonnable des Dîmes, à quoi on les a obligez ſans leur avis & ſans leur conſentement.

On dreſſa une Requête conformement à ces Articles, & on la préſenta à la Reine, qui fit tenir ſa Réponſe à l'Aſſemblée générale qui ſe tint à Edimbourg le 25. Décembre 1565. La Reine déclara, qu'elle n'étoit point encore perſuadée de la vérité de la Religion Reformée ; que ſes Sujets ne pourroient avoir que du mépris pour elle, ſi elle l'embraſſoit contre ſa conſcience ; ce qui lui cauſeroit auſſi de cruels remords, qui lui rendroient la Vie amère. D'ailleurs ſon changement lui feroit perdre l'amitié du Roi de France & de tous les autres Princes ſes Alliez, de qui elle eſpéroit de grands ſecours dans le beſoin: & comme on ne lui propoſoit rien qui pût contrebalancer cette conſidération, elle ne pouvoit ſe réſoudre à s'expoſer au danger de perdre tous ſes Amis dans un inſtant : c'eſt pourquoi elle prioit ſes Sujets, qui avoient éprouvé ſa bonté, que comme elle n'avoit jamais entrepris de gêner la conſcience de perſonne, ni ne l'entreprendroit dans la ſuite, ils vouluſſent auſſi ne pas la forcer à agir elle-même contre ſa conſcience.

Pour ce qui étoit d'établir la Religion dans le Royaume, ils ſçavoient que la choſe ne pouvoit pas ſe faire par l'autorité de Sa Ma-

Majeſté ſeule, mais qu'il faloit pour cela le conſentement des trois Etats; & que lorſqu'ils ſeroient aſſemblez, elle ratifieroit tout ce qu'ils auroient reglé.

A l'égard du ſecond Article elle répondit, qu'il n'étoit pas raiſonnable qu'elle ſe dépouillât d'une grande partie du Patrimoine de la Couronne, en renonçant au droit de diſpoſer des Bénéfices; qu'il étoit néceſſaire qu'elle en retînt une bonne partie entre ſes mains, pour ſubvenir aux fraix qu'elle étoit obligée de faire. Cependant elle conſentoit, qu'après avoir pourvû à ſes propres beſoins, on prît des meſures pour fournir à l'entretien des Miniſtres: ce qu'elle abandonnoit à la Sageſſe de l'Aſſemblée, ne prétendant pas s'en mêler elle-même.

Elle remettoit les Articles 3, 5, & 6, au Parlement, & répondit ſur le quatrième, que ſa liberalité envers les Pauvres s'étendroit toujours auſſi loin qu'on pouvoit raiſonnablement l'attendre d'elle.

L'Aſſemblée générale ne fut point du tout ſatisfaite de cette Réponſe. Ils repliquerent, qu'ils voyoient avec une extrême douleur que Sa Majeſté ne fut pas convaincuë de l'impieté de la Meſſe, &c. ni de la vérité de leur Religion, qui n'étoit fondée que ſur la ſeule Ecriture Sainte; au lieu que les Papiſtes ne pouvoient rien alleguer pour la leur, que les Mahometans ne puſſent avec autant de raiſon alleguer en faveur de l'Alcoran, & les Juifs en faveur de leurs Cérémorémonies, comme l'Antiquité, le Conſentement des Peuples, l'Autorité des Princes, l'étenduë de leur Religion &c. Ils exhortoient Sa Majeſté à prêter l'oreille à la Voix de Dieu, qui ſe faiſoit entendre à elle par la Prédication de la Parole, & ils offroient de prouver la vérité de leur Religion, en préſence de la Reine, dans une diſpute publique. Et comme Sa Majeſté avoit allegué la crainte de perdre l'amitié des Princes ſes Alliez, ils lui repréſentent que le ſeul moyen de s'attirer la Protection du Roi des Rois, c'eſt d'embraſſer la vraye Religion de Jeſus-Chriſt.

A l'égard du ſecond point, ils repréſentent à Sa Majeſté, que quoique le Droit de Patronage puiſſe lui apartenir, cependant il y avoit de l'impieté à retenir les Bénéfices entre ſes mains, ſans en diſpoſer en faveur de perſonnes capables de les deſſervir. Ils ajoutent, que les Dîmes étant proprement le Patrimoine de l'Egliſe, il faut; avantt outes choſes, pourvoir à l'entretien des Miniſtres; ce qui étant fait, on peut appliquer le reſte aux autres beſoins.

Il paroît par les Actes de toutes les Aſſemblées générales, que l'Egliſe d'Ecoſſe craignoit beaucoup le rétabliſſement de l'Idolâtrie, & ſur-tout de l'Autorité & de la Juriſdiction que les Evêques Papiſtes s'arrogeroient. Leur crainte n'étoit pas trop malfondée ſous une Reine toute Catholique, qui dans l'année 1566. rétablit l'Archévêque de St. André dans ſon ancienne Juriſdiction: il eſt vrai qu'il n'en exerça qu'un ſeul acte; ce fut de juger l'affaire du Comte de Bothwell & de ſon épouſe; & de donner une ſentence de Divorce entre eux. Ce fait peut donner lieu à des refléxions qui ne ſont pas fort à l'honneur de la Reine. Il n'auroit pas été aiſé de porter des Juges Proteſtans, autoriſez par l'Aſſemblée générale de l'Egliſe d'Ecoſſe, à prononcer une pareille ſentence. Cependant il étoit impoſſible que la Reine épouſât Bothwell avant que ſon mariage fût rompu. D'ailleurs, quoique l'Aſſemblée générale autoriſât le Divorce en cas d'Adultère, elle ne permettoit à aucune des Parties de ſe remarier. Il y a donc lieu de croire, que l'Archévêque de St. André ne fut rétabli dans ſon autorité, qu'afin qu'il pût diſſoudre le mariage de Bothwell; ce qui, comme nous l'avons déja remarqué, fut le ſeul acte de juriſdiction qu'il fit, au mois du Mai 1567; & dans ce même mois la Reine épouſa le Comte.

Un Miniſtre, nommé Adam, qui ſe faiſoit appeller Evêque d'Orkney, fut dépoſé pour avoir béni ce Mariage; & dans la même Aſſemblée générale, qui ſe tint le 25. Décembre 1567. Mr. Jean Craig, Miniſtre d'Edimbourg, fut obligé de ſe juſtifier de ce qu'il avoit publié les Bans de Bothwell & de la Reine. Voici ſa juſtification.

„ Mr. Thomas Hepbarne, dit-il, me pria „ au nom de la Reine, de publier ſes Bans

„ avec Bothwell; mais je le refuſai, tant „ parce qu'il ne me fit point voir d'ordre „ par écrit, ſigné par la Reine, que parce „ qu'il s'étoit répandu un bruit, que Mylord „ avoit enlevé la Reine, & la rétenoit cap„ tive. Le Mercredi ſuivant, le Secretaire „ de la Cour de Juſtice m'apporta un or„ dre ſigné de la propre main de la Reine, „ par lequel elle me marquoit qu'elle n'a„ voit point été enlevée, & qu'elle n'étoit „ point détenuë captive, & me commandoit „ de publier ſes Bans. Je répondis, que je „ n'oſois pas le faire ſans le conſentement „ & l'ordre de mon Egliſe. Le Jeudi ſui„ vant, après de longues conférences avec „ le Sécretaire de la Cour de Juſtice, & „ avec les Freres, mon Egliſe réſolut, que „ l'on déclareroit à nos Freres le deſſein de „ la Reine, trois jours de prêche conſécu„ tifs; mais comme l'Aſſemblée générale „ avoit défendu de pareils Mariages, nous „ proteſtames, que nous ne voulions ni „ ſolemniſer le Mariage de la Reine, ni mê„ me l'approuver; mais que nous nous con„ tenterions de déclarer le deſſein de Sa Ma„ jeſté, laiſſant à ceux qui avoient procu„ ré, conſeillé & approuvé ce Mariage, le „ ſoin de lever les objections qu'on pouvoit „ faire contre une ſemblable Alliance, & „ d'en prévenir les dangereuſes conſéquen„ ces: Ainſi, le Vendredi ſuivant, je déclarai „ publiquement quel étoit le ſentiment de „ l'Egliſe, & comment elle s'étoit conduite

,, dans cette affaire, priant chaque Membre, au nom de Dieu, de faire connoître ,, en conſcience au Conſeil ſecret ce qu'il ,, penſoit, & d'encourager les autres à en ,, faire autant. Je priai les Seigneurs qui ,, étoient préſens, de faire enſorte que je ,, pûſſe en tems & lieu dire mon ſentiment ,, devant les Parties intéreſſées, proteſtant ,, que ſi on ne vouloit pas m'écouter, ni ,, répondre à mes difficultez, je ceſſerois de ,, publier les Bans, ou bien je déclarerois publiquement ma penſée devant toute l'Egliſe. Ayant été admis la même après-dînée ,, devant Mylord * dans le Conſeil, je lui mis ,, devant les yeux la Loi contre les Adultères, les Ordonnances de l'Egliſe, la Loi ,, contre les Raviſſeurs; je lui repréſentai, ,, qu'on ſoupçonnoit qu'il y avoit eu colluſion entre lui & ſon Epouſe: ſoupçon fondé ſur la prompte diſſolution de ſon Mariage, & la proclamation ſubite des Bans dans ,, le court eſpace de quatre jours; enfin, ,, je lui remontrai, qu'on le ſoupçonnoit ,, d'être coupable du Meurtre du Roi, & ,, que ce ſoupçon ſeroit confirmé par ſon ,, Mariage. Mais il ne me fit aucune Réponſe ſatisfaiſante. C'eſt pourquoi, après ,, pluſieurs exhortations, je proteſtai, que je ,, ne pourrois pas me diſpenſer de déclarer ,, mon ſentiment publiquement à l'Egliſe. ,, Ainſi le Dimanche ſuivant, après avoir rap-

,, por-

---

* Bothwell.

„ porté ce qui s'étoit paſſé, & comment la
„ Reine & Bothwell étoient réſolus de paſ-
„ ſer outre, de gré ou de force, je pris le
„ Ciel & la Terre à témoin, que j'avois hor-
„ reur de ce Mariage, que je le déteſtois
„ comme une choſe abominable & honteu-
„ ſe; & voyant que la plus grande partie du
„ Royaume l'approuvoit, les uns ouverte-
„ ment par flatterie, les autres au moins par
„ leur ſilence, je conjurai les Fidèles de prier
„ Dieu de tout leur cœur, qu'il voulût tour-
„ ner à l'avantage du Royaume ce Mariage
„ contracté contre la Raiſon & contre les
„ lumieres de la Conſcience. Et comme j'ap-
„ pris que quelques perſonnes ſe plaignoient
„ de ma conduite, je me juſtifiai par ces
„ trois raiſons: 1. Que je n'avois point agi
„ contre la Loi, puiſque je n'avois publié
„ les Bans de la Reine & de Bothwell qu'à
„ leur réquiſition.: 2. Si ce Mariage étoit
„ réellement honteux & préjudiciable à l'E-
„ tat, pouvois-je mieux faire que d'en don-
„ ner avis à tout le monde pendant qu'il
„ en étoit encore tems? 3. Comme je leur
„ avois déclaré le deſſein de la Reine, ſe-
„ lon qu'il étoit de mon devoir de le faire,
„ auſſi leur fis-je connoître, par mes diſcours
„ & par mon propre exemple, ce que Dieu
„ exigeoit d'eux dans cette occaſion. Mais
„ le Jeudi ſuivant je fus cité devant le Con-
„ ſeil, & accuſé d'avoir paſſé les bornes de
„ mon miniſtère, en ſoutenant que le Ma-
„ riage de la Reine étoit une choſe abomi-

,, nable & honteuſe. Je ſoutins que je n'avois
,, fait que ce que mon miniſtère exigeoit
,, de moi ; ce que je pouvois prouver
,, par l'Ecriture, par les Loix de l'Etat,
,, & par les lumieres de la Raiſon : que leur
,, propre conſcience ne pouvoit que leur apprendre,
,, qu'un pareil Mariage ſeroit abominable
,, & odieux à tous ceux qui en entendroient
,, parler, s'ils en conſideroient
,, bien toutes les circonſtances. Mais lorſque
,, je voulus en venir à la preuve, Mylord
,, m'impoſa ſilence, & me renvoya.
,, Ainſi, le Mercredi ſuivant, je repétai & confirmai
,, tout ce que j'avois dit auparavant;
,, enſuite je repréſentai aux Freres, que ſi
,, ce Mariage s'accompliſſoit, ils ne devoient
,, point s'en prendre à moi, mais plutôt à
,, eux-mêmes, qui, par crainte, n'avoient pas
,, oſé s'y oppoſer, aimant mieux me calomnier
,, moi, parce que je les avertiſſois de
,, leur devoir, & que je ne voulois pas
,, ſouffrir que les Conſciences gangrenées
,, des Hypocrites dormiſſent en repos. Je
,, leur ai toujours proteſté, que ſi quelque
,, choſe pouvoit autoriſer ce Mariage, ce
,, n'étoit point la publication des Bans, mais
,, plutôt le ſilence qu'ils avoient gardé : car,
,, comme cette Publication fait qu'ils ne
,, peuvent s'excuſer ſur leur ignorance ; ainſi,
,, l'oppoſition que j'ai taché d'y mettre,
,, tant en particulier qu'en public, ſuffit pour
,, tranquiliſer ma Conſcience. Voilà toute
,, la part que j'ai eu dans ce Mariage ; comme

„ me toute l'Egliſe d'Edimbourg, les Sei-„ gneurs, les Comtes, les Barons, qui m'ont „ entendu, peuvent le témoigner. Mais „ puiſqu'on m'a publiquement diffamé, tant „ en Angleterre qu'en Ecoſſe, je demande „ que l'Egliſe me juge, & qu'on public le „ jugement qu'elle portera de cette affaire, „ afin que toute la Terre puiſſe connoître „ ſi les rapports qu'on a publiez ſur mon „ compte ſont fondez ou non. . .

L'Aſſemblée, après avoir examiné cette juſtification, décida que Mr. Craig s'étoit conduit très-ſagement, & avoit fait ſon devoir : elle ordonna auſſi, pour la ſatisfaction de l'Accuſé, que ce jugement fût publié partout.

Les reflexions par leſquelles Mr. Keith finit cette Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe méritent d'être rapportées, parce qu'elles font connoître dans quel eſprit l'Auteur l'a compoſée, beaucoup mieux que certains traits particuliers qu'il a diſperſez çà & là ; nous en avons rapporté quelques-uns.

„ Pour ce qui regarde l'état général de „ l'Egliſe Chrétienne, dit-il, aſſez long-„ tems avant ce période dont nous venons „ de donner l'Hiſtoire ; on ne ſçauroit „ diſconvenir, ce me ſemble, qu'il ne ſe „ ſoit gliſſé dans le Culte & dans la Doc-„ trine pluſieurs choſes qui ne ſont point „ autoriſées par l'Egliſe primitive Cepen-„ dant on peut croire charitablement, que „ quelques-unes de ces choſes ont été in-

„ troduites ſans aucun mauvais deſſein; tandis que d'autres ont été, ſi-non établies, „ au moins ſoutenues dans des vûës criminelles, & défendues avec trop d'obſtination. Tout le monde conviendra, je penſe, que l'Egliſe a le pouvoir d'établir, de „ reformer & d'abolir, pour l'avantage des „ Fidèles, les choſes qui apartiennent au „ Culte extérieur de la Divinité, ſelon que „ les circonſtances des tems, des lieux „ &c. l'exigent. Mais comme l'Egliſe „ eſt compoſée de deux parties, de „ ceux qui *gouvernent*, & de ceux qui „ ſont *gouvernez*; on n'eſt pas ſi univerſellement d'accord ſur la conduite que doivent tenir ceux-ci, en cas que ceux-là „ ne jugent pas à propos de conſentir aux „ Reglemens qu'on pourroit exiger d'eux. „ Les ſentimens ſeront encore plus partagez „ lorſqu'il s'agira de quelque point de Doctrine. Il y a des perſonnes qui prétendent, que lorſque ceux qui *gouvernent* „ ne veulent faire aucun changement, ſoit „ dans la Doctrine, ſoit dans le Culte, „ ceux qui ſont *gouvernez* ſont obligez en „ conſcience de ſe ſoûmettre, & qu'ils n'ont „ point d'autre reſſource légitime, que de „ demander à Dieu qu'il lui plaiſe de diſpoſer tellement le cœur de ceux qui gouvernent, qu'ils ſoient portez à établir la „ Reformation que l'on déſire. D'autres, au „ contraire, ſoutiennent avec autant de zèle, que lorſque les Gouverneurs refuſent

„ de reformer les abus quels qu'ils ſoient, „ ceux qui ſont gouvernez ont droit de „ mettre la main à l'œuvre, & de reformer „ eux-mêmes ce qu'ils croyent avoir beſoin „ de Reformation. Pour reduire le premier „ de ces ſentimens en pratique, il faudroit „ entierement réfondre les hommes, & „ leur donner un eſprit & un naturel tout „ différent de celui qu'ils ont dans cet état „ de corruption où nous ſommes tous. Pour „ ce qui eſt du ſecond ſentiment, on peut „ dire que ſi les abus étoient réellement „ reformez, quoique d'une manière qui ne „ fût pas réguliere à tous égards, cependant les avantages d'une pareille Reformation ſeroient une excuſe ſuffiſante pour „ la violation d'un Devoir d'ailleurs important; je veux dire l'Obéïſſance aux Supérieurs: Devoir qu'on ne pouvoit obſerver en ce cas, ſans en enfreindre un autre plus important & plus obligatoire, je „ veux dire, la pratique des Loix & des „ Commandemens de Dieu. Cette Refléxion aura ſans doute plus de poids encore, ſi l'on ſuppoſe que les Gouverneurs „ Ecclésiaſtiques ſe ſont arrogez par dégré „ un pouvoir & une ſupériorité, qui ne „ leur apartenoient pas de droit. En un „ mot, lorſque nous jettons les yeux ſur „ l'état de l'Egliſe Chrétienne au commencement de cette grande ſéparation, ne „ peut-on pas croire charitablement, que „ ſi les Gouverneurs euſſent prévû ce qui eſt

„ arrivé, ils auroient conſenti volontaire-
„ ment, pour le bien de la paix, à la ſup-
„ preſſion de tous les Dogmes inſoutena-
„ bles, & que ceux qui ſont gouvernez, au-
„ roient interpreté favorablement les cho-
„ ſes qui ſont moins eſſentielles, & par
„ conſequent moins dangereuſes; de ſorte
„ que l'unité & la concorde auroit été ainſi
„ conſervée entre tous les Membres de
„ l'Egliſe?

„ Pour ce qui regarde l'état de l'Egliſe
„ d'Ecoſſe, il faut remarquer que pluſieurs
„ années avant la Reformation, nos Prin-
„ ces avoient, par l'octroi des Papes, le
„ privilège de nommer aux Evêchez, aux
„ Abbayes & aux Prieurez tant ſoit peu
„ conſiderables dans tout le Royaume. D'où
„ il eſt arrivé, qu'à la ſollicitation des Favo-
„ ris & des Courtiſans, les Princes ont éle-
„ vé à l'Epiſcopat des Perſonnes indignes
„ de ce ſacré caractère, & ils ont donné les
„ Abbayes & les Prieurez, non ſeulement à
„ des gens ſans éducation & qui n'étoient
„ point dans les Ordres ſacrez, mais mê-
„ me à des Enfans, ſous le titre d'Abbez &
„ de Prieurs commendataires, afin que de
„ cette manière d'agir frauduleuſe & ſacri-
„ lège les rentes & les revenus de l'Egliſe
„ entraſſent dans les familles des Particu-
„ liers, & en devinſſent en quelque ſorte le
„ Patrimoine. Il eſt même certain que
„ des Perſonnes qui n'étoient pas ordon-
„ nées, & des Enfans même ont été pro-

„ mûs à l'Epiſcopat par la nomination des „ Rois, & par les Proviſions des Papes. „ Tel étant le mauvais uſage que les Princes faiſoient de leurs privilèges, on ne „ doit pas être ſurpris que le plus grand „ nombre des Prélats, n'étant point inſtruits „ & n'ayant aucune diſpoſition à la vertu, „ non ſeulement ayent mené une vie déréglée, mais auſſi, en négligeant de s'acquitter des devoirs de leur charge, ayent „ introduit un déluge d'ignorance & de „ vices; de ſorte que l'état de l'Egliſe ſembloit demander hautement une Reformation à ces deux égards: on peut donc aiſement s'imaginer, que la facilité avec laquelle la plûpart des gens ont conſenti à „ la Reformation qu'on leur propoſoit, étoit „ une conſequence très-naturelle de la corruption de l'Egliſe de ce Païs en ce tems-là. Et „ s'il n'y eût eu que des gens pieux & prudens qui ſe fuſſent mêlez de cet Ouvrage, „ & s'ils ne ſe fuſſent attachez qu'à reformer des abus réels, nous aurions pû obtenir dans ce Royaume une Reformation, „ qui eut été peut-être préférable à celle de „ quelque autre Païs que ce ſoit. Combien „ ce Siécle & les ſuivans n'auroient-ils pas „ applaudi à leur conduite! Combien n'auroit-on pas loué leurs travaux! Mais „ pour notre malheur, les choſes ont été „ tout autrement. Et parce que l'Ignorance & la Diſſolution d'un grand nombre de „ Prêtres étoient ſi palpables, qu'on ne pou-

„ voit ni les revoquer en doute, ni même „ les pallier, les Chefs (ou pour parler „ plus juſte le Chef *) des Reformes oſa ſe „ déclarer hautement contre l'Ordre de Prêtriſe „ en général, & introduire en ſa place „ une nouvelle eſpece de miniſtère, inconnue „ à toute l'Egliſe Chrétienne dans „ tous les Siécles précedens, & qui, par ſa „ conſtitution même, eſt une ſource féconde „ de ſubdiviſions & de Schiſmes innombrables, „ parce que l'*Ordre ſacré* eſt ſoûmis „ par-là au choix de la multitude dans les „ divers Païs où le Chriſtianiſme eſt reçû: „ d'où il ſuit que le Clergé & la Religion „ ont par-tout les mêmes droits, & que les „ Prêtres de l'Egliſe Romaine ſont auſſi véritablement „ les Miniſtres de Jeſus-Chriſt, „ que quelque Miniſtre Reformé que ce „ ſoit, puiſqu'ils ont le conſentement unanime „ du Peuple pour eux. En un mot, le „ principal Directeur de notre Reformation „ étoit ſi entêté des excès qu'il avoit vû „ dans les Païs étrangers, qu'il crut toujours „ que le Papiſme regnoit encore dans „ ſa Patrie, juſqu'à ce qu'il eût déraciné „ tout ce qui avoit été établi auparavant. „ Il n'y avoit point de ſureté pour le Prince, „ ni pour les Pairs, ni pour les Prêtres, „ ni pour le Peuple, à moins qu'ils „ ne vouluſſent tous ſe conformer à ſes „ *imaginations dévotes* (car c'eſt ainſi qu'on

---

* *Il entend ſans doute* Knox.

„ nomma ſes nouveaux projets, comme il „ en convient lui-même.) C'eſt ainſi que, par „ un zèle mal-entendu & déréglé, la bonne „ Police, qui avoit ſi long-tems ſubſiſté dans „ l'Egliſe, & qui auroit dû être conſervée, „ fut entierement détruite, & le Culte divin „ fut réduit à un état de ſimplicité, ou „ pour mieux dire, de nudité, inconnu à „ toute l'Antiquité Chrétienne; & au lieu „ de conſerver cette beauté qui auroit pû „ nous rendre l'ornement de notre Iſle, „ nous avons laiſſé à nos Voiſins l'honneur „ de prétendre ſeuls à la gloire de la Reformation. Avouons cependant que notre Reformation eſt à deux égards préférable à „ celle de nos Voiſins; ſa Diſcipline eſt plus „ ſévère, & il y a plus d'égalité dans les „ Gages des Miniſtres.

„ Mais après tout, puiſque la meilleure Réformation extérieure, ſoit dans le Culte „ ſoit dans la Doctrine, ne ſert de rien ſans „ une Reformation intérieure du cœur & „ des mœurs, nous devons être perſuadez „ que c'eſt notre devoir de travailler ſérieuſement à celle-ci. Nous avons mille graces à rendre à la Divinité, de ce qu'elle „ nous a retirez d'une grande ignorance & „ de pluſieurs erreurs; mais il faut que „ nous travaillions à faire un bon uſage de „ la lumiere, des connoiſſances & de toutes les autres graces dont nous jouïſſons, „ de peur que nous ne ſoyons exclus du „ Ro-

„ Royaume des Cieux, tandis que d'autres, „ qui peut-être ſont dans une plus grande „ obſcurité, ſeront introduits dans le Ciel, „ parce qu'ils auront été droits & ſincères, „ & qu'ils auront vécu conformement à „ leurs lumieres; car notre Souverain Juge „ *n'a point d'égard à l'apparence des Perſonnes*, „ *mais en toute nation, celui qui le craint & qui* „ *vit ſelon la juſtice*, *lui eſt agréable* ".

Il y auroit bien des Refléxions à faire ſur ce Diſcours de Mr. Keith: cependant nous n'en ferons point. Nous n'avons rapporté ce long paſſage, que parce que notre Auteur y fait aſſez bien connoître ſon génie & ſes principes; ce qui n'eſt pas inutile pour bien juger d'un Ouvrage.

L'Appendix de celui-ci contient un grand nombre de Piéces originales; on y trouve même quelques petits Traitez tout entiers, comme entre autres le Livre d'un nommé Quentin Kennedy, en faveur de la Religion Romaine: mais nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'il ne renferme rien qui n'ait été dit & refuté mille & mille fois.

Cette Hiſtoire, ou plutôt cette Collection de Mémoires pourra être fort utile à ceux qui voudront écrire une Hiſtoire exacte d'Ecoſſe; & on ne peut qu'avoir obligation à Mr. Keith de la peine qu'il a priſe pour recueillir tant de Piéces originales. Nous n'avons pas encore appris que la ſuite de cette Hiſtoire ſoit imprimée: dès qu'elle pa-

paroîtra, nous ne manquerons pas d'en rendre compte au public.

ARTICLE XI.

A Short View of the Conduct of the English Clergy, ſo far as relates to Civil affairs, from the Conqueſt to the Revolution. London. Printed for T. Cooper, at the Globe, in Pater-noſter Row. C'eſt-à-dire: *Court Examen de la conduite du Clergé d'Angleterre, par rapport aux affaires d'Etat, depuis la Conquête juſqu'à la Révolution.* A Londres. Oct. pag. 99.

L'Auteur du Livre que nous annonçons n'eſt pas ami du Clergé. Il prétend qu'il n'a eû jamais en vûë que ſon intérêt, preſque toujours contraire à celui du Public. Au lieu de défendre la liberté du Peuple, les Prêtres n'ont tâché qu'à la détruire; & loin de lui inſpirer des ſentimens de liberté, ils ont conſtamment prêché des Maximes qui tendent à introduire l'eſclavage & la plus lâche ſoûmiſſion. Si on en croit notre Auteur, le Clergé a été la principale cauſe de toutes les fautes du Gouvernement & de tous les malheurs de l'Etat, depuis la *Conquête* juſqu'à la *Revolution.* Il prétend prouver ce fait en parcourant les regnes de chaque Roi, depuis Guillaume premier. Sans prendre parti dans cette diſpute, nous laiſſons aux Lecteurs à juger, ſi c'eſt la paſſion ou un véritable zèle qui anime l'Auteur.

La Victoire que le Duc de Normandie remporta à la bataille de *Haſtings*, ne ſuffiſoit pas pour décider de la deſtinée de l'Angleterre. Il n'étoit maître que du ſeul Château de Douvre. Les Comtes *Morcar* & *Edwin*, après s'être ſignalez dans la défenſe de leur Patrie, s'étoient enfermez dans Londres avec le débris de l'Armée de Haſtings; & Guillaume ne pouvoit pas, ſans s'expoſer à un danger manifeſte, pénétrer juſqu'au cœur du Royaume, & laiſſer derriere lui cette Ville au pouvoir de ſes ennemis. D'ailleurs ſon armée n'étoit pas aſſez forte pour aſſiéger en même tems Londres, & faire tête aux différens partis qui s'élevoient contre lui dans les autres endroits du Royaume. Enfin, il auroit échoué ſi les Anglois avoient été bien unis. Mais les Evêques, ſelon l'Auteur, ne voulant pas expoſer leurs terres & leurs Egliſes aux ravages d'une armée ennemie, jugerent qu'il étoit de la prudence de ſacrifier la liberté de leurs compatriotes, tandis qu il étoit encore tems pour eux d'obtenir de Guillaume des conditions avantageuſes. Ainſi ils s'oppoſerent au deſſein qu'avoit la Nobleſſe de placer Edgar ſur le Trône *, ſe déclarerent en faveur de Guillaume, & engagerent les Citoyens de Londres à livrer la Ville à l'Ennemi. C'eſt ainſi, dit l'Auteur, que, par la cabale du Clergé, les Anglois perdirent la liberté dont ils jouïſſoient ſous le Gouvernement des Rois Saxons, & ſe laiſſerent opprimer par le Duc de Normandie.

L'Auteur épargne le Clergé lorſqu'il parle du regne de *Guillaume le Roux*. Les Prêtres eurent leur part dans l'oppreſſion générale; & le mépris que ce Prince eut pour eux fut ſi grand, qu'ils n'eurent pas occaſion de faire parler d'eux. Il obſerve pourtant que * Ranulphe Flambert, Evêque de Derham, fut le principal inſtrument de toutes les violences de ce Regne.

En faiſant mention du Regne de Henri premier, l'Auteur remarque, que l'eſprit entreprenant du Clergé ſe manifeſta dans la perſonne d'Anſelme, Archévêque de Cantorbery. Ce Prélat ambitieux & hautain diſputa au Roi le droit de nommer les Evêques & les Abbez; & ſur ce que ce Prince voulut d'abord ſoutenir ſon droit, il alla inſolemment porter ſes plaintes à Rome, accompagné de pluſieurs Evêques qui avoient réſigné leurs Evêchez, & engagea le Pape à les rétablir de ſa ſeule autorité. *

---

* Cæteri proceres Edgarum eligerent, ſi Epiſcopos aſſertores haberent. Malmsb. fol. 57.

† Matthieu Paris.

Les plaintes de notre Auteur contre le Clergé redoublent, quand il parle de la conduite des Evêques après la mort de Henri I. Malgré les Sermens les plus ſolemnels qu'ils avoient prêtez à ce Roi, de reconnoître pour Souveraine, après ſa mort, l'Impératrice Mathilde ſa fille, ils ſe déclarent en faveur d'Etienne, & le font élire Roi †. Le but qu'ils ſe propoſoient, ſelon notre Auteur, c'étoit d'accroître leur crédit ſous le regne d'un Roi qui leur devroit la Couronne. Dans cette idée ils fortifierent non ſeulement leurs Châteaux, mais en firent bâtir de nouveaux, & dans toutes les occaſions ils affecterent de ſe faire accompagner d'une ſi nombreuſe ſuite, qu'ils paroiſſoient plutôt être des Généraux d'Armée, que les Conducteurs pacifiques du troupeau de Chriſt. Une pareille conduite allarma le Roi, & l'obligea à leur ôter pluſieurs de leurs Châteaux. C'étoit aſſez pour le rendre odieux aux Prélats. Ils ſe liguerent contre lui,

---

* Tunc Sedes clementiſſima, quæ nulli deeſſe conſuevit, dum modo albi aliquid vel rubei intercedat, præſcriptos Pontifices & Abbates ad priſtinas dignitates miſericorditer revocavit. M. Paris pag. 49.

† Rapin. fol. Tom. II. pag. 110.

lui, & d'abord que l'Impératrice Mathilde fut arrivée en Angleterre, elle fut déclarée Reine, dans le Synode qu'ils aſſemblerent à Weſtminſter, & dans lequel ils oſerent ſoutenir, que le droit d'élire un Roi apartenoit au Clergé. L'Evèque de Wincheſter s'étant dans la ſuite brouillé avec la Reine, il abandonna ſes intérets & engagea le Clergé à aſſembler de nouveau un Synode, qui reconnut Etienne & excommunia Mathilde & tous ſes adhérans. C'eſt ainſi que ce Roi obtint, perdit & recouvra la Couronne par les intrigues des Eccléſiaſtiques.

Le mal empira encore ſous le regne de Henri II. * *Il fut prouvé en préſence du Roi, que depuis ſon avenement à la Couronne, les Eccléſiaſtiques avoient commis dans le Royaume plus de cent meurtres, dont aucun n'avoit été puni, non pas même par les dégradations, qui étoient la peine ordonnée en pareils cas par les Canons.* Le Roi qui vouloit reprimer ces deſordres, fut traité avec tant d'inſolence par Becket, qu'on ne peut lire cette partie de l'Hiſtoire ſans reſſentir la plus vive indignation.

Le Regne de Richard premier ne fournit point de matière à l'Auteur pour ſe déchaîner contre les Prêtres: & ſi pendant le regne tyrannique du Roi Jean le Clergé fut op-

---

* Rap. Tom. II. fol. pag. 187.

opprimé, & s'il réſiſta à ce Roi, de concert avec les Pairs du Royaume, l'Auteur prétend qu'il faut diſtinguer leurs différens motifs. Les Eccléſiaſtiques ne s'oppoſerent aux meſures du Roi que pour maintenir leurs privileges & conſerver leurs biens, tandis que les Barons le faiſoient uniquement pour l'amour de leur Patrie. Comme leurs motifs avoient été différens, les conſéquences le furent auſſi. Les menées du Clergé ne ſervirent qu'à rendre l'Angleterre tributaire du Siége de Rome; au lieu que les efforts des Barons procurerent la *Grande Charte*, le fondement de la liberté de l'Angleterre. C'eſt ſur-tout au Cardinal Langton, Archévêque de Cantorbery, que l'Auteur attribuë les malheurs de ce Regne.

Le Parlement voulant ſecouër le joug Eccléſiaſtique, avoit de tems en tems, ſous Henri trois & Edouard premier, pris des meſures pour mettre des bornes au pouvoir du Clergé, dont l'Autorité & les Richeſſes augmentoient de jour en jour. L'An 7. du Regne d'Edouard I. il avoit paſſé l'Acte d'amortiſſement *, pour empêcher le Clergé de ſe rendre trop riche & trop puiſſant. Voici l'Acte: *Quod nullus Religioſus, aut alius quicunque, terras aut tenementa aliqua emere vel vendere ſub colore donationis, aut termini, aut ratione alterius tituli terras aut tenementa ab aliquo*

---

* Mortmain.

quo recipere, aut alio quovis modo, arte vel ingenio ſibi appropriare præſumat, ſub forisfactura eorum darem. Cette Loi avoit répandu une joye univerſelle parmi le Peuple; mais le Clergé habile trouva toujours moyen de l'éluder.

Les Evêques, perſuadez de la foibleſſe d'Edouard II. & enivrez de leur pouvoir, commirent un attentat contre la Juſtice publique dont on n'a jamais vû d'exemple. Adam Orleton, Evêque de Hereford, étant accuſé de haute Trahiſon pour avoir aſſiſté le Comte de la Marche dans ſa rebellion, les Archévêques de Cantorbery, d'York & de Dublin ſe préſenterent à la barre, & le ſauverent des mains de la Juſtice, menaçant d'excommunier tous ceux qui oſeroient s'oppoſer à eux. C'eſt ainſi qu'ils s'intéreſſerent pour un homme déſtitué de toutes vertus. Il ſuffit pour bien connoître ſon mauvais cœur, de ſçavoir que c'étoit lui qui avoit donné cet ordre équivoque à ceux qui gardoient l'infortuné Edouard:

Edwardum occidere nolite timere bonum eſt.

Edouard trois, le plus grand & le meilleur des Rois d'Angleterre, au gré de l'Auteur, entreprit de délivrer la nation de l'oppreſſion Papale dont on s'étoit plaint ſi longtems & ſi inutilement. Dans cette vûë il fit paſſer d'abord le *Statut contre les Proviſeurs*,

& enſuite la *Loi Præmunire:* le premier, pour empêcher la Cour de Rome de diſpoſer des Bénéfices contre le Droit du Roi, ou de tout autre à qui il pourroit apartenir: la ſeconde, pour empêcher les ſujets d'évoquer leurs cauſes devant d'autres Tribunaux que ceux du Roi, dans les cas où il apartient à ceux-ci d'en connoître. Malgré toutes ces précautions, le Pape exigeoit une taxe ſur les dignitez Eccléſiaſtiques, cinq fois autant * que la taxe de tous les profits qui revenoient par an au Roi dans tout le Royaume. Le Roi & le Parlement prenoient les plus fortes meſures pour prévenir un ſi horrible abus: Mais la timidité & la connivence du Clergé renverſerent les réſolutions du Roi & du Parlement:

Les Eccléſiaſtiques profitant de la Jeuneſſe de Richard II., l'engagerent à perſécuter ceux qu'ils trouvoient à propos de déclarer Hérétiques, & cela ſans le conſentement du Parlement; ce qui étoit un renverſement manifeſte des Loix du Royaume. Tout leur ſembloit permis pour détruire une Secte auſſi pernicieuſe que celle des Lollards, dont les Principes tendoient à détruire le pouvoir temporel de l'Egliſe: Doctrine qui a été regardée de tout tems comme ſouverainement hérétique par le Clergé.

Henri IV. Prince ambitieux, quoiqu'il

---

* Cotton Parl. Roll.

fût rédevable de ſa Couronne au Parlement, affecta cependant d'établir ſon Droit ſur de tout autres fondemens, qui étoient non ſeulement foibles, mais même imaginaires. Ainſi il crut qu'il étoit de ſon intérêt de favoriſer le Clergé, devenu puiſſant, riche & inſolent. Sa maxime conſtante étoit, de ne les déſobliger en aucune manière, mais de prendre leur parti dans toutes les occaſions. Par cette conduite politique il étoit ſûr, que quelque mal qu'il fît au reſte de ſes ſujets, il auroit toujours, par le crédit du Clergé, la réputation d'un Prince rempli de piété & de zèle pour la Gloire de Dieu. C'eſt pour cette raiſon, qu'à la requête des Eccléſiaſtiques, il fit paſſer dans le Parlement l'Acte ſanguinaire qui ordonnoit de brûler ceux qu'ils déclareroient Hérétiques. Bientôt les malheureux Lollards furent livrez aux flammes, & les Temples rétentirent des éloges d'un Roi, qui avoit donné des preuves ſi évidentes de ſon zèle & de ſa pieté.

Mais le Parlement qui s'aſſembla quelque tems après, n'eut pas la même complaiſance pour le Roi. Car ce Prince lui ayant demandé des ſubſides, le Parlement lui repréſenta, que ſes autres ſujets étoient accablez de taxes, tandis que les Eccléſiaſtiques ne contribuoient rien pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat, quoiqu'ils poſſedaſſent la troiſième partie des Terres du Royaume, négligeant d'ailleurs leurs devoirs, & vivant dans le luxe & dans l'oiſiveté, qu'ainſi il ſupplioit le Roi, de vouloir bien tirer l'argent qu'il lui falloit des revenus Eccléſiaſtiques. On peut juger ſi cette propoſition fut goûtée du Clergé. L'Archévêque de Cantorbery, qui ſe trouva au Parlement, traita la Chambre des Communes avec hauteur & avec menaces, & dit que pour lui, il perdroit plutôt la vie que ſes biens. Le Roi, pour appaiſer l'Archévêque, l'aſſura que ſa réſolution étoit de maintenir l'Egliſe dans la poſſeſſion de ſes Richeſſes, & qu'il chercheroit plutôt d'augmenter que de diminuer ſes revenus. Ainſi le *Bill* de la Chambre des Communes fut rejetté par la Chambre des Seigneurs, par la cabale des Evêques; & toutes les meſures qu'on voulut prendre pour abaiſſer le Clergé, furent inutiles pendant le Regne de Henri IV.

A peine Henri quatre fut-il mort, que les Eccléſiaſtiques réuſſirent à gagner les bonnes graces de ſon Succeſſeur. Ils lui repréſenterent les Lollards, comme des gens qui ne cherchoient pas ſeulement la déſtruction de l'Egliſe & de la Religion, mais encore celle du Roi & de l'Etat. Ils l'animerent ſur-tout contre le Chevalier Old-Caltle, Baron de Cobham, l'homme le plus eſtimé du Royaume & particulierement par le Roi lui-même. Cependant, malgré ſa probité ſi reconnue, ce Seigneur fut ſacrifié à la haine du Clergé & condamné à être brûlé.

Depuis Henri V. juſqu'à Henri VIII. l'Etat ne fut point troublé par des affaires Eccléſiaſtiques dont il vaille la peine de parler, ſelon l'Auteur.

Pendant les dix-huit premieres années de ſon regne, Henri huit fut un fils obéïſſant du Siége de Rome, excepté ſur un ſeul article ; c'eſt qu'il vouloit abaiſſer le Clergé. Comme cette affaire, ſelon l'Auteur, étoit d'une grande importance, & qu'elle ſert à faire connoître le caractère du Clergé de ce tems-là, il en donne l'Hiſtoire, & en particulier celle des Perſécutions qu'eſſuya un pauvre Tailleur, nommé Hunne, pour avoir offenſé les Eccléſiaſtiques. Mais ce narré étant tout tiré de l'Hiſtoire de la Reformation de Burnet, nous y renvoyons le Lecteur.

En parlant de l'Archévêque Cranmer, l'Auteur remarque que quelque grand que ſoit l'éloge qu'on ait fait de ce Prélat, cependant qu'à conſiderer avec attention toute ſa conduite, il ne peut s'empêcher de rabattre beaucoup de la grande idée qu'il en avoit d'abord conçuë. Il veut bien qu'on pardonne quelque choſe à la fragilité de la nature humaine, & qu'on regarde dans ce point de vûë ſa retractation, & d'autres fautes de ſa vie. Il conſent qu'on les enviſage comme des foibleſſes, dont l'Homme le plus pieux n'eſt pas toujours exempt ; mais il ne croit pas qu'on doive ranger dans cette Claſſe pluſieurs démarches de Cranmer.

1. Le Serment qu'il prêta au Pape à ſa *Conſecration* étoit très-criminel, ſelon lui, & quoique l'uſage de prêter des ſermens, en ſe réſervant la liberté de les expliquer comme on le juge à propos, s'accordât aſſez avec les maximes de ce tems-là, cependant il ne convenoit nullement à la probité d'un homme comme Cranmer. Un tel uſage tend néceſſairement à détruire la bonne foi parmi les hommes. Mais, dit l'Auteur, on a obſervé que le Clergé d'autrefois n'étoit pas fort ſcrupuleux ſur cet article. Il y ajoute pourtant, qu'il faut rendre juſtice aux Eccléſiaſtiques d'à-préſent, & qu'on ne ſçauroit leur faire un pareil reproche.

2. L'Auteur blâme, en ſecond lieu, la complaiſance de Cranmer, auſſi-bien que celle de toute la Convocation, à rompre le Mariage du Roi avec Anne de Cléves. La crainte d'encourir l'indignation de ce Prince ne ſçauroit excuſer une pareille démarche. Car de cette manière on pourra juſtifier également les actions les plus criminelles, ordonnées par les Tirans les plus injuſtes.

3. Mais ce qui, ſelon l'Anonyme, ſuffit pour détruire la grande vénération qu'on a pour la mémoire de Cranmer, c'eſt la manière dont il traita les Anabâtiſtes dans

le regne ſuivant. ,, On ſe ſeroit attendu, ,, qu'Edouard étant gouverné par des Evêques ,, Proteſtans, l'Egliſe agiroit avec plus ,, de douceur, puiſqu'elle n'étoit plus ſujette ,, aux caprices & à la volonté impérieuſe ,, de Henri VIII. On ſe ſeroit attendu ,, que les Eccléſiaſtiques auroient rendu ,, la Religion Proteſtante recommendable ,, par leur douceur, leur modération ,, , & leur déſintéreſſement, en un ,, mot, par une conduite tout oppoſée à ,, celle dont on s'étoit plaint ſi ſouvent; ,, je veux dire, à celle de l'Egliſe Romaine. ,, Mais, hélas! que cette attente fut trompée ,, ! L'Epée de la perſécution ne fit ,, que changer de main. ——— Le jeune ,, Roi, dont la douceur égaloit le bon ,, ſens, fut choqué de la conduite extraordinaire ,, du Clergé Proteſtant, & ſe voyant ,, preſſé de ſigner un Ordre pour brûler une ,, pauvre Femme Anabâtiſte & Enthouſiaſte ,, , il ne voulut pas y conſentir d'abord ,, , diſant que de brûler quelqu'un ,, parce qu'il ſuit les mouvemens de ſa ,, conſcience, étoit une cruauté trop ſemblable ,, à celle qu'on avoit tant condamnée ,, dans les Catholiques-Romains: Et ,, lorſqu'enfin, ébloui plutôt que ſatisfait ,, des raiſonnemens ſophiſtiques du bon ,, Archévêque, il ſigna l'ordre, les larmes ,, lui coulerent des yeux, & il dit au Prélat ,, , que s'il faiſoit une injuſtice, c'étoit

„ par déférence à ſes lumieres, & qu'il en „ répondroit devant Dieu.

Le regne de Marie, où l'Egliſe Romaine reprit le deſſus, eſt un exemple ſenſible du malheur d'un Etat, gouverné par une Femme qui ſe laiſſe maîtriſer par ſes paſſions, par la bigoterie & un faux zèle pour la Religion. Elle fut autant dévouée aux caprices & aux intérêts des Eccléſiaſtiques, qu'ils pouvoient le ſouhaiter. Ainſi les vrais intérêts de l'Etat furent negligez. Calais, qu'on avoit conſervé pendant pluſieurs Siécles, qui étoit l'unique monument qui reſtât des anciennes Victoires que les Anglois avoient remportées ſur les François, qu'on avoit acquis au prix de tant de ſang & de tant de tréſors; Calais fut perdu: & comme ce regne fut proprement un regne de Prêtres, jamais on n'en vit un ſi mépriſable.

La Reformation rétablie ſous la Reine Eliſabeth, rencontra les plus grands obſtacles de la part du Clergé. On remarque ici que leur maxime fut, de s'oppoſer d'abord autant qu'il leur étoit poſſible à la Reformation; mais dès qu'ils la virent s'établir par l'Autorité du Parlement, ils trouverent moyen de la concilier avec leurs conſciences, plutôt que de perdre leurs Bénéfices. Malgré la Reformation, on ſe trompe fort ſi on s'attend à une reforme dans la conduite du Clergé. La même ardeur pour les richeſſes, pour la domination & pour l'indépendance s'y trouvoient toujours.

A force de faire leur cour aux Rois, les Eccléſiaſtiques, de Janiſſaires qu'ils avoient été du Papiſme, comme un fameux Auteur les appelle, devinrent inſenſiblement ceux du Pouvoir deſpotique. C'eſt-ce qui parut ſous le regne de Jaques I. Le deſſein qu'il avoit conçû de ſe rendre deſpotique, fut encouragé par les Diſcours & les flatteries du Clergé.

Jaques n'aimoit pas les Puritains. Les Evêques les haïſſoient encore davantage, parce qu'ils ne penſoient pas comme eux ſur la Hiérarchie. Ils appréhendoient plus les progrès de leurs opinions que ceux du Papiſme même. Ainſi ils repréſenterent au Roi, que les maximes des Puritains détruiſoient autant la Monarchie que le gouvernement Epiſcopal. Par-là, ils fortifierent la haine que le Roi avoit déja pour eux.

Dans une Conférence qui ſe tint pour la forme entre les Evêques & les Miniſtres Puritains, l'Archévêque de Cantorbery *, qui étoit un homme moderé dans le ſtile de ce tems-là, flatta le Roi d'une manière qui approche du Blaſphême, ſelon l'Auteur. Le Roi ayant répondu lui-même aux objections des Miniſtres, le Prélat s'écria avec tranſport.

---

* Whitgift.

port : *C'eſt l'Eſprit de Dieu qui parle par la bouche du Roi.* Ce n'étoit pas par des paroles ſeulement que le Clergé flattoit le Roi, & approuvoit ſes principes de Deſpotiſme. On publia deux Livres ; l'un compoſé par le Dr. Cowel, Profeſſeur en Droit Civil à Cambridge, & Vicaire général de l'Archévêque Bancroft ; & l'autre écrit par le Dr. *Blackwood*, Miniſtre, où entre autres on trouvoit ces Maximes nouvelles.

Le Roi n'eſt pas lié par les Loix ni par le ſerment qu'il a prêté le jour de ſon Sacre.

Le Roi n'eſt pas obligé de demander un Parlement pour faire des loix ; il peut les faire de ſon chef par ſon pouvoir abſolu.

Nous donnerons la ſuite dans un autre Journal.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

Mr. *de Bloſſiéres Tovey*, Docteur en Droit & Principal du College de *New-Inn-Hall*, vient de publier un Livre, intitulé ANGLIA JUDAICA: *Or the Hiſtory and Antiquities of the Jews in England, &c.* C'eſt-à-dire: „ L'Hiſtoire & les Antiquitez des „ Juifs d'Angleterre, recueillie des Hiſtoriens Anglois, tant imprimez que manuſcrits, comme auſſi „ des Archives que l'on garde à la Tour, & d'autres Monumens publics. " Un Vol. *in* 4°. Cet Ouvrage eſt dédié au *ſçavant & judicieux Antiquaire*, Mr. George Holmes, *Sous Garde des Archives de la Tour*. L'Epitre dédicatoire eſt ſuivie d'une courte Préface, qui ne reſpire que la modération & la tolérance en faveur de tous ceux qui penſent autrement que l'Egliſe Anglicane, & par conſequent en faveur des Juifs. C'eſt dans ces ſentimens que l'Auteur a entrepris l'Hiſtoire des Juifs d'Angleterre depuis *Guillaume le Conquerant*; époque à laquelle il place leur établiſſement dans ce païs. Il n'omet aucun des mauvais traitemens qu'ils y ont eſſuyez & il fait voir que ç'ont été autant de perſécutions injuſtes. Il produit ſur chaque fait qu'il avance ſes garans; & ſi les Hiſtoriens avoient toujours ſuivi la meme methode, on ne verroit pas tant d'incertitude dans l'Hiſtoire.

DE LONDRES.

Voici un Projet pour imprimer par voye de ſouſcription un grand Ouvrage ſous ce titre, STEREOGRAPHY: *Or a compleat Body of Perſpective in all its Branches, &c.* C'eſt-a dire: „ Syſteme complet „ de Perſpective: Ou l'on enſeigne a repréſenter „ par des Regles mathématiques les lignes, les „ figures planes & les Corps ſolides, rectilignes, „ curvilignes & mixtes, dans toute ſorte de poſitions: „ Comme auſſi leurs Projections ou leurs „ Ombres, & leurs Reflexions cauſées par des „ ſurfaces polies. Le tout exécuté ſuivant des „ Methodes uniformes, aiſées, générales, & pour „ la plûpart entierement nouvelles Diviſé en ſept „ livres. *Par J. Hamilton*, Ecuyer & Membre de „ la Societé Royale. “

Cet Ouvrage ſera de deux Volumes *in folio*; le premier contiendra environ 120. feuilles d'impreſſion, & le ſecond renfermera toutes les figures ſur 135. demi-feuilles, dont les fraix égaleront ceux de 300 feuilles d'impreſſion. Le prix de la ſouſcription eſt de cinquante *Chellings*, dont on payera la moitié en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant un Exemplaire complet, relié en carton.

L'Ouvrage eſt actuellement ſous preſſe, & paroîtra au mois de *Juillet* ou *d'Août* de l'année prochaine. Les ſouſcriptions ſe reçoivent chez l'Imprimeur *G. Bowyer* dans *White-Fryars*, proche du *Temple*; chez le Graveur *Jaques Mynde*, dans *Kings Street*, proche *Litle Tower-Hill*; & chez l'Auteur dans *Chancery-Lane.*

Mr *Broughton*, Maitre ès Arts & Lecteur de l'Egliſe du *Temple*, vient de publier le premier Volume d'une vaſte Compilation, dont voici le titre, BIBLIOTHECA HISTORICO-SACRA: *Or an Hiſtorical Library of the principal Matters relating to Religion ancient and modern*, *&c.* C'eſt-à-dire: " Bibliotheque Hiſtorique des principaux „ ſujets qui ont rapport à la Religion tant an„ cienne que moderne des Payens, des Juifs, „ des Chrétiens, & des Mahometans, ſous les „ Chefs ſuivans: Objets du Culte religieux, Di„ vinitez & Idoles; Miniſtres de la Religion, „ Prêtres & Ordres religieux; Tems & Lieux „ conſacrez au Culte public, Fêtes, Solemnitez, „ Temples, Egliſes, & Moſquées; Livres & Ecrits „ ſacrez: Sectes, Héréſies & Opinions; Rits, Céré„ monies, Vetemens & Vaiſſeaux ſacrez &c. Le tout „ recueilli des meilleurs Auteurs, & rangé par ordre „ Alphabétique: En deux Volumes, *in folio*„. Ce Volume contient 606. pages, ſans la Préface & une ample Table des Matieres. Quoique ce ne ſoit ici qu'une Compilation, elle a bien ſon mérite, étant faite avec beaucoup de jugement, de préciſion & de netteté.

Les *Innys* & *Manby* débitent depuis peu de jours une Traduction Angloiſe d'un Livre Allemand, ſous ce titre, *An Hiſtorico-Geographical Deſcription of the North and Eaſtern Parts of Europe and Aſia*, *&c.* C'eſt-à-dire: „ Deſcription Hiſto„ rique & Géographique des Parties Septentrio„ nales & Orientales de l'*Europe* & de l'*Aſie*, mais „ plus particulierement de la *Ruſſie*, de la *Siberie* „ & de la *Grande Tartarie*, conſiderées dans leur „ Etat tant ancien que moderne: On y a joint „ une *Table Polyglotte* entierement nouvelle des „ différentes Dialectes de 32. Peuples Tartares,

„ &

„ & un Vocabulaire de la Langue des *Kalmuques*
„ *Mongaliens*; comme auſſi une grande Carte fort
„ exacte de tous ces Païs, & quantité de Tailles-
„ douces, repréſentant des Monumens antiques de
„ la *Scythie Aſiatique*. Traduit de l'Allemand de
„ Mr. *Jean-Philippe von Strahlenberg*, Officier
„ Suedois, qui a demeuré treize ans dans ces
„ Païs-là". *in* 4. Nous n'aurions point annoncé cette Traduction, ſi le ſujet ne nous en avoit paru nouveau & curieux, ſur-tout par rapport à la préſente guerre de la *Ruſſie* avec la *Turquie*.

Outre les Piéces publiées contre le *Moral Philoſopher, ou le Philoſophe honnête-Homme*, & dont on a parlé ci-deſſus dans un Article exprès ſur cet Ouvrage, il vient d'en paroître une nouvelle, qui eſt de la même main que celle qui a pour titre, *La Malhonnêteté du Philoſophe honnête-Homme*. Il y a (comme on l'a dit dans le même Article) une Réponſe fort emportée du Philoſophe à l'Auteur de cette Brochure : Celle que nous annonçons à préſent, eſt une Replique moderée à ſa Réponſe. Le titre eſt: *A Letter to the Moral Philoſopher : Being à Vindication of a Pamphlet intitled, The Immorality of the Moral Philoſopher*. Brochure in 8°. de 38. pages: Imprimée pour *Jean Noon*, au Cerf Blanc dans *Cheapſide*. MDCCXXXVII.

L'Auteur de cette Replique ne s'eſt pas encore nommé. Il ſemble cependant qu'il ait voulu ſe laiſſer entrevoir dans un petit *Avertiſſement*, qui renvoye les Lecteurs à deux autres Ouvrages, où divers ſujets importans, traitez en peu de mots dans cette Replique, ſe trouvent traitez plus amplement. Cet Avertiſſement eſt tourné de maniè re, qu'il eſt difficile de ne pas ſoupçonner que c'eſt l'Auteur même des Ouvrages citez qui les recommande à ſes Lecteurs. Or nous ſçavons qu'il y a un de ces Ouvrages dont l'Auteur eſt Monſieur *Joſeph* HALLET, le jeune. L'Ouvrage eſt intitulé, *A free and impartial Study of the Holy Scriptures recommanded* &c. Ce ſont trois Volumes in Octavo, contenant des Notes ſur 350. Textes de l'Ecriture, & des Diſcours ſur divers Sujets intéreſſans, tels que ſont par exemple,

Les Citations du Vieux Teſtament dans le Nouveau, ou les différences qui ſe remarquent entre ces Citations & les Textes originaux :

L'autorité du Décalogue par rapport aux Chrétiens, ou ſous l'Economie Evangélique :

Le ſens primitif des Dix Commandemens :

La queſtion, ſçavoir s'il eſt poſſible de prouver une Vie à-venir par les ſeules lumieres naturelles ? & cette autre queſtion, Où ſera le ſéjour des Bons, quand ils ſeront reſſuſcitez ?

La nature des Sacrifices, & particulierement du Sacrifice de Jéſus-Chriſt :

L'Origine du mal : les Devoirs naturels & les Devoirs d'inſtitution : les Agapes : la Circonciſion & le Bâtême : le Schiſme & l'Héréſie : le Rétabliſſement des Juifs : &c.

L'Ouvrage eſt imprimé pour le même Libraire que la *Replique au Philoſophe honnêt-Homme*.

Quant à l'autre Ouvrage cité avec celui-là, tout ce que nous en pouvons dire actuellement, c'eſt que c'eſt une Brochure intitulée, *Eſſai ſur la nature & ſur l'uſage des Miracles* : En Anglois, *An Eſſay on the nature and uſe of Miracles.*

QUOIQUE les Anglois, en fait de Théologie, ſemblent ne ſe ſoucier aujourd'hui que des grandes Controverſes qui intéreſſent les fondemens mêmes de la Religion ; il ne laiſſe pas d'y avoir toujours en Angleterre un aſſez bon nombre de gens pour qui les Controverſes moins importantes ont de l'attrait. Il n'y a pas long-tems qu'un Anonyme publia un petit Volume en François contre le Bâtême des Enfans nez de Parens Chrétiens: Et Richard *Ford*, Libraire, vient d'annoncer la ſeconde Edition d'une Brochure in octavo, deſtinée à prouver que le Bâtême des Enfans eſt une Ordonnance divine, & que le Bâtême qui ſe fait par *Immerſion de tout le Corps*, eſt une invention humaine. „ Infants „ Church Memberſhip and Baptiſm, moſt clearly and „ fully proved to be God's own Ordinance; from „ plain Teſtimony of the Holy Scripture &c. And „ alſo, That the mode of Baptizing by Dipping „ or Plunging the whole Body under water, is „ a groſs Error and Innovation, it having no foun- „ dation in the Word of God. In a Debate, ma- „ naged by writing, betwixt two Friends, *viz.* „ One of each Side of the Queſtion, at a certain „ Coffee-houſe in London. The Second Edition. „ *To the Law and to the Teſtimony. If they ſpeak* „ *not according to this* WORD, *it is becauſe there is* „ *no Light in them.* London. Printed for Richard „ *Ford*, at the *Angel*, in the *Poultry*. . . . . „ MDCCXXXVII."

LE MEME Libraire a fait imprimer depuis quatre ou cinq mois, quelques Sermons détachez & qui ſont de différens Auteurs. Il y a deux de ces Sermons dont on ne ſera pas fâché que nous indiquions les Sujets.

Le premier, qui eſt du Docteur *Guillaume* HARRIS, (le même dont nous avons parlé ci-deſſus à l'occaſion de Mr. *Atkinſon* dans l'Article V. pag 73.) eſt une eſpece de Commentaire édifiant de l'Hiſtoire d'Eſther. *A practical Illuſtration of the Book of Eſther: A Sermon preach'd to the Society that ſup-*

port the Lord's Day, Morning Lecture at Little St. Helens, *Aug.* 1. MDCCXXXVII. *By William Harris*, D. D.

Le ſecond eſt du Docteur *Jaques* ANDERSON. Il le prêcha le 3. de Juillet de cette année, en préſence de ſes Confreres les Priſonniers pour dettes qui demeurent dans la fameuſe Franchiſe de la Priſon de la *Fleet*, à l'occaſion du dernier Acte du Parlement en faveur des Débiteurs inſolvables. Le Sermon a pour Texte & pour tître, *le Seigneur delivre les Priſonniers.*

„ *The Lord looſeth the Priſonners*: A Sermon prea„ched de *Prujean* Court, *Old Bailey*, *London*, on „ *Sunday* the 3. of July 1737. to the Priſonners for „ Debt that reſide in the Rules of the *Fleet* Pri„ ſon, on occaſion of the late Act of Parliament „ for Inſolvency: And publiſhed at their Re„ queſt. By *James* ANDERSON, D. D.

LA MORT de la Reine vient de produire une *Ode*, intitulée *les Soupirs d'Albion*, & qui eſt addreſſée à Mylord *Harvey*, Vice Chambellan du Roi. *The Sighs of Albion, or the Univerſal Mourner. An Ode Sacred to the Memory of her late Majeſty* CAROLINE, *Queen-Conſort of Great-Britain. Inſcribed to the Right honourable Lord Harvey, Vice-Chamberlain of His Majeſty's Houſhold.* L'Auteur ne s'eſt pas nommé. La Piéce eſt imprimée & ſe debite par Charles *Jephſon*, dans *Weſt-Smith-Field.*

NOUS avons oublié de dire dans nos Nouvelles Littéraires, que Mr. *de Miſſy* publia vers la fin de l'année paſſée, une *Edition revûë & corrigée* de ſon Sermon prononcé au mois d'Octobre 1735, ſur la Révocation de l'Edit de Nantes. Il avoit rélevé lui même (dans la Bibliothèque Britannique, *Tome* VII. *première Partie*, pp. 63-68.) certaines fautes qui lui avoient échapé. Ces fautes ſont corrigées dans la Seconde Edition : & il y a fait de plus quelques autres changemens moins conſidérables. Elle ſe vend chez Pierre *Du Noyer*, à la Tète d'Eraſme, dans le *Strand*. L'Auteur au reſte nous a fait remarquer, que dans ſa *Lettre* ou Diſſertation ſur le Pſeaume CXXXVII. il s'eſt gliſſé diverſes fautes d'Impreſſion; parmi leſquelles il y en a quatre ou cinq que nous croyons devoir marquer, puiſque l'occaſion s'en préſente.

La première eſt à la page 29. ligne pénultième : *le plus conforme*. . . . Il faut lire, *le mot le plus conforme*. .

La ſeconde eſt à la page 38. lignes huit & neuvième: *ce qui ne fait que*. . . Il falloit qu'il y eût, *ce qui ne ſert qu'à* . . . (On trouve dans la même page *repatrier* pour *rapatrier*.)

La troiſième eſt au bas de la page 48. *Heureux celui qui te déſolera, s'il ne t'avoit pas encore déſolée*. Cela fait un galimatias : Liſez: *Heureux celui qui te déſolera, comme s'il ne t'avoit pas encore déſolée*.

La quatrième eſt vers le milieu de la page 52. dans la ligne où il y a, *Ces Rivages, ces Harpes même*, . . Liſez: *Ces Rivages, ces Saules, ces Harpes même*. . .

La cinquième, qui eſt à la dixième ligne de la note au bas de la page 88, eſt la plus conſidérable de toutes, parce qu'elle eſt dans un Chiffre, & qu'il s'agit d'un Calcul. L'Imprimeur a mis l'an VIII. de Nebucadnezar, & il falloit mettre, l'an XVIII: Ce qui nous rappelle une autre faute du même genre dans le Tome IV. de ce Journal, *page* 90. ligne première de la Note, où l'Imprimeur a mis 18. *lunes* au lieu de 8.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

DE JANVIER, FEVRIER ET MARS.

M. DCC. XXXVIII.

TOME DIXIEME,

SECONDE PARTIE.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT.
M. DCC. XXXVIII.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. LEONIDAS, *Poëme.* Second Extrait. Pag. 227

II. *Remarques ſur la* Pharmacologie *de Mr.* Dale. 262

III. *Traduction de cinq Lettres de* Mr. Pope, *relatives à ſon* Eſſai ſur la Critique. 272

IV. *Le Procès de* Jean-Pierre Zenger, *Imprimeur à la* Nouvelle-York, *qui a été depuis peu jugé pour avoir imprimé & publié un* Libelle *contre le Gouvernement dont il a été abſous; avec & les Plaidoyers & les raiſons alleguées pour & contre.* 293

V. *Mémoires Philoſophiques de la Societé Royale de Londres*, Tome XXXVIII. *pour toute l'année* 1733. 351

VI.

VI. Mr. Maitland; *ſon Hiſtoire de la Ville de* Londres. 390

VII. *Eſſai pour introduire la meſure des Vers Grecs & Latins dans la Poëſie Angloiſe; avec une Preface qui juſtifie ce deſſein.* 400

VIII. *Utilité du Théâtre par rapport à la Réligion & au Gouvernement.* 413

IX. *Nouvelles Littéraires.* 419

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

O U

HISTOIRE DES OUVRAGES

DES SAVANS DE LA

GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER
ET MARS, MDCCXXXVIII.

ARTICLE PREMIER.

Leonidas, a Poem. London: 1737. C'eſt-à-dire: *Léonidas*, *Poëme. A Londres* 1737. 4. pp. 335. *ſans la Préface.* Second Extrait. [Le premier ſe trouve Tom. IX. Part. I. page 95.]

LIVRE V. Les deſcriptions de Combats ſont interrompuës au commencement de ce Livre par une Epiſode très-intéreſſante, & qui fait un contraſte très-agréable avec ce qui précede & ce qui ſuit: c'eſt l'Hiſtoire de Teribazus, jeune Perſan. Le Poëte s'étend beaucoup ſur ſon mérite & ſur ſon éducation ſçavante; après avoir declaré qu'il n'étoit diſtingué ni par ſes richeſſes, ni par ſon rang, il continue ainſi:

„ Son ame étoit enrichie de la connoiſ- „ ſance de tous les Arts; & entierement dé- „ voüé à la Sageſſe, il avoit cultivé toutes „ les Sciences. Dès ſa tendre jeuneſſe il „ avoit fait ſon étude, avec les Mages, des „ ſaints Ecrits de Zoroaſtre; ſon génie ſu- „ périeur s'élevant enſuite ſur les aîles de „ la contemplation, avoit penêtré les myſtè- „ res de la Sphère, dans la compagnie des „ ſçavans Chaldéens, qui obſervoient les „ Cieux du ſommet très-élevé du Temple „ de Babylone; de-là il avoit compté ces feux „ brillans qui éclairent les ombres de la „ nuit. Sur les bords du Gange les ſages „ Indiens, dans leurs bocages écartez, lui „ avoient donné leurs inſtructions, & ex- „ poſé à ſon ame étonnée & attentive les „ ſecrets de la nature. . . . .

„ Ce jeune-Homme viſita enſuite les fer- „ tiles plaines où regnoit le grand Seſoſ- „ tris; il parcourut l'Egypte myſtérieuſe, „ depuis Eléphantis, où le Nil impétueux „ précipite ſes eaux, juſques à la mer qui „ les reçoit bien au-deſſous, par ſept embou- „ chures. De-là il voyagea ſur la côte d'Io- „ nie: il n'oublia pas de voir Milet, où au-

„ tre-

Vers 6.

Rich was his mind in ev'ry Art divine,
And through the paths of Science had he walk'd;
The votary of Wiſdom. In the years,
When tender down inveſts the ruddy cheek,
He with the Magi turn'd the hallowed page
Of Zoroaſtres; then his tow'ring ſoul
High on the plumes of contemplation ſoar'd,
And from the lofty Babylonian fane
With learn'd Chaldæans trac'd the myſtic Sphere;
There number'd o'er the vivid fires, that gleam
Upon the dusky boſom of the night.
Nor on the ſands of Ganges were unheard
The Indian Sages, from ſequeſter'd bow'rs,
While, as attention wonder'd, they diſclos'd
The pow'rs of nature: . . . . .

Vers 24.

The fertile plains, where great Seſoſtris reign'd,
Myſterious Ægypt next the youth ſurvey'd,
From Elephantis, where impetuous Nile
Precipitates his waters, to the Sea,
Which far below receives the ſev'nfold ſtream.
Thence o'er th'Ionic coaſt he ſtray'd, nor paſs'd
Miletus by, which once inraptur'd heard

„ trefois l'éloquence de Thales charmoit „ tous les eſprits; ni les murailles de Priène, „ où la Sageſſe habitoit avec Bias; ni „ la patrie de Pittacus, ſur les bords Lesbiens. Là il entendit auſſi avec tranſport „ les chants mélodieux d'Orphée & du vieux „ Muſée, & les tiens, ô Homere, Pere „ des Vers immortels! qui ſeront repétez „ dans tous les âges par la bouche du tems.„

Il retourna enſuite à Suſe, ſa patrie, où il ſe rendit agréable à Hyperanthes; Ariana, ſœur de ce Prince, l'écoutoit auſſi avec plaiſir; l'admiration qu'il conçut d'abord pour les charmes & la vertu de cette Princeſſe, ſe changea bien-tôt en amour. Il renferma cette malheureuſe paſſion dans ſon cœur, & tandis qu'il paroiſſoit gai au dehors, ces triſtes penſées revenoient ſans ceſſe à ſon eſprit, & troubloient la paix dont il ſembloit jouïr.

„ O! Sageſſe, puis-je implorer ton ſecours; toi qui approuves ma paſſion? Tu „ n'aurois défendu mon cœur que du pouvoir „ de la Beauté: mais ici, où la Douceur, les „ Graces, & toutes les Vertus annobliſſent „ l'objet de mes deſirs, tu ès charmée toi-„ même. Cependant aimer ſans eſpoir, „ c'eſt éprouver le plus grand des maux que „ le ſort impitoyable puiſſe choiſir dans ſes „ tréſors de colere, pour les repandre ſur la „ vie des hommes. Mais n'avertis-tu pas „ mon ame en ce moment de fuir la fatale „ cauſe de mon amour? Eſt-ce que j'héſite?

„ Je

The tongue of Thales; nor Priene's walls,
Where Wisdom dwelt with Bias; nor the ſeat
Of Pittacus along the Lesbian ſhore.
Here too melodious numbers charm'd his ear,
Which flow'd from Orpheus, and Muſeus old,
And thee, ô Father of immortal verſe,
Mæonides, whoſe ſtrains through ev'ry age
Time with his own eternal lip ſhall ſing.

Vers 57.

Can I, ô Wiſdom, ſeek relief from thee,
Who doſt approve my paſſion? From the pow'r
Of Beauty only thou wouldſt guard my heart,
But here thyſelf art charm'd, where Softneſs, Grace,
And ev'ry Virtue dignify deſire;
Yet thus to love deſpairing is to prove,
The ſharpeſt ſorrow, which relentleſs Fate
Can from her ſtore of woes inflict on life:
But doſt not thou this moment warn my ſoul
To fly the fatal charmer? Do I pauſe?

„ Je retournerai chez les ſages Chaldéens, „ ou j'irai encore errer ſur les bords du „ Gange ; où mon ame s'élevera avec toi „ (ô Sageſſe !) juſques aux Cieux , & dé„ couvrira avec toi les ſecrets de la terre. „ Là nulle paſſion tumultueuſe ne troublera „ le repos continuel dont je jouirai ; & tou„ tes mes penſées ſeront calmes. O ! mal„ heureux Teribazus ! Tout conſpire contre „ ton repos. Notre puiſſant Monarque ſe „ prépare à accabler les Grecs : tous les „ jeunes-gens prennent part à cette guerre, „ & moi qui ai porté les armes avec hon„ neur, & combattu aux côtez d'Hyperan„ thes, je dois me joindre à la foule. Com„ ment puis-je donc fuir Ariana, puiſqu'a„ vec les Reines de l'Aſie elle embellira le „ ſuperbe camp de Xerxes ? Hé bien , j'y „ conſens. J'adorerai encore ſes aimables „ vertus. Sa langue enchantereſſe, ſa dou„ ceur pleine d'agrémens, verſeront encore „ dans mon ame ravie des charmes aux„ quels on ne peut reſiſter ; & ainſi quand „ l'amour, animé d'une double fureur, ſe ſe„ ra emparé de mon malheureux cœur, „ juſques à en bannir la raiſon , a„ lors. . . . Mais je cherche en vain ma „ deſtinée dans l'obſcurité de l'avenir : que „ la Fortune & le Deſeſpoir ſoient mes „ guides.

L'Auteur décrit enſuite les ſoins amoureux que Teribazus rend à la Princeſſe pendant la marche de l'armée de Xerxes ; elle y ré-

Back to the wiſe Chaldæans will I go,
Or wander on the Ganges; where to heav'n
With thee my elevated ſoul ſhall tow'r,
With thee the ſecrets of the earth unveil.
There no tumultuous paſſion ſhall moleſt
My tranquil hours, and ev'ry thought be calm.
O wretched Terybazus! all conſpires
Againſt thy peace. Our mighty Lord prepares
To overwhelm the Grecians. Ev'ry youth
Attends the War, and I, who late have poiz'd
With no inglorious arm the ſoldier's lance,
And near the ſide of Hyperanthes fought,
Muſt join the throng. How therefore can I fly
From Ariana? who whith Aſia's Queens
The ſplendid camp of Xerxes will adorn.
Then be it ſo. Again I will adore
Her gentle virtue. Her delightful tongue,
Her graceful ſweetneſs ſhall again diffuſe
Reſiſtleſs magic through my raviſh'd heart;
And thus when Love whith double rage inflam'd
Swells to diſtraction in my tortur'd breaſt,
Then —— But in vain through darkneſs do I ſearch
My fate: deſpair and Fortune be my guides.

répondoit par des marques d'eſtime, qui ſuſpendoient pour un tems le deſeſpoir de ſon Amant. Ce Teribazus, armé à la Grecque, s'étoit diſtingué dans le dernier combat; deux Phliaſiens & trois Tagéens avoient ſuccombé ſous ſes coups, lorſqu'Hyperanthes rappella ſes troupes. Tandis qu'elles ſe repoſoient, le Prince s'entretient avec ſon Favori, loue ſa valeur, & lui dit qu'il attend le ſecours qu'Abradates, Pharnuchus & Mazeus doivent lui amener, avant que de recommencer le combat. Teribazus plongé dans la plus profonde triſteſſe répond à peine; il fait de nouvelles refléxions ſur ſa paſſion malheureuſe. Tandis qu'il eſt occupé de ces penſées, il entend la voix de ſon ami Aribæus, qui avoit été depuis long-tems le compagnon de ſa gloire & de ſes dangers; il court le retirer de deſſus le champ de bataille où il étoit bleſſé. Mais Diophantus s'avance du milieu des Grecs, & défie Teribazus au combat, qui fut fatal au Grec. Le Perſan, après cette victoire, ſe flatte d'abord, que la gloire qu'il pourroit acquérir par de nouveaux ſuccès, le rendroit plus agréable à la Princeſſe; mais rejette bientôt ces eſpérances frivoles.

„ Mon cœur, dit-il, tu as trop long-tems
„ combattu envain contre tes malheurs; je
„ touche dans ce moment à ma derniere
„ heure: la Gloire m'invite, le Déſeſpoir
„ me pouſſe à franchir les bornes de la vie
„ qu'on

Vers 196.

— — — — Too lang, my heart,
Haſt thou in vain contended with thy woes!
I ſtand this moment on the verge of life,
By Fame invited, by Deſpair impell'd

„ qu'on ne repaſſe jamais. Teribazus ne „ retournera point en arriere, mais il „ finira ici ſa deſtinée. Ceſſe donc d'être agité, mon cœur ; chagrins, appaiſez-vous aux approches d'une paix éternelle.

„ A peine eut-il fini, qu'un ennemi redoutable s'avança vers lui ; c'étoit Dithyrambus lui-même, &c.

Ces deux Héros ſe haranguent, & puis ſe battent. Le malheureux Perſan cede enfin à l'adreſſe & à la valeur de Dithyrambus. Hyperanthes vole au ſecours de ſon Ami, dont les dernieres paroles ſont un aveu de ſon amour pour la ſœur de ce Prince. Celui-ci, voulant venger la mort de cet Amant trop diſcret, attaque Dithyrambus. Les Chefs des Perſes viennent au ſecours de leur Général, & là-deſſus le combat ſe renouvelle. Hyperanthes, qu'on a ſeparé de Diomedon, ſe met à la tête de l'élite de l'armée de Xerxes, & attaque les Grecs avec toute la valeur imaginable.

Nous ne nous arrêterons pas à donner avec l'Auteur une liſte des morts, & la deſcription d'un très-grand nombre de combats particuliers, dans leſquels les Perſes ont l'avantage, & les Grecs ont bien de la peine à ſe maintenir dans leur poſte. Les Thébains jugeant cette occaſion favorable à la trahiſon qu'ils méditoient, abandonnent la ligne ; mais ce n'eſt pas impunement :

To paſs th'irremeable bound. No more
Shall Terybazus backward turn his ſteps,
But here decide his fate. Then beat no more,
Thou troubled heart, and ev'ry grief be ſtill
Now at th'approach of everlaſting peace.

He ended, when a mighty foe drew nigh;
Not leſs than Dithyrambus.

ment : les Grecs tuent pluſieurs de ces traîtres.

„ Cependant, ainſi que celui qui, plus an- „ cien que Jupiter, gouvernoit, aſſis ſur le „ trône du Ciel, lorſque le monde ſortit du „ ſein du noir Cahos, par-tout où il apper- „ cevoit le combat des atomes encore dés- „ unis & mal formez, ſa puiſſante voix en „ chaſſoit la confuſion, juſques à ce que la „ lumiere & l'ordre regnaſſent dans toutes „ les parties de l'Univers; ainſi Léonidas vo- „ yoit du haut de la muraille les différens „ ſuccès de la guerre. Il vit la deroute des „ Thébains, & que Corinthe, Phlius & „ Mycènes regardoient derriere eux avec „ frayeur. Il ordonna ſur le champ aux „ Lacedémoniens de réünir la Phalange di- „ viſée. Avant qu'ils ſe mettent en mar- „ che, Dieneces les anime par ces mots: „ Amis, votre réputation demande que „ vous faſſiez paroître votre valeur dans „ cette occaſion diſtinguée; elle vous étoit „ reſervée, cette circonſtance glorieuſe, „ pour illuſtrer le nom Lacedémonien. Il „ n'en dit pas davantage. Soutenu de chaque „ côté par Agis & par Alpheus, il s'avance „ à la tête de ſa vaillante troupe. Les La- „ cedémoniens ſerrent les rangs, joignent „ leurs boucliers avec autant de force que „ s'ils étoient clouez enſemble, & forment „ ainſi un front impenétrable. C'eſt dans „ cet ordre qu'ils attaquent les Perſes, ils „ en tuent un grand nombre, & repouſ- „ ſent

Vers 458.

— — — — *Meantime, as he who rul'd,*
Than Jove more antient, on the throne of heav'n,
When from the womb of Chaos dark the World
Emerg'd to birth, where'er he view'd the jar
Of Atoms yet diſcordant and unform'd,
Confuſion thence with pow'rful voice diſpell'd,
Till light and order univerſal reign'd;
So from the wall Leonidas explor'd
The various war. He ſaw the Theban rout,
That Corinth, Phlius, and Mycenæ look'd
Affrighted backward; inſtantly he charg'd
The ſons of Lacedæmon to repair
The diſunited Phalanx. E'er they move
Dieneces inſpires them. Fame, my Friends,
Calls forth your valour in a ſignal hour;
For you this glorious period ſhe reſerv'd
To vindicate the Spartan name. He ſpake:
On either ſide ſupported by the might
Of Agis and Alpheus he conducts
His gen'rous troop, who riveting their ſhields
In denſe array indiſſolubly firm
Confront the Perſians, and with death repulſe

„ ſent cette multitude éparſe çà & là.
„ Après que par de vains efforts les Perſes ont ſouvent tenté de revenir à la
„ charge, & qu'autant de fois ils ont été
„ répouſſez avec perte, Hyperanthes leur
„ donne ce conſeil, &c. . .

Il leur fait remarquer, qu'il eſt impoſſible que des troupes qui marchent ſans ordre & ſans ſe ſoutenir, puiſſent enfoncer un bataillon ſerré & uni comme celui des Spartiates: il exhorte les autres Chefs à imiter la diſpoſition de leurs Ennemis, & ſur le champ il forme de tous ces Chefs & des plus braves de l'Armée un Corps dans le même ordre que celui des Grecs, & digne de leur être oppoſé. Il ſe met à leur tête, & leur fait une courte harangue, après quoi ils marchent vers l'ennemi.

„ De même que lorſqu'un vent violent de
„ Sud-Eſt arrête le cours de la Mer Occidentale, qui tâche de penétrer le détroit
„ qui borna les travaux d'Hercule; ici la
„ tempête va d'une aîle rapide au-devant du
„ flux des eaux, là les vagues, dont les dos
„ forment des ſillons profonds, s'enflent en
„ ſe choquant, & paroiſſent autant de montagnes; & ſe repandant ſur le rivage, elles couvrent d'une écume blanchiſſante
„ les bords des côtes de la Mauritanie &
„ de l'Iberie: Les Grecs & les Barbares ne
„ ſe chargent pas avec moins de fureur à
„ cette terrible attaque.

Ces

Their ſcatter'd numbers; when with efforts vain
They oft renew'd the conteſt, and recoil'd
As oft confounded with diminiſh'd ranks,
Thus Hyperanthes counſell'd.

Vers 537.

As when tempeſtuous Eurus ſtems the weight
Of weſtern Neptune ſtruggling through the ſtraits,
Which bound Alcides' labours; here the ſtorm
With rapid wing reverberates the tide,
There the contending ſurge with furrow'd tops
To mountains ſwells, and whelming o'er the beach
On either coaſt inveſts with hoary foam
The Mauritanian and Iberian ſtrand:
Noth with leſs rage in hideous onſet meet
The Grecians and Barbarians.

Vers

Ces deux vaillantes Troupes reſterent long-tems ſans pouvoir gagner aucun avantage l'une ſur l'autre; toutes deux gardant leur ordre & leur terrain. Mais Léonidas envoye ordre aux Grecs de ſe retirer de quelques pas devant les Perſes, & enſuite de retourner à la charge; prévoyant bien que ces troupes peu experimentées ſe debanderoient pour s'abandonner à la pourſuite de leurs ennemis, qu'ils s'imagineroient par ce ſtratagême être mis en fuite. En même tems il commanda aux Lacedémoniens d'aller ſe poſter à l'entrée du Détroit, du côté du Camp ennemi, en perçant au travers de leur Armée, afin de couper leur retraite: ce qui fut exécuté. Les Spartiates reviennent à la charge lorſqu'ils voyent leurs ennemis rompus, & ſe font jour juſques au poſte que leur Général leur a marqué. L'Auteur ne manque pas de rapporter en détail les actions d'un grand nombre de Héros des deux partis: nous nous contenterons d'en traduire un ſeul exemple même aſſez court.

,, Quel ravage ne fait pas l'épée d'Al-
,, pheus parmi ces ennemis en deroute? Il
,, l'emportoit ſur tous les autres par ſa vî-
,, teſſe à la courſe; ſes pieds rapides l'au-
,, roient diſputé au fils de Pelée; ou s'il
,, avoit couru pour l'amour d'Atalante, il
,, auroit refuſé le ſecours de la Déeſſe de
,, Cythère, & n'auroit point jetté les pom-
,, mes d'or devant cette belle, pour l'amu-
,, ſer

Vers 645.

— On the broken foe what ruin falls
From Alpheus' ſword? O'er all in ſwift purſuit
Was he renow'd. His rapid feet had match'd
The ſon of Peleus in the duſty courſe,
Or had he run for Atalanta's love,
He had rejected Cytheræa's aid;
Nor of her ſwiftneſs to beguile the fair

„ ſer dans ſa courſe. Mais c'eſt en ce moment que les injures qu'on a faites à Polydorus, (ſon frere) & qui ſont depuis ſi long-tems préſentes à ſon eſprit, donnent à ſes forces une vigueur extraordinaire; guidé par la vengeance, il teint ſon cimeterre du ſang des Barbares, les gouttes en rejailliſſent ſur tout ſon bouclier, & paroiſſent comme des pavots rouges repandus dans une campagne jauniſſante. Ainſi que, lorſqu'un tourbillon épouvantable met en piéces une Armée navale, les débris énormes, jettez par l'Ocean ſur les côtes, en couvrent les bords ſablonneux; de même le roc eſt jonché des corps des Perſes qu'Alpheus a tuez en les pourſuivant avec fureur. Le Dieu du jour ne fit pas ſentir de plus cruelles angoiſſes à l'infortunée Reine de Thèbes, lorſqu'irrité par ſes diſcours orgueilleux, il précipita ſes enfans dans les demeures ſombres, malgré leur jeuneſſe & leur beauté; que celles dont l'ame éperdue d'Hyperanthes eſt penétrée, à la vûë des plus illuſtres de ſes amis, étendus par terre autour de lui par la lance du Lacedémonien.

Malgré les efforts d'Hyperanthes, les Perſes ſont obligez de ſe retirer. Les Grecs ſe poſtent dans le paſſage le plus étroit des Thermopiles. Dieneces, à la tête des Spartiates, fait face au camp des Perſes, & Agis avec les Locriens intercepte

Before her ſteps had thrown the golden balls.
But now the wrongs, the long-remember'd wrongs
Of Polydorus, animate his ſtrength
With tenfold vigour; guided by revenge
His falchion reddens with Barbarian blood;
The gory drops beſprinkled all his ſhield,
Like crimſon poppies o'er the yellow plain.
As when with horrour wing'd a whirlwind rends
A ſhatter'd navy; from the Ocean caſt,
Th'enormous fragments hide the ſandy beach:
Thus o'er the rock Perſians lay beſtrewn
By Alpheus raging in the ſwift purſuit.
Not with ſeverer pangs the God of day
The Theban Queen afflicted, when incens'd
With her proud vaunts he hurl'd her blooming race
From youth and beauty to the pale abodes;
Than now diſtracted Hyperanthes' ſoul
As round him, bleeding by the Spartan's lance,
His nobleſt friends lay gaſping.

te la fuite des ennemis. Cependant Léonidas envoye mille Locriens, ſous la conduite de Maron, s'emparer du ſommet de la montagne qui domine le paſſage; d'où ils accablent les Perſes, en laiſſant tomber ſur eux des quartiers de rocher & des troncs d'arbres. Le Poëte décrit avec beaucoup de feu l'horrible carnage qui fut fait des Perſes par ce moyen: ceux qui n'étoient pas écraſez, rencontroient leurs ennemis aux deux extrêmitez du paſſage, & n'échapoient pas à ce dernier danger; les autres ſont précipitez dans la mer, & engloutis par les flots.

Livre VI. La nuit approchant, les Grecs ſe retirent dans leurs tentes, excepté ceux à qui la garde de la muraille eſt commiſe. Agis, qui en eſt le Chef, ouvre la porte à une Dame accompagnée d'un ſeul Eſclave, & la conduit à la tente de Léonidas.

„ Il contemple avec ſurpriſe cette Fille
„ reſpectable, que ſa préſence intimidoit:
„ ſes yeux étoient humblement tournez vers
„ la terre, & remplis de vénération pour
„ cet Homme divin. Mais bien-tôt ſa voix
„ diſſipa cette crainte, il l'accueillit a-
„ vec bonté, & lui parla ainſi avec dou-
„ ceur.

„ Votre extérieur ſeul, ſi noble & ſi ai-
„ mable, fait juger de votre caractère, &
„ exige de tout le monde les plus grands
„ égards. Dites-moi, Dame illuſtre; par
„ quel-

Vers 58.

—— —— —— —— *In wonder he ſurveys*
Th' illuſtrious Virgin, whom his preſence aw'd:
Her eye ſubmiſſive to the ground inclin'd
With veneration of the godlike Man.
But ſoon his voice her anxious dread diſpell'd,
Benevolent and hoſpitable thus.

Thy form alone, thus amiable and great,
Thy mind delineates, and from all commands
Supreme regard. Relate, thou noble Dame,

„ quelle rigueur de la deſtinée vous êtes „ obligée à marcher dans l'horreur des ténèbres, délicate comme vous êtes? Racontez-moi les malheurs qui affligent votre vertu.

„ Il s'éleva ſur ſes jouës pâles une rougeur ſoudaine, ſemblable à la première „ pointe du jour qui ſuccede au crepuſcule; & ces triſtes mots ſe firent enfin „ paſſage:

„ Si, pour mériter la pitié des perſonnes „ vertueuſes, il ſuffit d'être au comble des „ malheurs, de ſçavoir que toute eſpérance „ eſt perdue ſans reſſource, d'être grand & „ infortuné; voyez, illuſtre Chef de troupes invincibles, voyez la Fille de Darius, la triſte Ariana: recevez ma priere „ en compatiſſant à mes maux, & ne dedaignez pas mes larmes. D'abord mon „ cœur avouë ſans honte, que j'aimois le „ meilleur de tous les hommes, formé à „ toutes les vertus par les mains de la nature, vaillant, ſage, orné de toutes les „ connoiſſances; ce jour même, couvert d'armes Grecques & brillantes, il a combattu, & il a ſuccombé. Mourant entre les „ bras de mon frere, il a decouvert, avec „ ſon dernier ſoupir, la paſſion, hélas! ſi „ long-tems cachée qu'il avoit pour moi. -- „ -- Oh! je ſuſpendrai mes douleurs; j'empêcherai mes yeux de repandre des larmes „ en votre préſence, & mon cœur de ſoupirer, quelque plein qu'il ſoit d'angoiſſe.

„ Car,

By what relentleſs deſtiny compell'd,
Thy tender feet the paths of darkneſs tread.
Rehearſe th' afflictions, whence thy virtue mourns.

On her wan cheek a ſudden bluſh aroſe,
Like day's firſt dawn upon the twilight pale,
And wrapt in grief theſe words a paſſage broke:

If to be moſt unhappy, and to know,
That hope is irrecoverably fled;
If to be great and wretched may deſerve
Commiſeration from the good; behold,
Thou glorious Leader of unconquer'd bands,
Behold deſcended from Darius' loins
Th' afflicted Ariana, and my pray'r
Accept with pity, nor my tears diſdain!
Firſt, that I lov'd the beſt of human race,
By nature's hand with ev'ry Virtue form'd,
Heroic, wiſe, adorn'd with ev'ry Art;
Of ſhame unconſcious does my heart reveal.
This day in Grecian arms conſpicuous clad
He fought, he fell. A paſſion long conceal'd
For me, alas! within my brother's arms
His dying breath reſigning, he diſclos'd.
- - *Oh! I will ſtay my ſorrows! will forbid*
My eyes to ſtream before thee, and my heart,
Thus full of anguiſh, will from ſighs reſtrain!

„ Car, pourquoi votre généroſité vous feroit-elle prendre part à mes malheurs, & „ pourquoi vous apprendrois-je à déplorer „ des chagrins & des maux attachez à la „ nature humaine ! Ecoutez donc, ô Roi, „ & accordez-moi mon unique requête ; „ c'eſt qu'il me ſoit permis de le chercher „ parmi les morts.

„ C'eſt ainſi que cette Princeſſe imploroit le Roi de Sparte ; ſemblable à Cerès dans ſa douleur majeſtueuſe, lorſ„ que cette Déeſſe ſuppliante devant le „ trône reſplendiſſant de Jupiter, demandoit que ſa chere Proſerpine lui fût rendue par le terrible Pluton & les ſombres Enfers. Le Chef de la Laconie, „ les yeux fixez ſur cette Reine en pleurs, „ rouloit en lui-même ces penſées :

„ Telles ſont tes douleurs, ô objet éternel „ de ma tendreſſe ! Toi qui gémis à préſent „ à Sparte ſur mon abſence qui n'aura „ point de fin ! & en baiſſant la tête il ſoupira, &c.

Ariana, avec la permiſſion de Léonidas, cherche & trouve le corps de ſon Amant ; & après les plus triſtes lamentations, elle ſe poignarde. Agis, témoin de ce déſeſpoir, touché du ſort de Teribazus & de celui de la Princeſſe, ordonne à l'Eſclave qui l'avoit accompagnée, de rapporter ſon corps à Xerxes. L'Eſclave, au lieu de lui obéïr, demande à être me-

For why ſhould thy humanity be griev'd
With my diſtreſs, and learn from me to mourn
The lot of nature doom'd to care and pain!
Hear then, ô King, and grant my ſole requeſt,
To ſeek his body in the heaps of ſlain.

Thus to the Spartan ſu'd the regal Maid,
Reſembling Ceres in majeſtic woe,
When ſupplicant at Jove's reſplendent throne,
From dreary Pluto, and th'infernal gloom
Her lov'd and loſt Proſerpina ſhe ſought.
Fix'd on the weeping Queen with ſtedfaſt eyes,
Laconia's chief theſe tender thoughts recall'd.

Such are thy ſorrows, ô for ever dear!
Who now at Lacedæmon doſt deplore
My everlaſting abſence! Then inclin'd
His head, and ſigh'd.

mené à Léonidas, demande l'aſſemblée des Chefs, & ne veut s'expliquer qu'en leur préſence: alors il ſe fait connoître pour Polydorus, frere d'Alpheus & de Maron. Ses freres l'embraſſent, lui ôtent ſes habits d'Eſclave, & le Roi lui-même le raſſure & le conſole par ces mots.

„ Ceſſe de t'affliger, jeune-homme in-
„ comparable; tes amis, ta patrie, tous te
„ regarderont avec venération, toi dont
„ les chaînes de l'Aſie n'ont jamais pû
„ corrompre l'ame. Tous les cœurs ſont
„ diſpoſez à eſtimer ta vertu; chacun ſe
„ prépare à te recevoir avec applaudiſſe-
„ ment, puiſque même dans les fers tu as
„ fait honneur à ton Païs.

Polydorus raconte enſuite comment il fut fait eſclave, & vendu à Ariana, dont il louë la douceur & l'humanité; il parle de Damaratus, qui étoit ſa conſolation dans ſon malheur, qui conſervoit ſa vertu au milieu d'une Cour corrompuë, & ſon affection pour ſa patrie dans l'exil; cette nuit même ils s'étoient rencontrez, & Damaratus l'avoit chargé d'avertir le Roi, qu'il étoit arrivé depuis peu dans le camp des Perſes un Malien, nommé Epialtes, qui revenoit de celui des Grecs, où il avoit été comme eſpion; qu'il avoit perſuadé à Xerxes de lui confier une troupe choiſie pour penétrer dans la Grece par un paſſage ſecret des montagnes; & que les

Vers 218.

Forbear to mourn, thou unexampled youth.
Thy friends, thy country, all on thee ſhall gaze.
With veneration, whoſe unſhaken mind
The chains of Aſia never could debaſe.
Lo! ev'ry breaſt is open to thy worth,
Each tongue prepares to hail thee with applauſe,
Who haſt thy country honour'd ev'n in bonds.

les perfides Thébains avoient envoyé par lui des aſſurances de leur ſecours. Cette nouvelle excite un grand tumulte dans l'Aſſemblée.

,, ... Tous les cœurs ſont remplis ,, de fureur & du deſir de ſe venger. L'é- ,, pée du violent Diomedon brille, à de- ,, mi hors du fourreau. Mais, tout ain- ,, ſi que l'Enchantereſſe de Cholcide, fa- ,, meuſe dans les Fables anciennes, ou Cir- ,, cé, lorſqu'elle faiſoit quelque puiſſante ,, conjuration, pour évoquer des Enfers ,, les morts, ſous la forme de fantômes ,, voltigeans à la lumiere ſombre de la ,, Lune, par ſes enchantemens appla- ,, niſſoit la mer, & faiſoit taire les ,, vents impétueux; enſorte que les flots ,, ne s'élevoient point contre le rivage, ni ,, même les Zéphirs badins ne cauſoient ,, pas le moindre murmure dans l'air en- ,, chanté: de même lorſque ta voix, Léo- ,, nidas, ſe fait entendre, la Diſcorde ,, cruelle eſt attentive, la Fureur dans un ,, ſilence ſacré, s'appaiſe, & la Confuſion ,, diſparoît.

,, Arrêtez, dit le Roi, cette temérité. ,, Connoiſſons le crime avant de le punir. ,, La Perſe n'a pas encore renverſé nos ,, tentes, & les cris des Barbares n'allar- ,, ment point encore nos oreilles. Nous ,, avons encore du tems pour nous ven- ,, ger, & pour ſçavoir ſi nos armes

,, peu-

Vers 335.

- - - - - - - - Ev'ry boſom ſwells
With rage untam'd, and vengeance. Half unſheath'd
Diomedon's impetuous falchion blaz'd.
But, as the Cholchian Sorcereſs renown'd
In Fables old, or Circe, when they fram'd
A potent ſpell from Erebus to wake
The dead in dark an fleeting forms to glide
Before the Moon's dim twilight, with their charms
Smooth'd all the ſea, and ſilenc'd each rude blaſt;
Till not a billow heav'd againſt the ſhore,
Nor ev'n the wanton-winged Zephir breath'd
The lighteſt whiſper through the magic air:
So, when thy voice, Leonidas, is heard,
Fell Diſcord liſtens; Rage with ſacred awe
Subſides in ſilence; while Confuſion ſlept.

Withhold this raſhneſs, (interpos'd the King)
Before we puniſh, let us find the guilt.
Not yet hath Perſia overturn'd our tents,
Not yet her Barb'rous ſhouts our ears alarm.
We ſtill have time for vengeance, and to know,

If

„ peuvent encore repouſſer ce malheur, „ ou pour choiſir la mort la plus glo„ rieuſe.

Alpheus s'offre à porter aux Phocéens, qui gardoient le paſſage des montagnes, l'avis de l'approche des ennemis, & Léonidas envoye Dieneces avec cent Lacedémoniens pour ſoutenir les Phocéens. Alpheus en partant prend congé de ſon frere Polydorus, d'une manière qui donne une grande idée de la bonté de cœur & de la fermeté des enfans de Sparte.

„ O! Polydorus, perdu ſi long-tems & „ retrouvé ſi tard! Il faut nous quitter en„ core une fois, & nous quitter pour „ toujours. Retourne-toi & baiſe la ter„ re ſacrée qui t'a donné la naiſſan„ ce, qui te rappelle à la liberté. Mon „ cher frere, je devrois te donner des „ pleurs —— mais adieu! Mon Païs me „ reproche le tems que je perds dans tes „ bras.

„ Auſſi-tôt il quitte ſon frere & monte „ la montagne; cependant Polydorus ré„ pond: Non, Alpheus; j'ai à effacer les „ marques de mon eſclavage, il faut que „ mon ſang lave cette tache.

„ Nous avons un pere, repliqua Ma„ ron, ton retour inattendu ranimera „ ſa vieilleſſe, qui ſe paſſera dans une „ triſteſſe continuelle, s'il reſte ſans en„ fans.

„ Je

If yet our ſwords deſtruction may repell,
Or how to die moſt glorious.

Vers 378.

O Polydorus! Alpheus thus exclaims,
Long loſt and late recover'd! we muſt part
Once more, and now for ever. Thou return,
And kiſs the ſacred ſoil, which gave thee birth,
Which calls thee back to freedom? Deareſt youth
I ſhould have tears to give thee —— but farewell!
My country chides me loit'ring in thy arms.

This ſaid, he quits his Brother, and aſcends,
While Polydorus anſwers: Alpheus, no.
I have the marks of bondage to eraſe;
My blood muſt waſh the ſhameful ſtain away.

We have a Father (Maron interpos'd)
Thy unexpected preſence will revive
His heavy age, that childleſs elſe will mourn.

„ Je ſerois peu propre à conſoler les autres, répond Polydorus avec un soûris „ mêlé de triſteſſe. Regarde ces yeux, ils „ ſont ternis; la fleur de ma jeuneſſe a „ diſparu avant le tems de ſa maturité. La „ douleur a établi ſon domicile pour toujours dans mon cœur, & ne cedera pas „ au tems. Mon ame ſera ſans ceſſe occupée du cruel ſouvenir de la ſervitude, dans „ laquelle j'ai conſumé ma jeuneſſe. La vie „ n'a plus de charmes pour moi. Alors il „ baiſſe la tête dans un noir ſilence. Son „ frere veut envain le perſuader.

Le malheureux Polydorus fait de nouvelles plaintes en voyant partir les Lacedémoniens, enſuite il va à la tente d'Agis, où il met dans un même cercueil le corps d'Ariana & celui de ſon Amant; Agis donne la liberté à deux priſonniers, à condition qu'ils portent ces deux corps à Xerxes.

„ Je vous donne la liberté, dit-il, quoi- „ que vous ayez combattu pour me l'ôter. „ Je n'en demande qu'une ſeule recompenſe. Tranſportez dans le camp Aſiatique „ ces corps ſanglans. Dites au Roi de „ Perſe, de pleurer ſur cette fleur fauchée „ dans ſa gloire; ajoûtez que les Dieux, „ Juges ſouverains, ont prononcé cette „ ſentence: Toi, dont l'ambition repand la „ déſolation ſur la Terre qui en gémit, & „ plonge toutes les Nations dans les cala-

„ mi-

Here Polydorus with a gloomy ſmile.
Ill ſhould I comfort others. View theſe eyes;
Faint is their light, and vaniſh'd is my bloom
Before its hour of ripeneſs. In my breaſt
Grief as a native will for ever dwell,
Nor yield to time. Unceaſing ſhall my ſoul
Brood o'er the dire remembrance of my youth
In ſervitude thus waſted. Life with me
Hath loſt its ſavour. Then in ſilent woe
He hangs his head. His Brother pleads in vain.

Vers 427.

To you I give that freedom, which you ſought
To ſnatch from me. This recompenſe I ask,
And this alone. Tranſport to Aſia's camp
Theſe bleeding reliques; bid the Perſian King
Weep o'er this flow'r thus blaſted in its pride;
Then ſay, th' all-judging Gods have thus ordain'd:
Thou, whoſe ambition o'er the groaning Earth
Leads deſolation, o'er the Nations ſpreads

„ mitez & dans les larmes, tu pleureras le
„ premier, & la mort commencera par ta
„ famille à exercer ſes ravages.

Nous renvoyons à une autre occaſion les trois derniers Livres de ce Poëme. Peut-être trouvera-t-on que nous nous ſommes trop étendus ſur ces deux-ci; mais dans un Ouvrage où tout, ou preſque tout, eſt digne de la curioſité du Lecteur, il n'eſt pas aiſé de choiſir. On veut rendre juſtice à l'Auteur, & l'on craint, en ſe bornant à un trop petit nombre d'endroits, que ceux qui ne connoiſſent pas l'Ouvrage par lui-même, ne s'imaginent qu'on en a extrait tout ce qu'il y avoit de bon, pour ſoutenir l'idée qu'on en avoit donné d'abord. Notre embarras eſt bien différent, & quelque long que ſoit cet Extrait, nous avons omis un ſi grand nombre de beaux traits dont cet Ouvrage eſt ſemé, que nous craignons que l'Auteur n'ait encore des reproches à nous faire.

Calamity and tears, thou firſt ſhalt mourn,
And through thy houſe deſtruction firſt ſhall range.

ARTICLE II.

Remarques ſur la Pharmacologie de Mr. DALE.

La *Pharmacologie* de Mr. *Dale* eſt aſſez connuë dans les Païs étrangers, pour nous engager à publier les Remarques Critiques qu'un ſçavant Médecin nous a communiquées ſur la troiſième Edition de cet Ouvrage, qui a paru cette année; nous avons cru qu'il n'étoit pas néceſſaire de les traduire, puiſque le Livre même étant écrit en Latin, ceux à qui ces Remarques pourront être utiles, n'auront pas beſoin de notre Traduction.

Animadverſiones ſuper SAMUELIS DALEI M. L. Pharmacologiâ, tertiò nunc editâ. Londini: Impenſis GUL. INNYS, & RIC. MANBY, Regiæ Societati Typographorum MDCCXXXVII.

CElebris hæc Pharmacologia quadraginta quatuor circiter abhinc annis primùm prodiit: ac, *quantùm eruditis placuerit, variæ Editiones domi foriſque abundè teſtantur*; uti non ſine ratione reputat Auctor ipſe doctiſſimus, meritòque Lectores admonet;

tandem verò, ceteris Editionibus divenditis, efflagitari novam; quam nunc poſtremam emiſit idem Vir clariſſimus; eamque *multò auctiorem*, quod ultrò fatemur, ſed non *emendatiorem* æquè, quod dolemus profectò. Digniſſimum enim eſt Opus bono Auctore, & aliàs multis nominibus utiliſſimum. Quid autem novi præſtitum ſit in hac Editione, rectiùs videas in Præfatione: Formam commodiorem, uno ſcilicet volumine compactam; recentioris *Materiæ Medicæ* extenſa pomœria; antiquæ DIOSCORIDEÆ laborioſam inſtaurationem; Pharmacopolarum fraudes, & errores paſſim notatos, &c. quæ veriſſimè ibidem enarrantur. Quoniam verò neſcimus, an ullus Eruditorum, datâ operâ, examinârit penitùs in hoc Opere omnia, veremurque ne, ut moris eſt, nimiùm Auctoritati, Famæque credatur; Animadverſiones quaſdam, à nobis, diligentiùs evolvendo Librum, factas, nec ingratas, nec inutiles Orbi literato futuras ſperamus.

Porrò non omnia conſtitui notare. Vulgaria enim, omnium fermè Librorum, Errata non attendam, ſed ea duntaxat, quæ vel alicujus momenti videntur, vel certè caveri poterant. Quamobrem agitur hîc potiſſimùm de ſolâ METHODO, quæ præcipua hujus Operis Laus ac Utilitas videatur; ſed nec eam ubique excutiam, ZOOLOGIAM enim, & MINERALOGIAM, intactas relinquo, PHYTHOLOGIAM duntaxat aggreſſurus. Cæterùm inſuper moneam, neceſſe eſt, me nihil reprehendere in iis, quæ liberi juris & arbitrii ſunt, qualia non pauca dantur in Botanicis; nec ullas Deſcriptiones, ulla Synonyma, aut Notas characteriſticas ullas, Plantarum, in dubium temerè vocare. Nam litem Botanicam impræſentiarum intendere neutiquam mihi animus eſt.

Methodus ſanè RAJANA eſt; nec eſt cauſa, cur eam oppugnem; utpote quam ſemper prætulerim ceteris, non ſecus ac DALEUS noſter. Sed contrà vitio damus, quod eam non unicè Operi ſuo accommodârit, aut ſaltem illibatas ejuſdem Tabulas aſſumpſerit. Uſus utique Tabularum eſt, Plantarum CLASSES ob oculos ſiſtere, omniumque GENERUM Notas characteriſticas libare: huic uſui ſi non inſerviant, inutiles prorſùs cuivis dicentur. Hoc quum apud omnes in confeſſo ſit, ſingulas jam ordine luſtrabo, ut fidem faciam dictis.

I. Pag. 52. *Tabula Phytologiæ generalis* datur. Ubi numeros Sectionum mendoſos illico videas, Typographo forſan imputandos, quos ideo nihil morarer, niſi & Sectionum ipſarum numeri parùm deinceps reſponderent. Nam 1°. *Herbæ ſemine minutiſſimo*, &c. *Epiphylloſpermæ*, quæ in Tabulâ generali SECT. III. continentur, ne Sectionis quidem titulo poſteà donantur. 2°. Hinc plerique Sectionum numeri falſi ſunt, ac tandem omnium Summa duobus numeris ſuperat numemeros Tabulæ; quod ex aliâ culpâ, proximè dicendâ, venit. 3°. Nulla fit mentio quorundam in Tabulâ, quorum oportuit: v. g. pag. 134. Appendix *de Herbis, quibus terna ſingulis floribus ſuccedunt ſemina*; pag. 198. Sectio *de Herbis vaſculiferis flore tripetalo*: pag. 240. denique Sectio *de Herbis hexapetalis*. 4°. *Herbæ aſperifoliæ*, & *verticillatæ*; ſicut & *Arbores Bacciferæ*, & *Pomiferæ*, contrario ordine ſibi invicem ſuccedunt in Sectionibus, ac priùs in Tabulâ. Quæ dixi hactenus, ſpectant ſolùm ad *Tabulam generalem*, *particulares* nunc attingam.

II. Tabulâ, quæ habetur pag. 60. binæ Tabulæ *Rajanæ* ſimul conflantur; unde Tabula ſua non eſt tributa illis Herbis, quæ, ut modò obſervavimus, Sectionem III. conficere debebant.

III. Simplicia nuſpiam ferè deſcribuntur in Sectionibus eodem ordine, quo priùs diſtributa ſunt in Tabulis: quod valde incommodum eſt ea conquirentibus.

IV. Permulta Plantarum *Genera* deſunt in Tabulis. Imò verò ne unam Tabulam dari percepi, quæ non uno aut altero careat; ſed plurimæ dantur, ubi dimidiata ferè *Generum*, in Sectionibus memoratorum, pars deſideratur. Atque, quod in hoc maximè mirum, omiſſa ſunt ex his multa, quæ Botanicorum Principes omnes in ordinem coegerunt dum alia minùs cognita, minùsve ſaltem certa, locum in Tabulis ſortita ſunt. v. g. pag. 335. De *Arboribus & Fruticibus* *ſiliquoſis*. Balanus Myrepſica, Xochinacaztlis, Animifera arbor, Achioth, Braſilia arbor, in Tabulâ reperiuntur; dum Emerus, Pſeudo-Acacia, Nerium, Cytiſus, Anagyris, Geniſtella, Laburnum, aliaque inde exulant. Catalogos integros plerorumque hujuſmodi penes me ſervo, quos hîc loci non neceſſarios eſſe putavi, neque utiles. Sed aliud peccatum, quodam modo, huic contrarium, hîc animadvertendum eſt. Nempe, quòd *Species* nonnullæ Plantarum, ab Auctore noſtro habitæ, pro ***Generibus*** in Tabulas irrepſerunt. v. g. Inter *Umbelliferas*, Selinum, Siſon, & Panax; inter *Bacciferas*, Dulcamara; inter *Herbas*, *floribus tetrapetalis*, Coronopus, ac Sophia Chirurgorum; Inter *Arbores*, *fructu per maturitatem ſicco*, Lignum ſanctum: hoc enim à *Guajaco* diverſum traditur, ut id obiter moneam, &c.

V. Miræ quædam Tranſpoſitiones occurrunt. Primò ſcilicet, pag. 186. *Herbæ tetrapetaloïdes vaſculiferæ*, & pag. 187. *pentapetaloïdes vaſculiferæ*. Perperàm hæ divellunt, & incommodè, *Monopetalas*, *uniformes à difformibus*. Tum nec ſeorſim Sectionem nuncupant, nec ullâ Tabulâ prænunciantur. Quinimò pleræque Herbæ, hîc memoratæ, conjectæ ſunt poſteà in Tabulas aliarum Claſſium. v. g. Veronica, & Becabunga locantur deinceps, pag. 199. inter Herbas *tetrapetalas*, *filiculoſas*, *anomalas*: ac Lujula, Lyſimachia, Centaur. min., Anagallis, Verbaſcum, Trifolium palud. Paralyſis, &c. ponuntur longè hinc, pag. 228. inter *Herbas pentapetalas vaſculiferas*. Denique Definitio floris *pentapetaloïdeos* amota eſt in hunc poſtremum alienum locum. Secundò, pag. 179. *Vinca Pervinca* deſcribitur in verâ ſuâ Sectione, ſed poſteà venit in alienam Tabulam, pag. 228. modò dictam, ſed *Clematis Daphnoïdes* tunc appellata: ſic & *Aſclepias* eòdem ſimul tranſlata eſt. Pag. 235. *Sedum minus* avulſum eſt ab *Illecebrâ*, pag. 175. *Pyrola* rectè deſcribitur, pag. 237. ſed dein, pag. 247. in alienâ Tabulâ. *Piſtachia*, *Buxus*, & *Coffée*, p. 329. ſimul hîc locantur in Tabulâ, verùm anteà ſunt deſcriptæ in diverſis Sectionibus, nempe binæ priores pag. 281, & 283. ultima verò, pag. 317. ſub nomine *Jaſminoïdes*. *Platanus*, p. 334. deſcribitur in alienâ Sectione, ſed in nullâ Tabulâ reperitur, nedum in ſuâ, quæ nimirùm fuiſſet *de Arboribus, quarum fructus à floribus ſunt remoti*. Tandem verò *Dracontium*, *Arum* & *Ariſarum* inter *Bulboſis affines* à noſtro referuntur, ſecundùm Hist. Pl. viri cl. Raji, dum meminiſſe poterat, ea rectiùs inter *Bacciferas* Herbas ab eodem viro clariſſimo poſteà fuiſſe collocata, in ejus *Meth. Pl. emend.*

VI. *Nominum ingens & multiplex difficultas, nec non Confuſio, paratur.* Nam 1°. Varia *Genera* Plantarum (nunc ejuſdem, nunc diverſæ, Classis) nomine communi inſigniuntur. v. g. in unâ Claſſe *Umbelliferarum*, Seſeli *Maſſilienſe*, (*Offic.* duplex) tum *Creticum*, *Æthiopicum*, ac *vulgare*. *Pyrethrum* in eâdem datur, alterumque rurſus in *Corymbiferarum*. utrumque *Offic.* Hinc Rhamnus, Scolymus, Umbilicus Veneris, Ambroſia, Lyſimachia, Acacia, Spina alba, quæ & *Offic.* duplex, diverſorum *Generum* pariter offenduntur. 2°. *Species* multæ non præ ſe ferunt nomen *appellativum* ſui Generis. v. g. *Seſeli Peloponnenſe* non donatur nomine *Cicutæ*, cujus *ſpecies* ſit: & pag 143. *Saxifraga Dioſcoridis* habetur *Species* Serpylli; at nomen *Serpylli* ne inter *Synonyma* quidem apparet. Hinc ſæpiſſimè dubites, quo nomine bono & vero, Planta aliqua dicenda ſit. Bina, modò dicta, peccata nata ſunt indè manifeſtò, quòd Cl Auctor in primâ acie nomen Officinarum collocare ſtuduerit. Sed cogitare debuerat, id æquè conſpicuum fuiſſe, ſi Typis diverſis juxtà cuſum fuiſſet; dein, tam METHODO, quàm BOTANICORUM mori, conſentaneum eſſe, ut nomen ab Auctore ipſo probatum primâ fronte conſpiciatur. 3°. Quædam *Genera* non *uno* nomine ſtabiliuntur: v g. *Siſarum & Amomum*; *Seſeli Creticum, vel Tordylium*: *Rubia*, ſeu *Erythrodanum*; *Hippogloſſum*, *Laurus Alexandrina*, & *Ruſcus*; ex quibus certè nominibus, vel unum erat præponendum, vel ſingula totidem *Generibus*, aut etiam *Speciebus*, vulgò habitis, relinquenda. Recidunt hæc mala multifariàm in ipſas Tabulas. 4°. Nomina earundem Plantarum alia ſumpta ſunt in

Tabulis, alia verò in Sectionibus. v. g. vid. *Helichryſum*, *Filago*, *Leucanthemum*, *Halicacabum*, *Rhoë*, *Raphanus ruſtic.* *Ervum*. *Aſter*, *Lycoperſicon*, *Daucus*, *Cinara*, *Rhamnus alter.* &c. 5°. Nomina quædam infeliciter, vel incommodè ſaltem, commutantur. v. g. Nomen *Sinapiſtri* in Eryſimum vulgare; nomen *Eryſimi* in aliud genus; nomen *Cotyledonis* in Saxifragam albam; nomen *Saxifragæ* in Seſeli pratenſe; nomen *Onagræ* in Lyſimachiam ſpecioſam; nomen *Elaphoboſci* in Paſtinacam, tranſlata ſunt: quæ quidem, quibusque de cauſis, incommoda ſint, ſatis ſuperque nôrunt Botanices periti. Verum tamen, vice verſà, nova quædam nomina forſan expetuntur: v. g. alterutri ex *Pyrethris*; & *Santalo rubro*, quod inter *Arbores ſiliquoſas* numeratur, dum altera duo inter *Bacciferas* recenſentur.

VII. Pag. 267 Sectio datur de *Herbis anomalis*; quibus tamen Tabula præfigitur, non ſecus ac Herbis vel maximè congeneribus & ordinatis. Sed quid maximè hîc mireris, omninò ambigas: Nam 1°. ex octo Generibus in ſectione memoratis, duo tantùm in Tabula ſtant: 2°. Pleræque earum certò pertinent ad notas Claſſes, quò potuiſſent inſeri: quod ipſum de multis aliis *Anomalis*, ab ipſo RAJO habitis, ſtatuit: 3 Denique *Acanthus* intruſa eſt in hanc Tabulam, licet in loco ſuo, pag. 197. longiſſimè hinc ſit deſcripta.

VIII. *Officinalia* plurima notantur, quæ nunquam in Officinas ſunt recepta. v. g. *Phalloïdes*, *Fagara*, *Perygua*, *Cactos*, *Crocodilion*, *Berula*, *Bunium*, *Abrus*, *Cantabrica*, *Myriophyllum*, aliaque, ſexcenta, quæ referre piget. Sed horrebunt utique MEDICI, *Officinale* dictum *Epimedium*, quod *conceptum adimere* tantummodò perhibetur, quodque ergò ſolenni ipſorum ſacramento proſcribitur, ac ejuratur.

IX. Haud ſemel profitetur, ſeſe decreviſſe ea ſolùm tractare, *quorum aliquis in Medicina Uſus eſt.* Nihilominùs adduxit multa, quorum, diſertis verbis, *nullæ vires*, *nullus uſus* cogniti feruntur: v. g. *Celaſtrus*, *Acanus*, *Cneorum album*, *Yucca*, *Oſtrys*: quod poſtremum, ut id obiter notem, abeſt à Tabulâ ſuâ. Quin Plantas venenatas adfert multas, quarum vires *deleteriæ* ſolæ memorantur: putà, *Colchicum*, *Oenanthe*, *Cocculus Indus*, *Aconitum*, *Euonymus*, *Apocynum*, &c. Jam *Lauroceraſi* vim venenatam, nuper detectam, prorſùs ſilet. Omiſit demùm fortè nonnullas, quas recordari decuit; v. g. *Valeriana ſylv. major*, *montana. Raj. ſyn. Corchorus*, *ſive Melochia.* J. B. &c. quas non ulteriùs perſequar.

X. Pauca denique ſuperſunt dicenda, quæ ad ſuperiora Capita non poterant referri. 1°. *Muſcus* & *Lichen* in binis primis Tabulis occurrunt. Qua in re ſequutus eſt quidem Ducem RAJUM, *Meth. Pl. nov. Tab. I. & II.* quod non oportuit: contrà autem, pag. 109. *De Herbis monoſpermis*, Tabulam Rajanam

nam malè habet immeritò: nam, ne de ordine inverſo loquar, crederes ibi maritimas Herbas eſſe *Fumariam* & *Thalictrum*, quamvis ſolum *Limonium* inter has maritima ſit.

2°. Pag. 228. Appendix facta eſt de Herbâ *Split* dictâ. Verùm neſcio quo errore, non facile aſſequendo, *Fumaria bulboſa* huic ſubſtituitur. Nefas enim eſſet credere, vel mediocriter aliquem in dignoſcendis Plantis verſatum non noviſſe, quòd vulgare *Split* ſit *Fumaria lutea.* J. B. ſive *Fumaria Corydalis. Matth.* Cur autem nomen *Split* amaverit, oderit verò nomen *Bonduc* pro Acacia glorioſa, non intelligo. Quicquid ſit, utraque ſui generis Planta, & nomine peculiari, quodcunque volueris, digna.

3°. Pag. 72. Obſervat Auctor, Cl. *Rajum* dubitaſſe an non *Rhabarbarum Monach.* ſive *Lapathum ſativum latif*, & *Lapathum hortenſe folio oblongo*, idem ſint. Reſcîſſe poterat, omninò diſtinctas eſſe Species.

Pag. 147. *De Lycopſide*, pro *de Lycopo.* Erratum hoc ægrè fero, quia vulgaris vera *Lycopſis* datur.

Pag. 168. & 173. *Phytolacca* bis deſcripta.

Pag. 285. Mirabuntur Botanici, *Morum* non numerari inter *Arbores, flore à fructu remoto.* Sed cùm conſultò id factum videtur, ſperamus idem etiam meritò rectèque factum.

Pag. 8. Diploma, Veſica, Serpens, Refrigeratorium, inter Inſtrumenta Chemica non adſunt. Tandem, nec id prætereundum

dum duxi, nimirùm, quod Index *Synonymis* innumeris careat, numeroſque aliquot falſos indicet.

Jam finem, fas eſt, voto faciam. Utinam aliquando diſcant homines, quantùm rei Medicæ interſit, rem Botanicam excolere!

PHILORTHOS.

ARTICLE III.

TRADUCTION

De cinq Lettres de Mr.

POPE,

Rélatives à ſon

ESSAI SUR LA CRITIQUE.

IL feroit ſuperflu de prévenir le Public en faveur des Lettres qu'on lui préſente. Le nom de l'Auteur & le ſujet des Lettres ſuffiſent pour piquer la curioſité des Lecteurs. Si on les arrête ici par un mot de préface, ce ſera ſeulement pour les avertir,

1°. Que le Traducteur a tâché de faire une Traduction qui fût auſſi littérale que la différence des deux Langues pouvoit le permettre.

2°. Que tout ce qu'on trouvera renfermé entre deux crochets, n'eſt point dans l'Original.

3°. Que ſi, dans les citations de l'*Eſſai ſur la Critique*, le Traducteur n'a point profité de la belle Traduction de Mr. l'Abbé *du Reſnel*, ni de celle de feu Mr. *Robeton*, c'eſt uniquement faute d'avoir pû les recouvrer, pour voir comment les paſſages citez y ſont rendus; & que ſi cela ne l'a pas empêché de paſſer outre, c'eſt qu'il s'agiſſoit moins dans ces citations de repréſenter les beautez de l'Original, que d'en conſerver certaines expreſſions qu'il n'auroit peut-être pas retrouvées dans les Traductions de ces deux Meſſieurs.

No. 1.

LETTRE DE MR. POPE

A Mr. J. C. Ecuyer; datée du 15. *de Juin* 1711.

JE vous envoye les *Remarques de* DENNIS *, ſur mon *Eſſai*, dans leſquelles vous trouverez autant de traits d'une Critique judicieudicieuſe que d'une raillerie délicate. Le peu d'obſervations que j'ai miſes de ma main à la marge, ſont tout ce que le loiſir d'une matinée m'a permis de faire, uniquement pour votre uſage particulier. Car pour bien répondre à un Cenſeur, tel que celui-ci vous paroîtra vers la fin de ſon Livre, il n'y auroit qu'un moyen, dont je ne veux pas me ſervir après ce qu'il nous dit dans ſa Préface, qu'il eſt actuellement maltraité de la Fortune. Je n'en ſçavois rien. Si je l'avois ſçû, ſon nom auroit été épargné, par cette ſeule raiſon, dans mon Eſſai. Je ne conçois pas pourquoi ſon reſſentiment eſt ſi exceſſif, ni comment ces trois vers * où je le dépeins un peu ſujet à la colère en certaines occaſions, peuvent être regardez comme une injure faite à ſa perſonne. J'ai ouï parler de Combattans † qui étoient ſi furieux qu'ils tomboient

---

* C'eſt le même que Mr. Pope, ſous le nom emprunté de *Norris*, a tourné en ridicule, par une

---

une Brochure dont nous avons parlé dans l'Extrait du *Mélange de Meſſieurs Pope & Swift*, dont elle fait partie. Voyez *Bibl. Br.* T. II. *pp.* 354-356. Mr. Dennis au reſte n'eſt plus. Il mourut en 1733.

* *But* Appius *reddens at each word you ſpeak,*
And ſtares tremendous, with a threatning eye,
Like ſome fierce Tyrant in old Tapeſtry.

† *I have heard of Combatants ſo very furious, as to fall down them ſelves with that blow which they deſign'd to lay heavy on their Antagoniſts: But if Mr. Dennis's rage proceeds only from a zeal to diſcourage*

boient eux-mêmes de la violence du coup dont ils vouloient accabler leur Antagoniſte: Mais ſi la rage de Mr. Dennis ne vient que de ſon zèle à decourager de jeunes Ecrivains ſans expérience, qui ſe mêlent de barbouiller du papier, il devroit nous épouvanter par ſes vers & non par ſa proſe: Car j'ai vû plus d'une fois que dans des cas où tous les préceptes du monde ne pouvoient convertir un Pécheur, quelque exemple bien triſte de ſes déſordres faiſoit l'affaire. Il faut cependant rendre juſtice à cet homme; il a critiqué un vers ou deux avec fondement, & je prétens les changer dans la ſeconde édition, s'il s'en fait une. Ce qu'il obſerve au bas de la page 20. de ſes Réflexions, revient à une obſervation que vous m'aviez propoſé vous-même, & ſur laquelle j'aurois corrigé l'endroit où elle ſe rapporte, ſi mon Imprimeur eût été moins preſſé. Je veux qu'il ſoit dit que mon Ennemi, en penſant me faire une inſulte, m'a rendu un ſervice, & m'a tenu lieu d'un Ami.

Je vous promets que je ne lui ferai pas la moindre répouſe: non ſeulement parce que

---

rage young and unexperienc'd Writers from Scribling, he ſhould frighten us with his verſe, not proſe: for I have often known that when all the precepts in the World would not reclaim a Sinner, ſome very ſad example has done the buſineſs.

que vous me le conſeillez, mais parce que j'ai toujours cru, que ſi un Livre ne peut pas répondre pour lui-même par devant le Public, il eſt très-inutile que ſon Auteur le faſſe. Si je me ſuis trompé en quelque choſe dans mon Eſſai, je proteſte ſincèrement que je ne ſouhaite point que tout le monde ſoit induit en erreur (ce qui ſeroit d'une conſéquence très-fâcheuſe) uniquement afin que je paſſe pour n'être pas dans le tort, (ce qui ſeroit d'une très-petite conſéquence:) Je voudrois être le premier à chanter la palinodie pour le bien des autres & pour mon propre honneur: car de la manière que j'enviſage la choſe, un homme qui nous avoue qu'il s'eſt trompé, ne fait que nous dire en autres termes, qu'il eſt plus ſçavant qu'il n'étoit. Mais la publication de mon Livre m'a procuré un avantage que je n'aurois jamais eu autrement: Elle m'a fait trouver des Amis & des Défenſeurs declarez, en pluſieurs Perſonnes qui ſont connuës par leur Jugement & par leur Eſprit; & m'a prouvé une choſe dont j'avois douté juſqu'à préſent, ſçavoir que le Monde fait quelque attention à ce que j'écris, car ſans cela on ne ſe ſeroit jamais ainſi attaqué à moi en particulier. J'ai lu que c'étoit un uſage chez les Romains, quand quelqu'un de leurs Généraux paſſoit en triomphe par les ruës de Rome, qu'il y eût-là de ſimples ſoldats pour le brocarder; afin de lui apprendre que, bien-que ſes ſervices, pris en gros, fûſſent approuvez & recompenſez, il y avoit cependant aſſez de choſes ſur ſon compte qui devoient le tenir dans les bornes de l'humilité. Ce qui m'arrive, vous fera voir que tout homme qui prétend aujourd'hui s'établir dans le monde ſur le pied de Bel-Eſprit, a beſoin de la conſtance des premiers Chrétiens, & doit ſe préparer à ſouffrir le martyre pour ſa profeſſion. Mais ſurement c'eſt ici la première fois qu'un Bel-Eſprit a été attaqué pour ſa Religion, comme vous trouverez que je le ſuis très-vivement dans ce Traité: Et vous ſçavez, Monſieur, quelles allarmes j'ai euës du côté oppoſé ſur le même ſujet. N'ai-je pas bien raiſon de m'écrier avec ce pauvre homme dans Virgile,

—— *Quid jam miſero mihi denique reſtat?*
Cui neque apud Danaos *uſquam locus, & ſuper ipſi*
Dardanidæ *infenſi pœnas cum ſanguine poſcunt!*

J'ai ce bonheur cependant que vous, Monſieur, vous êtes impartial.

Jove was alike to Latian and the Phrygian,
For you well know, that Wit's of no Religion.

[Soit Habitans du Lation
Ou gens qui vinſſent d'Ilion,
Malgré leur différence extrême
Jupiter fut pour tous le même:

Et

Et vous qui, tel que lui, jugez ſans intérêt
Soit l'Auteur orthodoxe ou l'Auteur hérétique,
Vous ſçavez bien que l'Eſprit n'eſt
Ni Proteſtant ni Catholique.]

La manière dont Mr. Dennis prend par morceaux pluſieurs vers particuliers, détachez des endroits auxquels ils doivent naturellement tenir, pourra faire voir combien il eſt aiſé à un Chicaneur, de donner à tout un ſens nouveau, ou un nouveau *non-ſens* *. Il faut avouer ſeulement, que ſes explications ne ſont pas plus violemment détournées du ſens véritable, que celles de ces Cenſeurs qui ont rélevé *les traits hétérodoxes* de mon Ouvrage, comme ils les appelpelloient. Notre Ami Mr. l'Abbé n'eſt point un homme de leur eſpece. Avec toute la candeur & toute la liberté poſſible, il m'a dit modeſtement ce que d'autres penſoient, & j'ai lieu de croire, comme il le dit fort bien lui-même, qu'il eſt plutôt d'un certain nombre que d'un certain Parti. Tout le différend entre lui & moi par rapport aux Moines, c'eſt qu'il penſe que preſque toutes les branches de la Littérature fleuriſſoient parmi eux; & moi je conçois, que ſeulement certaines branches de la Littérature y étoient autant cultivées qu'il le falloit pour ne pas dire qu'elles étoient mortes. Il penſe que ce vers où je repréſente

---

* Ce jeu de mots que l'on trouvera peut-être qui n'a aucune grace en François, en a néanmoins dans l'Original; parce que les Anglois ſont en poſſeſſion de dire *Voilà du ſens* ou *voilà du non-ſens*, pour dire *Voilà qui a du ſens* ou *voilà qui n'en a point*. Mais ſi le mot de *Non-ſens* n'eſt pas François, il eſt au moins analogue à d'autres mots, qui inſenſiblement ont été reçus dans notre Langue: tels que ceux de *Non-conformité*, *Non-réſiſtance*, *Non-exiſtance*; pour ne pas parler de ceux de *Non-obſtance*, *Non-plevine*, *Non-vûë*, *Non-uſage*, qui ſont moins communs; ni de ceux de *Non-valeur*, *Nonchalance*, & *Nonpareil*, qui ſont dans la bouche de tout le monde.

D'un déluge nouveau les Lettres inondées,

s'entendra naturellement des *Lettres* en général: & moi je m'imagine que, conformément à mon intention, cela ne s'entendra que des *Belles-Lettres*, de la Critique, de la Poëſie, &c. qui font l'unique genre de Littérature dont il s'agiſſe dans mon Ouvrage. Il eſt vrai que les Moines, vers le tems de Nicolas V., conſerverent ce qu'il y avoit de Littérature dans ce tems-là: Mais ſi ceux qui vinrent après, ne tomberent pas dans la Barbarie la plus profonde, au moins demeurerent-ils où l'on en étoit, pendant que d'autres s'en rélevoient: tellement qu'Eraſme même & Reuchlin, avec toutes leurs railleries, eurent bien de la peine à les tirer de-là. Je ſuis infiniment obligé à notre Abbé du zèle avec lequel il me loue, & de la bonté avec laquelle il me découvre ce qu'il regarde en moi comme une erreur. Les témoignages d'eſtime qu'il m'a donnez au ſujet de mon Livre, dans un tems où ce même Livre excitoit les clameurs de ſes Freres, ſont un exemple de généroſité & de candeur que je reconnoîtrai toujours. Je ſuis &c.

N°. 2.

AUTRE LETTRE

AU MEME:

Datée du 18. de Juin de la même année.

JE vois par votre derniere quel eſt le zèle mal-entendu de certaines gens, qui font leur affaire, diroit-on, de nous perſuader que nous ſommes dans l'erreur, comme les Médecins s'en font une de nous perſuader que nous ſommes malades; uniquement pour faire valoir leur cure, & triompher d'une maladie imaginaire. [Voici le paſſage dont il s'agit.

Some the French Writers, ſome our own deſpiſe;
The Ancients only, or the Moderns prize.
Thus Wit, like Faith, by each Man is apply'd
To one ſmall Sect, *and all are damn'd beſide.*

Meanly they ſeek the bleſſing to confine,
And force that Sun but on one part to ſhine,
Which not alone the Southern wit ſublimes,
But ripens Spirits in cold Northern Climes;
Which from the firſt &c.

Les uns, des Anciens admirateurs outrez,
De tout moderne Auteur dédaignent les Ouvrages
Et d'autres, du vieux tems contempteurs declarez,
A notre Siècle ſeul accordent leurs ſuffrages:
L'un croit tout le Bon-goût confiné dans Paris,
L'autre pour les François n'a qu'un profond mépris...
Le véritable Goût & la Foi véritable
Par l'erreur des Mortels ont un deſtin ſemblable.
L'Eſprit, comme la Foi, par *chacun d'eux* borné,
D'une petite Secte eſt le droit ſpécifique:
    Et hors de-là, comme hérétique,
Sans forme de procès tout le reſte eſt damné.
Avares des faveurs que le Ciel nous diſpenſe,
Ils voudroient ſur un coin de ce vaſte Univers,
A qui leur préjugé donne la préférence,
Unir tous les rayons, tous les effets divers,
    De ce Soleil dont l'influence
    Dans le Nord *meurit* les Eſprits,
Non moins que vers le Sud ſon active puiſſance
    Les rend ſublimes & fleuris.]

La Comparaiſon où l'on trouve à redire,

L'Eſprit, comme la Foi, par chacun d'eux borné,
D'une petite Secte eſt le droit ſpécifique:
Et hors de-là, comme hérétique,
Sans forme de procès tout le reſte eſt damné.

Cette Comparaiſon, dis-je, finit à ce dernier vers, avec un Point bien marqué après le dernier mot: Et les vers qui ſuivent,

Avares des faveurs que le Ciel nous diſpenſe,
Ils voudroient &c.,

ſe rapportent uniquement à l'*Eſprit*: Car ſi ce *Soleil* dont je parle étoit le Soleil de la *Foi*, comment ſeroit-il poſſible de dire qu'il *meurit* les Eſprits dans le Nord, & *les rend ſublimes* vers le Sud? Je crains fort qu'on ne puiſſe accuſer ces Meſſieurs, d'entendre auſſi peu la Grammaire que la Critique. Peut-être veulent-ils bien, par tendreſſe pour l'Ordre monachal, faire mettre ſur leur propre compte les reproches d'ignorance dont ils ont envie de décharger celui des Moines? Lorſque j'ai dit, *ILS voudroient ſur un coin &c.*, cet ILS, dans mon intention, étoit certainement rélatif à ces Critiques dont je venois de parler, qui n'eſtiment que certains Ecrivains au préjudice de tous les autres; & je ne croyois pas que perſonne pût s'y méprendre. Les termes mêmes de la Comparaiſon, ſi on la lit une ſeconde fois, doivent convaincre mes

Cenſeurs, que le reproche de *damner tout le reſte*, n'eſt point du tout un reproche qui regarde particulierement notre Egliſe, à moins que notre Egliſe ne ſoit, ſelon eux, *une petite Secte*: Et la précaution que j'ai euë de mettre *par chacun d'eux*, montre évidemment que c'eſt ici une réflexion générale contre tous ceux (quels qu'ils puiſſent être) qui donnent des bornes ſi étroites à la Miſéricorde Divine: ce qui eſt le défaut des Miniſtres Reformez & des Presbytériens autant que de qui que ce ſoit.

Mais après-tout, ſi pour ſatisfaire quelqu'un de ceux qui avec une Foi ſaine ont un entendement foible, vous ſouhaitez que je change un mot ou deux, j'y conſentirai, ne fût-ce que par un ſimple motif d'humanité. Et pourvû que vous vouliez bien me marquer préciſément, quelle eſt cette petite tache d'encre qui fait l'objet de leur critique, ou en quel petit endroit vous pouvez la diſcerner; je vous promets que cette pierre d'achoppement (qui n'eſt après-tout qu'un grain de gravier) ſera bien-tôt ôtée de leur chemin. Si ces bonnes gens (élevez peut-être à diſputailler dans les Ecoles, où ils auront contracté une mauvaiſe humeur dont on ne ſe défait jamais) s'échauffent dans la querelle qu'ils me font, juſqu'à en venir aux perſonalitez; je vous aſſure, Monſieur, quoi qu'ils puiſſent faire pour me provoquer, que de mon côté je ne ferai ni ne dirai rien qui ne convienne au véritable caractère d'un Catholique. J'aurai toujours devant les yeux l'exemple d'un grand homme & d'un grand Saint: je veux dire *Eraſme*, qui au milieu des orages de la Calomnie, garda conſtamment tout le calme de l'Innocence, & la débonnaireté d'un Chrétien de l'Egliſe primitive. Je leur conſeillerois cependant de me paſſer ce que j'ai dit de lui [dans mon Eſſai:] car autrement je pourrois bien faire pour ſa réputation, ce que je ne ferai point pour la mienne; & venger cette grande Lumiere de notre Egliſe, ſoit de la malice de ſon Siècle, ſoit de l'Ignorance du nôtre, dans une Langue qui me fera entendre plus au loin que celle dont je me ſuis ſervi dans la Bagatelle que j'ai compoſée ſur la Critique. Je voudrois que ces Meſſieurs ſe contentaſſent de me critiquer moi, parce que, ſoit qu'ils ayent raiſon ou non, tant qu'il ne s'agira que de moi, je ſçaurai me ſoûmettre; car je reſpecte trop le repos du Genre-humain, pour le troubler par une conteſtation ſur des choſes auſſi peu importantes que mon autorité ou la ſolidité de mes jugemens. Un peu d'humilité dans un Poëte ne ſçauroit lui faire de tort; & un peu de charité dans un Prêtre, ne lui en feroit certainement aucun. St. Auguſtin l'a ſi bien dit: *Ubi Charitas ibi humilitas; ubi humilitas ibi Pax.* Je ſuis &c.

N°. 3.

TROISIEME LETTRE

AU MEME:

Datée du 19. *de Juillet de la même année.*

PAr les divers avis que vous m'avez ſi obligeamment donnez, de tous les rapports & de toutes les médiſances que répandent ſur mon ſujet nos *pieux Oſtrogots* *, vous paroiſſez ſi bien vous intéreſſer ſérieuſement à ma réputation, qu'il m'a pris une forte envie de vous dire, comme à un bon Ami, tout ce que je penſe touchant cette affaire, & de vous en expoſer clairement le véritable état.

J'ai toujours cru que le plus grand ſervice qu'on pût rendre à notre Religion, étoit de declarer ouvertement, que nous haïſſons & mépriſons tous ces petits artifices, toutes ces *fraudes pieuſes*, dont elle a ſi peu de beſoin, & qui l'ont ſi fort décriée parmi ſes Adverſaires.

---

* En Anglois, *holy Vandals*: Expreſſion que Mr. Pope avoit déja employée dans ſon Eſſai ſur la Critique, en parlant des Moines.

Le plus grand épouvantail pour eux, c'eſt cette déciſion trop peremptoire & trop peu charitable, qu'il eſt abſolument impoſſible d'être ſauvé ſi l'on n'eſt des nôtres, excepté ſeulement le cas d'une *ignorance invincible*, laquelle encore certaines gens définiſſent d'une manière qui emporte de ſi grandes reſtrictions & tant d'excluſions, qu'il ſemble que ce mot aît moins été imaginé pour limiter réellement l'idée d'une damnation preſqu'univerſelle, que pour avoir un moyen tel-quel de nous tirer d'affaire, quand on jugera que nous diſpoſons trop indiſcrètement de ces foudres du Seigneur, que les mains de Eccléſiaſtiques font voler çà & là ſi libéralement ſur la majeure partie du Genre-humain. Car après avoir reduit les vrais Fidèles de notre Egliſe à un très-petit nombre, il faut encore ſubdiviſer. Le Janſeniſte eſt damné par le Jéſuite, le Jéſuite par le Janſeniſte, le Scotiſte par le Thomiſte, & ainſi de ſuite.

Il peut y avoir des erreurs, j'en conviens: Mais je ne ſçaurois les croire aſſez importantes pour devoir anéantir cet amour du Genre-humain, qui eſt eſſentiellement le grand lien par lequel Dieu veut que nous ſoyons unis les uns avec les autres. Ainſi je vous avouerai, que j'étois bien aiſe de ſaiſir la première occaſion qui ſe préſenteroit d'exprimer mon éloignement pour une opinion auſſi choquante que celle qu'on a coûtume de reprocher à ceux de la Religion que je profeſſe: Et j'eſpérois qu'une légere inſinuation, amenée ſans effort par une Comparaiſon occaſionelle, loin de ſcandaliſer, ne feroit au contraire que du bien, dans une Nation & dans un tems où nous ſommes le Parti le moins nombreux, le plus ſujet par conſéquent à être repréſenté ſous de fauſſes couleurs, & par cela même le plus intéreſſé à ſe juſtifier.

C'eſt pour cette raiſon encore que j'ai ſaiſi l'occaſion de parler de la Superſtition qui regna quelques ſiècles après la ſubverſion de l'Empire Romain: Vérité trop manifeſte pour être niée, & dont l'aveu ne réjaillit en aucune manière ſur les Catholiques modernes qui ſont dégagez de cette Superſtition. Notre ſilence ſur de pareils articles peut faire croire à nos Adverſaires avec quelque raiſon, que nous admettons encore ces bigoteries & que nous y perſiſtons: Il eſt de fait cependant que tous les gens de bien & de bon ſens les mépriſent, quoiqu'on leur perſuade de ne les pas attaquer par leurs diſcours, & cela je ne ſçai pourquoi; puiſqu'aujourd'hui, à prendre même la plus mauvaiſe partie de notre Clergé, on ne ſçauroit plus dire avec le moindre fondement (comme peut-être on l'auroit dit autrefois) qu'il eſt de l'intérêt des Prêtres d'étouffer certaines choſes dans le ſilence. Car comme les Sectes oppoſées gagnent à préſent le deſſus, il n'eſt plus tems d'empêcher qu'on ne diſe du mal de notre Egliſe: No-

Notre affaire déſormais doit être d'empêcher qu'on ne nous croye les Défenſeurs des choſes qu'on nous reproche: Et c'eſt-ce qu'il n'eſt pas bien facile de faire d'un air ſérieux. Ou il nous faut rire avec les Rieurs de ce qui mérite leurs railleries, ou conſentir de bonne grace à être raillez avec ceux qui méritent de l'être *.

Quant au détail [du procès qu'on me fait]: vous aurez obſervé ſans doute, que d'abord, tout ce qu'on objectoit contre la Comparaiſon de l'Eſprit & de la Foi, regardoit uniquement le pronom ILS. Cette difficulté levée par les regles même de la ſimple Grammaire, enſorte que touchant cet ILS il n'y avoit plus le mot à dire, c'eſt la Comparaiſon elle-même qui eſſuye la contradiction: Ou ſi elle ne la ſouffre pas bien (car vous ſçavez que la Raiſon & le Sens-commun ſont un peu opiniâtres & ne cedent pas toujours au premier venu) il faudra, qu'au défaut de cette Comparaiſon, le trait ſur la Superſtition devienne un Crime; comme ſi la Religion & elle étoient Sœurs!

---

* *As the oppoſite Sects are now prevailing, 'tis too late to hinder our Church from being ſlander'd; 'tis our buſineſs to vindicate ourſelves from being thought abettors of what they charge us with. This can't ſo well be brought about with ſerious faces; we muſt laugh with them at what deſerves it, or be content to be laugh'd at with ſuch as deſerve it.*

Sœurs! ou que ce fût médire de la famille de Jeſus-Chriſt, que de dire un mot aux dépens d'un Enfant bâtard du Diable *! Après cela vient un nouveau crime encore, qu'on découvre dans un endroit qui d'abord avoit paru innocent: ce ſont les deux vers au ſujet des *Schiſmatiques*. Un homme ordinaire s'imagineroit bonnement que l'Auteur les blâme en termes aſſez clairs, d'avoir abandonné la véritable Foi, parce qu'ils mépriſoient l'Eſprit [un peu ſimple] de quelques-uns de ceux qui la profeſſoient. Mais ceux-ci ſont appellez *des Sots*: & d'autant que j'ai dit que les Schiſmatiques regardent quelques-uns de ces Fidèles comme des Sots, il ſera décidé par les charitables Interprêtes de mes penſées, que je regarde tous les Fidèles comme des Sots. Je parlois l'autre jour de ces objections avec Mr. **. Il m'aſſura que je n'avois rien dit qui dût être deſavoué par un Catholique: Et j'ai par devers moi des raiſons d'être perſuadé que le défaut de Mr. * * (s'il en a quelqu'un) n'eſt pas au moins de manquer de zèle. Il m'a mis dans l'Eſprit une penſée, à laquelle j'avoue que je ne ſçaurois refuſer mon approbation: C'eſt que lorſqu'un certain ordre de gens ſont piquez de quelque vérité qu'ils croyent à leur déſavantage, leur méthode pour ſe venger du Diſeur de véritez eſt d'attaquer ſa réputation par un détour, ſans paroître s'arrêter au véritable endroit par où ils ont reçu l'égratignure *: Or ce qui fâche tout de bon, ſelon lui, ceux dont il s'agit dans cette affaire, c'eſt de voir qu'Eraſme, qui a été opprimé & perſécuté par les gens de leur Clique, & qui pendant une longue révolution d'années a été en proye à la Calomnie, ſoit vengé après cela par un homme de leur propre Religion, à qui il prend envie de prononcer ce que la Vérité & l'Honneur lui dictent en faveur des Morts, que perſonne certainement ne flatte & auxquels peu de gens rendent juſtice. Vous en connoiſſez qui ſe ſont fâchez tout de même de ce que [vers la fin de mon Eſſai] je fais une mention honorable de [feu] Monſieur *Walſh*: qui n'ayant jamais refuſé à aucun homme de mérite, dans quelque parti qu'il le rencontrât, les louanges qui lui étoient dûs, avoit acquis bien juſtement, ce me ſemble, le droit d'être loué à ſon tour par tous les autres, quelle que fût entre lui & eux la différence des intérêts ou des ſentimens. Puiſſé-je toujours être coupable d'un pareil libertinage, & ne jamais perdre cette eſpece de principes latitudinaires, qui nous inſpire la noble hardieſſe de parler avantageuſement de ceux que l'Envie opprime juſqu'après la mort! Comme je voudrois toujours parler avantageuſement de mes Amis lorſqu'ils ſont abſens, & par cela même qu'ils ſont abſens, à plus forte raiſon le voudrois-je lorſque la mort les rend abſens pour toujours: & je le fais d'autant plus volontiers alors, que je n'en ai point de reconnoiſſance à attendre *.

---

* *When that was beyond contradiction removed..... then the objection was againſt the Simile itſelf; or if that Simile will not he objected to (ſenſe and common reaſon being indeed a little ſtubborn, and not apt to give way to every body) next the mention of Superſtition muſt become a crime; as if Religion and ſhe were Siſters, or that it were ſcandal upon the family of Chriſt, tho ſay a word againſt the Devil's baſtard.*

---

* *When a ſet of people are piqu'd at any truth which they think to their own diſadvantage, their method of revenge on the truth-ſpeaker is to attack his reputation a by-way, and not openly to object to the place they are really gall'd by.*

Vous voyez, Monſieur, que je perſiſte en bonne conſcience dans ce que j'ai écrit: Mais

---

* *May I be ever guilty of this ſort of liberty and latitude of principle! which gives us the hardineſs of ſpeaking well of thoſe whom envy oppreſſes ev'n after death. As I would always ſpeak well of my living friends when they are abſent, nay becauſe they are abſent, ſo would I much more of the dead in that eternal abſence; and the rather becauſe I expect no thanks for it.*

Mais en bonne amitié je deſavouerai & changerai tout ce qu'il vous plaira, en cas que mon Livre parvienne à une ſeconde Edition: ce qui pourroit bien, néanmoins, ne pas arriver ſi-tôt: car l'Imprimeur m'a dit, qu'il en avoit tiré mille exemplaires, & je m'imagine qu'il s'en vendra difficilement un plus grand nombre d'un Ouvrage de cette nature, à peine intelligible pour une ſoixantième partie des Lecteurs, même qui ont eu de l'éducation. Quoi qu'il en ſoit, vous me trouverez *vrai Troyen* & dans ma Religion & dans mon amitié: car je veux perſévérer dans l'une & dans l'autre juſqu'à la fin. Je ſuis &c.

N°. 4.

LETTRE DE M^R. POPE

au Comte HAMILTON

[Auteur des *Mémoires du Comte de Grammont*, & de divers autres Ouvrages François, tant en Vers qu'en Proſe] *au ſujet d'une Traduction qu'il avoit faite en vers François de l'Eſſai ſur la Critique:* [Remarquez que cette Lettre fut écrite lors de la Paix d'Utrecht.]

En

En date du 10. *d'Octobre* 1713.

SI je pouvois vous exprimer, ou bien (pour me ſervir d'un mot que je vous prie de me paſſer) ſi je pouvois vous *traduire* les ſentimens de mon cœur, auſſi bien que vous traduiſez les penſées de mon Eſprit dans votre belle Traduction de mon Eſſai; vous reconnoîtriez dans cette Lettre non ſeulement le meilleur Ecrivain du Monde, mais ce que j'ambitionne davantage, l'homme du monde qui eſt le plus votre Serviteur. C'eſt un bonheur bien rare que celui de recevoir de grands honneurs, & de faire en même tems de grands progrès vers la perfection: C'eſt-là cependant ce que je vous dois, puiſqu'à meſure que vous interprétez aux autres mes penſées, vous m'apprenez à moi-même à mieux entendre mon propre ouvrage, ſi toutefois je puis appeller mien, ce qui vous apartient plus qu'à moi: Car vos vers ne ſont pas plus une Traduction des miens, que les vers de Virgile une Traduction de ceux d'Homère. Les vôtres, comme ceux de Virgile, ſont à la fois une imitation fidelle & un Commentaire magnifique de leur Original.

En m'habillant à la Françoiſe, non ſeulement vous m'avez orné, mais vous avez en-

encore corrigé les défauts de ma taille: Et ſi ma figure à préſent eſt de miſe, je ne dois pas oublier que vous m'avez naturaliſé François, & que la France eſt fameuſe pour faire de toutes ſortes de gens des Cavaliers accomplis. Graces à vos ſoins, me voilà beaucoup meilleur à mon retour qu'à mon départ: la plus grande partie des jeunes Voyageurs n'en diroient pas autant.

Je ſouhaiterois qu'au prochain Parlement on fît un Traité de Commerce pour les Traductions: nous y gagnerions aſſurément, & nous nous dédommagerions ainſi de tout ce que nous avons perdu par la guerre. Nous pourrions même exiger la démolition des ouvrages de Boileau. Tant que la France poſſedera pour équivalent ceux d'un Ecrivain tel que vous, elle n'aura pas ſujet de ſe plaindre.

Je vous aſſure qu'à tout prendre, quand je conſidere en quels termes me voilà avec nos Voiſins, je me ſens auſſi fier que le *devroient* être nos Miniſtres: j'ai même deſſein, comme eux, de publier au plutôt les avantages qui m'en reviennent; car je ne ſçaurois réſiſter à la tentation de faire imprimer ici votre excellente Traduction: Et ſi vous voulez bien pouſſer la complaiſance jusqu'à permettre qu'elle paroiſſe ſous votre nom, vous m'accorderez la ſeule choſe par où vous puiſſiez enchérir ſur l'honneur que vous m'avez déja fait. Je ſuis &c.

NB. *que le deſſein d'imprimer la Traduction du Comte Hamilton n'a jamais été exécuté.*

N°. 5.

LETTRE DE MR. POPE

A MR. ADDISON:

En date du 10. Octobre 1714.

[*Quoique le commencement & la fin de cette Lettre ne regardent pas l'Eſſai ſur la Critique, on ne doute pas que le Lecteur ne ſoit bien aiſe de la trouver ici toute entiere.*]

J'Apprens par un Ami, qui ne manque aucune occaſion de me faire plaiſir, que vous avez bien voulu, il y a quelque tems, parler de moi d'une manière que je ne ſçaurois mériter par aucun endroit que par le véritable reſpect que j'ai pour vous. Puis-je me flater que certaines gens mal-intentionnez qui vouloient nous brouiller, ayent bien manqué leur coup? Il n'apartient ni à moi ni à mes Ennemis de vous apprendre ſi je ſuis votre Ami ou non: Mais ſi vous voulez en juger par des probabilitez, dites-moi, je vous prie, quel Poëte de votre connoiſſance peut ſe vanter d'être votre Ami avec autant de déſintéreſſement que moi ? On ne devroit jamais douter, ce me ſemble, qu'une amitié ne fût réelle qui ne demande aucun ſervice réel. Je n'attens des Whigs que ce que j'ai obtenu des Toris : c'eſt-à-dire, des manières honnêtes ; n'ayant au reſte, ni aſſez de fierté pour méconnoître un bon office, ni aſſez d'humilité pour ne pas mépriſer hardiment & cordialement quiconque me fait une injuſtice.

Je ne veux point me faire un mérite du ſoin que j'ai pris de conſerver pour vous tous les égards imaginables : Car, franchement, tout le monde eſt ſi bien d'accord à parler de vous en termes avantageux, que je ſerois obligé de faire comme les autres, quand même je ne me ſoucierois pas de vous.

Quant à ce que vous avez dit de moi, je ne croirai jamais que l'Auteur de *Caton* puiſſe dire une choſe & en penſer une autre. Et pour vous faire voir que je compte ſur votre ſincérité, je vous demanderai une grace : c'eſt que vous ayïez la bonté d'examiner les deux premiers Livres de ma Traduction d'Homère, qui ſont actuellement entre les mains de Mylord Halifax. Je ſens combien la réputation d'un Ouvrage poëtique doit dépendre de votre témoignage : Ainſi vous pouvez préſumer combien je fais de fonds ſur votre bonne volonté, lorſqu'en vous fourniſſant cette occaſion de dire du mal de moi avec juſtice, je m'attens cepenpendant que vous me direz à moi vos réflexions les plus vrayes, au même tems que vous direz à d'autres celles qui me ſeront plus favorables.

J'ai une autre grace encore à vous demander, & qu'il faut que je vous demande avec quelque inſtance. Mon Libraire r'imprime l'*Eſſai ſur la Critique*. Vous avez fait trop d'honneur à cet Ouvrage dans votre Spectateur: N°. 253. L'endroit où vous dites que j'y ai mis quelques traits de malignité, eſt de tout ce que vous avez écrit, la ſeule période que je ſouhaiterois que vous euſſiez ſupprimée. Mais je ne veux pourtant pas vous prier de le faire, que je n'aye mérité cette grace en ſupprimant moi-même ce qui peut avoir donné lieu à votre cenſure. Marquez-moi, je vous ſupplie, quels ſont ces traits que vous avez en vûë; & je vous promets qu'ils ſeront traitez ſans merci.

Puiſque nous en ſommes à nous donner des preuves de ſincérité (ce que je ſuis bien ſûr que nous regardons l'un & l'autre comme une choſe qui doit tourner à notre avantage commun,) vous me permettrez de vous indiquer un autre endroit de la même feuille du Spectateur, où je voudrois que vous fiſſiez quelque changement. C'eſt l'endroit où vous parlez d'une obſervation ſur les vers d'Homère touchant le Rocher de Syſiphe, comme ſi elle n'avoit été faite auparavant par aucun Critique. J'ai trouvé la même obſervation dans Denys d'Halicarnaſſe περὶ Συνθέσεος Ονόματων, qui traite de ces vers d'Homere fort au long. Je ſuis perſuadé que vous ſentirez la néceſſité d'adoucir vos expreſſions dès-que vous aurez vû le paſſage auquel je vous renvoye, & que vous aviez lu ſans doute, quoique vous ne vous en ſoyez pas reſſouvenu. Je ſuis &c.

ARTICLE III.

The Tryal of JOHN PETER ZENGER of New-York, Printer, who was lately try'd and acquitted for printing and publiſhing a LIBEL againſt the Government; with the Pleadings and Arguments on both ſides. C'eſt-à-dire: *Le Procès de* Jean-Pierre Zenger, *Imprimeur à la Nouvelle-York, qui a été depuis peu jugé pour avoir imprimé & publié* un Libelle *contre le Gouvernement, dont il a été abſoûs; avec les Plaidoyers & les Raiſons alleguées pour & contre.* Ita cuique eveniat, ut de Republicâ meruit. A Londres, chez J. Wilford, derriere St. Paul 1738., in 4. *Coll. 64. menu caractère.*

LE principal ſujet de cette Piéce c'eſt *la Liberté de la Preſſe*; ſujet dont nous avons droit de prendre connoiſſance en qualité d'Hiſtoriens de la République des Lettres: Mais comme la matière eſt un peu délicate, ſur-tout de la manière dont elle eſt traitée ici, nous nous contenterons de rapporter fidèlement les faits & les raiſonnemens contenus dans cette Piéce, ſans nous rendre garans de rien.

Afin de mettre nos Lecteurs mieux au fait du Procès en queſtion, nous croyons devoir commencer par expliquer en peu de mots les manières de proceder en matières criminelles, qui ſont uſitées en ce païs, & dans les Colonies de l'Amerique qui en dépendent. Nous ſommes d'autant plus en état de le faire avec exactitude, que nous avons eu ſoin de conſulter là-deſſus un très-habile Juriſconſulte.

La Méthode la plus ordinaire de proceder, eſt par le moyen des *Grands-Jurez* *, qui ſont vingt & quatre perſonnes aiſées, Gentilshommes ou bons Bourgeois, choiſis impartialement parmi tous les habitans d'une Comté. Leur charge eſt, entre autres choſes, d'examiner tous enſemble † les accuſations portées par écrit contre quelqu'un en matière criminelle. S'ils trouvent qu'il y ait des raiſons ſuffiſantes pour intenter un procès, ils admettent l'Accuſation, & écrivent au dos *Billa vera.* Le Procès eſt porté enſuite devant la Cour de Juſtice, & jugé par douze autres Jurez, qu'on appelle *a petty Jury.*

---

* En Anglois *the Grand Jury*.

† Quoiqu'on en appelle 24, il ſuffit qu'il y en ait plus de 12, pour pouvoir proceder; mais il n'y en a jamais plus de 24.

Il faut remarquer que les Grands-Jurez n'examinent jamais que les fondemens de l'accuſation, & non pas ce que le prévenu peut avoir à dire pour ſa juſtification; ſouvent même il n'a aucune connoiſſance de l'accuſation portée contre lui: de-là vient qu'un accuſé eſt quelquefois abſous par le *petty Jury*, quoique les Grands-Jurez euſſent trouvé l'accuſation aſſez bien fondée pour intenter le procès. Un procès ainſi intenté s'appelle *a Tryal upon Indictment.* Si les Grands-Jurez ne trouvent pas que l'accuſation ſoit ſuffiſamment fondée, ils mettent au dos *Ignoramus*, & par-là l'accuſation eſt rejettée, & le prévenu mis hors de Cour & de procès.

Ajoutons que les Grands-Jurez ont droit de porter d'eux-mêmes des plaintes & des accuſations contre ceux qui violent les Loix en matière civile ou criminelle, lors même que perſonne ne ſe porte accuſateur contre eux. Les plaintes en accuſations portées ainſi par les Grands-Jurez s'appellent *a Préſentment :* Et les procès faits en conſequence de ces plaintes, ſont à-peu-près de la même nature que ceux dont nous venons de parler.

Il y a une autre méthode d'intenter un procès criminel à quelqu'un. C'eſt lorſque le Procureur-général ſe porte pour accuſateur contre lui en ſon propre nom, pour le Roi *. C'eſt-ce qu'on appelle, *a Tryal upon Information.* Quoique ſuivant cette derniere manière de proceder, le prévenu ſoit auſſi jugé par douze Jurez, cependant il eſt privé d'un privilège conſiderable, dont il jouït quand il eſt jugé *upon Indictment.* Si l'accuſation admiſe par les Grands-Jurez ſe trouve malicieuſe & une pure véxation, la Cour, ſi elle le juge à propos, & à la Requête du prévenu, lui accorde une copie de l'accuſation, & il peut pourſuivre ſa partie dans une Cour civile pour dedommagement; ce qui eſt un moyen de prévenir bien des accuſations injuſtes, & des procès onereux: Mais quand le procès eſt *upon Information*, à la pourſuite du Procureur-général, le prévenu, s'il eſt abſous, ne peut point exiger de dedommagement, malgré les fraix qu'il lui en a coûté, & les maux qu'il peut avoir ſouffert en priſon.

Nous eſpérons que nos Lecteurs ne ſeront pas fâchez de trouver ici ce petit détail: Venons à l'affaire du Sieur Zenger.

Au mois de Novembre 1733. il commença de publier une Gazette, intitulée *The New-York weekly Journal, containing the freſheſt Advices foreign and domeſtick.* C'eſt-à-dire :

---

* I for the King.

„ Journal de la Nouvelle-York, publié toutes les Semaines, contenant les Nouvelles les plus fraîches tant de ce païs-là même, que des Païs étrangers „. Il s'aviſa d'inſerer dans ce *Journal* diverſes plaintes contre le Gouverneur * & contre pluſieurs de ceux qui étoient employez ſous lui dans les Affaires. C'eſt pourquoi le Chef de Juſtice ſe crut obligé de repréſenter aux Grands-Jurez, les dangereuſes conſequences qu'on avoit à craindre des *Libelles diffamatoires,* ſur-tout lorſqu'ils attaquoient ceux qui ſont au timon de l'Etat. Il ne paroît pas que le Chef de Juſtice ait parlé directement des Journaux de Zenger: mais il eſt aſſez clair que ce ſont ces piéces-là qu'il avoit principalement en vûë, & que ſon deſſein étoit, d'engager les Grands-Jurez à intenter accuſation contre cet Imprimeur: ils ne jugerent pourtant pas à propos de prendre aucune connoiſſance de lui; & comme l'*Aſſemblée générale* † de la Nouvelle-York tenoit alors ſes ſéances, le Conſeil lui envoya un *Meſſage* le 17. d'Octobre 1734., repréſentant à cette Aſſemblée, que les Membres du Conſeil avoient vû „ divers Journaux de Zenger, & pluſieurs autres Piéces injurieuſes & diffamatoires, qui tendoient à aliéner les cœurs des peuples,

---

* Mr. Guillaume Cosby.

† *C'eſt proprement le* Parlement de la Nouvelle-York.

„ à exciter des troubles & des ſéditions, & „ à inſpirer aux ſujets du mépris pour le „ Gouvernement de Sa Majeſté. Conſiderant donc les pernicieuſes conſequences „ que de pareils excès pourroient produire, „ à moins qu'on ne les arrête au plutôt d'une manière efficace, le Conſeil a cru, que „ le moyen le plus ſûr d'y remedier, c'eſt „ d'ordonner une Conférence entre un *Comité* * du Conſeil, & un *Comité* de l'Aſſemblée générale. „

La Conférence ſe tint en effet le même jour, & on y lut une Requête du Conſeil, qui demandoit : „ Que divers Journaux de „ Zenger fuſſent brûlez par la main du „ Bourreau, comme contenant des choſes „ injurieuſes au Gouvernement de Sa Majeſté, à la Cour Souveraine de la Province, & à des Perſonnes diſtinguées, „ élevées aux Charges les plus éminentes, „ & tendant à cauſer des tumultes & des „ ſéditions parmi le peuple.

„ Que l'Aſſemblée générale voulût concourir avec le Conſeil, pour prier le Gouverneur de publier une *Proclamation*, avec „ promeſſe de recompenſer quiconque découvriroit les Auteurs de ces Libelles „ ſéditieux.

„ Que l'Aſſemblée voulût auſſi concourir „ avec le Conſeil pour obtenir un ordre de

---

* C'eſt-à-dire un certain nombre de Membres choiſis de tout le Corps.

„ faire le procès à l'Imprimeur de ces Li-
„ belles. „

L'Aſſemblée générale ayant examiné cette Requête du Comité du Conſeil, & tous les papiers qui y étoient annexez, ordonna, après avoir agité l'affaire pendant quelque tems, *que tous ces Papiers & la Requête demeureroient ſur la Table* : C'étoit une manière honnête de rejetter la Requête.

Le Conſeil, voyant que l'Aſſemblée générale ne vouloit point ſe mêler de cette affaire, ordonna que les Journaux de Zenger fuſſent brûlez par la main du Bourreau, & que le Maire & les autres Magiſtrats de la Nouvelle-York aſſiſtaſſent à l'exécution. Cet ordre leur ayant été envoyé le 6. Novembre à leur Aſſemblée de quartier, le Sherif de la Nouvelle-York requit qu'on s'y conformât : Sur quoi un des *Aldermans*, ou Echevins, donna ſa *Proteſtation* par écrit, qui fut luë & approuvée par tous les Aldermans, ſoit expreſſément ſoit tacitement; elle contenoit les raiſons pour leſquelles ils ne ſe croyoient pas obligez d'obéïr. „ Cet-
„ te Cour eſt d'opinion, diſent-ils, qu'el-
„ le ne doit être commandée que par *un*
„ *Mandement* * *du Roi par écrit*, conforme
„ aux Loix (auquel cas même, ſi elle ne
„ croit pas qu'il ſoit à propos d'y obéïr, el-
„ le a droit d'alleguer les raiſons de ſon re-
„ fus) ou par des Ordres autoriſez par quel-
„ que

---

* The King's Mandatory Writ.

„ que Loi connue : Et comme elle croit
„ que l'Ordre qui lui eſt apporté n'eſt point
„ un *Mandement* du Roi, & qu'elle ne connoît
„ aucune Loi qui puiſſe autoriſer cet Or-
„ dre, elle ne ſe croit point obligée d'o-
„ béïr. Elle ſe perſuade qu'une pareille
„ obéïſſance ouvriroit la porte à toute ſor-
„ te de commandemens arbitraires, & cet-
„ te porte une fois ouverte, on ne ſçauroit
„ dire quelles en pourroient être les dan-
„ gereuſes conſequences. C'eſt pourquoi
„ cette Cour eſtime qu'il eſt de ſon devoir
„ (pour le maintien des Droits de cette
„ Corporation, pour aſſurer, autant qu'il
„ eſt en ſon pouvoir, LA LIBERTE' DE
„ LA PRESSE, & la Liberté du Peuple
„ de cette Province, puiſqu'une Aſſemblée
„ générale & les Grands-Jurez ont refu-
„ ſé de prendre connoiſſance de ces Jour-
„ naux, quoique le Conſeil ſe ſoit addreſ-
„ ſé à eux) la Cour (dis-je) eſtime, qu'il
„ eſt de ſon devoir *de proteſter* contre cet
„ Ordre, & *de défendre à tous les Membres*
„ *de cette Corporation d'y obéïr*, juſques à ce
„ qu'on ait fait voir à cette Cour, que cet
„ Ordre eſt autoriſé par quelque Loi con-
„ nue, ce que nous ignorons, ce que mê-
„ me nous ne croyons pas. „

Après la lecture de cette Proteſtation on pria Mr. François Harriſon, Aſſiſtant du Maire * & Membre du Conſeil, de montrer par quelle Loi ou en conſequence de quelle autorité cet Ordre avoit été dreſſé. Il entreprit de le juſtifier, & cita pour cet effet le cas du Docteur Sacheverel, dans lequel la Chambre Haute avoit ordonné, que le Sermon de ce Docteur fût brûlé par la main du Bourreau, & que le Maire & les Echevins de Londres aſſiſtaſſent à l'exécution. Un des Echevins de la Nouvelle-York répondit à cela, que les cas ne lui paroiſſoient point du tout ſemblables; parce que le Docteur Sacheverel avoit été accuſé, & que plaintes avoient été portées contre ſon Sermon par la Chambre des Communes d'Angleterre, qui eſt le Corps des Grands-Jurez de la Nation, & qui repréſente tout le peuple. Cette Accuſation fut pourſuivie devant la Chambre des Seigneurs, qui eſt la grande Cour de Juſtice, & qui de tems immémorial a droit de connoître des Affaires de cette nature. Sacheverel eut-là une audience favorable, avec pleine liberté de défendre lui & ſon Sermon; & ce ne fut qu'après qu'il eut été écouté, que ſon Sermon fut condamné ſuivant les regles de la Juſtice & de l'Equité, & ſelon les Loix. Cet Echevin ajoûta, qu'il avoit lu le Proces de Sacheverel, & qu'il ſe ſouvenoit très-bien, qu'il n'y eut que le Maire & les Sherifs de Londres & de Middleſex qui eurent ordre d'être préſens lorſqu'on brûleroit le Sermon, mais qu'il n'étoit pas fait mention des Echevins: que l'Ordre n'étoit

---

* Recorder of the Corporation.

„ addreſſé qu'aux Sherifs, & non pas au „ Maire, qui même n'aſſiſta pas à l'exécu- „ tion *. Si Mr. Harriſon peut prouver, ajouta cet Echevin, que le Gouverneur & le Conſeil de cette Province ont la même autorité que la Chambre des Seigneurs, & que les papiers en queſtion ont été examinez & condamnez de la même manière que le Sermon du Dr. Sacheverel, alors on conviendra que le cas de ce Docteur peut ſervir de régle dans celui-ci : mais à moins qu'on ne prouve cela, ce cas même fait voir au contraire, qu'on ne doit condamner aucun écrit, avant que le procès ait été pourſuivi & jugé ſelon les Loix. Le Maire & les Echevins perſiſtant dans leur opinion, les Journaux de Zenger furent brûlez, ſans qu'ils aſſiſtaſſent à l'exécution.

Zenger lui-même fut empriſonné quelques jours après †, par ordre du Conſeil ; & comme les Grands-Jurez ne porterent point d'accuſation contre lui, on lui fit ſon Procès ſur l'*Information* & à la pourſuite du Procureur-genéral. Ce fut le 15. d'Avril 1735.

---

* Il feignit d'ètre malade : mais comme le Sermon avoit été prononcé devant lui, qu'il l'avoit approuvé, & qu'il en avoit ordonné l'impreſſion, on conçoit aiſément pourquoi il ne voulut pas être préſent lorſque ce Sermon fut brûlé par la main du Bourreau.

† Le 17. Novembre 1734.

que l'on commença à plaider cette Cauſe devant Mrs. Jaques de Lancey, Chef de Juſtice, & Fréderic Philipſe, ſecond Juge.

Avant que d'en venir au fond de l'Affaire, les deux Avocats de l'Accuſé, Mrs. Jaques Alexandre & Guillaume Smith, propoſerent quatre moyens de recuſation contre les deux Juges. I. Que l'Autorité de Juges du Banc du Roi ne leur étoit donnée dans leurs Lettres Patentes que *durant le bon plaiſir de Sa Majeſté*, au lieu que, ſuivant un Acte de Parlement, ils devoient être établis *pour autant de tems qu'ils ſe conduiroient bien*, * (*during good behaviour*) de ſorte qu'on ne puiſſe les dépoſer ſans leur faire leur procès, & pour crime ſeulement.

II. Que les mêmes Lettres Patentes leur donnoient pouvoir & autorité d'agir auſſi comme Juges de la Cour *des Plaidoyers Communs*, (*Juſtices of the Court of Common-Pleas*) ce qu'aucun Juge du Banc du Roi ne peut faire.

III. Que la forme de leurs Lettres Patentes ou *Commiſſions* n'étoit point fondée ni autoriſée par la Loi commune, ni par aucun Acte du Parlement d'Angleterre, ni par aucune Loi de l'Aſſemblée la Nouvelle-York.

IV. Que leurs Lettres Patentes étoient données ſous le Sceau de la Colonie, par ſon Excellence Mr. Guillaume Coſby, Gouverneur,

---

* Quamdiu ſe bene geſſerint.

verneur, & qu'il ne paroiſſoit pas qu'elles euſſent été données de l'avis & avec le conſentement du Conſeil de Sa Majeſté dans cette Colonie, quoique Son Excellence ne puiſſe point donner de pareilles Commiſſions ſans l'avis & le conſentement du Conſeil.

Ces moyens de recuſation donnerent lieu à deux Queſtions. 1. Un ſujet a-t-il droit de propoſer des moyens de recuſation contre les Juges, lorſqu'il croit que leur Commiſſion eſt contraire aux Loix ? 2. Les moyens propoſez ſont-ils juſtes & valables? Le Chef de Juſtice ne voulut ni admettre ces moyens, ni ſouffrir qu'on plaidât ſur ce ſujet. „ Car, dit-il aux Avocats, vous croyez „ vous être attiré de grands applaudiſſe„ mens, & avoir gagné la faveur du peu„ ple, en vous oppoſant à la Juriſdiction de „ cette Cour . . . mais vous avez porté les „ choſes à un point, qu'il faut, ou *que nous* „ *abandonnions notre Siége*, ou *que vous quittiez* „ *le Barreau.*„ En effet les deux Avocats, Mrs. Jaques Alexandre & Guillaume Smith, furent ſur le champ exclus du Barreau, & même privez de la liberté d'agir comme *Avocats conſultans* *.

La Cour donna un autre Avocat au Prévenu:

---

* Nous avons ouï dire qu'ils ont été rétablis depuis la mort de Mr. le Gouverneur Cosby, qui mourut quelque tems après la déciſion de ce Procès.

venu: Ce fut Mr. Chambers, qui répondit au nom de Zenger à l'Information portée contre lui, *not guilty* *, qu'il n'étoit pas coupable; mais par prudence il ne jugea pas à propos de renouveller les moyens de recuſation que les deux autres Avocats avoient propoſez. Le Procès fut remis au 24. d'Août pour être jugé définitivement; car tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors, n'étoit que des eſpeces de préliminaires.

Les Amis du Sieur Zenger firent venir de Philadelphie, Capitale de la Penſilvanie, un fa-

---

* On répond toujours à une *Information* ou Accuſation criminelle, *guilty*, ou *not guilty*; *coupable*, ou *non coupable*. Ceux qui refuſent de faire l'une ou l'autre de ces réponſes, ſont condamnez à ce qu'on appelle en terme de Loi *Peine forte & dure*. Voici en quoi conſiſte cette *Peine*. Le Prévenu eſt couché ſur le dos le long d'un ruiſſeau d'immondices, on ne lui donne d'autre nourriture que du pain d'orge fort dur, & l'eau ſale à laquelle il peut atteindre. On lui met en même tems un poids très-peſant ſur l'éſtomac: on augmente ce poids de tems en tems, juſques à ce que le Prévenu ait dit qu'il eſt *coupable* ou *non coupable*, ce qu'on appelle *to plead*, ou juſques à ce que la violence de la douleur l'ait fait mourir. C'eſt-là la ſeule eſpece de *Queſtion* qui ſoit en Angleterre. Lorſqu'un homme eſt condamné à mort & exécuté, ſes biens ſont confiſquez: mais lorſqu'il meurt de la maniere qu'on vient de dire, la Confiſcation n'a pas lieu, parce qu'il n'a été ni jugé ni condamné.

fameux Avocat, nommé Mr. André Hamilton, qui plaida ſa cauſe avec beaucoup d'eſprit, de ſçavoir & de force, & avec une grande éloquence, comme on le verra dans la ſuite de cet Extrait.

Le Procureur-général ouvrit le Procès par la lecture de ſon *Information* ou Accuſation, laquelle contient quelques paſſages extraits des Journaux publiez par Zenger, & entremêlez de quelques Remarques du Procureur-général, deſtinées à faire voir que ces Journaux ſont des *Libelles faux, malicieux, ſéditieux & diffamatoires.* Nous rapporterons ici ces paſſages; & pour ne pas interrompre le fil du Diſcours, nous mettrons au bas de la page les Remarques du Procureur-général, quoique dans ſon *Accuſation* elles ſoient inſérées entre deux crochets, aux endroits où nous avons mis des renvois.

„ Le Peuple de cette Ville & de cette „ Province * croit que, vû l'état où les „ choſes en ſont maintenant, leur liberté „ & leurs biens ſont précaires, & il y a ap„ parence qu'eux & leur poſterité ſeront „ pour jamais reduits en eſclavage, à moins „ qu'on ne reforme diverſes choſes qui ſe „ ſont paſſées: Ce qui les fait juger ainſi, „ c'eſt la conduite † qu'on a tenue en plu„ ſieurs occaſions.

---

* Entendant par-là *le peuple de la Ville & de la Province de la Nouvelle-York.*

† Il veut parler de la *conduite de ſon Excellence* le

,, Un de nos Voiſins * étant en compagnie, & remarquant que les Etrangers † faiſoient des plaintes continuelles, tâcha de leur perſuader de ſe retirer à Jerſey; à quoi on répondit, que ce ſeroit tomber de fièvre en chaud mal: car, dit-on, nous ſommes les uns & les autres ſous le même Gouverneur ‡, & votre Aſſemblée n'a que trop fait voir ce qu'on doit attendre d'elle. Un homme qui s'en alloit alors en Penſilvanie ⸸, où pluſieurs perſonnes des plus conſiderables ſe retirent §, exprima en termes fort touchans, combien il s'intéreſſoit à l'état où étoit la Nouvelle-York **, lequel on devoit, ſelon lui, attribuer en grande partie à l'influence que certaines gens avoient ſur les Affaires du Gouvernement †† : Pour lui, diſoit-

---

le Gouverneur, & des Miniſtres & Officiers du Roi dans cette Province.

* Il entend, *un des Habitans de la Nouvelle-Jerſey.*

† Il veut dire *les Habitans de la Nouvelle-York.*

‡ Il parle *de ſon Excellence le Gouverneur de la Nouvelle-York.*

⸸ Il entend *un homme qui quitoit alors la Nouvelle-York dans le deſſein de s'établir en Penſilvanie.*

§ Sçavoir, *de la Nouvelle-York.*

** C'eſt-à-dire, *le triſte etat où étoit la Province & le Peuple de la Nouvelle York.*

†† Entendant par-là *le Gouvernement établi dans la Nouvelle-York.*

,, ſoit-il, il alloit maintenant les quitter, de
,, ſorte que, quelques meſures qu'ils priſſent,
,, elles ne pourroient pas lui nuire. Cepen-
,, dant il ne pouvoit s'empêcher de s'intéreſſer
,, au bien-être de ſes Concitoyens, & ſouhai-
,, toit que l'Aſſemblée * voulût s'évertuer
,, d'une manière digne d'elle, en faiſant voir
,, qu'elle a plus à cœur les intérêts de la
,, Patrie, que non pas le contentement par-
,, ticulier de quelqu'un de ſes Membres, &
,, qu'elle ne compte pour rien les bonnes ou
,, les mauvaiſes graces d'un Gouverneur †,
,, leſquelles on doit également mépriſer,
,, lorſque le ſalut de l'Etat eſt en danger.
,, Vous vous plaignez des Avocats, dit-il,
,, mais il me ſemble que c'eſt la Loi même
,, qui n'eſt plus écoutée. Nous ⸸ croyons
,, qu'on rend inutiles des Actes autenti-
,, ques, qu'on dépoſe les Juges d'une ma-
,, nière arbitraire, qu'on érige de nouvel-
,, les Cours de Juſtice ſans le conſentement
,, de ceux en qui réſide le pouvoir légiſla-
,, tif ‡; par où il me ſemble que le peuple
,, ſera bien-tôt privé du Droit d'être jugé
,, par douze jurez, toutes les fois qu'il plai-
,, ra à un Gouverneur §, & qu'on refuſera
,, à

---

* Il veut dire, *l'Aſſemblée générale de la Province de la Nouvelle-York.*

† Il entend, *de ſon Excellence le Gouverneur Coſby.*

⸸ C'eſt-à dire, *le Peuple de la Nouvelle-York.*

‡ Sçavoir *dans la Province de la Nouvelle-York.*

§ Entendant *ſon Excellence le Gouverneur Coſby.*

„ à des perſonnes qui ont le bien requis „ par les Loix, la liberté de donner leur „ ſuffrage dans les occaſions, contre la pra„tique reçue, qui eſt le plus ſûr inter„prête de quelque Loi que ce ſoit. Y a-t„il donc quelqu'un dans cette Province *, „ qui puiſſe dire qu'une choſe eſt à lui, ou „ qu'il jouït de la Liberté, ſi ce n'eſt autant „ qu'il plaît à ceux qui ſont employez dans „ le Gouvernement † ? C'eſt pourquoi je „ me ſuis retiré ‡, & je crois que d'autres „ en feront autant. „

Voilà ce que Mr. le Procureur-général appelle des *Libelles faux, malicieux, ſéditieux & diffamatoires*. Mr. Chambers, § un des Avocats de l'Accuſé, tâcha d'expliquer clairement en quoi conſiſte proprement un Libelle; il fit voir qu'il faut avoir quelque indulgence pour ce que l'on dit ou écrit, & qu'une Piéce ne ſçauroit paſſer pour un Libelle, à moins que quelque perſonne particuliere n'y ſoit ſi clairement déſignée, qu'il ſoit impoſſible de s'y méprendre : il ſomma le Procureur-général, de prouver que Zenger eût imprimé & publié les papiers en queſtion, & ſur-tout qu'il eût eu toutes les vûës qui lui ſont attribuées dans les Remarques du Procureur.

---

* Il parle *de la Nouvelle-York.*

† Sçavoir *dans le Gouvernement de la Nouvelle-York.*

‡ C'eſt à dire *de la Nouvelle-York.*

§ Comme, ni Mr. Chambers, ni le Procureur-général n'ont jugé à propos de communiquer leurs Plaidoyers à l'Imprimeur, on n'en trouve ici qu'un précis, écrit apparemment à l'audience même par quelqu'un des Auditeurs: de ſorte que nous ne ſçavons pas juſqu'où on peut s'y fier, ſur-tout par rapport au Plaidoyer du Procureur-général.

Mr. Hamilton parla enſuite. „ J'avoue, „ dit-il, que ſuivant la manière ordinaire de „ proceder nous aurions droit d'obliger Mr. „ le Procureur-général à prouver que notre „ Client a imprimé & publié les Journaux „ en queſtion. Cependant je ne ſçaurois, „ ſans faire violence à mes propres princi-„ pes, nier la publication d'une plainte, la-„ quelle je ſuis perſuadé que tout ſujet né „ *libre*, a droit de faire, lorſqu'il eſt en „ état de prouver que ce qu'il publie eſt „ véritable. J'épargnerai donc à Mr. le Pro-„ cureur-général la peine d'examiner les té-„ moins ſur ce point-là; je confeſſe, au nom „ de mon Client, qu'il a imprimé & publié „ les Journaux mentionnez dans l'accuſa-„ tion, & je préſume qu'en le faiſant il n'a „ point commis de crime. „

Ce diſcours ſurprit l'audience: il y eut un profond ſilence pour quelques momens; enfin le Chef de Juſtice demanda au Procureur-général ce qu'il avoit à dire là-deſſus: Il répondit, que puiſqu'on avouoit l'impreſſion & la publication des Libelles, les Jurez devoient prononcer ſentence en faveur du Roi contre l'Accuſé : car, ajoûta-t-il, quand même on ſuppoſeroit que les Journaux de Zenger ne contiennent rien que de vrai, ils n'en ſeroient pas moins des Libelles ſelon la Loi; au contraire cela même, qu'ils ſeroient vrais, en aggraveroit le crime.

Mr. Hamilton ſe recria contre cette Theſe; il ſoutint, qu'il faloit prouver que le contenu de ces Journaux étoit *faux*, *diffamatoire*, *& ſéditieux*, ſans quoi on ne pouvoit pas dire que ce fuſſent des *Libelles*.

Le Procureur-général entreprit donc de prouver ſa Theſe: il fit voir combien le Gouvernement eſt une choſe ſacrée, & néceſſaire pour la défenſe de notre Religion, de nos Biens, & de nos Vies; qu'à cauſe de cela on avoit toujours pris grand ſoin de prévenir tout ce qui pouvoit tendre à deſhonorer les Magiſtrats, & tous ceux qui ont quelque part au Gouvernement, & principalement le Souverain; & qu'on avoit ſouvent puni ſevèrement ceux qui avoient tâché de rendre le Gouvernement mépriſable en publiant des Libelles faux & diffamatoires, ou en parlant mal de ceux qui ſont conſtituez en autorité: il cita divers paſſages tirez des Livres des Juriſconſultes, pour prouver qu'*un Libelle eſt une diffamation malicieuſe de quelque perſonne que ce ſoit, par écrit, ou par des tableaux, des figures ou des portraits, ... que le crime en eſt plus grand, à proportion que la perſonne eſt plus diſtinguée; que ſoit que ce que l'on publie ſoit vrai ou faux, ſoit que la perſonne contre qui on le publie ait* *une bonne ou une mauvaiſe reputation, ce n'en eſt pas moins un Libelle; parce que dans tout Etat bien réglé la partie lezée doit porter ſes plaintes devant les Juges, ſuivant le cours ordinaire du Barreau.* Venant enſuite à faire l'application de ces Remarques, il tâche de montrer, qu'il ne ſçauroit y avoir rien de plus diffamant contre le Gouverneur, contre le Conſeil, & contre l'Aſſemblée générale de la Nouvelle-York, que ce qui eſt contenu dans les Ecrits de Zenger: Il conclut en remarquant, que cet Imprimeur avoit beaucoup médit du Gouvernement, avant qu'on prît aucune connoiſſance de lui; mais qu'à la fin le Gouverneur & le Conſeil avoient cru, qu'il ſeroit dangereux de ſouffrir qu'il continuât plus long-tems à publier ſes médiſances & ſes Libelles; c'eſt pourquoi *ils lui avoient ordonné à lui*, Procureur-général, *de pourſuivre le coupable, pour arrêter ſes diffamations.*

Mr. Hamilton reprenant la parole, s'exprima de cette manière. „ Je conviens que „ le Gouvernement eſt une choſe ſacrée; „ mais je ne ſçaurois être de l'avis de Mr. „ le Procureur-général, lorſqu'il voudroit „ nous inſinuer que les juſtes plaintes d'un „ nombre de perſonnes qui ſouffrent ſous „ un mauvais Gouvernement, ſont des Li„ belles contre ce Gouvernement . . . . „ J'avouë que lorſque je lus l'*Information*, „ je n'eus pas l'Art de découvrir, ſans le ſe

,, cours des *Inſinuations* * de Mr. le Procureur, que c'eſt le Gouverneur qu'on ,, a en vûë dans chaque période des Ecrits ,, en queſtion. Je m'imaginois qu'ils étoient ,, l'ouvrage d'un homme, qui, par un zèle ,, extraordinaire pour la Liberté, avoit mal ,, interprété la conduite de quelques perſonnes conſtituées en autorité ; & que ,, Mr. le Procureur, par un zèle exceſſif ,, pour le pouvoir du Magiſtrat, avoit pourſuivi cette affaire, dans le deſſein de châtier l'indiſcrétion de mon Client, & en ,, même tems de montrer à ſes Supérieurs, ,, combien il s'intéreſſe à empêcher qu'on ,, leur manque de reſpect. Mais ce que Mr. ,, le Procureur vient de dire, ſçavoir que ,, cette pourſuite a été entrepriſe par l'ordre du Gouverneur, & le concours extraordinaire de perſonnes de toute condition que je vois au Palais dans cette ,, occaſion, me donne lieu de croire, que ,, le Gouvernement ſe propoſe quelque choſe de plus dans cette affaire, & que le ,, Peuple ſe perſuade qu'il court beaucoup ,, plus de riſque que je n'avois d'abord cru. ,, C'eſt pourquoi, comme il eſt de mon devoir de m'expliquer nettement, ſans détour, & avec ſincérité dans cette cauſe, ,,

---

* *Innuendo's* : ce ſont les Remarques, ou Gloſes, qu'on a vûës ci-deſſus.

„ je me flate que la Cour m'accordera une „ audience favorable.

„ Je m'étois flaté, que cette terrible „ Cour *, où ces cruelles ſentences ont „ été prononcées, & cette Loi établie, d'où „ Mr. le Procureur-général a emprunté les „ autoritez qu'il cite, pour ſoutenir la cauſe „ qu'il plaide, avoit été dès long-tems „ abolie, comme la Cour la plus dangereuſe „ pour la liberté du peuple qui ait jamais „ été connue en Angleterre; & que „ Mr. le Procureur ſçachant cela, n'auroit „ pas entrepris d'établir une CHAMBRE „ ETOILE'E ici, ni de nous donner les „ Jugemens de cette *Chambre* pour regle. „ Car on ſçait très-bien, que non ſeulement „ on a regardé depuis comme permis, des „ diſcours qui auroient paſſé pour des Actes „ de Trahiſon en ce tems-là; mais même „ que les maximes oppoſées à celles „ qu'on ſuivoit alors, ont maintenant force „ de Loi. „

On prouve cela, en remarquant que *c'étoit autrefois ſe rendre coupable de Trahiſon que de dire ſeulement qu'il y a des cas où il eſt permis de reſiſter au Roi les armes à la main*; au lieu que le Docteur Sacheverel a depuis été condamné par la Cour Souveraine de la Grande-Bretagne, pour avoir dit, qu'*il n'eſt permis en aucun cas de reſiſter au Roi.*

„ De plus, pourſuit Mr. Hamilton, com-

---

* La Chambre étoilée.

„ me le tems a apporté divers changemens
„ dans les Loix d'Angleterre, il me ſem-
„ ble que la différence des Lieux devroit
„ auſſi y apporter quelque changement.

„ N'eſt-il pas ſurprenant de voir, que dès
„ qu'un ſujet reçoit du Roi la charge de
„ Gouverneur d'une Colonie en Amerique,
„ il ſe croye auſſi-tôt revêtu de toutes les
„ Prérogatives qui apartiennent à la Perſon-
„ ne ſacrée du Prince? Et ce qui eſt encore
„ plus étonnant, les peuples ſont ſi inſen-
„ ſez que d'admettre ces Prérogatives & ces
„ Exemptions, même à leur propre ruine!
„ Eſt-ce donc une choſe ſi difficile, que de
„ diſtinguer entre la Majeſté de notre Sou-
„ verain, & le Pouvoir d'un Gouverneur
„ des Plantations? N'eſt-ce pas manquer
„ de reſpect au Prince, que de transférer à
„ un ſimple ſujet, la ſoûmiſſion, l'obéïſ-
„ ſance & la fidélité, qui ne ſont dûës qu'au
„ Souverain? Et cependant dans tous les
„ cas que Mr. le Procureur-général a ci-
„ tez, c'eſt du Roi qu'il s'agit, quoiqu'on
„ y inſiſte comme ſur autant d'autoritez qui
„ font voir la grandeur du crime de Mr.
„ Zenger contre le Gouverneur de la Nou-
„ velle-York. Il y a des gens qui compa-
„ rent les diverſes Plantations à autant de
„ grandes Corporations différentes; & peut-
„ être que cette Comparaiſon n'eſt pas mal
„ fondée: Mais peut-on citer l'exemple
„ d'un ſeul Maire, ou d'un ſeul Chef de
„ Corporation, qui ſe ſoit jamais arrogé les
„ Droits

„ Droits ſacrez du Trône ? Prenons garde „ qu'en prétendant témoigner beaucoup d'égard pour le Prince & pour la paix de ſes „ Peuples, nous ne ſoyons ſi téméraires „ que de tranſporter à la perſonne d'un ſujet l'obéïſſance que nous ne devons qu'au „ Roi : Quelle étrange doctrine n'eſt-ce pas, „ que de vouloir que tout ce qui a force „ de Loi en Angleterre l'ait auſſi en ce „ Païs ! „ *

On rapporte ici divers cas, où les Loix qui ſont d'uſage en Angleterre ne le ſont pas en Amérique. Si en Angleterre un homme ſouffre que quelqu'un de ſes beſtiaux aille paître dans le champ de ſon voiſin, celui-ci eſt reçu à demander un dédommagement en Loi, quand même ſon champ n'auroit pas été clos. „ Je ne crois pas, dit Mr. Hamilton, qu'il en ſoit ainſi en Amérique, „ où la Loi ſemble avoir voulu obliger les „ particuliers à défendre leurs Terres par „ une bonne haye contre les injures des bêtes ſauvages ; & peut-être ne ſeroit-il pas „ moins raiſonnable, que les hommes priſſent ſoin de ſe défendre des attaques d'une langue indiſcrette par une conduite „ juſte & droite. „

Le Procureur-général ſoutenant toujours, que les Ecrits de Zenger n'en ſeroient pas moins des Libelles, quand même ce qu'ils contiennent ſeroit vrai, Mr. Hamilton lui ré-

---

* C'eſt-à-dire en Amérique.

répond de cette manière. „ Nous ſommes „ accuſez, dit-il, d'avoir publié *un certain* „ *Libelle faux, malicieux, & diffamatoire.* Ce „ mot de *faux* doit ſignifier quelque choſe; „ autrement, pourquoi l'auroit-on mis-là? „ Mr. le Procureur-général ne dira pas, je „ penſe, que ce mot n'eſt-là que par hazard; & je ſuis perſuadé que, ſans ce mot, „ ſon *Information* ne ſeroit pas recevable. „ Mais pour faire voir que c'eſt la fauſſeté „ d'un Ecrit, qui, comme je le crois, en „ fait un Libelle, poſons le cas, que l'Accuſation ait été d'avoir publié un Libelle „ *véritable* : auroit-ce été la même choſe? „ Et Mr. le Procureur-général pourroit-il „ autoriſer une pareille accuſation d'aucun „ exemple tiré des Loix d'Angleterre? Non, „ ſans doute; c'eſt donc la *fauſſeté* d'un Ecrit „ qui le rend *diffamatoire*, & il ne devient „ un Libelle, que lorſqu'il eſt tout enſemble „ diffamatoire & faux. Afin d'abréger . . . „ & pour épargner la peine de Mr. le Procureur, je veux bien conſentir, que s'il „ peut prouver que les faits dont on nous „ charge ſont *faux*, je conviendrai de mon „ côté, qu'ils ſont *diffamatoires & ſéditieux*, „ & que les Ecrits, où ils ſont contenus, „ ſont des *Libelles*. „

„ Nous n'avons rien à prouver, repliqua „ le Procureur-général, mais quand même „ il ſeroit néceſſaire de prouver la fauſſeté des faits en queſtion (ce que je ſoutiens n'être pas néceſſaire) comment pou-

„ vons-nous prouver une Négative? . . . .

„ Je m'attendois bien, reprit Mr. Hamilton, qu'on objecteroit qu'on ne peut pas „ prouver une Négative: mais chacun ſçait „ qu'il y a bien des exceptions à faire à „ cette regle générale . . . . Cependant je „ veux bien épargner encore à Mr. le Procureur-général la peine de prouver une Négative. Je me charge de tout le fardeau, & „ j'entreprens de prouver que ces Journaux, „ qu'on taxe de Libelles, ne contiennent „ rien que de vrai. „

Ceci donna lieu à un Incident. La Cour pretendit, qu'il n'eſt pas permis de *juſtifier* un Libelle: & Mr. Hamilton ſoutint au contraire & tâcha de faire voir, que dans des cas ſemblables il avoit été permis de juſtifier l'Accuſé, en prouvant la vérité des faits qu'on diſoit être diffamatoires. Il cita un jugement rapporté par Coke * concernant Jean de Northampton, qui fut condamné pour avoir écrit une Lettre, qui ne contenoit que des fauſſetez. Mr. Hamilton fait remarquer que c'étoit la fauſſeté des faits alleguez dans cette Lettre qui la fit regarder comme un Libelle, & qui fut le fondement de la ſentence prononcée contre l'Auteur. „ Et n'eſt-ce pas-là, ajoûte-t-„ il, précisément ce que nous prétendons? „ Ne ſoutenons-nous pas que c'eſt la fauſſe-„ té d'un Ecrit qui le rend diffamatoire, &

---

* 3. Inſt. 174.

,, qui en fait un Libelle? Et comment connoîtra-t-on, ſi les faits mentionnez dans ,, les Ecrits en queſtion en font des Libelles ,, ou non, c'eſt-à-dire *s'ils ſont faux ou* ,, *vrais*, ſi ce n'eſt en nous permettant de ,, prouver qu'ils ſont vrais, puiſque Mr. le ,, Procureur-général ne veut pas entreprendre de prouver qu'ils ſont faux?

,, De plus, n'eſt-il pas contre le bon ſens, ,, d'infliger à un homme la même punition ,, pour un *Libelle véritable* (ſuppoſé qu'il ,, puiſſe y en avoir de tels) que pour un ,, *Libelle faux*? Je ſçais qu'on prétend que *la* ,, *vérité d'un Libelle le rend plus offenſant; que* ,, *le crime en eſt par conſequent plus grand, &* ,, *l'Auteur digne d'une punition plus ſevère.* Suppoſons que cela ſoit; accordons pour une ,, fois que *la vérité eſt un plus grand crime* ,, *que le menſonge.* Cependant puiſque les ,, offenſes ne ſont pas égales, & que les punitions en ſont arbitraires, c'eſt-à-dire ,, qu'elles dépendent de la volonté des Juges, qui les infligent ſuivant qu'ils le jugent à propos; n'eſt-il pas abſolument ,, néceſſaire qu'ils ſçachent ſi un Libelle eſt ,, *vrai* ou *faux*, afin qu'ils puiſſent proportionner la punition au crime? *Car, ne ſeroit-ce pas une choſe bien triſte, ſi les Juges,* ,, *faute d'être bien informez, alloient punir un* ,, *homme auſſi ſevèrement pour avoir écrit ou publié une fauſſeté, que pour avoir écrit ou publié une vérite?* —— Cette conſequence, ,, toute abſurde ou ridicule qu'elle paroît,

„ ſuit pourtant naturellement de l'opinion „ de Mr. le Procureur-général, que *la vérité rend un Libelle pire que la fauſſeté.* Cette „ conſequence ſuit néceſſairement de ce qu'il „ ne veut pas entreprendre de prouver la „ fauſſeté de nos Ecrits, ni permettre que „ nous en prouvions la vérité.

Mr. Hamilton continue enſuite à rapporter divers exemples, pour faire voir que les Accuſez ont droit de ſe défendre en prouvant la vérité des faits contenus dans les piéces taxées d'être des Libelles. Il obſerve que „ dans le Procès des ſept Evêques * „ le Chevalier Robert Sawyer ſoutint que „ LA FAUSSETE', *la malice & l'eſprit ſéditieux* de l'Ecrit étoient autant d'articles „ qu'il faloit prouver. On dira peut-être, „ que Mr. Sawyer étoit un des Avocats des „ Evêques, & que ſon opinion n'eſt point „ une autorité qu'on puiſſe citer au Barreau. „ Auſſi ne la citons-nous, répond Mr. Hamilton, que pour montrer que nous ne „ ſommes pas les prémiers qui ayons ſoutenu, qu'un écrit ne ſçauroit être un Libelle, à moins que ce qu'il contient ne „ ſoit *faux*. Mais ſi l'opinion d'un Avocat „ n'eſt d'aucun poids, j'eſpere qu'on aura „ plus d'égard pour le ſentiment d'un Juge : c'eſt pourquoi je rapporterai les paroles que le Juge Powel prononça dans

---

* *Voyez* Rapin, Hiſt. d'Anglet. *Tom.* X. p. 76. 80. 97. 93.

,, la même cauſe. Il dit (en parlant de la
,, Requête des Evêques, qu'on taxoit d'être
,, un Libelle, & pour laquelle ils furent
,, pourſuivis ſur une *Information*) que *pour*
,, *être un Libelle, il faloit qu'elle fût* FAUSSE,
,, *malicieuſe, & tendante à ſédition*; & il
,, déclara que, *comme il n'y voyoit ni* FAUSSETE',
,, *ni malice, il étoit d'opinion qu'elle*
,, *n'étoit point un Libelle.* Il me ſemble que
,, cette opinion ſeule, déclarée dans une cauſe
,, où le Roi étoit partie, & qu'il prenoit
,, ſi fort à cœur, opinion qui juſqu'à ce jour
,, n'a jamais été contredite, devroit être
,, une autorité ſuffiſante pour nous donner
,, le droit de prouver *la vérité des faits* contenus
,, dans les Journaux, qui dans l'*Information*
,, ſont appellez *faux*, *malicieux*,
,, *ſéditieux & diffamatoires.* Si on objecte que
,, les trois autres Juges furent d'une opinion
,, contraire à celle de Powel, je réponds,
,, que la condamnation que le Public
,, a faite de leur opinion, & l'approbation
,, qu'il a donnée à celle de Powel,
,, à ſon Jugement, & à ſa conduite dans
,, cette cauſe, & la gloire que ce Juge a acquiſe
,, en oſant dire librement la vérité dans
,, un tems comme celui-là, dans une ſemblable
,, occaſion, & ſous un tel Roi *,
,, nous donnent un plein droit d'inſiſter ſur
,, la ſentence qu'il rendit, comme ſur une
,, autorité qui vient parfaitement au fait:
,, &

---

* Jaques II.

„ & c'eſt à Mr. le Procureur-général à prouver, que depuis ce tems-là on a nié que „ l'opinion de Powel ait force de Loi, ou „ que dans quelqu'un des livres de Juriſprudence que nous avons, ce Juge ait été cenſuré ou blâmé, pour avoir ſoutenu cette „ opinion; & j'oſe dire qu'on ne pourra jamais prouver rien de ſemblable. „

Mr. Hamilton allegue encore quelques autres exemples pour établir ſa Thèſe; il rapporte entr'autres un Diſcours du Chef de Juſtice Holt à un nommé *Fuller*, accuſé d'avoir publié un Ecrit contenant des accuſations fort graves contre diverſes perſonnes élevées aux emplois les plus diſtinguez. „ Cependant, dit l'Avocat de Philadelphie, „ la Cour étoit bien éloignée de l'accabler „ de cette maxime de la Chambre Etoilée, „ qu'*il n'importe pas que ce qu'on dit ſoit vrai* „ *ou faux*. Au contraire, le Chef de Juſtice „ Holt lui demanda; *Pouvez-vous faire voir* „ *que ces choſes ſont véritables? Avez-vous quelques témoins? Vous auriez pû les aſſigner à comparoître aujourd'hui en votre faveur. Si vous* „ *vous hazardez à écrire des choſes comme celles* „ *dont on vous accuſe, c'eſt à vous à les prouver à vos propres riſques. Si vous avez quelques témoins je les écouterai. Comment avez-* „ *vous oſé écrire des choſes qui ne ſont pas véritables? Produiſez vos témoins ſi vous en avez.* „ *Et ſi vous avez quelque choſe à dire pour prouver la vérité de ce que vous avez écrit, faites-nous entendre ce que c'eſt.* Ainſi agit,

,, ainſi parla ce grand Homme, le Chef de
,, Juſtice Holt, dans une cauſe ſemblable à
,, celle que nous plaidons. La regle qu'il
,, poſe dans ce cas, c'eſt que *celui qui ſe ba-*
,, *zarde à écrire certaines choſes, doit auſſi les*
,, *prouver à ſes propres riſques.* Or nous avons
,, avoué l'impreſſion & la publication des
,, Journaux mentionnez dans l'*Information*,
,, & avec la permiſſion de la Cour, & con-
,, formément à la regle établie par le Chef
,, de Juſtice Holt, nous ſommes prêts à en
,, prouver la vérité A NOS PROPRES
,, RISQUES.

Cependant la Cour ne jugea pas à propos de permettre qu'on entreprît de prouver la vérité des faits contenus dans les Ecrits de Zenger ; ſurquoi Mr. Hamilton s'addreſſant aux Jurez, leur dit: ,, C'eſt donc
,, à vous, Meſſieurs les Jurez, qu'il faut
,, que nous en appellions maintenant. Nous
,, avons offert de produire des témoins de
,, la vérité des faits, & on nous a refuſé
,, la liberté de rien prouver. Qu'il ne paroiſſe
,, pas étrange que je m'addreſſe à
,, vous de cette manière : Je ſuis autoriſé à
,, le faire, tant par la Loi que par la droite
,, Raiſon. La Loi ſuppoſe que vous
,, avez été choiſis *dans le voiſinage du lieu où*
,, *l'on dit que la choſe doit s'être paſſée*; & la
,, raiſon pourquoi on vous choiſit dans ce
,, voiſinage, *c'eſt afin qu'on puiſſe ſuppoſer, que*
,, *vous etes par cela même mieux inſtruits du*
,, *fait qui doit être jugé.* Et ſi vous donnez

,, une ſentence contre mon Client, il faut
,, que vous preniez ſur vous de décider,
,, que les Journaux citez dans l'*Information*,
,, leſquels nous avouons avoir imprimez &
,, publiez, ſont *faux*, *diffamatoires & ſédi-*
,, *tieux*. Mais nous n'avons aucun lieu d'ap-
,, préhender rien de ſemblable. Vous êtes
,, des citoyens de la Nouvelle-York; vous
,, êtes réellement ce que la Loi vous ſup-
,, poſe, d'*Honnêtes gens*, *légalement qualifiez*;
,, &, ſuivant mes Inſtructions, les choſes
,, que nous offrons de prouver, ne ſont pas
,, arrivées dans quelque coin obſcur; il eſt
,, notoire à tout le monde, que les faits
,, ſont vrais: C'eſt pourquoi votre juſtice
,, fait notre ſureté. Et puiſqu'on nous re-
,, fuſe la liberté de produire nos preuves,
,, pour établir la vérité de ce que nous avons
,, publié, qu'il me ſoit permis de poſer ici,
,, comme une maxime conſtante en pareils
,, cas, que *la ſuppreſſion forcée des preuves*,
,, *doit toujours être regardée comme la preuve la*
,, *plus forte*; & je me flate que vous le pen-
,, ſerez ainſi. Mais puiſqu'on ne ſouffre pas
,, que nous examinions nos témoins, je
,, veux tâcher d'abréger la diſpute avec Mr.
,, le Procureur-général; c'eſt pourquoi je le
,, prie de nous faire la grace de nous don-
,, ner une définition d'un Libelle, qui ſerve
,, de regle fixe, par laquelle on puiſſe con-
,, noître certainement ſi un Ecrit eſt un
,, Libelle ou non.

Là-deſſus le Procureur-général ſe mit à

lire pluſieurs paſſages d'un fameux Juriſconſulte *, leſquels ſont bien voir à la vérité, qu'il y a diverſes manières de médire d'une perſonne & de la diffamer, mais qui ne contiennent point la définition claire & préciſe qu'on demandoit; définition qu'il eſt effectivement très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de donner. Auſſi voyons-nous, qu'après pluſieurs repliques & dupliques entre les deux Avocats, le Chef de Juſtice déclara, que *toutes paroles ſont diffamatoires ou non, ſelon le ſens dans lequel on les entend*; & que c'eſt à ceux qui ont droit de juger des paroles, de juger auſſi ſi elles ſont *diffamatoires*, ou *ironiques*, *ſi elles tendent à rompre la paix*, ou *ſi elles ſont ſéditieuſes*, &c.

Mr. Hamilton ſe prévalut de cette déclaration. ,, Je ſuis bien aiſe, dit-il, de voir ,, que c'eſt-là l'opinion de la Cour. Il ſuit ,, de-là, que ces douze Hommes (les Jurez) ,, doivent entendre les paroles rapportées ,, dans l'*Information*, dans un ſens qui les ,, rende *diffamatoires*, c'eſt-à-dire *fauſſes*. ,, (Car je ne crois pas qu'on prétende qu'el- ,, les ſont *ironiques*) & s'ils les entendent ,, ainſi, ils diront que nous ſommes coupa- ,, bles d'avoir publié un *libelle faux*, autre- ,, ment ils nous abſoudront. ,,

Le Chef de Juſtice dit là-deſſus, que les Jurez avoient la liberté de déclarer ſimplement,

---

* Hawkins, Chap. 73. §. 1 & ſeqq.

ment, que Zenger avoit imprimé & publié les Journaux en queſtion, & de laiſſer à la Cour à décider ſi ces Journaux étoient diffamatoires ou non. Souvent les Jurez ne décident que du *Fait*, laiſſant aux Juges à prononcer ſur les Queſtions de *Droit*.

„ Je ſçais, replique Mr. Hamilton, que les „ Jurez peuvent en agir ainſi; mais je ſçais „ auſſi qu'ils peuvent en agir autrement: „ Je ſçais qu'ils ont une pleine autorité de „ juger tant du Droit, que du Fait, & ils „ doivent le faire lorſqu'ils n'ont aucun „ doute ſur le Droit. Laiſſer à la Cour la „ liberté de déterminer ſi des expreſſions „ ſont diffamatoires ou non, c'eſt en plu„ ſieurs cas rendre les Jurez inutiles, pour „ ne rien dire de pis. J'aurai occaſion de „ parler de ceci dans un moment; mais, „ avec la permiſſion de la Cour, je mon„ trerai premiérement, quelles ſont les dan„ gereuſes conſequences qui naiſſent des „ maximes que Mr. le Procureur-général „ a poſées. . . . . Je conviens qu'il y a de „ la baſſeſſe & de la malhonnêteté à diffa„ mer qui que ce ſoit: je ſuis même perſua„ dé que c'eſt une choſe infame de noircir „ la réputation d'une perſonne revêtuë d'un „ caractère public: Je veux bien même ac„ corder à Mr. le Procureur-général, que „ lorſque les défauts, les fautes, & même „ les vices d'un tel homme ſont perſonels, „ & ne ſont point dangereux pour la tran„ quillité publique, ni pour la liberté ou le

„ bien des autres hommes, c'eſt pêcher „ contre l'honnêteté & contre la bienſéance „ que de les expoſer au grand jour, ſoit de „ vive voix ſoit par écrit. Mais lorſque „ les foibleſſes perſonelles, & plus encore „ les vices d'un Gouverneur influent ſur le „ Gouvernement; lorſque le peuple en ſouf„ fre, ſoit dans ſa liberté ſoit dans ſes biens, „ cela change le cas conſidérablement; & „ toutes les belles choſes que l'on dit en „ faveur de ceux qui gouvernent, ces pa„ negyriques étudiez de leur dignité & de „ leur pouvoir, ne ſeront jamais capables „ d'impoſer ſilence au peuple, qui ſe ſent „ opprimé; au moins s'il vit ſous un Gou„ vernement libre. Il eſt vrai qu'autrefois „ c'étoit un crime de dire la vérité, & plus „ d'un brave & digne homme en a été puni „ dans cette terrible Cour de la Chambre „ Etoilée. Cependant même dans cette Cour, „ & dans ces tems ſi mauvais, il s'eſt trou„ vé un grand homme, qui oſa dire une „ choſe, qu'il me ſera, j'eſpere, permis de „ répéter ici, ſans qu'on en ſoit offenſé. „ C'eſt que *la pratique de pourſuivre un hom„ me par voye d'*Information, *pour cauſe de „ Libelle, eſt une épée dans la main d'un mé„ chant Roi, & dans celle d'un franc poltron, „ pour opprimer & détruire les innocens. L'un „ à cauſe de ſon haut rang ne ſçauroit ſe ven„ ger autrement, & l'autre, manque de cou„ rage, n'oſe le faire.* *

---

* Il faut remarquer qu'un particulier qui a été offen-

Ici le Procureur-général interrompit l'Avocat de Zenger. *Je vous prie, Monſieur*, lui dit-il, *prenez garde à ce que vous dites, & ne vous émancipez pas trop : je n'aime pas que vous vous donniez tant de libertez.*

,, Vous ne prétendez pas, ſans doute, Mon-,, ſieur, reprit Hamilton, faire des applica-,, tions malignes. Toute la terre reconnoît ,, que nous ſommes gouvernez par le meil-,, leur des Rois, & je ne comprens pas dans ,, quelle vûë Mr. le Procureur-général me don-,, ne cet avis. Mes principes qui ſont con-,, nus de tout le monde, & le vif ſentiment ,, que j'ai des avantages dont nous jouïſſons ,, ſous le régne de Sa Majeſté, font qu'il ,, m'eſt impoſſible de manquer à ce que je ,, dois à mon Roi, & même d'être ſeule-,, ment ſoupçonné d'y manquer.

,, Je diſois donc, que malgré toute la ſoû-,, miſſion & tout le reſpect que Mr. le Pro-,, cureur-général exige de nous pour ceux ,, qui ſont conſtituez en autorité, ils ne ,, ſont pas pour cela diſpenſez de ſuivre les ,, regles les plus communes de la Juſtice, ,, ſoit en qualité de particuliers, ſoit com-,, me Magiſtrats. Les Loix de notre Patrie ,, ne connoiſſent point d'exceptions. Il eſt ,, vrai qu'il eſt difficile de faire punir ceux ,, qui

offenſé, peut pourſuivre ſon ennemi par voye d'*Information*, dans ce qu'on appelle l'Office de la Couronne, *the Crown Office.*

„ qui ont le pouvoir en main, pour le mal „ qu'ils ſont, ſoit à quelque particulier ſoit „ au public; principalement les Gouverneurs „ des Colonies en Amérique, qui prétendent „ n'être point obligez de répondre dans „ leurs propres Gouvernemens aux plaintes „ que l'on peut porter contre eux. J'avoue „ qu'ils ſont obligez de rendre raiſon de „ leur conduite, lorſqu'on les pourſuit dans „ quelqu'une des Cours du Roi à Weſtminſter, pour le mal qu'ils ont fait en ce païs. „ Mais qui ne ſçait que c'eſt une choſe preſque impraticable pour la plûpart des habitans de l'Amérique, de quitter leurs familles, dont la ſubſiſtance dépend de leurs „ ſoins & de leurs travaux, & de tranſporter à grands fraix leurs témoins dans la „ Grande-Bretagne, pour y pourſuivre un „ Gouverneur ſur le tort qu'il leur a fait „ ici? J'oſe même ſoutenir, que les dépenſes „ qu'exige une pareille pourſuite ſont au-deſſus des forces de la plûpart d'entre „ nous: & ce remede même devient inutile, lorſque l'oppreſſion eſt générale. Mais, „ graces à Dieu, la Conſtitution même de „ l'État nous fournit les moyens, ſi-non „ de faire reparer les maux qu'on nous a „ fait, au moins d'en prévenir de nouveaux „ par notre prudence & par notre courage, en faiſant vivement ſentir aux Gouverneurs, qu'il eſt de leur intérêt d'exercer la Juſtice envers ceux qui ſont ſoûmis à leur conduite. Tel eſt le ſentiment

„ naturel, que les hommes en général, (j'entens des hommes libres) ont de la Juſtice, que lorſqu'ils voyent qu'un Magiſtrat „ ſupreme abuſe du pouvoir, qui ne lui „ etoit confié que pour le bien du peuple, „ & qu'il entreprend d'exercer ſon autorité „ contre des ſujets innocens, de quelque „ rang ou qualité qu'ils ſoient; alors, dis-je, tous les hommes en général ne manquent preſque jamais d'en prendre connoiſſance, & de prévenir, autant qu'il „ eſt en leur pouvoir, l'entiere ruine de leurs „ Concitoyens.

„ N'a-t-on pas toujours vû (& j'eſpere „ qu'on le verra toujours) que lorſque les „ Repréſentans d'un peuple libre ont connu „ par de juſtes rémontrances, les maux que „ leurs Concitoyens ſouffroient par l'abus „ qu'un Gouverneur faiſoit de ſon pouvoir, „ ils ont déclaré, & même hautement, qu'il „ n'y avoit aucune Loi qui les obligeât à „ payer des gages à un Gouverneur qui „ travailloit à ruiner une Province ou une „ Colonie, ou à priver les peuples de leurs „ privileges, leſquels, par la Commiſſion de „ Sa Majeſté & par la Loi même, il étoit „ obligé de maintenir. Mais de quel uſage „ un ſi beau droit eſt-il, ſi tout homme qui „ ſouffre doit garder le ſilence? S'il faut „ empriſonner comme un diffamateur, celui „ qui découvre à ſes voiſins les maux qu'on „ lui fait?

„ Je prevois qu'on dira, *n'avez-vous pas*

,, *l'Aſſemblée de vos Repréſentans , à laquelle*
,, *vous pouvez porter vos plaintes*? Oui, ſans
,, doute. Mais quoi ! Faut-il importuner
,, cette Aſſemblée en portant devant elle
,, tous les ſujets de plainte que l'on a con-
,, tre un Gouverneur ? Ou bien ne doit-elle
,, entendre que ce que ceux qui ont part
,, aux Affaires veulent bien lui communi-
,, quer ? Comment la cauſe ſera-t-elle ju-
,, gée ? Ou quel dédommagement un hom-
,, me peut-il attendre , principalement s'il
,, arrivoit (comme j'ai vû que cela eſt arri-
,, vé de mon tems en Amérique) qu'un
,, Gouverneur , qui a pluſieurs emplois à
,, donner (je ne dis pas des PENSIONS ;
,, car je m'imagine qu'ils ne donnent gueres
,, ce qu'ils peuvent garder pour eux-mêmes)
,, peut & veut conſerver la même Aſſemblée
,, pendant plus de deux fois SEPT ANS,
,, après que par ſes pratiques il a gagné la
,, pluralité des ſuffrages ? Quelle juſtice un
,, homme peut-il eſpérer en portant ſes
,, plaintes contre un Gouverneur devant
,, une Aſſemblée , dont on peut très-bien di-
,, re que les Membres ſont les Créatures
,, du Gouverneur même contre lequel les
,, plaintes ſont portées ? La choſe parle
,, d'elle-même. Oui , c'eſt un ſentiment
,, naturel , c'eſt le privilege , je dis plus ,
,, c'eſt le Droit de tout homme libre de ſe
,, plaindre lorſqu'on lui fait tort. Il a droit
,, de faire des rémontrances publiques , dans
,, les termes les plus forts, contre l'abus du
,, pou-

„ pouvoir civil ; d'avertir ſes voiſins d'être „ ſur leurs gardes contre les artifices ou la „ violence de ceux qui ont l'autorité en „ main, & de montrer avec courage qu'il „ ſent vivement les avantages de la liberté, qu'il en connoît le prix, & qu'il eſt „ déterminé à s'expoſer à toute ſorte de „ dangers pour la défendre, comme un des „ plus grands biens dont le Ciel puiſſe favoriſer les hommes.

Après pluſieurs autres réfléxions que nous omettons pour abréger, Mr. Hamilton continue ainſi. „ Je ſoutiens que le „ Droit de ſe plaindre & de faire des remontrances eſt un Droit naturel, qui ne „ peut être reſtreint que par la Loi : & les „ reſtrictions que la Loi y met ne peuvent „ regarder que ce qui eſt *faux*. Car, comme il n'y a que la vérité qui puiſſe excuſer ou plutôt juſtifier celui qui ſe plaint „ d'un mauvais Gouvernement, j'avoue „ auſſi que rien ne doit excuſer celui qui „ accuſe fauſſement même un ſimple particulier ; à plus forte raiſon ne doit-on faire „ aucune grace à celui qui accuſe fauſſement „ un Magiſtrat. C'eſt la vérité ſeule qui doit „ regler tout ce qui concerne les Libelles ; „ encore l'Accuſé court-il un aſſez grand riſque ; car s'il manque à prouver le moindre article de ce qu'il a avancé, & cela „ de manière à perſuader les Juges & les „ Jurez, il apprendra à ſes dépens, que lorſqu'une pourſuite ſe fait à l'inſtigation de

,, ceux qui ont le pouvoir en main, il ſe
,, trouve toujours des gens qui la favoriſent pour faire leur cour. Et c'eſt de-là,
,, dit-on, qu'eſt venue cette grande diverſité d'opinions qu'il y a parmi les Juges,
,, touchant les expreſſions qui ſont ou qui
,, ne ſont pas diffamatoires. . . . C'eſt pourquoi il faut être extrêmement circonſpect, lorſqu'on veut ſe conformer à des
,, cas déja décidez; il faut faire une grande
,, attention au tems qu'ont été prononcées
,, les ſentences qu'on cite pour autorité. On
,, m'avouera, je penſe, que depuis l'établiſſement de la Chambre Etoilée . . . . juſqu'à la glorieuſe Révolution, les pourſuites pour cauſe de diffamation ou de Libelle ont preſque toujours été faites à
,, l'inſtance du Prince ou de ſes Miniſtres,
,, &, ce qui ne fait pas beaucoup d'honneur aux Juriſconſultes, ces pourſuites
,, n'ont été que trop ſouvent & que trop autoriſées par des Juges qui ne tenoient leurs
,, charges que pendant le bon plaiſir du Roi.
,, Titre toujours déſagréable; mais ſur-tout
,, dangereux dans la perſonne d'un Juge.
,, Il n'eſt peut-être pas à propos d'en dire
,, davantage ſur cet article: Cependant je
,, ne ſçaurois croire qu'on puiſſe me blâmer,
,, de montrer la malheureuſe influence que
,, le Souverain a eu quelquefois, non ſeulement ſur les Juges, mais même ſur des
,, Parlemens entiers. ,,

L'Avocat parle encore ici de l'affaire des ſept Evêques, qui auroient été condamnez, ſi les Jurez euſſent voulu ſuivre le ſentiment de trois Juges dévouez à la Cour. Il allegue enſuite le cas du Chevalier Samuel Barnardiſton, qui fut condamné à une amende de dix mille Livres Sterling, pour avoir écrit une Lettre dans laquelle perſonne ne put découvrir la moindre fauſſeté ni la moindre diffamation, excepté les Juges & les Jurez. Auſſi cette ſentence fut-elle regardée comme cruelle & déteſtable, & le Parlement la revoqua dans la ſuite. On rapporte encore un autre exemple, qui fait voir ce que l'on a à craindre des Juges lorſqu'ils ne tiennent leurs charges que durant le bon plaiſir du Roi. Les Juges ſous Jaques II. déciderent, que le Prince, par ſa prérogative Royale, a droit de diſpenſer ceux qu'il veut d'obſerver les Actes de Parlement: Déciſion qui a été vivement cenſurée par le Chevalier Edouard Atkins, ci-devant un des Juges des *Plaids-Communs*. *Ce ſont les Papes*, dit-il, *qui ont inventé* ce pouvoir de diſpenſer des Loix: *Nos Rois l'ont emprunté d'eux. & les Juges l'ont ſoutenu de leurs ſuffrages. Ce pouvoir croît & s'étend encore tous les jours, de ſorte qu'il a preſque entierement renverſé toutes les Loix, & rendu l'Autorité du Prince abſolue, pour ne pas dire tyrannique.* „ Ceci fait voir, „ dit Mr. Hamilton, non ſeulement la gran„de influence que le pouvoir Royal a eu „ ſur les Juges, & combien peu leurs déci„ſions doivent avoir force de Loi dans les

„ cas où la prérogative du Prince étoit in„ téreſſée; mais auſſi, à ce qu'il me ſem„ ble, qu'un homme peut parler avec plus „ de liberté du pouvoir de ſon Souverain, „ & des Juges de la Grande-Bretagne, que „ non pas du pouvoir d'un Gouverneur des „ Plantations, qui n'eſt qu'un ſujet comme „ lui. Les expreſſions qu'on trouve crimi„ nelles en nous, ont-elles rien de ſembla„ ble à celles qu'employe le Chevalier At„ kins? Zenger parle-t-il dans ſes Ecrits du „ Gouverneur & de ſon Conſeil avec au„ tant de liberté que ce Chevalier fait de „ l'Autorité Royale, & des Juges d'Angle„ terre? Cependant je n'ai jamais ouï dire, „ qu'on ait porté quelque accuſation contre „ lui ſur ces libertez qu'il ſe donne.

„ Puis donc qu'il y a une ſi grande diver„ ſité de ſentimens parmi les Juges ſur des „ choſes de cette nature, & que le pou„ voir du Roi a eu tant d'influence ſur eux, „ ne devons-nous pas être extrêmement re„ ſervez à ſuivre leurs déciſions, principa„ lement dans les Colonies de l'Amerique, „ & en matière de Libelles? Il y a des hé„ réſies dans le Droit comme dans la Reli„ gion; les unes & les autres ont ſubi de „ grands changemens: On ſçait très-bien, „ qu'il n'y a pas encore deux cens ans qu'on „ auroit brûlé un homme comme hérétique, „ qui auroit ſoutenu les mêmes opinions „ qu'on écrit & imprime publiquement au„ jourd'hui. Nos Ancêtres étoient, ce ſem-

,, ble, ſujets à l'erreur, & nous prenons la
,, liberté, non ſeulement de penſer autrement
,, qu'eux en matière de Religion, mais
,, même de les condamner, eux & leurs opinions.
,, Et je ſuis tenté de croire, que
,, nous avons droit de parler ainſi librement
,, en matière de Foi & de Religion; car
,, quoiqu'on ſe donne, à ce que j'apprens,
,, de grandes libertez à cet égard à la Nouvelle-York,
,, je n'ai pourtant pas ouï dire,
,, que Mr. le Procureur-général ait
,, pourſuivi perſonne pour des crimes de
,, cette nature: d'où il ſuit, ce me ſemble,
,, bien clairement, qu'à la Nouvelle-York
,, un homme peut s'émanciper en parlant de
,, Dieu; mais il doit être extrêmement ſur ſes
,, gardes lorſqu'il s'aviſe de parler du Gouverneur.
,, Tout le monde convient, que
,, le Regne ſous lequel nous vivons eſt le
,, Regne de la liberté, & auſſi long-tems que
,, les hommes ſe tiendront dans les bornes
,, de la Vérité, je me flatte qu'ils pourront
,, en toute ſureté dire & écrire ce qu'ils
,, penſent ſur la conduite de ceux qui ont
,, le pouvoir en main; j'entens ſeulement
,, cette partie de leur conduite, qui pourroit
,, être dangereuſe par rapport à la liberté
,, ou aux biens des peuples ſoûmis à
,, leur Gouvernement. Si on leur refuſoit
,, cela, un pas de plus les feroit bientôt
,, tomber dans l'eſclavage. Car peut-on
,, concevoir l'eſclavage pouſſé à un plus
,, haut point, que de ſouffrir les plus gran-

„ des injuſtices & la plus terrible oppreſſion, „ ſans oſer ſe plaindre; ou ſi l'on ſe plaint, „ d'être ruiné ſans reſſource?

Mr. Hamilton fait voir enſuite avec quels artifices ceux qui gouvernent ont ſouvent ſçû menager les Parlemens mêmes, pour les faire venir à leur but. Il parle après cela du droit des Jurez, & prouve qu'ils peuvent juger du Droit auſſi-bien que du Fait. Il montre qu'ils ne ſont pas obligez d'être du ſentiment des Juges, ni de ſuivre leurs directions; *parce que le Juge, entant que Juge, ne ſçauroit connoître quelles ſont les preuves que les Jurez peuvent avoir par devers eux; il ne connoit que celles qui ont été données à l'Audience. Mais les Jurez étant choiſis du voiſinage de l'endroit où le fait a été commis, peuvent connoître certaines choſes par eux-mêmes: Ils peuvent auſſi ſçavoir par eux-mêmes, que ce qu'on a témoigné en Cour ſous ſerment, eſt faux, ou que les témoins ſont des gens décriez &c. ce que les Juges peuvent ignorer.* Bien plus, quand même les Jurez n'auroient point de preuves particulieres par devers eux, & qu'ils ne pourroient ſçavoir que ce qui a été déclaré à l'Audience, il leur eſt pourtant permis d'être d'un ſentiment différent de celui des Juges, de même que deux Juges peuvent être d'une opinion contraire. *La raiſon de cela eſt, qu'un homme ne ſçauroit voir par les yeux d'autrui, ni entendre par les oreilles d'un autre, ni raiſonner & juger que par ſon propre entendement,* & ſu-

ſuivant l'impreſſion que les choſes font ſur ſon eſprit, & non ſuivant celle qu'elles font ſur l'eſprit d'un autre.

De tout cela Mr. Hamilton conclut, que *ſelon la Loi les Jurez peuvent prononcer tant ſur le Droit que ſur le Fait,* même contre l'opinion des Juges, qui ne ſçauroient prendre cela pour un affront. Il confirme cette conſequence par la conduite des Jurez dans la cauſe de Mrs. Penn & Mead, deux Quakers, qui prêcherent en pleine ruë à ceux de leur Religion, après qu'on eût fermé le lieu de leurs aſſemblées. Ils furent pourſuivis en juſtice pour cela, & accuſez *de s'être aſſemblez avec d'autres perſonnes au nombre de* 300, *contre les Loix, d'une manière tumultueuſe, troublant la paix & la tranquillité publique &c.* On convenoit du Fait, ſçavoir de l'aſſemblée & du prêche; il s'agiſſoit de ſçavoir ſi l'aſſemblée étoit *tumultueuſe* &c. C'étoit la queſtion de Droit. Les Juges dirent aux Jurez, que l'aſſemblée étoit tumultueuſe, & qu'il faloit qu'ils le jugeaſſent ainſi. *Car*, dirent les Juges, *l'Aſſemblée eſt le Fait, dont on convient; & nous vous diſons qu'elle étoit criminelle, car elle étoit contre la Loi, d'où il ſuit qu'elle étoit tumultueuſe, & tendoit à troubler la paix.* „ Mais „ les Jurez ne trouverent pas à propos d'en „ croire les Juges; car ils ne voyoient dans „ cette aſſemblée ni déſordre, ni tumulte, „ ni rien qui tendît à troubler la Paix; c'eſt „ pourquoi ils déclarerent les Prévenus in-

„ nocens; * faiſant voir par-là, qu'il leur „ apartenoit de juger tant du Droit que „ du Fait „.

Mr. Hamilton tâche après cela de prouver, que ſuivant le ſens illimité que le Procureur-général donnoit au mot de *Libelle*, & ſuivant ſa Méthode des *Inſinuations* (*Innuendo's*) il n'y a point d'Ecrit qu'on ne puiſſe faire paſſer pour un Libelle, point d'homme qu'on ne puiſſe repréſenter comme un Diffamateur.

„ Moïſe, dit-il, quoiqu'il fût *le plus doux des* „ *hommes*, a diffamé Cain; & qui eſt-ce qui „ n'a pas diffamé le Diable? Car, ſelon Mr. „ le Procureur-général, ce n'eſt point une „ excuſe, que de dire que celui dont on „ parle mal eſt ruiné de réputation. Ecchard „ a diffamé notre bon Roi Guillaume, Burnet „ a diffamé entre autres les Rois Charles „ & Jaques, & Rapin les a diffamez tous. „ Comment faut-il qu'un homme parle ou „ qu'il écrive? Que faut-il qu'il liſe, qu'il „ écoute, ou qu'il chante? Quand pourra- „ t-il rire, ſans craindre d'être pris au col-

---

* Ils avoient d'abord rendu leur ſentence de cette manière, *guilty of ſpeaking in the ſtreet; coupables d'avoir parlé dans la rue.* Mais les Juges, peu contens de cette Sentence, les renvoyerent (car ils ont droit de les renvoyer juſques à trois fois) & à leur retour ils rendirent une ſentence plus générale, qui abſolvoit entierement les Prévenus: *not guilty; non coupables.*

„ let comme un diffamateur? En vérité, je „ crois que ſi quelques perſonnes ſe promenoient à préſent dans les ruës de la Nouvelle-York, en liſant quelque paſſage de la „ Bible, ſans qu'on ſçût que c'eſt de la Bible, „ Mr. le Procureur-général trouveroit bientôt l'art, par le moyen de ſes *Innuendo's*, „ de transformer ces paſſages en autant de „ Libelles. Prenons par exemple ce paſſage „ d'Eſaïe IX, 16.* *Les Conducteurs du peuple le* „ *font errer*; *& ceux qui ſont conduits par eux ſont* „ *détruits*. Si Mr. le Procureur-général vouloit „ faire un *Libelle* de ce paſſage, voici comment il le liroit. *Les Conducteurs du Peuple* „ (ſçavoir le Gouverneur & le Conſeil de la „ Nouvelle-York) *les font errer* (il entend „ les peuples de la Province) *& ceux qui* „ *ſont conduits par eux* (*Innuendo* par le Gouverneur & le Conſeil) *ſont détruits* (il veut „ dire, qu'ils ſont abuſez & trompez, juſques à ce qu'ils ayent entierement perdu „ leur liberté,) ce qui eſt la plus terrible „ deſtruction qu'on puiſſe concevoir. Ou ſi „ quelqu'un s'aviſoit de reciter publiquement, d'une manière peu agréable à ſes ſupérieurs, les verſets 10 & 11 du LVI. Chapitre du même Prophete, Mr. le Procureur-général trouveroit-là un vaſte champ

---

* C'eſt le verſet 15 ſuivant nos Verſions; mais il eſt traduit tout autrement que dans la Traduction Angloiſe, que nous ſommes obligez de ſuivre ici.

„ pour exercer ſon talent à gloſer, en appliquant artificieuſement ſes *Innuendo's*. „ Voici les paroles du Prophete: *Toutes ſes* „ *Sentinelles ſont aveugles, &c. ce ſont des chiens* „ *avides, qu'on ne peut raſſaſier.* Pour faire un Libelle de ces paroles, ſuivant les maximes de „ Mr. le Procureur-général, il ne faut qu'un „ peu de ſon adreſſe à bien appliquer les *Innuendo's*. Par exemple: *ſes Sentinelles* (*Innuendo*, le Conſeil du Gouverneur & l'Aſſemblée générale) *ſont aveugles & ne ſçavent* „ *rien* (*Innuendo*, ne veulent pas appercevoir „ les dangereux deſſeins de ſon Excellence) „ *Ce ſont* (il entend le Gouverneur & le „ Conſeil) *des Chiens avides, qu'on ne peut raſſaſier* (*Innuendo*, ils n'ont jamais aſſez de „ richeſſes & de pouvoir.). . . ,

„ J'en appelle à Mr. le Procureur-général lui-même; ces paſſages ne paroiſſent-„ ils pas auſſi applicables à ſon Excellence „ & à ſes Miniſtres, que quelques-unes des „ expreſſions extraites des Ecrits de mon „ Client, & contenues dans l'*Information* „ portée contre lui? Si donc il eſt permis à „ Mr. le Procureur-général de venir porter „ une *Information* au nom du Roi contre qui „ il lui plait, & ſans aucun ordre, qui eſt-„ ce qui poura vivre en ſûreté, lorſqu'on „ jugera à propos de le pourſuivre comme „ diffamateur? . . . Il n'y a point de remede contre la plus grande oppreſſion de ce „ genre, quand même le Prévenu ſeroit ho-

,, norablement abſous *. Qu'il me ſoit permis de remarquer, que quelques-uns des ,, plus grands hommes qu'il y ait eu en Angleterre, ont déclaré hardiment, que la méthode de pourſuivre par *Information* (lorſque les grands-Jurez ne veulent point porter d'accuſation) eſt un grief national, ,, entierement incompatible avec la Liberté ,, dont les ſujets d'Angleterre jouïſſent en ,, d'autres cas. Mais ſi nous ſommes ſi malheureux que de ne pouvoir pas parer ce ,, coup d'autorité, prenons garde au moins de ,, ne pas perdre notre Liberté, en nous laiſſant tromper par des formalitez & de vaines ,, apparences: Ayons ſoin que l'accuſation ,, portée par l'*Information* ſoit prouvée ſi ,, clairement, qu'il ne reſte pas le moindre ,, doute dans l'eſprit. Car quoiqu'on affecte de dire, durant que la Cauſe ſe plaide, ,, que certaines choſes ne ſont miſes dans ,, l'*Information* que pour *la forme*, cependant ,, elles peuvent être, & l'expérience a fait ,, voir qu'elles n'ont été que trop ſouvent ,, *eſſentielles*, lorſqu'il s'eſt agi de décerner ,, quelque peine contre celui qui avoit été ,, trouvé coupable.

,, Le danger eſt grand, Meſſieurs †, à pro-
,, por-

---

* Voyez ce que nous avons dit ci-deſſus ſur la différence des pourſuites *upon Indictment*, & *upon Information.*

† On ſe ſouviendra que c'eſt aux Jurez que l'Avocat addreſſe ce Diſcours.

„ portion du mal que peut cauſer notre trop „ grande crédulité. Une juſte confiance en „ la Cour eſt certainement eſtimable; mais „ comme le Rapport* que vous ferez vous „ apartiendra en propre, vous ne devez en „ aucune manière regler votre devoir ſur le „ jugement d'autrui. Si vous jugez qu'il „ n'y a rien de faux dans les Journaux du „ Sieur Zenger, vous devez le déclarer; „ oui, j'oſe le dire (permettez-moi cette ex„ preſſion) vous êtes *obligez* de le déclarer; „ parce que vous ne ſçavez pas ſi d'autres „ (je veux dire les Juges) feront de la mê„ me opinion que vous: C'eſt votre droit de „ le déclarer, & nous avons beſoin de pou„ voir compter autant ſur votre courage, que „ ſur votre probité.

„ La perte de la Liberté eſt pire que la mort „ pour un cœur généreux. Et cependant il eſt „ vrai, que dans tous les Siécles il y a eu des „ gens, qui, pour obtenir quelque poſte lucra„ tif ou quelque honneur imaginaire, ont ai„ dé volontiers à opprimer & même à ruiner „ leur propre patrie. Ceci me rappelle un „ mot remarquable du célèbre Brutus, dont la „ mémoire ne mourra jamais. En conſide„ rant les créatures de Céſar, qui étoient de „ grands hommes, mais de très-mal-honnê„ tes gens, *Romains*, dit-il, (*ſi tant eſt que* „ *je puiſſe encore vous donner ce nom*) *examinez* „ *bien*

---

* *Your Verdict*; c'eſt-à-dire *le jugement que vous porterez*, *coupable* ou *non coupable*.

„ *bien ce que vous faites: Souvenez-vous que* „ *vous aidez à Céſar à forger des chaînes*, *dont* „ *il vous chargera vous-même un jour.* Voilà „ ce que doit conſiderer tout homme qui con„noit le prix de la Liberté. Il doit agir par „ raiſon, & non par paſſion, ni par un mo„tif intéreſſé. Là où de pareils motifs ont „ lieu, on n'a plus aucun égard, ni pour la „ patrie, ni pour les liens du ſang: Au „ lieu que celui qui aime véritablement ſa „ patrie, préfére la Liberté à toute autre con„ſideration, perſuadé que ſans la Liberté la „ vie n'eſt que miſére „.

C'eſt-ce qu'on illuſtre encore par l'exemple de Brutus l'ancien; puis Mr. Hamilton continue ainſi:

„ Mais pourquoi chercher dans l'ancien„ne Rome des exemples de l'amour de la „ Liberté? Le plus pur ſang des Anglois n'a„t-il pas été verſé pour la défenſe de cette „ illuſtre cauſe? Et ne peut-on pas dire, que „ toute la Liberté dont nous jouïſſons à pré„ſent, nous la devons principalement à la „ glorieuſe reſiſtance que firent l'illuſtre „ HAMDEN, & pluſieurs autres de nos Com„patriotes, lorſqu'ils refuſerent d'obéir aux „ ordres arbitraires qu'on leur donnoit, & „ de payer des Taxes contraires aux Loix? „ Plutôt que de ceder les droits des An„glois, & de payer une Taxe injuſte (qui „ pourtant, ſi je ne me trompe, n'étoit que de „ trois Chelins) ils ſe réſolurent à ſouffrir, „ & ſouffrirent en effet pour la Liberté de

„ leur patrie les plus dures extrêmitez dans „ cette Cour terrible & deſpotique, la Chambre Etoilée, dont les procedures arbitraires (vû qu'elle étoit compoſée des plus „ grands du Royaume, & deſtinée à ſoutenir le pouvoir abſolu) ne purent jamais „ recevoir de bornes; de ſorte qu'il n'y eut „ enfin que le Parlement qui pût remedier à „ ce mal extrême.

Mr. Hamilton s'addreſſant enſuite aux Juges, „ J'eſpere, dit-il, qu'on me pardonnera le zèle que je témoigne dans cette „ occaſion: C'eſt une maxime de prudence „ qui eſt fort ancienne, que *lorſque la maiſon „ de notre voiſin eſt en feu, nous devons prendre „ garde à la nôtre.* Car quoique, graces à „ Dieu, je vive ſous un Gouvernement*, „ où l'on comprend bien ce que c'eſt que „ la Liberté, & où l'on ſçait en jouïr, cependant l'experience nous apprend à tous, „ au moins m'a-t-elle appris à moi, qu'un „ mauvais exemple donné dans un Gouvernement, eſt bien-tôt cité comme une autorité dans le Gouvernement voiſin. Je „ ne puis donc m'empêcher de croire que „ c'eſt mon devoir, & celui de tout honnête homme, qu'au même tems que nous „ rendons toute obéïſſance à ceux qui ont „ l'autorité en main, nous ſoyons continuellement ſur nos gardes, pour empêcher „ qu'on n'entreprenne rien contre la Liberté

---

* En Penſilvanie.

„ berté ou les privileges de nos Concitoyens.

„ C'eſt-là, je l'avoue, une tâche, que pour „ pluſieurs raiſons je ne ſçaurois remplir avec exactitude. Vous voyez que je ſuis „ accablé ſous le poids des années, & ſous „ de grandes infirmitez corporelles. Cependant, tout vieux & infirme que je ſuis, je „ croirois qu'il eſt de mon devoir, d'aller, „ s'il étoit néceſſaire, juſques au bout du „ monde, ſi je pouvois y être de quelque „ utilité pour éteindre le feu de ces pourſuites qui ſe font ſur des *Informations* à la „ ſollicitation du Gouvernement, afin de „ priver le peuple par-là du droit de faire „ des remontrances, & même des plaintes „ contre les entrepriſes arbitraires de ceux „ qui ont le pouvoir en main. Gens qui „ oppriment & accablent ceux qui ſont ſous „ leur conduite, qui les forcent à crier & à „ ſe plaindre, & qui tirent enſuite de ces „ plaintes mêmes un prétexte pour de nouvelles oppreſſions & de nouvelles perſécutions. Je voudrois de tout mon cœur „ pouvoir dire qu'il n'y a point d'exemple „ de cela. Mais pour conclure, je prens „ la liberté de repréſenter à la Cour & à „ Mrs. les Jurez, que ce n'eſt point ici „ une affaire particuliere & peu importante; ce n'eſt point la Cauſe d'un pauvre „ Imprimeur ſeulement, ou de la Ville de „ la Nouvelle-York; que vous avez à juger: Non, cette cauſe peut avoir des

„ conſequences fatales qui ſe feront ſentir „ à tous les hommes libres qui vivent dans „ le Continent de l'Amérique. C'eſt la meilleure de toutes les Cauſes; celle de la „ LIBERTE'. Je ne doute point que la „ conduite juſte & droite que vous tiendrez „ aujourd'hui, ne vous gagne l'eſtime & „ l'amour de tous vos Concitoyens: Mais „ tout homme, qui préfere la Liberté à „ une vie traînée dans l'eſclavage, vous „ comblera de bénédictions & d'honneur, „ comme des gens qui auront fait échouer „ les entrepriſes hardies des Tyrans, & „ qui, par une ſentence impartiale & déſintéreſſée, nous auront aſſuré, à nous, à „ notre poſtérité, & à nos Voiſins, ce que „ la Nature & les Loix de notre patrie „ nous donnent droit d'exiger —, la liberté de nous oppoſer au pouvoir arbitraire, & de le rendre odieux, au moins „ dans cette partie du monde, en diſant „ & en écrivant la Vérité „.

Après ce diſcours de l'Avocat de Zenger, le Procureur-général en fit un pour le refuter, & pour perſuader aux Jurez de déclarer Zenger coupable: & le Chef de Juſtice, qui ſelon la coûtume auroit dû, ce ſemble, recapituler tout ce qui avoit été dit pour & contre, ſe contenta de repréſenter en peu de mots, que puiſque Mr. Hamilton avoit tâché de perſuader aux Jurez, qu'ils ne doivent avoir que peu ou point d'égard à l'avis des Juges, il leur feroit ſeulement remarquer, que les faits mentionnez dans l'*Information* étant avouez, il ne leur reſtoit qu'à examiner, ſi les expreſſions étoient diffamatoires ou non; ſur quoi il leur lut un paſſage du Juge Holt, tendant à faire voir, que c'eſt ſe rendre criminel que de parler mal de ceux qui ſont conſtituez en autorité; & faiſant l'application de ce principe aux Ecrits de Zenger, il laiſſe aux Jurez à décider s'ils ne ſont pas diffamatoires.

Les Jurez ſortirent, ſelon la coûtume, & comme ils furent bien-tôt d'accord *, ils rentrerent peu de tems après, & déclarerent l'Accuſé *innocent, not guilty*; ſur quoi il y eut trois acclamations conſécutives dans le Palais, qui étoit rempli de monde.

Mr. Hamilton, qui refuſa de recevoir de l'argent pour avoir plaidé cette cauſe, en fut glorieuſement recompenſé par la Ville de la Nouvelle-York, qui lui fit préſent du droit de Bourgeoiſie. Le ſceau appoſé à l'Acte qui en fut dreſſé, étoit renfermé dans une boëte d'or du poids de cinq onces & demi. Sur le couvercle de la boëte on voyoit les Armes de la Ville avec cette Inſcription;

---

* On les enferme dans une chambre ſous la clef, & on les laiſſe ainſi ſans feu, ni chandelle, ni aucune nourriture, juſques à ce qu'ils ſoient tous douze d'accord. Car ce n'eſt point la pluralité des ſuffrages, mais l'unanimité qui décide.

DEMERSÆ LEGES - TIMEFACTA LIBERTAS.
HÆC TANDEM EMERGUNT.

Au dedans du couvercle il y avoit une Jarretière avec cette Légende:

NON NUMMIS, VIRTUTE PARATUR.

Au tour de la boëte on liſoit ce ſouhait de Ciceron:

ITA CUIQUE EVENIAT, UT DE REPUBLICA MERUIT.

ARTICLE V.

Philoſophical Tranſactions, &c. c. à d. *Mémoires Philoſophiques de la Societé Royale de Londres*; Tome XXXVIII. pour les années 1733, 1734. A Londres chez Innys & Manby, près de St. Paul, 1735, in 4. *pag.* 470.

No. 427 pour les mois de Janvier, Février & Mars, 1733.

Art. I. CAtalogue des cinquante Plantes du Jardin de Chelſea, préſentées à la Societé Royale par la compagnie des Apoticaires, pour l'année 1731, ſuivant l'inſtitution de Mr. le Chevalier Sloane. Par *Iſaac* RAND, Apoticaire, & Membre de la Societé Royale.

Art. II. Eclairciſſemens ſur l'Article II. du Nombre 414. de ces Mémoires, où l'on traite de l'uſage de la Bile dans l'économie animale. Par Mr. STUART, Médecin de la Reine, Membre de la Societé Royale & du College des Médecins.

Comme nous avons rendu compte aſſez au long de l'Article qui donne occaſion à celui-ci *, nous nous étendrons aſſez ſur les éclairciſſemens de Mr. Stuart, pour developper entierement le ſentiment de cet Auteur ſur l'uſage de la Bile. La première objection qu'on lui a faite, eſt ; que dans l'explication des accidens de la bleſſure qu'il rapporte dans ſon premier Mémoire, il ne fait aucune attention à l'épanchement de la Bile ſur la ſuperficie externe des Inteſtins, par le moyen de la playe de la Véſicule du fiel ; cependant on croit que l'acreté de cette humeur, en picotant le dehors des Inteſtins, pouvoit produire tous les phénomènes obſervez & rapportez dans ce cas, & en donner en même tems la ſolution : enſorte que tous les ſymptomes que l'Auteur attribue au défaut de Bile dans la cavité des Inteſtins, naiſſent bien plutôt de ce que la Bile agiſſoit ſur la ſuperficie externe des Inteſtins les plus proches de la Véſicule du fiel; leſquels ſe contractant tout-à-fait par l'irritation que leur cauſoit cette humeur épanchée, chaſſoient l'air de leur cavité, eſt le pouſſoient dans les Inteſtins inférieurs; ce qui les auroit enflez au point qu'il eſt marqué dans l'Eſſai de Mr. Stuart. On avoue cependant, que ſi la Bile étoit ſortie de ſa Véſicule & de l'Abdomen en même tems, les raiſonnemens de notre Auteur euſſent été bien fondez.

---

* Voyez Bibliothèque Brit. Tome VI. ſeconde Partie, pag. 298.

Cette objection ſuppoſe, qu'une irritation à la ſuperficie externe des Inteſtins, peut en cauſer la contraction, & produire le même effet que ſi elle agiſſoit ſur la ſuperficie interne des Inteſtins; & auſſi qu'elle peut produire une dilatation extraordinaire de tout le canal. Pour renverſer ces ſuppoſitions, l'Auteur obſerve d'abord, que les Nerfs ne ſont ſenſibles qu'à leurs extrêmitez, où ils ſont depouillez des envelopes qu'ils avoient reçûes de la Pie-mere & de la Dure-mere; ainſi qu'ils n'agiſſent, ſoit pour les ſenſations, ſoit pour le mouvement muſculaire, qu'à ces extrêmitez, & qu'ils ſont abſolument inſenſibles & inactifs dans toute leur longueur. Après avoir prouvé cette theſe, il explique en peu de mots la ſtructure des Inteſtins, de laquelle il conclut, qu'une irritation appliquée à leur membrane externe, ne ſçauroit en cauſer la contraction, parce que cette membrane étant une partie du Péritoine, n'a d'autres Nerfs que ceux qu'elle reçoit, avec le Péritoine, de la moëlle de l'Epine & de l'*Os ſacrum*; au lieu que les Nerfs propres des Inteſtins viennent de la paire vague & du *Plexus* méſentérique: ces Nerfs n'ayant point de communication, il eſt clair que ce qui affecte les uns n'affectera pas les autres. En un mot, ſi la Bile repandue ſur la ſurface externe des Inteſtins avoit été capable de cauſer une contraction dans quelqu'une de leurs parties; en couvrant leur ſurface entiere, elle auroit dû produire par-tout le même effet, & l'on auroit dû trouver tout le canal inteſtinal contracté; au lieu qu'on l'a trouvé par-tout extrêmement dilaté. Telles ſont les raiſons qui ont empêché Mr. Stuart de parler de cette Bile repandue ſur les Inteſtins, & par leſquelles il répond à l'objection que nous avons rapportée.

L'on demande en ſecond lieu, Comment le nouveau Chile, qui entre dans le ſang, peut être la cauſe du Sommeil? Ne voit-on pas, qu'après avoir beaucoup mangé on s'endort trop vîte, pour qu'on puiſſe ſuppoſer que le nouveau Chile procure ce Sommeil? Mr. Stuart auroit pu ſe propoſer l'objection d'une manière encore plus forte, en diſant que les enfans à la mamelle s'endorment preſque toujours en tettant, & que ce ne ſont pas toujours les plus grands mangeurs qui ſont aſſoupis après le repas. Mais telle qu'eſt la queſtion, elle eſt encore aſſez difficile à réſoudre. Pour y parvenir, notre

Auteur combat en premier lieu l'opinion ordinaire, qui attribue ce Sommeil d'après le repas à la réplétion de l'Eſtomac, qui preſſant ſur l'Aorte deſcendante, fait que le ſang eſt porté en plus grande quantité dans l'Aorte aſcendante, dont les rameaux dilatez empêchent que la ſécretion des eſprits animaux ne ſe faſſe des glandes de l'écorce du Cerveau, dans l'origine des Nerfs. Ce ne peut être-là la cauſe de ce Sommeil; car elle agiroit ſur le Cervelet comme ſur le Cerveau, & feroit ceſſer les fonctions des Nerfs qui ſervent à la circulation, à la reſpiration, au mouvement périſtaltique &c. au lieu que ces fonctions ne s'exécutent jamais mieux que pendant le Sommeil. Ce raiſonnement de notre Auteur ſeroit très-juſte, s'il avoit prouvé que le Cervelet eſt auſſi expoſé que le Cerveau à la compreſſion que cauſe dans ce dernier la dilatation des vaiſſeaux ſanguins; mais c'eſt-ce qui n'eſt gueres probable, ſi l'on conſidere la différente ſtructure de chacune de ces parties. On peut voir là-deſſus ce que le célèbre Mr. Boerhave remarque ſi judicieuſement dans ſes Inſtitutions, § 600, & dans tout ce Chapitre qui traite du Sommeil. Notre Auteur répond enſuite à ce qu'on lui objecte, que le Chile ne peut pas ſe mêler aſſez vîte avec le ſang, pour cauſer le Sommeil qui ſuit très-ſouvent le repas. Il explique pluſieurs cas particuliers où cela arrive, d'une manière fort ingénieuſe. Mais ſi ſon ſyſtême eſt ſolidement établi, il doit faire re crouler les autres: ainſi il ſuffit de l'expoſer fidèlement, ſans entrer dans ces refutations, qui nous meneroient trop loin.

„ Tout le monde convient, ſelon Mr. „ Stuart, que la cauſe du Sommeil eſt, en „ général, le manque d'une quantité d'eſprits „ animaux ſuffiſante à l'exercice des fonc„ tions animales: ainſi tout ce qui empè„ che qu'ils ne ſe reparent, tout ce qui re„ tarde ou embaraſſe leur ſécretion, tout „ ce qui les abſorbe, ou ce qui les gêne „ après qu'ils ſont ſeparez, & ce qui les „ épuiſe ou les fait évaporer; tout cela, „ en diminuant la quantité des eſprits, pro„ duira, dans une perſonne ſaine, de la „ peſanteur, de la pareſſe, une inclination „ au Sommeil, & le Sommeil même, ſuivant „ la diminution des eſprits „. Il reduit à quatre claſſes toutes les cauſes éloignées du Sommeil: ſçavoir l'exercice, les trop grands repas, l'yvrognerie, tous les Narcotiques, dont l'Opium eſt le principal; & il prouve que chacune d'elles ne produit le Sommeil, qu'en diminuant la quantité des eſprits animaux. Il ne faut pas chicaner ſur ce que Mr. Stuart ne parle ni de la Plethore, ni de la compreſſion méchanique du Cerveau, qui ſont cependant regardez, & à juſte titre, comme des cauſes très-efficaces du Sommeil, & de l'Apoplexie même, le Sommeil de tous le plus parfait & le plus profond. Mais peut-être n'auroit-il pû conclure, comme il le fait après avoir examiné né ces quatre claſſes des cauſes du Sommeil, que la plus générale eſt le manque d'eſprits animaux, s'il eût fait mention de celles que nous venons de rapporter. Quoi qu'il en ſoit, voici comment il prouve que le mélange du Chile avec le ſang diminue la quantité des eſprits en les abſorbant, ou en les rendant peu propres à exercer leurs fonctions.

„ On ſçait que ſi l'on mange trop, on ſe „ trouve enſuite peſant, inactif, indolent; „ on ſent de la repugnance au mouvement, „ on s'aſſoupit, & enfin on s'endort bientôt après avoir mangé.

L'Auteur prétend avoir prouvé que „ dans „ ceux à qui cela arrive, les vaiſſeaux lactez ne ſont jamais vuides, (parce qu'il „ les ſuppoſe grands mangeurs d'habitude) „ & que le Chile du repas précedent eſt „ pouſſé par ces vaiſſeaux dans le ſang „ preſque à l'inſtant. „ Or le Chile, étant de toutes les liqueurs qui circulent la plus groſſiere, abſorbe & embaraſſe les eſprits animaux, en empêche la ſécretion, & produit par cela même, le même effet que s'il en cauſoit la diſſipation; c'eſt-à-dire que cette nouvelle admiſſion du Chile dans le ſang, cauſe, dans une perſonne ſaine, la peſanteur, la pareſſe & le Sommeil. Nous ſommes obligez de paſſer ce que l'Auteur ajoute ſur ce qui empêche ou ce qui favoriſe l'operation des Narcotiques.

Art. III. Catalogue des Eclipſes des Sateltellites de Jupiter, pour l'Année 1734. Par Mr. *Jaques* HODGSON, Membre de la S. R. & Principal du College des Mathématiques dans l'Hôpital de Chriſt à Londres.

Art. IV. De l'Ecureuil volant; par Mr. *Jacob-Théodore* KLEIN, Membre de la Societé Royale; communiqué par Mr. le Chevalier *Sloane.*

Cette eſpece d'Ecureuil a été appellé par Geſner, *Rat de Pont* ou *de Tartarie*, & par Bontius, *Chauveſouris admirable.* La deſcription que Mr. Klein en donne, ſervira beauçoup à faire connoître cet Animal extraordinaire, qui eſt aſſez rare, & dans l'hiſtoire duquel il s'eſt gliſſé pluſieurs fables. L'Auteur dit qu'il ſe trouve dans les forêts de la Capitainerie de Criczovie, du diſtrict de Mohilonie ſur les confins de la Ruſſie. Les habitans aſſurent qu'il ſe tient dans le creux des Chênes pendant tout le jour, & qu'il y dort envelopé dans de la mouſſe de Bouleau; d'où il ne ſort que le ſoir, pour ſe promener & chercher ſa nourriture. Ainſi on prend ces Ecureuils, en couvrant d'un filet les trous de l'arbre où l'on ſoupçonne qu'il y en a quelqu'un; on les chaſſe de leur nid en y faiſant entrer de la fumée, & par ce moyen ils s'embaraſſent dans les filets en voulant ſe ſauver. Ils ſont plus petits que les Ecureuils ordinaires; leur peau eſt fort douce, garnie de poils blancs &

& gris, dont le mélange fait un effet très-agréable.

Leurs yeux ſont grands, éminens, noirs & très-beaux; leurs oreilles petites; leurs dents fort aiguës, dont ils mordent bien ſerré, car ils ſont ordinairement aſſez méchans. Lorſqu'ils ſont en repos, ils couchent leur queuë ſur leur dos de fort bonne grace; mais lorſqu'ils volent, ils l'abaiſſent & l'agitent de côté & d'autre. Ils ſe nourriſſent de pain ſans ſel, & ils ſont ſur-tout friands des ſommitez fraîches de Bouleau; ils ne ſe ſoucient ni de noiſettes ni d'amandes. Ils ſe font un lit de mouſſe de Bouleau, qu'ils diſpoſent avec adreſſe, & en le tirant avec les pieds, ils s'en envelopent entierement.

L'organe qui ſert à cet Animal pour voler, conſiſte en une peau ſituée de chaque côté de ſon corps, qui ſe peut étendre de la grandeur de la main, comme une eſpece de voile; elle eſt attachée aux genoux des jambes de derriere & à celles de devant par un petit os long & mince, qui traverſe une partie de ce voile: au-delà de ce petit os, la peau eſt comme garnie de plumes. Quand l'Animal eſt tranquille, ou qu'il marche doucement, ce petit os eſt articulé de manière avec ſa jambe qu'il le couche ſur elle, & qu'on ne l'apperçoit point, mais lorſqu'il veut ſauter, cet os fait un angle droit avec la jambe; ce qui fait que la peau s'étend : outre qu'un pannicule charnu aſſez épais, qui traverſe toute cette peau, aide beaucoup au ſaut de l'Ecureuil ; car notre Auteur ne croit pas qu'il vole proprement, mais ſeulement qu'il ſaute mieux & à une plus grande diſtance que les autres Animaux de ſon eſpece, parce qu'à l'aide de ce voile il peut ſe ſoutenir plus long-tems en l'air.

Art. V. Deſcription d'un Baromètre, dont on peut augmenter l'Echelle de Variation autant que l'on veut. Par Mr. *Jean* ROWNING, Miniſtre, & Membre du College de la Magdelaine à Cambridge : communiqué par le Docteur *Smith*, M. de la S. R.

Ce Baromètre eſt ſi compoſé, qu'il eſt impoſſible d'en donner une deſcription intelligible ſans le moyen des figures.

Art. VI. Extrait d'un Livre intitulé, *Chriſtiani Ludov. Gerſten Tentamina Syſtematis novi ad mutationes Barometri ex natura elatioris aëris demonſtrandas, cui adjecta ſub finem, Diſſertatio Roris decidui, errorem antiquum & vulgarem per obſervationes & experimenta nova excutiens.* C'eſt-à-dire : „ Eſſai „ d'un nouveau Syſtême pour expliquer les „ variations du Baromètre par l'Elaſticité de „ l'air ; avec une Diſſertation, dans la„ quelle on refute, par des Obſervations „ & des Expériences, l'erreur vulgaire & „ ancienne ſur la Roſée, par Mr. *Chré„ tien-Louïs Gerſten* „. A Francfort, 1733, *in* 8vo.

No. 428. Pour les Mois d'Avril, Mai & Juin 1733.

Art. I. RElation des Expériences faites en préſence de la Societé Royale le 18. de Novembre 1731, par Mr. FROBENIUS, avec ſon Eſprit de Vin ètheré & le Phoſphore d'Urine; tirée des minutes de ce jour-là, & publiée par Mr. *Mortimer.*

Nous avons fait aſſez connoître cet Eſprit de Mr. Frobenius *, ainſi nous paſſerons à l'article ſuivant, où l'on explique & l'on perfectionne l'expérience de Mr. Frobenius ſur le Phoſphore d'Urine.

Art. II. Expériences ſur le Phoſphore d'Urine, avec quelques obſervations, tendant à expliquer la nature de cette admirable production chymique. Par Mr. *Ambroiſe Godfrey* HANCKWITZ, Chymiſte & Membre de la S. R,

L'Auteur, pour repéter l'expérience que le Dr. Frobenius avoit faite en préſence de la Societé Royale, poſa ſur l'ouverture d'une cucurbite de verre, une aſſiette auſſi de verre, percée au milieu, avec un tuyau qui répond à ce trou, & qui deſcend dans la cucurbite. Il poſa ſur cette aſſiette une taſſe de porcelaine un peu chauffée; & enfin il couvrit la taſſe d'une grande cloche de verre, dont l'ouverture s'ajuſtoit exactement avec l'aſſiette. Il prit enſuite une once de ſon Phoſphore d'Urine reduit en petits morceaux, qu'il mit par cuillerée dans la taſſe de porcelaine, ayant ſoin à chaque fois de la couvrir de la cloche: le Phoſphore en s'enflammant ſe ſublima preſque tout-à-fait en fleurs blanches, qui s'attacherent aux côtez de la cloche, & il ne reſta dans la taſſe qu'un peu de terre rougeâtre. Ces fleurs peſoient 10. drachmes, c'eſt-à-dire deux de plus que le Phoſphore qu'on avoit employé, & elles étoient ſi rarefiées, qu'elles remplirent un vaiſſeau qui contenoit huit onces de liqueur. Dans un lieu humide elles ſe fondirent en une eſpece d'huile, qui peſoit quatre onces & deux drachmes: elle a beaucoup de rapport à l'huile de ſouphre par la campane; mais elle contient un ſel acide, plus fixe qu'aucun autre, & qui a de plus pluſieurs autres proprietez qui lui ſont particulieres.

---

* Voyez Bibliothèque Britann. T. VI. 2. Partie, page 292.

Le Phoſphore ne doit qu'à l'Urine ſon acide fixe, lequel eſt ſi intimement uni à ſa partie inflammable, que malgré la volatilité de cette derniere, elle ſoutient long-tems une chaleur égale à celle d'un fer rouge, avant de s'en ſeparer; mais après cette ſeparation, l'acide reſte en fuſion, parfaitement tranſparent & ſe vitrifie enfin par un plus grand dégré de chaleur, comme on le verra par la ſuite des Expériences de Mr. *Godfrey*.

Après avoir fait évaporer la partie aqueuſe de cette huile de Phoſphore par défaillance, il expoſa le reſte à un très-grand feu; & lorſque la Retorte étoit préte à ſe fondre, il laiſſa le feu s'éteindre. Il trouva le lendemain le fond de la Retorte, & preſque toute ſa ſurface interne, couverte d'un Sel blanc, ſi fort attaché au verre qu'on ne pouvoit l'en ſeparer; cependant il jugea qu'il y en avoit bien autant qu'on avoit employé de Phoſphore. Ce Sel ſe fondit entierement à l'humidité en peu de jours.

Cette terre rouge qui demeure après la déflagration du Phoſphore, ne laiſſe pas de ſe fondre ſur le feu, & de jetter des flammes & des étincelles tandis qu'elle eſt en fuſion, & lorſqu'on l'a retirée du feu, ſi on l'expoſe à un air humide, elle ſe fond en une huile par défaillance, comme les fleurs qui s'étoient élevées dans la campane. Tant la partie inflammable & l'acide de l'Urine ſont fortement unies.

L'Auteur prit une partie du Sel blanc attaché à la Retorte, qu'il mit dans un creuſet, & lui donna un dégré de feu vitrifiant: il l'y laiſſa pendant quelques heures; mais ce Sel ne ſe vitrifia cependant pas, ſeulement il n'avoit plus de goût de ſel, & ne ſe diſſolvoit point dans l'eau. Mais en le tenant plus long-tems dans le même dégré de chaleur, il ſe changea enfin en verre parfait.

Ce verre eſt préciſement en même quantité, que le Phoſphore qu'on a d'abord employé dans cette Expérience; il eſt d'un verd bleuâtre, & il approche plus de la dureté du Diamant qu'aucun autre verre. Nous paſſons les réflexions de l'Auteur ſur ces Expériences; nous remarquerons ſeulement, qu'il prétend qu'il n'y a que lui qui ſçache tirer de l'Urine & des excremens, le véritable Phoſphore ſolide dans une quantité un peu conſiderable.

Art. III. Obſervations Aſtronomiques ſur ces Apparences céleſtes, qu'on nomme *Etoiles nébuleuſes.* Par Mr. *Guil.* DERHAM, Docteur en Théologie, Chanoine de Windſor, & Membre de la Societé Royale.

Il y a pluſieurs de ces Etoiles nébuleuſes parſemées çà & là dans le Ciel: Mr. Derham en donne ici un Catalogue tiré d'Hevelius, ajoutant que le Docteur Halley fait mention de quelques autres, ſçavoir d'une dans l'Epée d'Orion, d'une ſeconde dans le Sagittaire, d'une troiſième dans le Centaure (mais que l'on ne peut jamais voir en Angleterre) d'une quatrième au devant du pied droit d'Antinous, d'une cinquième dans Hercule *, & enfin de celle qui eſt dans la ceinture d'Andromède, & qu'Hevelius a auſſi remarquée.

Mr. Derham a obſervé exactement cinq de ces Etoiles nébuleuſes avec un excellent Teleſcope réflechiſſant, de huid pieds de long, &

---

* *Voyez* Philoſoph. Tranſactions, No. 437.

il a trouvé qu'elles ſe reſſemblent toutes aſſez, excepté le phénomène qu'on voit au devant du pied droit d'Antinous, qui n'eſt point une Nébuleuſe, mais un amas d'étoiles, à-peu-près comme la Voye lactée.

Il n'y a point de différence remarquable entre les quatre, ſi ce n'eſt que les unes ſont plus rondes, & les autres plus ovales; mais on n'y découvre point d'Etoiles fixes qui puiſſent cauſer la lumière de ces Nébuleuſes, excepté dans celle qui eſt dans Orion, où il y a quelques Etoiles, qui ne ſont viſibles que par le moyen du Teleſcope, mais qui ne ſuffiſent point pour cauſer la lumière de la Nébuleuſe où elles ſe trouvent.

Ce fut par le moyen de ces Etoiles, & de celles qui ſont dans le voiſinage des autres Nébuleuſes, que Mr. Derham découvrit qu'elles ſont à une diſtance beaucoup plus grande que les Etoiles fixes, dont elles paroiſſent proche, & que même elles ſont autant au-delà des Etoiles fixes, que celles-ci ſont éloignées de la Terre.

Mr. Derham conclut de ſes Obſervations réïterées & fort exactes ſur les Nébuleuſes, qu'elles ne ſont ni des Corps lumineux, comme le Soleil, ni des Corps qui refléchiſſent la lumiere, comme la Lune, ni la lumiere réunie d'un amas d'Etoiles, comme la Voye lactée; mais de vaſtes Aires ou Régions de lumiere, ſituées certainement au-delà des Etoiles fixes, & qui n'en renferment aucune.

C'eſt-ce qui l'engage à propoſer une conjecture, dont il abandonne le jugement à la Societé Royale: ,, Ces Nébuleuſes, dit-il, ne ,, feroient-elles pas des eſpaces particuliers de ,, lumiere, ou plutôt ne ſont-elles pas ,, vraiſemblablement des ouvertures, à travers leſquelles on découvre une immenſe Région de lumiere, au-delà des Etoiles ,, fixes? C'a été l'opinion des Sçavans de tous ,, les ſiécles, tant des Philoſophes que des ,, Théologiens, qu'il y a une immenſe Région au-delà des Etoiles: Ceux qui ont ,, admis un Ciel criſtallin & ſolide, ont ſuppoſé qu'il y a un Ciel empirée au-delà ,, de ce criſtallin & du premier Mobile; ,, & ceux qui ont ſoutenu qu'il n'y a point ,, de Ciel criſtallin, mais que les Corps ,, céleſtes nagent dans un *Æther* ou matière ,, ſubtile & fluide, ont crue que la Région ,, des Etoiles n'eſt point l'extrêmité de l'Univers, mais qu'il y a une Région au-delà ,, de celle-là, qu'ils ont appellée la troiſième Région, ou le troiſième Ciel,,

Suivant cette opinion de Mr. Derham, il faut ſuppoſer qu'il y a au-delà des Etoiles fixes une Voute ſolide, dans laquelle il y a diverſes ouvertures, par leſquelles on apperçoit quelque partie de cette *Lumiere inacceſſible* qu'habitent les Anges & les ſaints glorifiez; & c'eſt-là apparemment le troiſième Ciel dans lequel St. Paul fut ravi. Le ſyſtême ne nous paroît pas avoir rien d'abſurde ni d'impoſſible, & s'accorde aſſez bien avec la Revélation. Toute la difficulté conſiſte à ſçavoir, comment Mr. Derham a pu s'aſſurer, que les Nébuleuſes ſont à une ſi grande diſtance des Etoiles fixes; ce qu'il n'explique point ici. Il nous avertit ſeulement, que pour bien obſerver les Nébuleuſes, il faut ſe ſervir d'excellens Verres, autrement tout le travail devient inutile, comme il l'a expérimenté lui-même.

Art. IV. Obſervations faites ſur la Bouſſole dans l'Ocean Atlantique aux Mois de Mai, Juin & Juillet 1732; avec la Deſcription d'une Trompe: par Mr. *Joſeph* HARRIS: communiquées par Mr. *George Graham*, Membre de la S. R.

Perſonne n'ignore de quelle utilité eſt la Bouſſole pour la Navigation: mais cette utilité eſt conſiderablement diminuée par les Variations irregulieres (au moins en apparence) de l'Aiguille aimantée. Mr. Harris ayant comparé enſemble pluſieurs Obſervations faites dans des circonſtances ſemblables par rapport au tems, juge, que la vertu de l'Aiguille aimantée ne paroît pas être toujours de la même force. Quelquefois il arrivoit, que diverſes obſervations s'accordoient aſſez bien; mais d'autrefois la Bouſſole s'arrêtoit indifféremment à un dégré ou plus de diſtance de ſon Méridien: ce que Mr. Harris a remarqué, dit-il, dans pluſieurs Bouſſoles. Il a auſſi obſervé, que la même Bouſſole varioit quelquefois d'environ deux dégrez du matin au ſoir; cette variation continuoit d'une manière en quelque ſorte réguliere pendant pluſieurs jours; & puis elle diſparoiſſoit durant une ſemaine ou plus; apres quoi elle revenoit & continuoit comme auparavant.

La grandeur de cette Variation & l'exactitude avec laquelle les obſervations, faites dans la même matinée ou dans la même après-dînée, s'accordoient entre elles, ne laiſſent aucun lieu de ſoupçonner, que ces Variations procedoient entierement de quelque erreur commiſe par l'Obſervateur. „ Je „ ne ſçaurois expliquer ce phénomène, dit „ Mr. Harris; mais quelle qu'en ſoit la cau„ ſe, l'erreur étoit toujours du même côté; „ c'eſt-à-dire que la Variation vers l'Oueſt „ étoit moindre le matin que l'après-dînée. „ J'examinai ſoigneuſement ſi cela pouvoit „ venir de l'Inſtrument même, ou de quel„ que fer qu'il y eût proche du lieu où j'a„ vois coûtume de placer la Bouſſole pour „ faire mes obſervations: & j'eus lieu d'être „ convaincu, que cette Variation ne proce„ doit ni de l'une ni de l'autre de ces cau„ ſes „.

Venons à la Deſcription de la Trompe, qui fut vûë à Soleil couchant, le 21. Mai 1732, au 32 dégré 30 minutes de Latitude ſeptentrionale, & au 9 dégré de Longitude, à l'Eſt du Cap de la Floride. Lorſqu'on apperçût cette Trompe, elle étoit entiere, & à-peu-près de la figure d'une Trompette parlante, dont le bout étroit s'étendoit juſqu'à la ſurface de la Mer,

& le bout le plus large ſe terminoit à une nuée noire & épaiſſe. La Trompe même étoit noire, & ſa noirceur alloit en augmentant de bas en haut. Elle paroiſſoit être exactement perpendiculaire à l'Horiſon: les côtez en étoient unis, ſans la moindre inégalité. Là où elle tomboit dans la mer, on voyoit une eſpece de vapeur s'élever à une hauteur conſiderable.

Cette Trompe demeura entiere environ pendant une minute depuis le moment qu'on l'avoit apperçûe, & il ſe paſſa environ trois minutes avant qu'elle fût entierement diſſipée. Elle commença à ſe diſſiper par le bas, & continua ainſi à ſe diſſiper par dégrez en montant; la partie reſtante demeurant toûjours la même, ſans aucun changement viſible, juſques à ce qu'enfin elle ſe terminât entierement au nuage noir qui étoit au deſſus: après quoi il parut pleuvoir bien fort dans le voiſinage. A meſure que la Trompe ſe diſſipoit, le bas de ce qui en reſtoit étoit irregulier, à-peu-près comme le tronc d'un arbre rompu en deux. Il n'y avoit que peu de vent, & le ciel étoit ſerein par-tout ailleurs. On jugea que cette Trompe étoit à plus de deux lieuës du vaiſſeau d'où on la voyoit: l'angle ſous lequel paroiſſoit le bout le plus mince de cette Trompe, étoit au moins de vingt minutes: d'où il ſuit, que ce bout étoit de plus de 60 Verges d'épaiſſeur; la hauteur ou longueur de toute la Trompe étoit d'environ trois quarts d'un Mille.

Art. V. Hiſtoire du Tremblement de Terre, qui s'eſt fait ſentir dans la Pouille, & preſque par tout le Royaume de Naples en l'année 1731. Par Mr. *Nicolas* CYRILLUS, Premier Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de Naples, & Membre de la Societé Royale.

Art. VI. Obſervation d'une Eclipſe de Lune, faite à Rome le 1. Décembre 1732, par Mrs. REVILLAS, BORRARI & MANFREDI.

Art. VII. Obſervation de la même Eclipſe de Lune, faite à Londres dans la Ruë nommée *Fleet-ſtreet*, le ſoir du 20. Novembre 1732 (V. St.) par Mr. *George* GRAHAM, Membre de la Societé Royale.

Art. VIII. Liſte des Mariages, Bâtêmes, Enterremens, Communions, &c. dans la Ville de Dreſde, pendant un Siécle entier, c'eſt-à-dire depuis l'an 1617, juſqu'à l'an 1717. Communiquée par Mr. le Chevalier *Conrad* SPRENGEL, Docteur en Médecine, & Membre de la S. R.

Art. IX. Liſte des Mariages, Naiſſances, & Morts, dans la Ville d'Augsbourg, depuis l'an 1501, juſqu'à l'an 1720 incluſivement; communiquée par le même.

Art. X. Remarques ſur les deux Liſtes précedentes, par Mr. *Guillaumè* MAITLAND, Membre de la S. R.

Il paroît par la première de ces Liſtes, que depuis l'an 1616 juſqu'à l'an 1624 (tous deux excluſivement) il eſt mort dans la Ville de Dreſde 3136 perſonnes, & dans les derniers ſept ans, ſçavoir depuis 1709, juſqu'à 1717. (tous deux excluſivement) il eſt mort dans la même Ville 8836.

Par la ſeconde Liſte on voit, qu'il eſt mort à Augsbourg depuis 1616 juſqu'à 1624. 11371 perſonnes; & depuis 1709 juſqu'à 1717 ſeulement 6297. Ce qui prouve bien clairement la grande viciſſitude des choſes de ce monde: Car comme le nombre des habitans dans la première de ces Villes eſt augmenté de près des deux tiers, il eſt diminué dans la derniere de près de la moitié dans le même eſpace de tems.

No. 429. pour les Mois de Juillet, Août, Septembre & Octobre. 1733.

Art. I. RElation des Symptomes qui ſurvinrent à des enfans qui avoient mangé des ſemences de Juſquiame, & de leur cure; avec quelques remarques occaſionelles: par Mr. le Chevalier SLOANE, Pr. de la S. R.

Quatre enfans, dont le plus jeune étoit âgé de quatre ans & demi & le plus vieux de treize & demi, ayant mangé des ſemences de Juſquiame, *furent tous attaquez d'une ſoif violente, de vertiges, d'obſcurciſſement de la vûë, de délire, & enfin d'un profond ſommeil, & ce dernier ſymptome dura à l'un d'eux pendant deux jours & deux nuits.* Mr. Sloane les fit ſaigner, & leur fit appliquer des Véſicatoires en pluſieurs endroits; enſuite il les purgea avec une médecine où il entroit *l'Electuaire lénitif, l'Huile d'amandes douces*, *les Fleurs de ſouphre*, *& le Syrop de fleurs de Péſcher: ce qui opera par haut & par bas*: & ces enfans furent parfaitement guéris.

Le délire cauſé par ce poiſon, differe du délire ordinaire, ſuivant notre Auteur; mais il ne dit point en quoi. Il raconte à cette occaſion l'hiſtoire d'un Charlatan, qui, en guériſſant par la fumée des ſemences de Juſquiame une perſonne tourmentée d'un mal de dents, prétendoit faire ſortir de la dent creuſe des vers, qui, ſelon lui, cauſoient la douleur; mais il ſe trouva que ces vers n'étoient que des mites de fromage.

Art. II. Extrait des Journaux Météorologiques, communiquez à la Societé Royale, avec des remarques, par Mr. G. DERHAM, Docteur en Théologie, Chanoine de Windſor, & Membre de la S. R. La première partie de cet Extrait ſe trouve dans les Mémoires Philoſophiques No. 423. La ſeconde partie, dont il eſt ici queſtion, regarde les Obſervations Météorologiques faites à Petersbourg, par Mr. *T. Conſett*, depuis le 24. Novembre 1724, juſques au 23. Juin 1725.

Art. III. Deſcription d'une Vapeur qui ſort du puits d'une mine de Charbon apartenante à Mr. le Chevalier LOWTHER, communiquée par lui-même à la Societé Royale.

Ce puits eſt ſitué proche du bord de la

mer, dans le Comté de Cumberland, aux environs de Whithaven. Etant creuſé juſques à la profondeur de 42. braſſes, on trouva un lit de pierre noire de ſix pouces d'épaiſſeur, que des fentes regulieres diviſoient en morceaux quarrez d'environ ſix pouces de diametre. En voulant percer ce lit de pierre, il en ſortit, au lieu de l'eau que l'on attendoit, une grande quantité d'uneVapeur corrompue, qui penétroit l'eau, qu'elle faiſoit bouillonner avec un grand ſifflement. Les ouvriers en approcherent une chandelle allumée, & dans le moment cette Vapeur s'enflama, & continua à brûler ſur la ſurface de l'eau: la flame avoit environ deux pieds de diametre & huit de haut; les ouvriers l'éteignirent avec leurs chapeaux. On réitera deux fois encore la même expérience, toujours avec le même ſuccès; & afin de continuer le travail commencé, l'on a revêtu cet endroit du puits avec des planches bien jointes. Mais de peur que cette Vapeur ne ſe fît jour en quelque autre endroit, on a laiſſé une ouverture derriere ces planches, afin que cet air s'y raſſemble, & l'on y a cimenté un tube de deux pouces de diametre, qui s'éleve plus de douze pieds au deſſus de la ſurface de la terre. Il ſort continuellement de ce tube, & avec la même force, un air chargé de Vapeurs inflammables, quoiqu'il y ait près de trois ans qu'on lui a donné un paſſage. Si l'on remplit une veſſie de cet air, & qu'on la bouche bien enſuite, on peut le garder long-tems; & ſi on preſſe la veſſie, & qu'on faſſe paſſer cet air par la flame d'une chandelle, il prend feu, & continue de brûler en ſortant de la Veſſie, tant qu'il y en reſte. L'expérience en a été faite à la Societé Royale; & il y avoit un mois que la Vapeur étoit dans la Veſſie. Il eſt à remarquer, qu'il n'y a que la flamme qui allume cette Vapeur; les étincelles ne produiſent aucun effet ſur elle.

Art. IV. Obſervation d'une Eclipſe de ſoleil, faite l'après midi du 2. Mai 1733. dans Fleet-ſtreet à Londres, par Mr. GRAHAM, M. de la S. R.

Art. V. Lettre de Mr. *Etienne* GRAY, M. de la S. R. touchant la même Eclipſe de Soleil, obſervée par lui-même à Norton-Court en Kent, & par Mr. *Granvill* WHELER, M. de la S. R. à Otterden-Place, auſſi en Kent.

Art. VI. Obſervation de la même Eclipſe, faite par Mr. J. MILNER, à Yeovil, dans la Province de Somerſet, communiquée par Lettre à Mr. *Jean Allen*, Docteur en Médecine, & M. de la S. R.

Art. VII. Lettre de Mr. *Richard* LEWIS, à Mr. *Collinſon*, Membre de la S. R., ſur une génération ſinguliere d'Inſectes, un Tremblement de terre, & une Exploſion dans l'air, écrite d'Annapolis en la Virginie le 27. Octobre 1732.

Les Inſectes dont parle Mr. Lewis, ſont des Moucherons qui ſortent des excreſcences des feuilles d'un arbre qui reſſemble à un Meurier mâle. Ces excreſcences croiſſent avec la feuille, & ne ſont preſque pas viſibles lorſqu'elle eſt petite; elles ſont remplies d'une pulpe bleuâtre, qui ſert de nid à ces Moucherons,

Art. VII. Lettre de Mr. *Evan* DAVIS à Mr. *Eames*, Membre de la S. R. touchant quelques Enfans à qui l'on avoit donné la petite Verolle par inoculation, à Haverford-weſt, dans la Province de Pembroke.

Art. IX. Obſervations ſur les Variations de la Bouſſole, & ſur le tems, faites dans un Voyage à la Baye de Hudſon en l'année 1731. par le Capitaine *Chriſtophle* MIDDLETON, communiquées à la Societé Royale, par Mr. *Benjamin Robins*, M. de la S. R. avec une Lettre au même Mr. *Robins*.

C'eſt une Table où les Variations de la Bouſſole, les hauteurs du Baromètre & du Thermomètre, la Latitude, la Longitude, les vents & le tems qu'il faiſoit, ſont marquez jour par jour.

Art. X. Obſervation d'une Eclipſe totale du Soleil, arrivée le 2. de Mai 1733, V. Stile, à Gottenbourg en Suede: par Mr. *Birgerus* VASSENIUS, Lecteur de Mathématiques au College Royal de Gottenbourg.

Art. XI. Projet pour perfectionner l'Hiſtoire de Ruſſie, en publiant de tems à autre des piéces ſeparées, pour ſervir à une Collection de toute ſorte de Mémoires, concernant l'Etat de la Ruſſie, & ce qui s'eſt paſſé dans ce païs-là. Imprimé à Petersbourg, pour l'Académie Impériale des Sciences. Par *Ger. Fred.* MULLER, Profeſſeur en Hiſtoire à Petersbourg, & Membre de la S. R. de Londres: traduit de l'Allemand par Mr. *Zolman.*

Art. XII. Expérience faite par Mr. *G. J. de* 's GRAVESANDE, Profeſſeur en Mathématiques &c. à Leide, & Membre de la S. R. concernant la Force des Corps en mouvement; répetée devant la Societé Royale par Mr. *J. T. Deſaguliers*, Docteur en Droit, & M. de la S. R.

No. 430. Pour les Mois de Novembre & Décembre 1733.

Art. I. EXpériences ſur le Mercure. Par M. BOERHAVE, Profeſſeur en Médecine à Leide, Membre de la S. R. & de l'Académie des Sciences de Paris.

Nous avons déja dit quelque choſe de ces Expériences *; mais nous croyons devoir au Public un détail plus circonſtancié du travail & des refléxions de l'illuſtre Auteur de cet Article. Avant d'expoſer ſes Expériences, il rend compte du motif qui l'a engagé à les faire, & du but qu'il s'eſt propoſé en les entreprenant. Perſuadé que la Philoſophie expérimentale a de grandes obligations à la Chymie, & que les premiers Alchymiſtes l'emportent ſur tous les autres par rapport à la connoiſſance de la nature des corps; témoin Geber & ceux qui l'ont ſuivi immédiatement; il n'a pas cru devoir rejetter ſans examen ce qu'il y a d'obſcur dans leurs Ecrits, & qu'il ſemble qu'ils ont eu deſſein d'enveloper ſous des figures & des allégories, pour le cacher aux profanes, & pour en éloigner le vulgaire. C'eſt le langage qu'ils tiennent tous unanimement; & pourquoi ſe défier abſolument de la véracité de ces Auteurs, puiſqu'on ne les trouve point trompeurs dans les choſes qu'ils ont bien voulu expoſer d'une manière ſimple & claire? Ils conviennent tous d'un même Syſtême ſur la génération des Métaux. Mr. Boerhave expoſe ce Syſtême d'une manière ſi nette, & en ſi peu de mots, que nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs de leur traduire ce morceau en entier.

---

* Bibliothèque Britan. T. VI. Premiere Partie p. 162.

„ Les Métaux s'engendrent naturellement
„ dans leurs veines, y croiſſent, s'y nourriſ-
„ ſent, s'y multiplient, comme les autres
„ choſes naturelles, chacun dans leur lieu.
„ Les alimens des Métaux, différens des
„ Métaux eux-mêmes, ſe changent vérita-
„ blement en une nature métallique par la
„ force génitale de la ſemence métallique;
„ enſorte que par cette ſeule puiſſance ſe-
„ mi-

„ minale, ils perdent leur ancienne pro-
„ prieté, & reçoivent cette nouvelle pro-
„ prieté, dans un dégré de chaleur très-
„ moderé. Ils * veulent que cela ſe faſſe
„ de la même manière, que les ſemences des
„ Animaux & des Plantes changent en leur
„ propre ſubſtance les alimens qu'ils reçoi-
„ vent. C'eſt ainſi que la ſemence vivifian-
„ te de l'Or qui végete, trouvant une nour-
„ riture convenable, dans une matrice pro-
„ pre, aidée d'un certain dégré de chaleur,
„ changeroit cette nourriture en ſa propre
„ nature. Et de cette manière il naît con-
„ tinuellement, ſelon eux, de vrai Or
„ d'une matière différente de l'Or, à la lon-
„ gue & ſuivant les loix préſcrites aux Mi-
„ néraux. Ainſi il croît, en changeant en
„ ſa propre nature ſes alimens, par la force
„ qu'il a en lui-même, pourvû que ces qua-
„ tre conditions concourent enſemble. Mais
„ en les examinant avec plus de ſoin, ils
„ ont decouvert, que les Métaux naiſſans,
„ & ſur-tout l'Or, ſont renfermez étroite-
„ ment dans des pierres ſolides & pures,
„ qui ſont fermées de tous côtez, & l'on ne
„ voit point qu'elles puiſſent rien admettre
„ ni rien rejetter. La Matrice d'un Métal
„ naiſſant eſt denſe, dure, impenétrable,
„ ſans mélange, fermée de toutes parts, &
„ reſſemble à du verre. Rien ne paroît plus
„ difficile à comprendre, que la manière dont
„ les

---

* Les Alchymiſtes.

,, les parties ſolides du Métal ont pu penétrer au travers de la ſubſtance denſe de la ,, pierre, juſques dans les veines qui en ,, ſont remplies. Et quand même on ſuppoſeroit, comme il eſt aſſez vraiſemblable, ,, qu'il a été liquide dans ſa première origine, il n'eſt pas moins mal-aiſé de déviner, ,, par où il s'eſt inſinué dans des lieux d'un ,, ſi difficile accès. Telle eſt la Matrice ,, des Métaux; on ne connoît pas moins ,, bien la chaleur des Mines; elle égale rarement celle d'un homme ſain; mais communement meſurée par le Thermomètre ,, de Fareinheit, elle eſt au deſſous du ,, ſoixantième dégré. C'eſt pourquoi les ,, Adeptes veulent que la matière qui doit ,, produire *le Suret*, ſoit renfermée dans un ,, verre pur, & expoſée à une chaleur telle que celle du mois de Mai, qui eſt ordinairement de cinquante dégrez: & les ,, exactes Obſervations de Mr. Cruquius ,, font voir que ce dégré eſt le dégré moyen ,, par rapport à toute l'année. Mais on ,, ignore quel eſt l'aliment du Métal, & ,, quelle eſt cette matière ſeminale, prolifique & mere? La plupart diſent que le ,, Vif-argent eſt la matière commune de tous ,, les Métaux; & qu'étant changé par le ,, pouvoir naturel de la ſemence, il ſe transforme en un Métal particulier, ſuivant la ,, proprieté ſinguliere de l'efficace de la ſemence: qu'ainſi tous les Métaux parviennent à l'eſpece parfaite de tel ou tel Mé-

„ tal, après que le Mercure & cette vertu „ métallifique (qu'ils appellent Souphre) „ ont été ſuffiſamment digerez, & que c'eſt „ pourquoi chaque Métal ſe réſoud en ces „ deux choſes. Cependant le Vif-argent a „ dès ſon origine un défaut naturel qui croît „ avec lui, qui lui eſt intimement uni; ce „ qui fait qu'il eſt très-difficile de l'en ſeparer. „ Suivant cette idée le Vif-argent ne „ ſeroit ni très-ſimple ni libre, mais d'une „ eſpece particuliere, déterminée par ce „ qu'il a d'étranger qui lui eſt attaché; ainſi „ c'eſt un obſtacle qui l'empêche d'obéïr à „ la vertu particuliere d'une ſemence métallique, „ & d'être changé en un Métal déterminé. „ Mais ſi, par un art très-difficile, „ on le purifie entierement de cette tache „ étrangere, alors on a un Vif-argent „ liquide, métallique, très-peſant, très-ſimple, „ que ni l'art ni la nature ne peuvent „ décompoſer; dans lequel la ſemence „ d'un Métal diſſous, revivifiée, ſe multiplieroit „ parfaitement; dans l'Or même „ diſſous, digeré, meuri, ſeroit enfin le „ prix infini du travail, ſi cherché, ſi „ vanté.

„ Voyant que les maîtres de l'art convenoient „ dans ce point, j'ai long-tems travaillé „ pour découvrir par l'expérience, „ comment enfin on peut préparer du Mercure „ pur? Si l'on peut le tirer des Métaux? „ Quelle eſt cette autre partie du „ Métal qui a le pouvoir de ranger ſous ſon

„ joug le Vif-argent, libre de ſa nature? „ J'ai deſſein de vous communiquer mes découvertes . . . . afin d'épargner aux autres la peine de répeter ces expériences, „ ſur leſquelles on peut compter, & dont on „ peut ſe ſervir pour penétrer plus avant „.

Les Expériences de l'Auteur ſuivent immédiatement ce préambule, nous nous contenterons d'en donner les titres & les conſequences, ſans rapporter les moyens qu'il a employez pour y réuſſir; c'eſt-ce qu'il faut chercher dans le Mémoire même, où on les trouvera expoſez de la manière la plus préciſe.

1. *Expérience.* Le Mercure pur, renfermé dans un vaiſſeau de verre, & agité par un ſimple mouvement méchanique, donne une Poudre noire, très-fine & douce au toucher. Cette Poudre a un goût acre, métallique, & approchant de celui du Cuivre.

2. *Expérience.* Le Mercure le plus pur donne une plus grande quantité de cette Poudre que le commun; celui qui a été employé pour cette Expérience, avoit été diſtillé ſoixante & une fois, ainſi cette Poudre ne provient pas de quelque choſe d'étranger joint au Mercure & que le feu en puiſſe ſeparer.

3. *Expérience.* Cette Poudre noire ſe revivifie en Vif-argent pur, ſi on le pouſſe avec un grand feu hors du vaiſſeau de verre qui le contenoit.

Le Mercure expoſé dans un vaſe de verre

bien fermé, à un feu de cent quatrevingt dégrez *, pendant pluſieurs mois, donne une Poudre noire, toute ſemblable à celle de la première Expérience; ainſi le feu, dans ce dégré, & le mouvement, produiſent le même effet ſur le Mercure.

4. *Expérience.* Par la ſimple diſtillation le Mercure ſe change & une Poudre rouge, brillante, qui purge violemment par haut & par bas, d'un goût très-apre, métallique, dégoûtant, pénetrant, qui reſte longtems dans la bouche, plus fixe que le Mercure. Le reſte du Mercure devient plus fluide: du reſte il n'eſt changé en rien.

5. *Expérience.* Le Mercure diſtillé juſques à cinq-cens fois, donne toujours dans chaque diſtillation un peu de cette Poudre rouge; le reſte demeure le même: ſeulement il devient plus pur & plus fluide.

6. *Expérience.* Les diſtillations n'ôtent preſque pas au Mercure cette proprieté de ſe changer en Poudre rouge; puiſqu'à la 510. diſtillation il en produiſoit autant qu'à la première, quoique la huitième partie du Mercure fût déja changée en cette Poudre, & qu'on n'en eût point ajouté de nouveau au reſte: ainſi on ne peut pas regarder cette Poudre comme un corps étranger que le feu ſepare du Mercure.

7. *Expérience.* La Poudre rouge ſe change

---

* Mr. Boerhave ne ſe ſert que du Thermomètre de Fareinheit.

en Mercure par un très-grand feu, & le Mercure ainſi revivifié a les mêmes proprietez qu'il avoit avant cette transformation.

8. *Expérience.* Il reſte cependant un peu de Poudre obſcure, ſubtile & fixe dans le fond de la Retorte, que toute la violence du feu ne peut élever, ni changer en Mercure coulant. Mais ſur dix-huit onces de Mercure, il n'en reſta que quinze grains. D'où l'on peut conclure, que la nature du Mercure conſtante & ſimple, ne peut ſe ſeparer par la diſtillation en des principes d'eſpeces différentes, ni en une partie fixe & une partie volatile, ni en pur & en impur, ni en différens élemens.

9 *Expérience.* La Poudre fixe de la derniere Expérience, expoſée dans un creuſet à un feu ouvert, juſques à ce que le creuſet fût entierement rouge, & retenuë dans ce dégré de feu pendant un quart d'heure, eſt demeurée fixe, & s'eſt enflée comme une éponge.

10. *Expérience.* En ajoutant un peu de Borax à cette même poudre, le même dégré de feu l'a changée en une maſſe friable, vitrifiée & fixe.

11. & 12. *Expériences.* La Poudre de l'Expérience huitième, & celle de l'Expérience dixième, miſes à la coupelle par un Eſſayeur très-habile, n'ont rien laiſſé de fixe; ce qui prouve que ni l'une ni l'autre ne contient ni Or ni Argent; & il ne paroît pas par ces Expériences, que de l'union du feu & du

Mercure il naiſſe aucun Métal: le feu n'eſt donc pas le ſouphre fixant du Mercure qui le change en Métal. Ce qui fait évanouir les promeſſes magnifiques des Alchymiſtes.

13. *Expérience.* Le Mercure retenu ſous l'eau bouillante, ne s'éleve pas du fond du vaſe.

14. *Expérience.* Le Mercure peut être changé de manière, qu'il s'éleve du fond du vaſe par un dégré de chaleur qui ne fait pas même bouillir le Vinaigre. Il n'y a pour cela qu'à amalgamer une livre & demi de Mercure avec une demi livre de Plomb: L'Amalgame ſe change en une Poudre noire, en l'agitant fortement dans une bouteille bien fermée. Si l'on verſe de bon Vinaigre diſtillé ſur cette Poudre, le Mercure s'élevera & paſſera dans le Recipient avant que le Vinaigre bouille. Mr. Boerhave nous aſſure, qu'il a rendu du Mercure ſi volatil, qu'il s'élevoit même à un dégré de chaleur moindre que celui d'un homme ſain.

15 *Expérience.* Geber a écrit, que le Mercure pur étoit plus peſant que l'Or. Notre Auteur a examiné hydroſtatiquement le Mercure purifié de différentes manières, & il a trouvé qu'en l'amalgamant avec l'Or & le Plomb, il devient plus léger, & qu'en l'amalgamant avec l'Argent il devient plus peſant. Mais ſur-tout ſa gravité ſpécifique augmente par les diſtillations, lorſqu'après avoir été changé en Poudre rouge par ce moyen, il eſt révivifié par un plus grand feu.

Art. II. Deſcription d'un *Niveau* fait avec de l'Eſprit de Vin, & fixé à un Quadran pour prendre la hauteur méridionale en mer lorſque l'Horiſon n'eſt pas viſible : par Mr. *Jean* HADLEY, Vice-Préſident de la S. R.

Art. III. Diſſection d'un Caſtor fémelle; où l'on décrit le *Caſtoreum* qu'on trouva dans cet Animal. Par Mr. MORTIMER, Membre de la S. R. Secret.

La plus grande partie de ce Mémoire n'eſt qu'un Extrait de ce que les Auteurs ont dit de l'Anatomie du Caſtor. L'Auteur s'étend, & avec raiſon, ſur ce qu'on trouve dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* & dans les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle des Animaux*, imprimez *à Paris en* 1671. concernant cet Animal. Il nous ſuffira de rapporter les Obſervations que Mr. Mortimer a ajoutées à celles de ceux qui l'ont précedé dans le même travail. Nous en trouvons deux conſiderables : la première regarde deux Glandes ſituées environ un pouce plus bas que les poches qui renferment le *Caſtoreum*; ces Glandes ſont regardées par les autres Anatomiſtes comme des poches qui contiennent auſſi le *Caſtoreum*, ainſi ils donnent quatre de ces poches à chaque Animal. Mais notre Auteur les regarde comme des organes dans leſquels le *Caſtoreum* ſe forme, & d'où il eſt dépoſé dans les deux poches ſupérieures, où il acquiert par ſon ſejour la conſiſtènce, l'odeur forte & l'acreté qui lui ſont propres, à-peu-près comme la Bile devient dans la Véſicule du fiel ſi différente de ce qu'elle étoit dans le

Foye. La ſeconde Obſervation particuliere à notre Auteur, roule ſur l'uſage du *Caſtoreum* par rapport au Caſtor. Il eſt certain, dit Mr. Mortimer, que tous les Oiſeaux aquatiques ont une glande dans le croupion, de laquelle ils expriment avec leur bec une matière huileuſe, dont ils oignent leurs plumes pour empêcher qu'elles ne ſoient mouillées par l'eau dans laquelle ils nagent : pourquoi le Caſtor, qui fréquente les eaux autant que les Oiſeaux aquatiques, n'auroit-il pas été pourvû par la nature d'une matière propre à oindre ſon poil, afin que l'eau ne puiſſe le pénetrer & toucher immédiatement la peau? Peut-être auſſi que le *Caſtoreum* contribue, par ſon acreté, à garantir l'Animal de la trop grande fraîcheur des eaux.

Art. IV. Hiſtoire phyſique de l'Air & de la Terre de l'année 1732. par Mr. N. Cyrillus, premier Profeſſeur en Médecine en l'Académie de Naples, & Membre de la S. R.

Cette Hiſtoire de la température de l'Air, & des phénomènes de la Terre, eſt ſi abregée, qu'il faut la lire en entier pour en avoir une juſte idée. Il ſeroit à ſouhaiter, que des Obſervateurs auſſi fidèles, auſſi attentifs & auſſi habiles que l'Auteur de ce Mémoire, publiaſſent chaque année de ſemblables Obſervations. Celles-ci ont toute l'exactitude des Journaux que l'on a dans ce genre, ſans en avoir l'ennui & la ſécheresſe.

Art. V. Extrait d'un Livre intitulé, *Jo. Ph. Breynii, M. D. &c. Diſſertatio Phyſica de*

Polythalamiis, nova Teſtaceorum claſſe &c. Gedani, 1732. 4. C'eſt-à-dire: *Diſſertation phyſique ſur une nouvelle claſſe de Coquillages, que l'Auteur* nomme POLYTHALAMIUM's; par Mr. *Breynius*. Par Mr. *Richard Middleton* MASSEY, M. D. T. R. S. &c.

Art. VI. Extrait d'un Livre intitulé OSTEOGRAPHIA, ou *Anatomie des Os, par Mr.* Cheſetden, *Chirurgien de la Reine, Membre de la S. R. & de l'Académie de Chirurgie à Paris.* Par Mr. J. BELCHIER, Chirurgien, & Membre de la S. R.

ARTICLE VI.

The Hiſtory of London by Mr. Maitland. C'eſt-à-dire: L'Hiſtoire de la Ville de Londres par Mr. Maitland.

NOus avons annoncé dans cette Bibliothèque, que Mr. *Maitland* ſe propoſoit de faire imprimer par ſouſcription une Hiſtoire complete de la Ville de Londres: Comme il a publié 19: Nombres ou brochures de cet Ouvrage, nous avons cru faire plaiſir à nos Lecteurs de leur en donner quelque idée. Pour cet effet nous nous bornerons à ce qu'il dit ſur l'origine de cette fameuſe Ville.

Geoffroi de Monmouth dans ſon Hiſtoire de Bretagne, rapporte que *Brutus*, petit-fils d'*Enée*, après avoir conquis l'Iſle d'*Albion* ſur des Géans, bâtit ſur les bords de la Tamiſe une

Ville, & la nomma la Nouvelle *Troye*; que pluſieurs ſiécles après, ce nom fut changé en celui de *Trinovantum*; que *Lud*, frere de *Caſſibellan*, environna cette Ville d'une forte muraille, ornée d'un grand nombre de Tours d'une ſtructure curieuſe, & l'appella *Caer-Lud*, c'eſt-à-dire en Anglois *Luds town*, la Ville de Lud; que de *Caer-Lud* on fit *Car-London*, & qu'enfin les Etrangers qui conquirent le Royaume, donnerent à cette Ville le nom de *Londres*. Mr. Maitland prouve: 1. Que le récit de Geoffroi eſt fabuleux: 2 Que du tems des Bretons il n'y a point eu de Villes en Angleterre: 3. Que la Ville de Londres fut bâtie par les Romains, après que l'Empereur Claude eût conquis la Bretagne, environ l'an 49. de Jeſus Chriſt.

Les Bretons dit notre Auteur, n'ont laiſſé ni monumens ni Mémoires pour apprendre à la poſtérité l'Hiſtoire de leurs établiſſemens & de leurs actions; leurs *Bardes* chantoient bien les louanges des Héros défunts, mais ils n'écrivoient point leurs vers.* Les plus anciens Hiſtoriens d'Angleterre, *Gildas, Nennius, Bede, Guillaume de Malmsbury*, avouent, que pour écrire l'Hiſtoire de leur Païs, ils ont été obligez d'avoir recours à des Auteurs étrangers, ſoit Grecs, ſoit Latins; les Bretons n'ayant point eu d'Ecrivain qui ait eu ſoin de laiſſer à la poſterité des monumens de leur Hiſtoire. Ils ignorent entierement la fable de *Brutus*, de ſes Troyens & de la Ville de *Trinovantum* ou Nouvelle Troye. Geoffroi lui-même, dans la Dédicace de ſon Hiſtoire, marque ſa ſurpriſe de ce que *Gildas*, *Bede*, & les autres Hiſtoriens Anglois, ne font aucune mention des Rois qui ont regné dans la Bretagne avant Jeſus-Chriſt; & il eſt fort probable, que pour ſuppléer à ce défaut, il inventa la fable de *Brutus* & de ſes fils. Tous les Hiſtoriens, tant anciens que modernes, ont traité ſon récit de fable. Mr. Maitland allegue parmi les anciens *Guillaume de Newbourg*, Moine de la Province de York, *Giraldus Cambrenſis* & *Polydore Virgile*; & parmi les modernes, *Buchanan*, *Camden* & le Chevalier *Temple*.

---

* Cæſ. de Bell. Gall. L. 6.

Un ſçavant Prélat, pour diſculper Geoffroi, a avancé qu'il a traduit ſon Hiſtoire d'un ancien Manuſcrit Breton qu'on garde dans la Bibliothèque du College de *Jeſus* à *Oxford*, & que par conſequent il ne peut pas avoir inventé la fable de *Brutus*; mais notre Auteur remarque: 1. Que le Manuſcrit que Geoffroi prétend avoir traduit, ne peut pas être le même que celui du College de *Jeſus*, parce qu'on trouve dans ce dernier pluſieurs choſes qui manquent dans l'Hiſtoire de *Geoffroi*, & qu'au contraire pluſieurs choſes qu'on lit dans cette Hiſtoire, ne ſe trouvent pas dans ce Manuſcrit; comme cette Période qui regarde la Ville de Londres, *Succedente vero tempore per commutationem linguarum dicta fuit Londonie, & poſtea Londres,*

dres, applicantibus alienigenis qui Patriam ſibi ſubmittebant. 2. On lit à la fin du MS. d'Oxford ces paroles: *Myſi Gwallter Archiagon Rydychen a droes y Llysr hwnn o Gymraec yn Lladin. Ac yn vy henaint y troes y ef yr Ailwaith o Ladin in Ghymraec.* „ Moi Gautier, „ Archidiacre d'Oxford, j'ai traduit ce Li- „ vre du Breton en Latin, & ſur la fin de „ mes jours je l'ai traduit de nouveau du La- „ tin en Breton. Mais eſt-il probable que *Gautier*, après avoir traduit ce MS. en Latin, ait prié Geoffroi de le traduire en la même langue, comme celui-ci le prétend? 3. Geoffroi dit, que ce furent les Etrangers qui changerent le nom de la ville de Londonie en celui de Londres. Par ces étrangers il entend les Normans qui conquirent l'Angleterre l'an 1066: mais comment lui, qui écrivit ſon Hiſtoire l'an 1125. cinquante neuf ans ſeulement après cette conquête, peut-il avoir tiré cette particularité d'un ancien MS. Breton?

Mr. Maitland prouve enſuite, que du tems des Bretons il n'y avoit point de Villes en Angleterre. Il cite pour cet effet les Auteurs anciens, tant Hiſtoriens que Géographes. *Céſar* dans ſes Commentaires rapporte, que les Bretons appelloient Ville, un bois ou une forêt environnée d'un foſſé & d'un rempart. *Strabon*, dans ſa Géographie, donne cette deſcription de leurs Villes: „ Ils „ ferment avec de gros arbres coupez un „ eſpace de terrein, dans lequel ils bâtiſ- „ ſent leurs hutes & des étables pour leurs

„ beſtiaux. *Diodore de Sicile* L. 60. dit que leurs maiſons ſont faites de piéces de bois & de roſeaux entrelacez. *Tacite* enfin, dans la vie d'*Agricola*, aſſure, que ce Général Romain apprit aux Bretons l'art de bâtir des Temples, des maiſons & des édifices publics.

Notre Auteur fait voir encore que la Ville de Londres fut bâtie par les Romains, après que l'Empereur Claude eut conquis la Bretagne, environ l'an 49. de l'Ere Chrétienne. On lit dans les Commentaires de *Céſar*, que ſon armée paſſa la Tamiſe à gué: & *Dion Caſſius* L. 60. après avoir rapporté la Victoire que les Romains, commandez par
„ *Sidius Geta* remporterent ſur les Bretons,
„ ajoute que les Bretons ainſi battus, ſe re-
„ tirerent vers l'embouchure de la Tamiſe.
„ Comme ils connoiſſoient parfaitement les
„ endroits de la riviere qui étoient guéa-
„ bles, ils la paſſerent aiſement, pendant
„ que les Romains, qui ne pouvoient
„ les pourſuivre que de loin, s'engageoient
„ dans des marais, d'où ils ne pouvoient ſe
„ tirer qu'avec peine Enfin les Allemans
„ ayant trouvé un gué, & le reſte de l'ar-
„ mée ayant paſſé plus haut ſur un pont,
„ les Bretons ſe trouverent environnez de
„ tous côtez " &c. Mr. *Tindal*, dans ſes Notes ſur l'Hiſtoire de Rapin, dit que „ Mal-
„ gré l'autorité de *Dion Caſſius*, il eſt très-dif-
„ ficile de comprendre qu'il y eût un gué
„ vers l'embouchure de la Tamiſe, & un
„ pont un peu plus haut; il faut qu'on ait
„ con-

„ confondu une riviere qui ſe jette dans la „ Tamiſe avec la Tamiſe même. Mais Mr. Maitland remarque, que les Bretons, ſelon *Dion*, ſe retirerent *vers* l'embouchure & non *à* l'embouchure de la Tamiſe. Il examine enſuite où étoient ces marais dans leſquels les Romains s'étoient engagez & le gué qu'ils paſſerent. Il dit qu'avant qu'on eût reſſerré la Tamiſe dans ſon lit, elle inondoit ſouvent le païs qui s'étend du côté du Sud de cette riviere depuis *Wandsworrb* juſqu'à *Wolwicb*, & y formoit de grands marais. Il ajoute, qu'ayant ſondé la riviere en pluſieurs endroits, il decouvrit enfin le 18. Septembre 1732. un gué, à la diſtance de 90. pieds de l'angle Sud-Oueſt du jardin de l'Hôpital de *Cbelſea*, où, paſſant en droite ligne du Nord-Eſt au Sud-Oueſt, il trouva que la profondeur de l'eau n'étoit que de 4. pieds & 7. pouces. Il croit que ce fut dans cet endroit, & non pas à *Cowey-Stakes*, comme Camden prétend, que l'armée de Céſar & celle de Claude paſſerent la Tamiſe à gué. Il allegue, pour le prouver, deux raiſons: 1. Qu'à *Cowey-Stakes* la riviere eſt beaucoup plus profonde. 2. Les Etats de *Caſſibelan*, ſelon *Céſar*, étoient éloignez de la mer de 80. milles Romains; mais depuis le port de *Ritupis* en Kent, où Céſar mit ſes troupes à terre, juſqu'à Londres, on comptoit 77. milles Romains: auxquels ſi on ajoute 3. milles depuis le *Milliarium*, ou *London-Stone* en *Canon-Street* juſqu'à *Chelſea*, on a exactement les 80. milles de Céſar, au lieu que *Cowey-Stakes* eſt éloigné de Londres de 17. milles, ce qui feroit 94. milles.

Il paroît par tout ce qui vient d'être allegué, que le ſiége de la guerre entre les Romains & les Bretons étoit aux environs de la Tamiſe; mais s'il y avoit alors ſur les bords de cette riviere une Ville fameuſe, appellée *Car-London*, ou *Londonie*, comme Geoffroi le prétend, d'où vient qu'aucun Auteur n'en fait mention? D'où vient que les Bretons, après avoir perdu la bataille, ne ſe retirerent pas dans cette Ville environnée d'une muraille flanquée de tours? D'où vient que les Romains ne l'aſſiégerent pas? L'Empereur Claude avoit entrepris la conquête de la Bretagne par vanité. Après avoir remporté ſur les Bretons une grande victoire, il marcha droit à *Camalodunum*, la réſidence de *Cunobelin*; mais ne devoit-il pas plutôt tacher de s'emparer de la fameuſe Ville de Londres, afin que la repréſentation de cette Ville contribuât à la pompe de ſon triomphe à Rome?

Le ſilence de tous les Hiſtoriens ſur la fondation de la Ville de Londres par les Bretons, & la conduite de Claude & de ſes Généraux, refutent aſſez le récit fabuleux de Geoffroi. Il reſte à prouver que Londres étoit une Ville & une Colonie Romaine, & à déterminer en quel tems à-peu-près elle a été bâtie. *Tacite* eſt le premier qui faſſe mention de la Ville de Londres. Il rapporte dans ſes Annales L. 14. que *Suetonius Paulinus*, Général Romain, étant occupé à faire la conquête de l'Iſle de *Mona*, y reçut la nouvelle d'un ſoulevement général des Bretons; qu'il marcha à grandes journées à Londres, & ſe renferma dans cette Ville avec ſon armée; qu'enſuite il prit la réſolution de marcher contre les Ennemis, & quitta la Ville de Londres, malgré les cris & les larmes des habitans, qui le ſupplioient de ne les abandonner point à la fureur des rebelles; que les Bretons là-deſſus s'emparerent de la Ville, paſſerent les habitans au fil de l'épée, & mirent tout à feu & à ſang. Notre Auteur conclut de-là: 1. Que du tems de *Paulin* Londres étoit déja une Ville célèbre, puiſque *Tacite* dit *Suetonius perrexit Londinium, cognomento quidem coloniæ non inſigne, ſed copia negotiatorum ac commeatu maximè celebre.* C'eſt-à-dire: „ Suetone marcha à Londres, Ville très-célèbre à cauſe du grand nombre de marchands qui y demeuroient. 2. Que les habitans de la Ville étoient Romains; parce que s'ils avoient été Bretons, ils ſe feroient vraiſemblablement joints à leurs compatriotes, & n'auroient pas été traitez ſi cruellement par eux. 3. Que les Bretons maſſacrerent dans cette revolte, tant à *Camalodunum* & *Verulamium* qu'à *Londres*, 70000. Romains, ſelon Tacite, ou ſelon Dion 80000, dont la moitié étoient vraiſemblablement ha-

habitans de Londres, vû le grand commerce qui s'y faiſoit.

Mr. Maitland conjecture enfin, que la Ville de Londres fut bâtie environ l'an 49. de l'Ere Chrétienne par *Oſtorius Scapula*, Général Romain. Il ſe fonde ſur ce que Tacite dans ſes Annales L. 12. rapporte qu'*Oſtorius*, pour aſſurer les conquêtes que ſon Prédeceſſeur *Plautius* avoit faites en Bretagne, établit une Colonie Romaine à *Camalodunum*: il croit qu'il fonda en même tems les deux Villes de *Londres* & de *Verulamium*; la première pour être une Ville marchande, & la ſeconde une Ville *Municipale*. Il remarque, qu'il n'eſt pas ſurprenant que dans le court eſpace de quatorze ans, qui ſe ſont écoulez depuis la fondation de Londres juſqu'à la revolte des Bretons du tems de Paulin, cette Ville ſoit devenue ſi floriſſante, parce qu'elle étoit ſituée très-avantageuſement pour le commerce, & que les Romains avoient accordé de grands privileges à ceux qui venoient s'y établir.

Il paroît par ce récit, que ce fut *Oſtorius* qui donna à la Ville qu'il bâtit ſur les bords de la Tamiſe, le nom de *Londinium*. *Geoffroi* dérive ce nom de *Caer-Lud*, c'eſt-à-dire la Ville de Lud; *Eraſme* de *Lindum*, une Ville ſituée dans l'Iſle de *Rhodes*; *Vitus* de *Lugdus*, un Prince Celtique; *Selden* de *Llann-Dyn*, le Temple de Diane; *Somner* de *Llawn*, rempli, & *Dyn*, homme, parce que c'étoit une Ville très-peuplée; *Camden* de *Lhong*, *Lbong*, un Vaiſſeau, & *Dinas*, une Ville, parce que c'étoit un port de mer; *Lewis* de *Lundain* ou *Llandain*, une Ville ſur les bords de la Tamiſe. Notre Auteur, pour refuter toutes ces Etymologies, ſe contente de remarquer, que Londres ayant été bâtie par les Romains, ſon nom doit être dérivé de la langue Latine, & non pas de la langue Bretonne ou Celtique:

Le Nom de *Londinium* fut changé enſuite en celui d'*Auguſta*. Quelques-uns prétendent que ce fut en honneur de *Helène-Auguſte*, mere de *Conſtantin* le Grand; mais cette Princeſſe étoit morte près de trente ans avant qu'on donna à la Ville de Londres le nom d'*Auguſta*. D'autres croyent que ce fut parce que la ſeconde Légion, ſurnommée *Auguſte*, y avoit fait pendant quelque tems ſtation, ce qu'on peut prouver par une Inſcription trouvée l'an 1666. après l'incendie de Londres, proche d'une des portes appellée *Ludgate*, & qu'on conſerve dans le Théâtre de l'Univerſité d'Oxford

D. M.

VIVIO MARCI
ANO MIL LEG. II.
AVG. IANVARIA
MARINA CONIUNX
PIENTISSIMA POSV
IT MEMORIAM. No.

Notre Auteur convient, que la Légion ſurnommée Auguſte a fait ſtation à Londres; mais il croit que cette Ville a été appellée *Auguſta*, parce qu'elle étoit la Capitale du païs que les Romains poſſedoient dans la Bretagne.

Les *Saxons*, après s'être rendus maîtres de la Bretagne, appellerent la Ville de Londres tantôt *Lunden-Byrig*, tantôt *Lunden-ceaſter*, tantôt *Lunden-Wyc*, *Lundenne*, *Lunden-Berb*, *Lunden-Burg*. Enfin les Normans, après la conquête, lui donnerent le nom de *Londres*.

ARTICLE VII.

AN INTRODUCTION of the Ancient Grec and Latin Meaſures into Britiſch Poetry. Attempted in the following Pieces. *viz.* A Tranſlation of Virgil's firſt Eclogue; a Tranſlation of Virgil's fourth Eclogue; Jacob and Rachel, a Paſtoral. With a Preface in Vindication of the Attempt. C'eſt-à-dire: *Eſſai pour introduire la meſure des anciens Vers Grecs & Latins dans la Poëſie Angloiſe; avec une Préface où l'on juſtifie ce deſſein.* A Londres, chez T. Cooper, au Globe dans Paternoſter-Row, 1737. 8. *pag.* 59.

ON a cru juſques ici, qu'il étoit impoſſible de faire des Vers paſſables en An-

Anglois ſuivant la meſure des Vers Grecs & Latins. Sous le regne d'Eliſabeth le Chevalier Philippe Sidney ſe hazarda d'écrire des Vers Hexamètres & Pentamètres, & des Odes Saphiques en Anglois, comme on peut le voir dans ſon *Arcadie*; mais il y réuſſit aſſez mal, & c'eſt-ce qui a ſans doute empêché d'autres Poëtes d'entrer dans une carriere, où ils n'avoient garde d'eſpérer quelque ſuccès, après qu'un ſi grand Génie y eut échoué.

Cependant, quoiqu'en général les Vers de Sidney ſoient aſſez mauvais, notre Auteur croit qu'il y en a quelques-uns qui ne manquent pas de douceur & d'harmonie: Ceux-ci par exemple ſonnent aſſez bien

Of Phœbus Vi o lence in ſchade of ſweet Cypariſſus; &c.
Of glittering miſeries of Man! if this be the Fortune, &c.
With moneful Melodies for enough our Griefs be revealed, &c.

,, Il y a bien des Vers dans Virgile, dit
,, notre Poëte, qui ne ſonnent pas mieux
,, à mon oreille que ceux-là; & ſi tous les
,, autres Vers de Sidney euſſent été auſſi
,, coulans, & que les Poëtes qui l'ont ſui-
,, vi euſſent ſecondé ſon entrepriſe, & tra-
,, vaillé

„ vaillé continuellement à perfectionner ſon „ invention juſques à nos jours, je doute fort qu'on eut jamais dit, que notre „ Langue (Angloiſe) eſt incapable de plaire par la meſure des Vers Grecs & Latins.

„ Ajoutez à cela que la Langue a été conſiderablement perfectionnée depuis le tems „ de Sidney: de ſorte que quand même il „ auroit été impoſſible de faire alors dans „ cette Langue des Vers de cette eſpece, „ qui fuſſent capables de plaire, on ne ſçauroit rien conclure de-là par rapport à l'état où la Langue eſt à préſent.

„ Il y a lieu de croire que les premiers „ Vers Latins que l'on fit ſuivant la meſure des Vers Grecs, n'étoient gueres plus „ coulans, que les premiers Vers Anglois „ qu'on a eſſayé de faire ſuivant la même „ meſure. Cependant les Poëtes Latins ont-ils été découragez pour cela? Ont-ils „ renoncé à leur deſſein? L'ont-ils abandonné comme une entrepriſe difficile? Non; „ malgré la difficulté qu'ils ont trouvé d'abord à réuſſir, ils ont continué de cultiver & de perfectionner leur Poëſie d'âge „ en âge, tellement qu'enfin elle eſt parvenue à ce dégré de perfection qu'on admire dans Virgile & dans Horace .... Les „ Vers d'Ennius étoient, je penſe, bien „ moins harmonieux que ceux de Lucréce, „ & ceux de Lucréce moins que ceux de „ Virgile. On peut dire la même choſe

„ par rapport aux Vers de Chancer, de „ Spencer & de Dryden: car je m'imagine „ que du tems de Chancer il y avoit aſſez „ peu d'apparence que notre Poëſie arrive„ roit jamais à ce point de douceur & d'har„ monie, auquel elle eſt parvenue du tems „ de Dryden; que l'on compare les Hexa„ mètres de Spencer avec les Vers de Chan„ cer, & l'on verra aiſément leſquels ſont „ les plus harmonieux. Pourquoi ne pour„ rions-nous donc pas eſpérer que la pre„ mière eſpece de Vers arrivera avec le tems „ au même dégré de perfection auquel la „ ſeconde eſt arrivée, & approchera peut„ être autant des Vers Latins, que ceux„ ci ont approché des Vers Grecs?

„ Mais, dira-t-on, aucun Auteur de re„ putation ne s'eſt hazardé à faire de pareils „ Vers depuis Spencer, ſans doute parce „ qu'on a deſeſpéré d'en faire de ſupporta„ bles; N'eſt-ce donc pas un excès d'extrava„ gance, & une très-grande préſomption à „ un moderne, de s'engager dans une entre„ priſe, que les plus grands Génies de la Na„ tion, depuis plus d'un ſiécle, ont pru„ demment évitée, parce qu'ils deſeſpéroient „ d'y réuſſir?

„ Mais quel mal y a-t-il à eſſayer de ren„ dre nos Vers plus harmonieux que nos „ peres n'ont taché de les rendre, de polir „ un Diamant qu'ils ont négligé, quand „ même on ne feroit pas aſſez heureux pour „ y réuſſir? Le pis qui en peut arriver,

„ c'eſt que nous demeurions préciſément
„ où nous en étions: il eſt poſſible que nous
„ manquions le but en tachant d'y atteindre;
„ mais il eſt impoſſible que nous y arrivions
„ jamais ſi nous n'y tendons pas.

„ Dire que le génie de notre Langue
„ eſt incompatible avec la meſure des Vers
„ Grecs, c'eſt, ſelon moi, ſuppoſer ce qui eſt
„ en queſtion. Car pourquoi notre Langue
„ n'admettroit-elle pas cette eſpece de Vers?
„ Eſt-ce parce qu'ils ne ſonnent pas ſi bien
„ que les Vers qui ſont maintenant en uſage?
„ Comparez les Vers les plus coulans
„ de Milton ou de Dryden avec un de ceux
„ que nous avons rapportez ci-deſſus, &
„ demandez à votre oreille, quel eſt celui
„ qui lui plaît le plus. Eſt-ce parce qu'il
„ eſt plus difficile de faire des Vers ſelon
„ ſa meſure ancienne, que ſelon la moderne?
„ Mais il ſuivroit de-là que toute eſpece
„ de Vers eſt contraire au génie de notre
„ Langue, puiſqu'il eſt plus difficile d'écrire
„ en Vers, qu'en proſe. Eſt-ce parce
„ qu'ils n'approchent pas de l'Harmonie des
„ Vers Latins? Mais il ſuivroit de-là que
„ cette même eſpece de vers eſt contraire
„ au génie de la Langue Latine, puiſque
„ les Vers Latins n'approchent pas de la
„ douceur des Vers Grecs . . . .

„ Je doute que perſonne puiſſe dire qu'il
„ eſt impoſſible de faire un ſeul bon Hexamètre
„ &c. en notre Langue. Et ſi on en
„ peut faire un, pourquoi pas deux? Et ſi

„ on en peut faire deux, pourquoi n'en „ feroit-on pas deux-mille?

On dira peut-être, que quand même il ſeroit poſſible de faire en Anglois des Vers Hexamètres &c. tant ſoit peu ſupportables, cependant on eſt généralement ſi prévenu contre cette eſpece de Vers, & ſi accoûtumé à la meſure uſitée, qu'il n'y a pas lieu d'eſperer que le Public puiſſe jamais goûter ces nouveaux Vers.

„ Mais, répond notre Auteur, pourquoi „ une nouvelle mode, ſur-tout ſi elle a quel„que choſe d'agréable, ne s'établiroit-elle „ pas dans la Poëſie auſſi-bien que dans ce „ qui regarde les ajuſtemens? Et ſi, malgré „ le goût barbare & gothique, qui a regné „ ſi long-tems parmi nous en matière de „ Bâtimens, de Statues, &c. l'ancien goût „ des Grecs & des Romains a bien pû revi„vre; pourquoi l'introduction de leur me„ſure dans nos Vers ne feroit-elle pas auſſi „ bien reçue?

„ A l'égard de la prévention où l'on eſt „ contre cette eſpece de Vers, ſi ce n'eſt „ qu'une ſimple prévention, on en convien„dra bientôt, pourvû qu'on puiſſe ſe réſou„dre à examiner la choſe en elle-même „ mûrement & avec impartialité.

„ J'avoue qu'il eſt très-poſſible qu'un Lec„teur (ſur-tout s'il n'entend ni le Grec ni le „ Latin) ne goûte pas d'abord cette eſpece de „ Vers, par la raiſon qu'il n'y eſt point accoûtu„mé; de ſorte qu'il ne ſçaura pas d'abord

„ quel-

„ quelle eſt la véritable manière de les lire: „ Il s'imaginera toujours qu'il lit des Vers „ ordinaires, & ſon oreille ne trouvant pas „ la cadence qu'elle attendoit, cela même „ le pourra dégoûter de ces Vers. C'eſt-ce „ qui arrive à ceux qui ayant été toute „ leur vie accoûtumez à lire des Vers rimez, „ viennent à en lire qui ne riment point. „ Il ſe paſſe quelque tems avant qu'ils „ puiſſent trouver de l'harmonie dans les „ Vers non-rimez. Mais plus ils s'y accoûtument & plus ils les goûtent, de „ ſorte qu'enfin ils viennent à les preférer aux Vers rimez.

En un mot, c'eſt à l'oreille à décider la queſtion dont il s'agit; & c'eſt à l'oreille des Anglois que notre Auteur en appelle en finiſſant ſa Préface.

Il y a ajouté une Apoſtille, dans laquelle il nous communique les principales regles de Proſodie qu'il a cru devoir ſuivre.

Il s'eſt conformé, dit-il, aux regles de la Verſification des Grecs & des Latins, autant qu'il l'a jugé néceſſaire. Car comme les Poëtes Latins ſe ſont éloignez à pluſieurs égards des regles des Grecs; il a cru auſſi pouvoir s'éloigner des uns & des autres, lorſque l'Harmonie du Vers l'exigeoit. Par exemple, dans les Vers Latins, lorſqu'un mot finit par une voyelle, & que le mot ſuivant commence auſſi par une voyelle, la première ſe retranche par éliſion. La raiſon de cela, ſuivant notre Poëte, eſt que la

LangueLatine abonde en voyelles. Mais comme la Langue Angloiſe eſt ſurchargée de Conſonnes, il n'a pas cru devoir ſuivre en ce cas-ci la Regle de la Verſification Latine.

Cependant s'il eſt permis à des Etrangers de juger de l'Harmonie des Vers Anglois, nous remarquerons que ces Hiatus, que notre Auteur n'a pas cru devoir éviter, rendent quelquefois ſes Vers un peu durs.

Il remarque encore, que les Poëtes Grecs, & même les Poëtes Latins, n'ont eu aucun égard aux accens, mais qu'ils les ont transportez d'une ſillabe à l'autre, ſelon que le Vers le demandoit. C'eſt une liberté, que notre Auteur dit qu'il n'a priſe que rarement, & cela ſeulement dans deux ou trois mots dérivez du Latin: comme, par exemple, dans le mot *ſolemníze*, où il a mis l'accent ſur la ſeconde ſillabe, comme il eſt dans le mot Latin *ſolémnis*, quoiqu'en prononçant ce mot Anglois, on appuye ſur la troiſième ſillabe, l'*e* qui la termine étant muet.

Pour ce qui eſt de la quantité des ſillabes, comme elle n'a jamais encore été reglée en Anglois, notre Auteur a fait, dit-il, les ſillabes longues ou bréves ſelon que le Vers le demandoit, excepté cependant dans certaines occaſions; par exemple:

Il n'a jamais fait une ſillabe bréve, lorſqu'une voyelle étoit ſuivie de deux conſonnes, excepté dans les cas où la Proſodie

Latine le permet ; & auſſi dans les cas ſuivans :

1. Lorſqu'une ſeule conſonne eſt ſuivie d'un *Y*, comme dans *ſĕvĕn Yeārs, &c.*

2. Lorſqu'une *s* eſt ſuivie d'une *h*, comme dans *lăvĭſhes*, ou d'un *t* au commencement d'une ſillabe, comme dans *mĭnĭſtēr.*

3. Lorſque la même conſonne ſe trouve deux fois entre deux voyelles, comme dans *ăpproaching.*

4. Lorſqu'une conſonne eſt ſuivie d'une autre qui a beaucoup d'affinité avec elle, comme *b* ſuivi d'un *p.* *c* d'un *g*, *d* d'un *t.* &c. Car dans ces cas les deux conſonnes peuvent être conſiderées comme une ſeule ; la différence d'une ſeule ou de deux enſemble étant preſque imperceptible dans la Prononciation.

Pour ce qui eſt des Diphtongues ou Triphtongues, où le ſon de deux ou de pluſieurs Voyelles ſe fait entendre, notre Poëte les a fait conſtamment longues : telles ſont *au*, *ou*, *oy*, &c. dans *Augur*, *Houſe*, *Joy*, &c, mais lorſqu'on ne les prononce que comme une ſimple voyelle, ainſi que *eau*, *ie*, *oo*, &c. dans *beautiful*, *grief*, *door*, &c. on ne les a conſiderées, par rapport à la quantité, que comme les voyelles *u*, *e*, *o*; toute la différence conſiſtant uniquement dans l'ortographe, & nullement dans la prononciation.

Comme cet Article eſt principalement pour ceux de nos Lecteurs, qui non ſeulement entendent l'Anglois, mais qui ſçavent auſſi le prononcer, nous croyons devoir leur donner un Exemple de la Verſification de notre Poëte; & nous choiſirons pour cela ſa Traduction de la quatrième Eclogue de Virgile, & nous marquerons la quantité des ſillabes & les pieds des trois premiers Vers.

S̄ic̆ĭli | ān Mū | sĕs tŏ ă | Strāin mōre | nŏ-
blĕ ăſ | cēndīve,
Wōods ānd | lŏw Tămă | rīſks dē | līght nōt
ēvĕrȳ | fāncȳ.
Grōves īf | wē ſīng | ōf, thōſe | Grōves bē
wōrthy̆ ă | Cōnſūl
Now is the laſt Epoch of Song Cumæan arrived:
A new and wondrous Series of Things is ariſing.
Now is the bright Virgin, now Saturn's Scepter returning.
Now is a new Progeny ſent down from lofty Olympus.

The Babe's Birth only, through whom, over Earth univerſal,
This Iron age ending ſhall burniſh into a Golden,
Chaſte Lucina favour; now reigns thy beloved Apollo!
Thee, this Honour wondrous to the Age, thee, Pollio, Conſul,
Shall riſe; and bid the Grand Months begin the Proceſſion.
Should any ſmall footſteps of guilt yet appear, by thy Conduct
They, from fear vaniſhing, ſhall looſe eternally Mortals.
The Life of Deities ſhall he lead, Divinities, Heroes,
Beholding mingled; himſelf by them too beholden:
The pacify'd Univerſe ruling with Virtue paternal.
To thee a firſt Offering, ſweet Babe, lo Art-unaſſiſted,
Earth laviſhes Ivies roving with Baccar *on all ſides.*
And Colocaſe *interwoven with chearful* Acanthus.
Homewards, ſpontaneous, the Goats ſhall carry their Udders,
Milk-ſwell'd: huge Savages ſhall Herds no longer affrighten.

Soft flow'rs thy Cradle ſhall pour profuſely around thee.
Die ſhall the ſerpent; the deceitful venomous herbage
Die: Syrian *Spikenard ſhall ſpring in every Climate*
But, when you now capable to peruſe the Glories of Heroes,
And all thoſe Godlike Atchievements wrought by thy Father,
Shall grow, and able to form an Idea of Virtue:
Plains with ſoft Harveſt ſhall wax inſenſibly golden;
Spontaneous Cluſters hang purple on every Bramble;
And hard Oaks ſweating run down with luſcious Honey.
Still ſhall a few Traces of preſtine Guile be remaining;
Still Veſſels Ocean ſhall attempt, ſtill Towns be ſurrounded
With Walls; with Plough ſhares ſtill Earth be furrowed over.
Another Tiphys, *in another* Argo *to carry*
Selected Heroes ſhall arriſe; new Wars too be waged:
And to a new Ilion *be ſent another* Achilles.
But, when the firm Manhood thy years ſhall have fully attained,

Pines ſhal, no longer travelling wide Ocean over,
Barter Commodities; each Thing each Country producing.
No Harrow ſhall violate a Field, no Pruner a Vineyard.
The ſtrong-limb'd Plowman unyoke for ever his Oxen.
Wool ſhall in Hues borrowed no longer learn to diſſemble;
But Rams, while grazing, ſhall change to gratefully glowing
Purple, to yellow-hu'd Saffron, the Fleeces upon them;
In natural Scarlet the Lamb depaſture adorned.
Th' harmonious Parcæ *have bid ſuch beautiful Ages*
Run from their Spindles, by the Fate's unchangeable Order.
O! to thy vaſt Glories advance (the ſeaſon approaches)
Heav'n's darling Progeny, of Jove thou mighty Product!
Behold the Univerſe ſtupendous awfully nodding,
All Earth, all Ocean, all Heav'n's Profundity boundleſs:
Behold how all things exult at th' Æra approaching.
O *may the laſt Period o' my Life ſo long be protracted,*
With Spirit adæquate, to rehearſe thy glorious Actions!
Me neither in Numbers ſhall vanquiſh Thracian Orpheus,

Nor Linus; *his Mother that*, *this his Father aſſiſting:*

Orpheus Calliope, Linus *all-graceful* Apollo.

Should very Pan *with me condend*, Arcadia *judging*,

Pan, *even* Arcadia *judging*, *ſhould own me the Victor.*

Begin, *ſweet Infant*, *by a ſmile to remark her who bore thee;*

Her with long Agonies ten frowning Moons have afflicted.

Begin, *ſweet Infant; who receives not a ſmile from a Parent*,

Nor any God honoureth his Board, *nor Couch any Goddeſs.*

ARTICLE VIII.

The Uſefulnes of the Stage to Religion and to Government: C'eſt-à-dire: *Utilité du Théâtre par rapport à la Religion & au Gouvernement.* Londres. 8. 1738. pag. 52.

LEs plus grands Défenſeurs du Théâtre ſe ſont contentez d'ordinaire de combattre l'auſtérité des Dévots, qui regardent la Comémédie comme un divertiſſement dangereux & contraire aux bonnes mœurs. L'Auteur de cette Brochure va bien plus loin. Non ſeulement il repréſente la Comédie comme un divertiſſement innocent: il prétend encore prouver qu'elle eſt extrêmement utile pour avancer la Religion & le bonheur de la Societé. Voyons comment il prouve ce Paradoxe.

I. Le Théâtre eſt utile par rapport à la Religion. La Réligion en général, ou la Religion naturelle, ſelon l'Auteur, conſiſte en deux parties. La première comprend ce que nous devons croire, la ſeconde contient ce que nous devons faire.

Les choſes que nous devons croire, ſont 1. L'Exiſtence de Dieu; 2. La Providence; 3. L'Immortalité de l'ame; 4. Les Recompenſes & les Peines de l'autre vie. Le Poëte, & ſur-tout le Poëte Tragique, ſuppoſe ou établit toutes ces véritez. L'Auteur voulant s'épargner la peine de le prouver, ſe contente de le ſuppoſer, la choſe ſans doute étant claire.

La ſeconde partie de la Religion naturelle renferme nos devoirs envers Dieu, envers notre Prochain & envers nous-mêmes. C'eſt proprement à la Tragédie qu'il apartient d'enſeigner ces devoirs. Auſſi voit-on dans la plûpart des Tragédies, que ceux qui ont negligé quelqu'un de ces Devoirs ſe trouvent malheureux à la Cataſtrophe.

Ainſi *Don Juan* eſt puni pour ſon Libertinatinage & ſon impieté: *Timon* pour ſes profuſions & ſon intempérance; *Macbeth* pour ſon ambition & pour ſa cruauté; * *Caſtalion* pour ſa perfidie envers ſon frere & envers ſon ſon ami. † *Jaffier* pour ſon mariage clandeſtin avec la fille de ſon Bienfaiteur; & † *Belvidere* pour ſa déſobéïſſance.

L'Auteur remarque, que la Religion a toujours été dans un état floriſſant lorſque le Théâtre a été dans ſon plus grand luſtre, & que les Athéniens & les Romains, qui étoient de grands Amateurs de la Comédie, étoient les peuples les plus religieux du monde. Il ajoute, que ſi l'on fait attention à ce qui ſe paſſe de nos jours, on trouvera peut-être que ceux qui fréquentent les Spectacles ont dans le fond du cœur plus de Religion que ceux qui en ſont ennemis déclarez.

Quoique le Poëte Dramatique ne puiſſe ni ne doive traiter des Myſtères de la Religion, cependant, en recommandant aux Spectateurs la pratique des Vertus, il les prépare *admirablement* à la croyance des

---

* Perſonnage d'une Tragédie Angloiſe, *The Orphan*, c'eſt-à-dire, l'*Orpheline*. On peut voir le ſujet de cette Tragédie dans les Mémoires d'un homme de qualité, Tome VI. pag. 81. L'Auteur de ces Mémoires a fait de la Tragédie Angloiſe une Hiſtoire & l'a inſerée dans ſon Roman.

† Perſonnages de la Tragédie Angloiſe appellée, la *Découverte de la Conjuration de Veniſe*.

Myſtères, parce que ce n'eſt pas la Raiſon; mais le Vice qui, ſelon l'Auteur, empêche un homme d'être Chrétien.

Ce n'eſt pas la licence du Théâtre qui eſt la cauſe de la corruption du Siécle: c'eſt plutôt la corruption du Siécle qui produit la licence du Théâtre; les Auteurs indigens étant obligez, pour que leurs Piéces ſoient favorablemnt reçues, de ſe prêter au goût du Public.

Ici l'Auteur abandonne bruſquement ſon ſujet, apparemment parce qu'il n'a rien de bon à dire, & ſe jette dans une longue digreſſion ſur les Farces Pantomimes, dont l'uſage s'eſt introduit en Angleterre depuis douze ans. Nous ne nous y arrêterons pas.

L'Auteur s'attache enſuite à vouloir prouver, que le Théâtre contribue au bonheur du Genre humain. Voici comment il ſe tire d'affaire. Par le bonheur il n'entend autre choſe que le plaiſir. La Providence a heureuſement reglé les choſes de manière, que les moyens que nous employons pour nous conſerver, ſoient accompagnez de quelque ſentiment agréable. On a vû des gens attaquez de maladie, mieux aimer mourir que de paſſer par des remedes dégoûtans. L'Auteur ne doute pas que, ſi la nouriture néceſſaire pour ſuſtenter la vie reſſembloit à de pareils remedes, un grand nombre de perſonnes ne priſſent le même parti, & qu'ils ne préféraſſent la mort à la vie, ſi le manger n'étoit pas accompagné de plaiſir. C'eſt donc le plaiſir qui oblige un homme à ſe conſerver ; & c'eſt le plaiſir, ſelon l'Auteur, qui paroît aimer les Paradoxes ; c'eſt le plaiſir qui l'oblige quelquefois à ſe détruire. Il cite là-deſſus Paſcal, qui remarque que les gens même qui ſe pendent, ſont animez par le plaiſir ſecret que leur donne la penſée qu'ils ſeront bientôt délivrez de leurs peines.

Le bonheur conſiſte dans le plaiſir, & le plaiſir, dit l'Auteur après pluſieurs raiſonnemens à perte de vûë, vient de ce que nos paſſions ſont excitées de manière que notre entendement puiſſe les avouer, & qu'elles s'accordent avec notre volonté. De-là vient que les perſonnes d'un tempérament bilieux ſont ſi malheureuſes, parce que leurs paſſions ſont contraires à leur volonté, & qu'ainſi, au lieu de leur procurer du plaiſir, elles ne ſervent qu'à les tourmenter. L'Auteur obſerve à cette occaſion, que les Anglois ſont plus ſujets à la Mélancolie qu'aucune Nation du monde ; & que par conſequent ils ont beſoin que leurs paſſions ſoient agréablement excitées. Mais qu'eſt-ce qui excite agréablement les paſſions ? C'eſt une belle Tragédie. C'eſt à quoi aboutit le long raiſonnement de l'Auteur.

Si l'on lui objecte, que le Théâtre, bien loin de contribuer au bonheur des hommes, ne ſert qu'à remuer leurs paſſions, qui ſont la cauſe de leurs égaremens & de leur malheur :

heur : Il répond avec Mr. de St. Evremont, que ceux qui fréquentent les Spectacles ne ſont pas ſi aiſément émus. Il faut bien de l'art pour les toucher vivement.

Si on inſiſte que la Tragédie nourit l'amour dans ceux qui le reſſentent, & le fait naître dans ceux qui ne le connoiſſent pas : L'Auteur obſerve, que l'amour que la Tragédie repréſente eſt dans l'ordre, ou il ne l'eſt pas. S'il ne l'eſt pas, alors il ſe trouvera malheureux à la Cataſtrophe ; ce qui ſuffit pour que le Spectateur conçoive pour lui de l'averſion. Mais s'il eſt dans l'ordre, rien n'eſt plus innocent & ne rend l'homme plus heureux que cette paſſion. Non ſeulement elle le rend heureux pour le préſent ; ſouvent même elle contribue à ſon bonheur à venir. On a vû plus d'une fois un Amant, pour ſe rendre digne de l'objet de ſon Amour, s'efforcer de faire des progrès en Science & en Vertu, & renoncer à des plaiſirs groſſiers, dont il étoit auparavant eſclave.

Bien loin que le Théâtre favoriſe les Vices du genre humain, il rend plutôt les hommes vertueux, quand il ne paſſe pas les bornes de la bienſéance. Il adoucit & modere leurs paſſions, dont l'excès eſt la ſource de leurs Vices : Il leur apprend leurs devoirs par ſes ſentences, &c.

Pour prouver que la corruption des mœurs ne tire pas ſa ſource de l'abus du Théâtre, l'Auteur cite la France, où il y a moins de licence à cet égard, & où cependant il n'y a pas moins de vices qu'ici (excepté l'yvrognerie.

L'Auteur prétend enfin prouver que le Théâtre eſt utile au Gouvernement ; mais comme ſes raiſonnemens ſur cet article ne ſont pas plus concluans que ceux dont nous avons parlés nous croirions abuſer de la patience du Lecteur ſi nous y inſiſtions davantage.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE DUBLIN.

MR. *Leland*, Miniſtre Anglican de cette Ville, a publié depuis peu une Réponſe au Livre de *Tindal* qui a pour titre, *le Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde.* Quoiqu'on ait beaucoup écrit & bien écrit contre ce fameux Déïſte, cette nouvelle Réponſe ne le cède point en ſolidité à celles qui l'ont precedée. Elle eſt diviſée en deux Parties, qui ſont deux vol. in 8. d'environ 500. pag. chacun. Dans la première, l'Auteur examine l'idée que *Tindal* donne de la Religion naturelle, & prouve que ce qu'il en dit eſt contraire à la raiſon, à la vertu, à l'intérêt du genre humain, & même contradictoire de ſa nature. Dans la ſeconde, Mr. *Leland* établit &

défend contre les objections & les faux expoſez de cet Ecrivain l'autorité & l'utilité de la Révelation contenuë dans les Livres du V. & du N. Teſtament. Cet Ouvrage a été ſi bien reçu du Public, qu'on l'a réimprimé à *Londres*, chez *J. Hett.*

DE LONDRES.

Mr. le Docteur *Grey*, Auteur de la Réponſe aux deux derniers Tomes de *l'Hiſtoire des Puritains* de Mr. *Neal*, dont nous avons rendu compte dans cette *Bibliothèque Britannique*, vient de publier un gros *in* 8. ſous ce titre, *A new and eaſy Method of learning Hebrew without Points, &c.* C'eſt-à-dire : „ Nouvelle Méthode pour ap„ prendre facilement l'Hébreu ſans points. A quoi l'on a joint, pour rendre cette Méthode plus ſenſible, le Livre des *Proverbes*, diviſe ſelon la meſure des vers, avec la Leçon des *Maſoretes* en caractères Romains, la Verſion interlinéaire de *Pagninus*, une Analiſe grammaticale, & de courtes Notes critiques chez *J. Stag*.

Les *Knapton* ont imprimé en deux petits volumes 8. un Recueil de Lettres, ou Commerce Epiſtolaire entre Mr. *Jackſon*, Miniſtre Anglican, très-connu par diverſes Piéces qu'il a publiées, & par ſon attachement pour feu Mr. le Docteur *Clarke*, & Mr. *Guil. Dudgeon*, Gentilhomme de beaucoup de mérite, de la Comté de *Berth*. Ces Lettres roulent ſur les Matières les plus abſtruſes, ſçavoir l'immenſité & l'unité de Dieu ; l'exiſtence d'une ſubſtance materielle & d'une ſubſtance ſpirituelle, entiérement diſtinctes ; la conduite de Dieu, ou l'exercice de ſes perfections morales dans le gouvernement du monde; la néceſſité & la liberté, le fondement, la diſtinction & les ſuites de la vertu & du vice, du bien & du mal. Ce qui a donné lieu à cette diſpute, ce ſont deux Livres que Mr. *Jackſon* publia il n'y a pas long-tems; le premier intitulé, *l'Exiſtence & l'unité de Dieu, prouvees par la conſideration de ſa nature & de ſes attributs*; & le ſecond qui n'eſt qu'une Défenſe de celui-là. Dans ces deux Ouvrages, l'Auteur, qui s'étoit principalement propoſé de juſtifier les principes de feu Mr. *Clarke* ſur ces divers ſujets, contre les attaques de quelques Perſonnes, avoit avancé pluſieurs choſes que Mr. *Dudgeon* ne crut pas ſoutenables, & ſur leſquelles il lui écrivit auſſi-tôt librement ſa penſée. Cette conteſtation eſt maintenant finie, & paroît être toute à l'avantage de Mr. *Jackſon*.

Voici quelques autres Livres tout nouveaux.

The Hiſtory of y Engliſh Baptiſts &c. „ Hiſtoire des *Anabâtiſtes* d'Angleterre, depuis la „ Reformation juſqu'au commencement du Re- „ gne de *George I.* ". Il n'en paroît encore qu'un volume *in* 8. qui finit au Rétabliſſement de *Charles II.* L'Auteur, Mr. *Thomas Crosby*, eſt Miniſtre Anabâtiſte, & a fait imprimer à ſes propres fraix cette Hiſtoire, qu'on peut regarder comme une Apologie de ſa Secte.

The True Goſpel of Jeſus Chriſt aſſerted, &c. „ Le „ véritable Evangile de Jeſus Chriſt maintenu: „ Ou l'on fait voir ce qui eſt & ce qui n'eſt pas „ Evangile, quel a été le grand but de ſa manifeſtation, comment il remplit parfaitement ce „ but, & par quels moyens cependant ce but a „ été manqûé en grande partie. Le tout humblement offert à l'examen du Public, & particuliérement de tous ceux qui s'eſtiment eux-mêmes, ou qui ſont eſtimez par les autres, de véritables Miniſtres de Jeſus-Chriſt & Prédicateurs

„ de ſon Evangile, mais plus particuliérement „ encore de tous ceux qui ont acquis la réputation d'être les grands Défenſeurs du Criſtianiſme. „ On y a joint une courte Diſſertation ſur la Providence. " Par *Thomas Chubb*, un vol. *in* 8. chez *Thomas Cox*. Ceux qui connoiſſent les principes de Mr *Chubb*, n'auront pas de peine à deviner ce que peut contenir ce nouvel Ouvrage de ſa façon.

The divine Legation of Moſes demonſtrated, &c. „ C'eſt à-dire: La Miſſion divine de Moïſe prouvée, „ en ſuivant les principes d'un Déïſte qui a de la Religion; par cette conſidération, c'eſt que dans „ toute l'économie Judaïque il n'eſt fait aucune „ mention du dogme des peines & des recompenſes de la vie à venir. En ſix Livres ". Par *Guillaume Warburton*, Maitre ès Arts, un vol. *in* 8. chez *Fletcher Gyles*, dans *Holbourn*. Ce Mr. *Warburton* eſt le même qui a publié *l'Alliance entre l'Egliſe & l'Etat*, dont nous avons rendu compte dans cette Bibliothèque.

TABLE
DES
MATIERES
DE CE VOLUME

A.

ACte d'amortiſſement pour empêcher le Clergé de ſe rendre trop riche & trop puiſſant. 207

Admonition fraternelle, moyen pour retablir la Pieté. 48

Alliance entre l'Egliſe & l'Etat. 108. Motifs qui engagent l'Etat à la rechercher. *ibid.* Avantages qui en reviennent à l'Egliſe. 109. Et à l'Etat. 111

Amputation (Remarques ſur l') des grandes extrêmitez. 90

Anabâtiſtes (Les) perſecutez par l'Archévêque Cranmer. 214

Aneuriſme; deſcription d'une operation qui en a été faite. 87

Angleterre (L') rendue tributaire au Siége de Rome. 207

Anſelme, Archévêque de Cantorbery, diſpute à Henri I. le droit de nommer aux Evêches &c. 204

Antipœdobâtiſtes; ce que c'eſt. 51 *n.*

Arrêt du Conſeil de la Reine d'Ecoſſe en faveur des Catholiques. 180. Proteſtation du Comte d'Arran contre cet Arrêt. *ibid.*

Atkinſon; (Mr. Benjamin André) ſes remarques ſur le Philoſophe honnête-Homme. 7. Sa moderation. 8. Ses Sermons ſur la décadence de la Pieté. 29. Sa popularité dans ces Sermons. 30. Sa méthode critiquée. 33. Catalogué raiſonné de ſes Ouvrages. 57. Sa confeſſion de foi, & ce qui l'occaſionna. *ibid.* Son Sermon devant une Aſſemblée des Societez pour la Reformation des mœurs. 61. Ses Lettres ſur les Miracles de J. C. 71. Son Epitre Catholique aux Chrétiens de toutes les Communions. 73. Son Ouvrage contre *Tyndall.* 83. Ses Sermons ſur la dévotion du cabinet. 84. Ses Sermons de controverſe. *ibid.*

B.

BALAAM; réſolution d'une difficulté qui ſe trouve dans l'Hiſtoire de ce Prophete. 149. Il n'étoit ni Enchanteur ni Magicien, mais inſpiré de Dieu. 158

Barry (Mr. Edouard) ſa relation d'une Manie cauſée par la calloſité de la Pie mere. 97. D'une obſtruction totale de la Valvule du Colon. 98

Bâtemes (Liſte des) &c. dans les Villes de Dreſde & d'Augsbourg. Voyez *Mariages.*

Bible; méthode pour la lire. 47

Biens eccléſiaſtiques (Les) en Ecoſſe; comment ils paſſerent entre les mains des Laïques. 181

Bile; (La) ſon uſage dans l'économie animale. 355

Boerhave; (Mr.) ſes Expériences ſur le Mercure. 379. *& ſuiv.* Motifs qui l'y ont engagé, & but qu'il s'y eſt propoſé. 380. Son ſyſtême ſur la génération des Métaux. *ibid.*

Bonheur du genre humain; comment le Théâtre y contribuë. 416

Bons & Méchans; différence eſſentielle entre eux. 50. *& ſuiv.* Sont quelquefois très-difficiles à diſtinguer. 54

Borrari (Mr.) ſon Obſervation d'une éclipſe de la Lune à Rome. 373

Bouſſole; obſervations faites ſur cet inſtrument & ſes variations. 370. 378.

Bothwell; (Le Comte de) ſon mariage diſſous par l'Archévêque de Saint-André. 189. Le Miniſtre qui avoit publié ſes bans avec la Reine eſt obligél de ſe juſtifier. *ibid. & ſuiv.*

Boyle; (Mr.) ce qu'il dit du différend entre les Calviniſtes & les Arminiens. 53

Bretons; leurs négligence par rapport à l'Hiſtoire de leur Païs. 391. De leur tems il n'y avoit point de Villes en Angleterre. 393

Brown; (Mr. André) ſa relation d'une Pierre de Veſſie extraordinaire. 86

C.

CAMPBELL; (Alexandre) clauſe remarquable inſerée dans ſes proviſions pour l'Evêché de Brechin. 182. Uſage qu'il en fit. *ibid.*

Cantorbery; (L'Archévêque de) s'oppoſe aux repréſentations de la Chambre des Communes contre le Clergé, & les fait ſupprimer ſous Henri IV. 211.

Demarches de ce Prélat qui rabattent beaucoup de la bonne opinion qu'on a de lui. 212

Caſtor femelle; ſa diſſection. 388

Caſtoreum; nouvelles Obſervations à ce ſujet. 388

Cartilage (Partie du) de la jointure du genou oſſifiée & ſeparée. 88

Cave; (Mr.) Critique de ſa Traduction de l'Hiſtoire de la Chine. 20. *& ſuiv.* Sa réponſe. 24

Charité; (Défaut de) ſymptome funeſte de la corruption des Hommes. 38

Chile (Si le nouveau) peut être la cauſe du Sommeil? 357

Chine (Traduction de l'Hiſtoire de la) critiquée. 20. *& ſuiv.*

Chretiens (Les) ne donnent pas aſſez aux ſentimens & à la pratique. 74. Mais trop à la ſpéculation. 76

Chriſtianiſme (L'activité du) peut contribuer à la reformation du genre humain. 49

Circonciſion omiſe pendant quelque tems par les anciens Iſraëlites, & pourquoi. 161

Clergé; examen de la conduite de celui d'Angleterre par rapport aux affaires d'Etat. 202. *& ſuiv.* Il a été la principale cauſe des fautes du Gouvernement & des malheurs de l'Etat. *ibid.* Mépriſé par le Roi Guillaume le Roux. 204. Sa conduite après la mort de Henri I. 205. But qu'il s'y propoſoit. *ibid.* Motifs qui le faiſoient agir ſous Richard I. 206. Sa conduite à l'égard de la Reformation. 215

Colon; obſtruction totale de la valvule de cet inteſtin. 98

Communions (Liſte des) dans les Villes de Dreſde & d'Augsbourg. Voyez *Mariages*.

Confiſcation (La) des biens des Criminels; quand elle

elle a lieu en Angleterre. 310. *n.*

Converſations (Les) pieuſes, ſont un moyen de remedier à la décadence de la Pieté. 42. *& ſuiv.*

Cranmer. (L'Archévêque) Voyez *Cantorbery.*

Culte de Famille eſt propre à remedier à la corruption du ſiécle. 46. *& ſuiv.* Quel il doit être. *ibid.*

Cyrillus (Mr. Nicolas) ſon Hiſtoire du tremblement de terre qui s'eſt fait ſentir en 1731. à Naples. 373. Son Hiſtoire phyſique de l'Air & de la Terre. 389

D.

DALE; (Mr.) remarques ſur ſa Pharmacologie. 262. *& ſuiv.*

Dame (Une) anonyme; ſes Réflexions & Maximes nouvelles. 26. Motifs qui l'ont portée à les publier. *ibid.*

Davis; (Mr. Evan) Sa Lettre ſur l'inoculation de la petite Verolle. 378

Défenſe du *Philoſophe honnête-Homme.* 13

Délateurs; on ne ſçauroit donner ce nom odieux a ceux qui veillent à l'exécution des Loix. 65

Délire (Le) qui eſt cauſé par la Semence de Juſquiame, differe du Délire ordinaire. 375

Dennis (Mr.) tourné en ridicule par Mr. Pope ſous le nom de *Norris.* 273 *n.*

Derham; (Mr. Guillaume) ſes obſervations aſtronomiques ſur les Etoiles nébuleuſes. 367. Sa conjecture à ce ſujet. 369

Dieu n'a pas été vû proprement par les Anciens d'Iſraël. 141

Dimanche (La profanation du) autoriſée en Angleterre. 39. *& n.* Eſt la cauſe probable des ju-

jugemens de Dieu contre les Proteſtans de France. 44

Diſcipline eccléſiaſtique ; comment on forma le plan de ſa reformation en Ecoſſe. 171

E.

EAux ameres rendues douces par Moïſe; refutation de l'explication que Joſephe donne de ce miracle. 137

Ecriture Sainte; méthode pour la lire. 47

Ecureuil volant. 361

Edouard III. entreprend de delivrer l'Angleterre de l'oppreſſion papale. 208. Loix qu'il fait pour cet effet. *ibid.*

Egliſe (L') & l'Etat ſont deux Societez différentes. 105. Accord libre qu'il y a entre elles. 108. L'Egliſe n'a aucun pouvoir coërcitif. 107

Egliſe d'Ecoſſe; réſolutions priſes dans ſa première Aſſemblée générale depuis la Reformation. 176. Sa Requête ſinguliere. 178. Réſolutions de ſa cinquième Aſſemblée générale. 183. De la ſixième. 184. Sa Requête à la Reine. *ibid.* Réponſe de cette Princeſſe. 186. Réplique de l'Aſſemblée. 187. Elle craint avec raiſon le rétabliſſement de l'Idolâtrie & de l'autorité des Evêques. 188

Enterremens (Liſte des) dans les Villes de Dreſde & d'Augsbourg. Voyez *Mariages.*

Epilepſie provenant d'une cauſe extraordinaire. 97

Eſſai pour introduire la meſure des Vers Grecs & Latins dans la Poëſie Angloiſe. 400

Etat. Voyez *Alliance* & *Egliſe.*

Etoiles nébuleuſes; ce que c'eſt. 368. Conjecture ſinguliere à cet égard. 369

Evêques (Les) Anglois favoriſent la Conquête du Duc de Normandie. 203. Attentat qu'ils commettent contre la juſtice. 208

Explication ſinguliere d'un paſſage de l'Ecriture. 150

F.

FAUSSETE' (La) eſt la marque caractériſtique d'un Libelle. 323. *& ſuiv.*

Fiévres intermittentes; remarques ſur leur traitement; 93. Tremblemens irréguliers qui ſuivirent la guériſon d'une Fiévre intermittente. 95

Fiévres nerveuſes (Eſſai ſur les) 93

Frobenius; (Mr.) ſes Expériences faites avec l'Eſprit de Vin étheré & le Phoſphore d'Urine. 364

G.

GENS de bien; comparaiſon ſur le mépris que le monde en fait. 54

Gilchriſt; (Mr. Ebenezer) ſon Eſſai ſur les Fiévres nerveuſes. 93

Graham (Mr. George) ſon obſervation d'une éclipſe de la Lune à Londres. 373. D'une éclipſe de Soleil. 377

Grands-Jurez dans les Colonies Angloiſes en Amerique; ce que c'eſt. 299. Comment on les oblige à s'accorder promptement dans leurs jugemens. 353. *n.*

's Graveſande; (Mr. G. J. de) ſes Expériences concernant la force des Corps en mouvement. 379

Grey; (Mr. Etienne) ſon obſervation d'une éclipſe du Soleil à Norton-Court. 377

Guériſon d'une Fiévre intermittente, ſuivie de tremblemens irréguliers. 95

H.

HADLEY (Mr. Jean) ſa deſcription d'un Niveau pour prendre hauteur en mer lorſque l'Horizon n'eſt pas viſible. 388

Hamalekites; (Les) pourquoi ils devoient être détruits par les Iſraëlites. 139

Hamilton (Le Comte) a traduit en Vers François l'*Eſſai ſur la Critique* de Mr. Pope. 292

Hanckwitz; (Mr. Ambroiſe Godfrey) ſes Expériences ſur le Phoſophore d'Urine. 364

Harris; (Mr. Guillaume) ſon Diſcours ſur un miracle de J. C. 72

Harris; (Mr. Joſeph) ſes obſervations faites ſur la Bouſſole dans l'Ocean Atlantique. 370. Sa deſcription d'une Trompe. 371

Henri IV. Roi d'Angleterre, favoriſe le Clergé, & pourquoi, 210

Héréſie; on n'en doit taxer perſonne trop légerement. 77

Hodgſon; (Mr. Jaques) ſon Catalogue des éclipſes des Satellites de Jupiter. 361

Hommes; grande difference entre eux. 50. Qui ſubſiſtera quand toutes les autres diſtinctions auront ceſſé. 53

Hydropiſie extraordinaire. 98

I.

JAMIESON; (Mr. Jaques) ſa relation d'un amas de matière vuidé par les ſelles. 98· D'un Enfant né ſans *Anus* ni *Rectum*. *ibid.*

Iniquité (L') Symptome funeſte de la corruption des Hommes. 35

Inſcription trouvée à Londres, & que l'on conſerve à Oxford. 399

Inſectes; (Génération ſinguliere d') 377

Journaliſte Anglois (Un) attaque l'Auteur du Philoſophe honnéte-Homme. 10

Juifs; (Les) comment ils comptoient anciennement leurs années. 122. Pourquoi ils ont été dits Freres des Lacédémoniens. 142

Jupiter; explication hiſtorique de la Fable de ce Dieu. 144

Juſquiame; (Semence de) ſymptomes qu'elle cauſe à des Enfans qui en avoient mangé. 374. Un Charlatan s'en ſert pour guérir le mal de dents. 375. Le délire cauſé par ce poiſon differe du délire ordinaire. *ibid.*

K.

KEITH; (Mr. R.) ſon Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique d'Ecoſſe. 167 & *ſuiv.* Ses réflexions ſur la reformation de la Diſcipline. 174. & 195. & *ſuiv.*

Klein; (Mr. Jaques Théodore) ſa Diſſertation ſur l'Ecureuil volant. 361

Knox; (Mr. Jean) s'il communiqua à la Nobleſſe d'Ecoſſe ſon Livre ſur la Reformation avant que de de le publier. 170. Ce qu'il dit de la Meſſe des Papiſtes. 181. Chargé de dreſſer un formulaire d'excommunication. 184

L.

Lacedemoniens; (Les) dits Freres des Juifs & pourquoi. 142

Langton (Le Cardinal) Archévêque de Cantorbery eſt cauſe des malheurs du Regne de Richard I. 207

Lardner; (Mr. Nathanaël) ſa défenſe des Miracles de J. C. 72

Latitudinaires; réflexion contre eux. 55

Leonidas; échantillons de ce Poëme. 227 *& ſuiv.*

Lewis; (Mr. Richard) ſa Lettre ſur une génération ſinguliere d'Inſectes, &c. 377

Liberté de la Preſſe défendue. 298 *& ſuiv.*

Loi cérémonielle des Iſraëlites; ſentiment de quelques uns ſur ſon origine. 152. Refutation de cette opinion. 153 *& ſuiv.*

Loix (Diverſes) qui ſont en uſage en Angleterre, & ne le ſont pas dans les Colonies Angloiſes en Amerique. 321

Lollards (Les) perſécutez ſous Richard II. 209, 210.

Londres; Hiſtoire de cette Ville. 390. Diſcuſſion ſur l'origine de ſon nom. *ibid. & ſuiv.* Bâtie par les Romains. 394. Eſt une Colonie des Romains. 397. En quel tems bâtie. 298. Diverſes étimologies de ſon nom. *ibid.* Diverſement appellée par les Saxons. 400

Lowther; (Mr. le Chevalier) ſa deſcription d'une Vapeur qui ſort du puits d'une Mine de Charbon. 375

M.

Maitland (Mr. Guillaume) ſes Remarques ſur les Liſtes des Mariages &c. des Villes de Dreſde & d'Augsbourg. 373. Son Hiſtoire de Ville de Londres. 390

Malbonnêteté (La) du Philoſophe honnête Homme. 5

Manfredi (Mr.) ſon obſervation d'une éclipſe de la Lune à Rome. 373

Manie cauſée par la calloſité de la Pie-mere. 97

Manière de proceder criminellement, uſitée dans les Colonies Angloiſes en Amerique. 299 *&* *ſuiv.*

Mara; diſcuſſion ſur la ſituation de cet endroit. 136

Mariages, (Liſte des) Bâtêmes, Enterremens, Communions &c. dans la Ville de Dreſde pendant un ſiécle entier 373. Dans la Ville d'Augsbourg pendant 219. ans. *ibid.* Remarques ſur ces deux Liſtes. *ibid.*

Marie (La Reine) gouvernée par le Clergé. 215

Marſham; (Le Chevalier) ſon opinion touchant le Serpent d'airain. 156

Matrice; remarques ſur ſon épaiſſeur. 99

Mechans. Voyez *Bons.*

Mercure; (Le) Expériences faites ſur ce mineral. 384. *&* *ſuiv.* Agité méchaniquement il donne une Poudre noire. *ibid.* Le plus pur en donne une plus grande quantité. *ibid.* Cette Poudre ſe revivifie en Vif-argent. *ibid.* Il ſe change en Poudre rouge par la diſtillation. 385. Cette Poudre n'eſt pas un corps étranger au Mercure. *ibid.* Elle ſe change en Vif-argent par le feu. *ibid.* Et alors il en reſte une Poudre obſcure

ſcure & fixe. 386. Qui dans le creuſet s'enfle comme une éponge. *ibid.* Et ſe vitrifie en y ajoutant du Borax. *ibid.* Le feu n'eſt pas le ſouphre fixant du Mercure. *ibid.* Il reſte au fond de l'eau bouillante. 387. Rendu extrêmement volatil. *ibid.* Sa peſanteur examinée hydroſtatiquement. *ibid.*

Meſure des Vers Grecs & Latins; Eſſai pour l'introduire dans la Poëſie Angloiſe. 400

Métaux; Syſtême de leur génération. 380

Middleton; (Le Capitaine Chriſtophle) ſes obſervations ſur la variation de la Bouſſole. 378

Milner; (Mr. J.) ſon obſervation d'une éclipſe du Soleil a Yeovil. 377

Miniſtres; d'où vient qu'en Ecoſſe leurs appointemens ſont ſi modiques. 183

Moïſe; par qui enterré. 159. Défendu contre les Déïſtes. 160

Monro; (Mr. A.) ſon operation d'un Aneuriſme. 87. Sa relation d'un Oedeme de genou. 88. Son obſervation ſur une partie du Cartilage de la jointure de genou oſſifiée & ſeparée. *ibid.* Ses Remarques ſur les Amputations des grandes extrêmitez. 90. Sa relation d'une Hydropiſie extraordinaire. 98

Morale (La) n'eſt pas du reſſort des Magiſtrats. 106

Mortimer; (Mr.) ſes nouvelles obſervations ſur le *Caſtoreum.* 388

Muller (Mr. Ger. Fred.) ſon projet pour perfectionner l'Hiſtoire de Ruſſie. 379

N.

NESBITT; (Mr. R.) ſes Diſcours ſur l'Oſteologie humaine. 115. *&* *ſuiv.*
Niveau pour prendre la hauteur méridionale en mer, lorſque l'Horizon n'eſt pas viſible. 388
Nouvelles Litteraires. 218. 419.

O.

OLD-CATTLE; (Le Chevalier) condamné à être brûlé, par les intrigues du Clergé. 211
Opinions en matière de Religion, quand puniſſable. 113
Os (Les) ne ſe forment pas de Cartilages. 117. Mais d'un ſuc oſſifiant mêlé avec le ſang ou quelqu'autre liquide. 120
Oſteologie; il ſeroit important de la mieux connoître, & pourquoi. 116

P.

PAISLEY (Mr. J.) ſa relation touchant du ſang caillé extravaſé ſur la Matrice, & ſes remarques ſur l'épaiſſeur de ce Viſcere. 98
Papiſtes (Les) exclus par une Declaration des Récréations du Dimanche. 40. *n.*
Pharaon (Le) qui perit dans la mer Rouge, quel il étoit. 155
Philoſophe honnête-Homme (L'Auteur du) attaqué. 5. *&* *ſuiv.* Il ſe défend, & comment. 13. Expoſition de ſes principes. 14. *&* *ſuiv.*
Phoſphore d'Urine; Expériences faites ſut cette pro-

duction Chymique. 364

Pie-mere: ſa calloſité cauſe la Manie. 97

Pieté; (Décadence de la) moyen d'y remedier. 42 *& ſuiv.*

Playe dangereuſe faite avec un fer rouge. 86

Polythalamia; nouvelle claſſe de Coquillages. 390

Pope; (Mr.) cinq de ſes Lettres rélatives à ſon *Eſſai ſur la Critique*. 272. A. Mr. J. C. Ecuyer 273. Autre au même. 280. Autre au même. 285. Au Comte Hamilton. 292. A. Mr. Addiſſon. 295

Preſentment; ce que c'eſt. 300

Promethée (La Fable de) expliquée hiſtoriquement. 144 *& ſuiv.*

Puritains (Les) nommement exclus de la Declaration pour encourager les Divertiſſemens du Dimanche. 40. *n.*

Q.

Question (Seule eſpece de) en uſage en Angleterre. 310. *n.*

R.

Rahab diſculpée par rapport à la retraite qu'elle donna aux Eſpions des Iſraëlites. 160

Religion; utilité qu'elle retire du Théâtre. 414

Requête ſinguliere de l'Aſſemblée générale de l'Egliſe d'Ecoſſe. 178

Revillas; (Mr) ſon obſervation d'une éclipſe de la Lune à Rome. 373

Rowning; (Mr. Jean) ſa deſcription d'un Barometre dont on peut augmenter l'échelle de variation autant que l'on veut. 363

S.

SAINT-ANDRE' L'Archévêque de) ſe plaint des Proteſtans. 169. Donne une ſentence de Divorce. 189

Salut (Le) des ames n'eſt pas du reſſort du Magiſtrat. 105

Saturne; explication hiſtorique de la Fable de ce Dieu. 143

Schuckfort; Mr. Samuel) ſon Hiſtoire du Monde ſacrée & profane 121. *& ſuiv.*

Serpent d'airain. 156

Seſoſtris; en quel tems il a vécu. 155

Soort (Mr. Thomas) ſa relation d'une Epilepſie provenant d'une cauſe extraordinaire. 97

Sidney (Le Chevalier) a eſſayé de faire des Hexametres & Pentametres & des Odes Saphiques en Anglois. 401. Pourquoi les Poëtes Anglois ne l'ont pas ſuivi. *ibid.* Scanſion de quelques-uns de ſes vers. *ibid.*

Simſon; (Mr. T.) ſa Lettre ſur une Tumeur extraordinaire du genou &c. 88

Sloane (Mr. le Chevalier) ſa relation ſur les effets de la ſemence de Juſquiame. 374

Smith (Mr.) attaque le Philoſophe honnête-Homme 6

Societez pour la reformation des Mœurs à Londres. 61. Ce que c'eſt. 62. Refutation d'un reproche qu'on leur fait. 63. Leur ſuccès. 67

Societez civiles; leur origine. 100. Leur but & leur nature. 102. 105

Societez religieuſes; leur origine. 103. Leur but. 104. 107. Relation entre elles & les Societez civiles. 105

Soleil (Le) & la Lune arrêtez par Joſué; diſcuſſion

ſur ce miracle. 164. Conjecture ſur ce ſujet. 166
Sommeil ; quelle eſt ſa cauſe prochaine. 359. Ses cauſes éloignées. *ibid.*
Stuart; (Mr.) ſes éclairciſſemens ſur l'uſage de la Bile dans l'économie animale. 355

T.

TEST (Loi du) néceſſaire dans tous les Etats. 111.
Théâtre; ſon utilité par rapport à la Religion & au Gouvernement. 413. *& ſuiv.* Sa licence n'eſt pas cauſe de la corruption du ſiécle. 416, 418.
Thomſon (Mr. Alexandre) ſes remarques ſur le traitement des Fiévres intermittentes. 93 *& ſuiv.*
Tremblemens irreguliers après la guériſon d'une Fiévre intermittente. 95
Trompe; ſa deſcription. 370
Tryal upon indictment; ce que c'eſt. 300
Tryal upon Information ; ce que c'eſt. 300
Tumeur extraordinaire du genou. 88. Operation pour la guérir. 89
Tyndall ; refutation de ſon Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde, par Mr. Atkinſon. 83

V.

VAPEUR inflammable qui ſort d'une Mine de Charbon. 376.
Vaſſenius (Mr. Birgerus) ſon obſervation d'une éclipſe totale du Soleil. 378
Veau d'or des Iſraëlites; diſcuſſion hiſtorique à ce ſujet. 147. *& ſuiv*
Verſification (Nouvelle) Angloiſe. 400. Exemple. 409

Veſſie (Pierre de) dont le noyau étoit une aiguille. 86
Vomitif de moutarde; ce que c'eſt. 96 *n.*

W.

WARBURTON (Mr.) ſon Alliance entre l'Egliſe & l'Etat. 99 *& ſuiv.*
Watts; (Mr. Jean) ſes remarques critiques ſur une Traduction de l'Hiſtoire de la Chine, 20 *& ſuiv.*
Wheler; (Mr. Granvill) ſon obſervation d'une éclipſe de Soleil. 377
Williſon (Mr. André) guérit une playe jugée mortelle. 86. Sa Lettre ſur des tremblemens qui ſuivirent la guériſon d'une Fiévre intermittente. 95
Woolſton attaqué par Mr. Atkinſon. 71. Par Mr. Lardner. 72. Par le Dr. Harris. *ibid.* Reproches qu'il leur fait dans ſa réponſe. 73. Mr. Atkinſon y replique. *ibid. &* 81

Z

ZENGER; (Jean-Pierre) ſon procès au ſujet d'un Libelle contre le Gouvernement de la Nouvelle-York. 298. Accuſation du Procureur général contre lui. 311. Sa défenſe. 315. Déclaré innocent. 353. Préſent que le Magiſtrat de la Nouvelle-York fait à ſon Avocat. *ibid.*

CATALOGUS LIBRORUM,

Qui proſtant

HAGÆ-COMITUM,

Apud PETRUM DE HONDT.

ACTA quædam Eccleſiæ Ultrajectinæ, exhibita in Defenſionem Jurium illuſtriſſimi Archiepiſcopi & Capituli ejuſdem Eccleſiæ, adverſus Scripta Eminentiſſimi Cardinalis Archiepiſcopi Mechlinienſis, cum Præfatione ad Illuſtriſſimos omnes inclytæ Germaniæ Archiepiſcopos, *Hagæ Comit.* 1737. 4.

Allatius de Græcia Orthodoxa, *Romæ* 1652. 2 *vol.* 4.

——— De Utriuſque Eccleſiæ Occidentalis atque Orientalis perpetuo in dogmate de Purgatorio Conſenſu Gr. Lat. *Romæ* 1655. 8.

——— De Ætate & Interſtitiis, *Romæ* 1638. 8.

——— De Octava Synodo Photiana, *Romæ* 1662. 8.

——— de Vindice Synodi Epheſinæ & S. Cyrilli, *Romæ* 1661. 8.

Amort, Philoſophia Pollingana ad normam Burgundicæ, *Venet.* 1734. 5 *vol.* 12.

Andriolli, Enchyridium Medicum, *Venet.* 1700. 4.
——— Domeſtica Auxilia, *Venet.* 1698. 4.

D'Aquino, Nomenclator Agriculturæ, *Romæ* 1736. 4.

Arcudius, in Purgatorium per Ignem, *Romæ* 1717. 4.
——— de Purgatorio igne, Adverſus Barlaam, Gr. Lat. *Romæ* 1637. 4.

Arcana Lazari Riverii, cum Inſtitutionibus Medicis & Regulis Conſultationum & Obſervationibus, *Venet.* 1696. 4.

Aſſemani, Bibliotheca Orientalis Clementino-Vaticana, *Romæ* 1729. 4 *vol. fol.*
——— Rudimenta Linguæ Arabicæ, *Romæ* 1732. 4.

Abregé de l'Hiſtoire d'Angleterre de Monſieur de Rapin Thoiras, Haye 1730. 3 vol. 4.

L'Ambitieux & l'Indiſcrete, par Mr. de Touches, Paris 1737. 12.

Architecture de Vincent Scamozzi, contenue dans ſon Idée l'Architecture Univerſelle, avec les Planches Originales; on y a joint pluſieurs

nouveaux Deſſeins des plus beaux Edifices de Rome dont l'Auteur parle dans ſon Ouvrage. Haye 1736. fig. fol.

Art de monter à Cheval, ou Deſcription du Manege Moderne dans ſa perfection, par Mr. Le Baron d'Eiſemberg, Haye 1737. avec 60 belles Planches, gravées par *Picart. fol.*

de l'Attaque & de la Defenſe des Places, par Monſr. le Maréchal de Vauban, Haye 1737. avec 36 belles Planches 4.

Avantures de Don Ramire de Roxas & de Donna Leonora de Mendoza 1737. 2 vol. 12.

Abecedario Pittorico, dall' Autore di Motti, edi Atti ſpettanti alla Pittura, par Mura, Firenze 1731. 4.

Aminta, Favola Boſcareggia di Torquato Taſſo con le Annotazioni di Gidio Menagio, Venezia 1736. 8.

Aprile, Chronologia Univerſale della Sicilia, Palermo 1725. fol.

Archetittura di Barrazzio da Vignola, 4 fig.

Baccii de Termis Libri Septem, opus locucupletiſſimum, *Patavii* 1711. *fol.*

Baglivi Opera omnia Medico-Practica & Anatomica, *Venet* 1722. 4.

Baronii Annales Eccleſiaſt., *Venetiis* 1705. 12 *vol. fol.*

Barrius de Antiquitate & Situ Calabriæ, *Romæ* 1737. *fol.*

Bartoloccii, Bibliotheca Magna Rabbinica, *Romæ* 1675. 5 *vol. fol.*

Bazzicalunæ, Novum Syſtema Medico Mechanicum & Nova Tumorum Methodus, *Parmæ* 1704. 4.

Biblia Græca Septuaginta Interpretum, curante Grabe, cum notis Criticis Breitingeri, 1730. 4 *vol.* 4

Bie (Jacobi de) Numiſmata Aurea Imperatorum Romanorum, cum additionibus & Notis Havercampii, accedit Lud. Smits Pinacotheca XII. Imperatorum, *Amſt.* 1738. *fig.* 4.

Bouget, Lexicon Hebraicum & Chaldaico-Biblicum, ad Uſum Collegii Urbani de propaganda fide, *Romæ* 1737. 2 *vol. fol.*

Boyvin, Philoſophia & Theologia Scoti a prolixitate & obſcuritate vindicatæ, *Venetiis* 1735. 8 *vol.* 12.

Brinus de Spiritibus Animalibus, *Patavii* 1729. 4.

Burlaci, de phyſica Auſcultatione lucidiſſima Commentaria, cum Nova Veterique Interpretatione, *Venet* 1609. *fol.*

Burnet Theſaurus Medecinæ Practicæ, *Venet.* 1733. 4.

la Bibliotheque Britannique, ou Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans de la Grande Bretagne, par une Société de Gens de Lettres à Londres, Haye 1734. 20. parties 8.

Bibliotheque des Théâtres, contenant le Catalogue Alphabétique des Pieces Dramatiques, Opera, Parodies, & Opera-Comiques, & le tems de leurs Repréſentations; avec des Anecdotes ſur la plupart des Pieces contenues en ce Recueil, & ſur la Vie des Auteurs, Muſiciens. & Acteurs, Paris 1733. 8.

Bertoldo con Bertoldino e Cocaſenno é Argomenti, Allegorie, Annotazioni, Bolog. 1736. 4 fig.

Bibiena, Direzzione a Giovani ſtudenti nel deſigno dell' Architettura Civile, Bologna 1731. 2 vol. 12. fig.

Catalogus Librorum qui in Theſauris Romano, Græco & Siculo continentur, *Leydæ* 1725. 8.

Ciprio, Vetus Græcia de Sancta Romana Sede præclare ſentiens, Græc. Lat. *Venet.* 1713. 4.

Les Cent Nouvelles Nouvelles par Mad. de Gomez, Haye 1735. 18. vol. 12.

le Chevalier des Eſſars, & la Comteſſe de Perez, Paris 1735. 12.

la Comédie Anonyme de Mr. de Boiſſy, Paris 1737. 8.

Commentaire Literal, Hiſtorique, & Moral, ſur la Regle de S. Benoit, avec des Remarques ſur les différens Ordres Religieux qui ſuivent la Regle de S. Benoit, par Dom Calmet, Paris 1734. 2 vol. 4.

la Conformité des Deſtinées; & Axiamire ou la Princeſſe Infortunée, Paris 1736. 12.

Contes de la Fontaine, Amſt. 1737. *Nouvelle Edition augmentée*, 3 vol. fig. 12.

Coutumes & Ordonnances du Païs & Comté de Namur; avec la Maniere de proceder au Conſeil Provincial, & aux Cours ſubalternes du Braband, de Malines. & d'Anvers, Haye 1736. 4.

Ceneri l'Uſo dello Strumento Geometrico della Tavoleta Preteriana, Bologna 1728. 4. fig.

Clementis della Pittura, fol.

Concerto Lirico ſu le note di Orazio, Tradotto da Borgianelli, Venezia 1717. 12.

Coronelli, *Bibliotheca Univerſale*, *Sacro-Profana Antico-Moderna*, *Lat. & Ital.*, Venezia 1701. 7 vol. fol.

Dekkeri Exercitationes Practicæ circa Medendi Methodum, *Neap.* 1726. 4.

Dictionarium Univerſale Latino-Gallicum, *Hagæ Com.* 1730. *& Apparat Royal, ou Dictionaire Latin & François*, 2 *vol.* 8.

les Deux Nieces, par Mr. de Boiſſy, Paris 1737. 8.

le Diable Boiteux, Paris 1738. 2 vol. 12.

Dictionaire François-Celtique ou François-Breton, par le S. Roſtrenen, Rennes 1736. 4.

Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques, & Moraux, ſur les Evenemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, avec de très-belles Figures, Lettres griſes, Vignettes & Culs de Lampe, gravez ſur les Deſſeins de Mr. Hoet, Houbraken, & Picart le Romain, à la Haye 1727-1736. 5 vol. fol. ſur du Pap. Median.

Diſcours Hiſtoriques &c. ſur du Papier Royal
———————— *Sur du Papier Superroyal.*
———————— *Sur du Papier Imperial.*

Les mêmes Diſcours en 6 vol. 8.

Diſcours ſur l'Harmonie, Paris 1737. 8.

Diſſertations du P. E. Souciet, contenant l'Hiſtoire Chronologique de Pythodoris, ou ſur les Medailles de Pythodoris, Reine du Pont & du Boſphore: item, l'Hiſtoire Chronologique des Rois du Boſphore Cimmerien, Paris 1736. 4.

les Dons des Enfans de Latone, avec la Muſique & la Chaſſe du Cerf; Poëmes. Paris 1734. 8. fig.

Diſcorſo in Onore di S. Ignazio Lojola, fondatore della Compagnia di Gieſu del Padre Mæſtro Gioſefo Maria Plattina, Padova 4.

Diſſertazioni degli Antichi riti e della diſciplina di Santa Chieſa, recitate in publico per Onorato, Luca 1737. 4.

Engel Jus Canonicum, cum Supplemento, *Venet* 1733. *fol.*

Ettmulleri Opera omnia, *Venetiis* 1734. 5 *vol. fol.*

Eſſai Hiſtorique & Philoſophique ſur le Gout, Haye 1737. 8.

l'Etna de Publius Cornelius Severus, & les Sentences de Publius Syrus, avec des Remarques, & le Texte Latin à côté, Paris 1736. 12.

Examen du Pyrrhoniſme ancien & moderne par Mr. de Crouſaz. Haye 1733. *Cet Ouvrage*

eſt imprimé ſur le même format du Dictionaire & des Oeuvres de Bayle, dont l'Auteur fait une Critique perpetuelle. fol.

——— *Le même, en grand Papier.*

Fardella, Diſputationes Phyſicæ de Anima, *Venetiis* 1698. *fol.*

J. F. le Fevre Opera; de uſu Miſſionis ſanguinis ac aliarum artificialium ſanguinis evacuationum; & cautiones in abuſum; ejuſdem tractatus de natura, uſu, & abuſu Caffé, Thé, Chocolatæ, & Tabaci; ejuſdem Phyſiologia Medica, in qua ventilantur ſententiæ veterum ac recentiorum Anatomico-Phyſiologorum, circa omnes Mentis & Corporis functiones, 1737. 2 *vol.* 4.

Freind Opera Medica, *Neapoli* 1730. 4.

Fuller, Pharmacopœia extemporanea, ſive Præſcriptorum Chilias, *Venetiis* 1722.

la Fauſſe Clelie, Hiſtoire Françoiſe Galante & Comique, Paris 1718. 2 vol. 12.

Filoſofia del Sigr, Enrico Pemberton, Venez. 1733. 4. fig.

Galani Conciliationes Eccleſiæ Armenæ cum Romana, *Romæ* 1690. 3 *vol. fol.*

Galliæ Antiquitates quædam ſelectæ, *Veronæ* 1734. *fig.* 4.

Gemerſii Triennium Philoſophicum, *Venet.* 1723, 3 *vol.* 12.

Georgii Inſpectiones Anti-criticæ in Naufragium D. Pauli, *Venetiis* 1730. 4 *fig.*

Ghiſlerii Ephemerides Bononienſes, ab Anno 1721. ad Annum 1756, *Bononiæ* 1720. 2 *vol.* 4.

Goar Rituale Græcorum, Gr. Lat. *Venet* 1730. *fol.*

Guidius Sinioris, de Mineralibus, *Ven.* 1726. 4.

Jo. Harduini Opera varia, in quibus continentur I. Undecim Athei Hodierni, ſcilicet Janſſenius, Martin, Thomaſſin, Malebranche, Quenel, Arnaud, Nicole, Paſcal, Deſcartes, Le Grand, & Regis. II. *Platon expliqué.* III. Pſeudo-Virgilius. IV. Pſeudo-Horatius. V. Numiſmata ſæculi Juſtinianei. VI. Antiqua Numiſmata Regum Francorum. VII. Numiſmata ſæculi Theodoſiani, *Hagæ Com.* 1733. *cum LVII. Tabulis Numiſmatum*: *fol.*

——— Idem liber: *charta majori.*

Hebedieſu, Catalogus Librorum Chaldæorum, tam Eccleſiaſticorum, quam profanorum, *Romæ* 1653. 8.

Hecquet, Hippocratis Aphoriſmi ad mentem ipſius, Artis uſum & Corporis Mechaniſmi rationem, *Neap.* 1731. 4.

Hoſpitalii, Galliarum Cancellarii, Carmina. *Amſtelod.* 1732. 8.

Hottingerus fraudis & Impoſturæ manifeſtæ convictus, *Romæ* 1661. 8.

Hiſtoire de Celenie, Paris 1738. 12.

—— *de l'Egliſe de Meaux, avec des Notes & des Diſſertations*, Paris 1731. 2 vol. 4.

—— *de Jean de Bourbon, Prince de Carency, par Mad. d'Aulnoy*, Paris 1729. 2 vol. 12.

—— *de Moncade, dont les principales Avantures ſe ſont paſſées au Mexique*, Paris 1736. 2 vol. 12.

—— *d'Eſtevanille Genzalez, ſurnommé le Garçon de bonne humeur, tirée de l'Eſpagnol, par Mr. Le Sage*, Paris 1734. 2 vol. 12.

Hiſtoire des Decouvertes & Conquetes des Portugais dans le Nouveau Monde, avec des figures, par le P. Laffiteau, Paris 1734. 4 vol. 12.

—— *des Plantes qui naiſſent aux environs de Paris avec leur uſage dans la Médecine, par par Tournefort, & augmentée par Juſſieu*, Paris 1725. 2 vol. 12.

iſtoire des Rats pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle, à Ratopolis 1737. 8. avec des fig.

—— *d'Oſman premier du nom*, XIX. *Empereur des Turcs, & de l'Imperatrice Aphendina Asbada, par Mad. de Gomez*, Paris 1734. 2 vol. 12.

—— *du Prince Adoniſtus*, Paris 1738. 12.

—— *du Prince Titi; contenant des Allegories ſur la Cour d'Angleterre*, 1736. 3 vol. 12.

—— *du Seizieme ſiecle, par Monſr. Durand*, Haye 1735. 4 vol. 12.

—— *juſtifiée contre les Romans, par Mr. l'Abbé Lenglet du Freſnoy*, Amſt. 1735. 12.

Hollandois, ou Lettres ſur la Hollande, par Mr. de Beaumarchais 1737. 2 *vol.* 8.

s Hommes illuſtres, qui ont paru en France, par Mr. Perrault, Haye 1736. 2 vol. 8.

iſtoria delle Guerre Civili di Francia, del Davila, Venet 1733. 2 vol. fol.

icobatii Doctrina dogmatica de Sacramentis, *Venet.* 1714. *fol.*

idex Librorum Prohibitorum, *Romæ* 1734. 8.

toria Diplomatica, che ſerve d'Introduzzione all. Arte Critica, Mantova 1727. 4. fig.

anciſius de Mortibus ſubitaneis, *Venet.* 1708. 4.

de Laurea Epitome omnium Canonum, *Venet.* 1706. *fol.*

Leſſius de Juſtitia & Jure, *Venet.* 1734. *fol.*

Leurenii, Forum Eccleſiaſticum in quo Jus Canonicum univerſum, *Venet.* 1729. 5. *vol. fol.*

Limborch Theologia Chriſtiana: adjuncta eſt Relatio Hiſtorica de Origine & Progreſſu Controverſiarum in Fœderato Belgio de Prædeſtinatione. *Hagæ Com.* 1736. fol.

Leſſico Farmaceutico-Chimico, contenente li remedi piu uſati d'oggedi, di Batiſta Capello, Venezia. 8.

Mabillon de Studiis Monaſticis, *Venet.* 1729. 3 *vol.* 4.

Marchettus de Reſiſtentia Solidorum, *Florentiæ* 1669. 4.

Mariæ, Synodicon Dioceſarum S. Beneventanæ Eccleſiæ, complectens Conſtitutiones, & Appendices editas in XXXVIII. Synodis ab anno 1686. uſque ad annum 1723. *Beneventi.* 1723. 2 *vol. fol.*

——— Synodicon S. Beneventanenſis Eccleſiæ, continens Concilia XXI. *Romæ* 1724. *fol.*

Maſtrius de Medulla Theologiæ Moralis, *Venetiis* 1723. *fol.*

Mazini Mechanica Medicamentorum, *Brixiæ* 1734. 4. *Cartâ Imp.*

Merilli Opera varia, *Neap.* 1720. 2 *vol.* 4.

Molinetti Diſſertationes Anatomico-Pathologicæ, *Venetiis* 1675. 4.

Morton (Rich.) Opera Medica, *Venet.* 1733. 4.

la Maſcarade du Parnaſſe, précedée d'un Prologue, & ſuivie d'un Divertiſſement. Paris 1737. 8.

Memoires Hiſtoriques du Comte Betlem Niklos, contenant en particulier les Troubles de Tranſilvanie. Haye 1736. 12.

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle de l'Europe, depuis 1600. *juſqu'à* 1716. *avec des Reflexions & des remarques.* Paris 1725. 4. vol. 12.

Méthode pour étudier la Geographie, par Monſ. l'Abbé Lenglet du Fresnoy. Paris 1736. 5. vol. 12.

Monumens de la Monarchie Françoiſe, qui comprennent l'Hiſtoire de France, avec les Figures de chaque Regne, que l'injure des tems a epargnées, par Dom Bern. de Montfaucon. Paris 1729. 5. vol fol.
——— *Le même livre* en grand pap.

Mythologie, ou, l'Hiſtoire des Dieux, des Demi-Dieux, & des plus illuſtres Héros de l'Antiquité, par du Puy. Paris 1731. 2. vol. 12.

Maffei, Teatro Italiano, o ſia ſcelta di Tragedie per uſo della Scena, Verona 1723. 3. vol. 8.

Marinelli la ſecola Moderna nel Maneggio de Cavalli, Bologna 1733. 4.

le Nouveau Théâtre du Monde, ou, la Geographie Royale, compoſée de 51. Nouvelles cartes très exactes, avec une Deſcription Geographique & Hiſtorique de l'Univers, par Mrs. Gueudeville & Ferrarius. Leyde 1713. *grand Folio.*

Novella (della) Poeſia, cioè, del vero Genere e particolari Bellezze della Poeſia Italiana, Verona 1732. 4.

Oinotomi in quatuor Inſtitutionum Imperialium Libros Commentarii, *Venet.* 1735. *fol.*

Orſi, Diſſertatio Apologetica, *Florent.* 1728. 4.

—— Diſſertationes duæ de Baptiſmate ni Nomine Jeſu Chriſti & de Chrismate confirmatorio, *Mediolani* 1733. 4.

Oeuvres d'Architecture, contenant les Deſſeins tant en Plein qu'en Elevation des principaux & des plus nouveaux Bâtimens, dans le dernier

nier agrandiſſement de la Ville d'Amſterdam, & autres endroits de ces Provinces, ordonnez par Ph. Vingboons, Haye 1736. avec 80. figures; fol.

Oeuvres Mêlées de Madame Durand, Paris 1737. 12.

Oraiſon funebre du Card. de Biſſy. Paris 1738. 4.

Opere di Giovani della Caſa, Venezia 1728. 5 vol. 4.

——— *di Redi*, Venezia 1712. 7 vol. 8

——— *di Gabr. Chiabiera*, Venezia 1730. 4. vol. 8.

——— *di Martello*, Bologna 1729. 5 vol. 8.

——— *di Benedetto XIII.* Ravenna 1728. 3 vol. fol.

Oſſervazioni, Storiche, Mediche, e Naturali del Dottor Girolamo Gaſpari, Venezia 1731. 8.

Pachichelli, Tractatus de Diſtantiis, *Parmæ.* 1735. *fol.*

Paſcoli de Homine, *Venetiis* 1735. 4.

——— de Homine, ſive de Corpore Humano &c. *Romæ* 1728. 3 *vol.* 4.

Pavini Dictionarium Latini Italique Sermonis ex Nummis & optimis Scriptoribus collectum. *Venet.* 1735. 2 *vol.* 4.

Piſonis Methodus medendi, *Patavii* 1726. 4.

——— de Regimine magnorum Auxiliorum, in Curationibus Morborum, *Patav.* 1735. 4.

Placentinii, Epitome Græcæ Palacographiæ, & de recta Græci Sermonis pronunciatione Diſſertatio, *Romæ* 1735. 4.

Plazza, Diſſertatio Biblico-Phyſica de litterali & proprio Sacræ Scripturæ ſenſu, *Panormi* 1734. 4.

Panegyriques & autres Sermons par Mr. Flechier, Paris 1711. 4 *vol.* 12.

le Païſan Gentilhomme, ou Avantures de Mr. Ranſau & ſon Voyage aux Iſles Jumelles, Haye 1735. 12.

Pharſamon, ou les nouvelles Folies Romaneſques, par Mr. de Marivaux, Haye 1736. 2 vol. 12.

la Princeſſe des Plaiſirs. Paris. 1738. 12.

Paſcoli Vite de Pittori, Scultori ed Architetti Moderni, Roma 1730. 4.

Pinella, *Nuovo Siſtema dell' Origine o principio della Podagra e ſuo Remedio; opera Fiſico-Medico-Chimica.* Roma 1734. 4.

Proſe Fiorentine. Raccolte dalla Smarrito, Academico della Cruſca, Venezia 1735. 5. vol. 4.

Quadros Lexicon Hebraico-Latinum, *Romæ* 1733. 2 *vol.* 8.

Quadri, Tavole Gnomoniche per delineare Orologi, Bologna 1733. 4 fig.

Roſetti Novum Syſtema Medicum, *Venetiis* 1734. *fol.*

de Rubiis, de una Sententia Damnationis in Acacium, Epiſcopum Conſtantinopolitanum, *Venet.* 1729.

Rumphii Theſaurus Piſcium Teſtaceorum ut & Cochlearum, quibus & accedunt Conchylia, Conchæ, Mineralia, Metalla, Lapides, &c. variis in locis reperta, *Lugd. Bat.* 1711. *fol. fig.*

Recherches ſur les Théâtres de France, depuis l'an 1161. *juſques à préſent, par Mr. de Beauchamps*, Paris 1735. 4. avec de belles Vignettes.

——— *le même livre en* 3 *vol.* 8.

Recueil complet d'Eſtampes, qui repréſentent les Evenemens les plus Memorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament (Sans Diſcours) gravées ſur les Deſſeins de Hoet, Houbraken, & Picart le Romain, ſur du Papier Median.

——— *idem ſur du Papier Royal.*

——— *idem ſur du Papier Superroyal.*

——— *idem ſur du Papier Imperial.*

Recueil de différens Traitez de Phyſique & d'Hiſtoire Naturelle, propres à perfectionner les deux Sciences, par Deſlandes, Bruſſ. 1736. 12.

Rhetima, ou la Belle Georgienne, Hiſtoire Véritable, contenant les Avantures les plus remarquables qui ſe ſont paſſées à Paris du tems des Actions, Paris 1736. 6 vol. 12.

le Roman de la Roſe, par Guil. de Lorris & J. de de Mebun, dit Clopinel, Paris 1735. 3. vol. 12. *accompagné de pluſieurs Ouvrages, d'une Préface Hiſtorique, de Notes, & d'un Gloſſaire.*

Raccolta d'Opuſculi Scientifici è Filologici, Venezia 1728. 15. vol. 12.

Sajanello, Hiſtoria Monumentorum Ordinis B. Petri de Piſis, *Venet.* 1728. 4.

Salengre Theſaurus Novus Antiquitatum Romanarum, *Hagæ Com.* 3 *vol. fol.*

——— idem; *charta maj.*

Salviani Concordantiæ Operibus ejus adnexæ, cura Demetrii Barbulii, *Piſauri* 1729. 4.

Schelſtrate, Antiquitates Eccleſiæ, Diſſertationibus, Monumentis, ac Notis illuſtratæ, *Romæ* 1692. 2 *vol. fol.*

Jo. Jac. Scheuchzeri Herbarium Diluvianum. *Lugd. Bat.* 1723 *fig. fol.*

——— idem liber *charta majori.*

——— Ejuſdem Scheuchzeri Itinera per Helvetiæ Alpinas Regiones facta, plurimis Tabuliis Æneis illuſtrata, *Lugd. Bat.* 1723. 4 *vol.* 4. *charta majori.*

Silvii de le Boe, Opera Medica, *Venet.* 1736. fol.

Stanleji, Hiſtoria Philoſophiæ, *Venet.* 1731. 3 *vol.* 4.

les Saturnales Françoiſes, Roman Comique & intereſſant, Paris 1736. 2 vol. 12.

Semelion, Hiſtoire Véritable; imprimée à Conſtantinople, cette année. 12.

Sermons du Pere Anſelme, Paris 1731. 6. vol. 12.

Statique des Vegetaux, & Analyſe de l'Air, par Mr. Hales, Paris 1735. 4.

le Supplement des Trophées Sacrez & Profanes du Duché de Braband, par Mr. Butkens, 2 vol. avec des figures; Folio.

——— *le même en grand Papier.*

Syſtême de Mr. Boerhaven, ſur les Maladies Veneriennes, Paris 1734. 12.

——— *tiré de l'Ecriture Sainte ſur la durée du Monde, depuis le premier Avenement de Jeſus-Chriſt, juſqu'à la fin des ſiecles*, Paris 1736. 8.

i Sermoni di Orazio, tradotti dal Dottore Borgiano. Aſcoli 1736. 8.

Tebaldi, Aurora Legalis ſeu prælectiones Quatuor Librorum Inſtitutionum Juris Civilis, *Patavii* 1734. 4.

Terentii Comœdiæ nunc primum Italicis Verſibus redditæ, cum perſonarum figuris æri accurate inciſis ex Mſ. Codice Bibliothecæ Vaticanæ, *Urbinii* 1736. *fol fig.*

Theſaurus Antiquitatum Sacro-Profanarum, in quo ex Antiquis Græcis ac Latinis Scriptoribus quidquid ad nomina, uſum, & abuſum Oleorum & Unguentorum ex ſacris habetur Literis dilucide explicatur, *Hagæ C.* 1725. *fol.*

Torti Opera Medica, *Venet.* 1732. 4.

Tableaux du Vieux & du Nouveau Teſtament, où ſont repréſentées en cent cinquante Figures, les Hiſtoires les plus remarquables de la S. Ecriture, gravées par les plus habiles

Maîtres, avec la Deſcription en Anglois & en François: Amſt. 4.

Théâtre d'Agriculture & menage des champs, par de Serres, Sr. du Pradel. fig. 4.

Teatro (il gran) di Venezia, overo Raccolta delle principali vedute è Pitture che in eſſa ſi contengono, 2 vol. fol. Charta Atlantica.

Verheyen Corporis Humani Anatomia, *Neap.* 1717. 2 *vol.* 4.

Veslingii Syntagma Anatomicum, *Patavii* 1718. 4.

Virgilii Maronis Opera, cum Interpretationibus & Notis, ad Uſum Deliphini, *Venet.* 1735. 2 *vol.* 4.

La Verité rendue Triomphante, Paris 1738. 12.

Voiage Hiſtorique d'Italie, Ouvrage ſemé de Pieces fugitives de Poëſie, de Paſquinades ingenieuſes qui ont raport à l'Hiſtoire du Tems, Haye 1729. 2 vol. 12.

Uſage des Romans, où l'on fait voir leur utilité & leurs differens Caracteres, avec une Bibliotheque des Romans, & des Remarques, Amſt. 1734. 2 *vol.* 12.

Vocabulario Toſcano del Arte del Deſigno. Fiorenze 1681. 4.

Willis Opera omnia. *Venetiis* 1720. 2 vol. fol.

FIN.